

COLLECTION

UNIVERSELLE,

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LXIV.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HOTEL SERPENTE.

1790.

IL paroît chaque mois un Volume de cette Collection, aussi réguliérement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souscription pour douze Volumes à Paris, est de 54 livres pour les nouveaux Souscripteurs, à dater du premier Décembre 1788, & de 48 livres pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poste, payeront de plus 7 livres 4 sols.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris, & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LXIV.

CONTENANT *la fin des Dames Illustres & les Dames Galantes de* BRANTOME.

XVI[e] SIECLE.



SUITE
DES DAMES ILLUSTRES
FRANÇOISES
ET ÉTRANGERES.
DISCOURS SIXIEME.
Des Mesdames Filles de la noble Maison de France.

ARTICLE PREMIER.
Madame YOLAND DE FRANCE.

C'EST une chose que j'ay veu noter de grandes personnes, tant hommes que Dames de la Cour, que, coustumierement, les filles de la maison de France ont esté, ou fort bonnes & spirituelles, ou gracieuses, ou généreuses, & du tout bien accomplies; & pour confirmer leur dire, n'alléguoient celles qui avoient esté du vieux temps ny les antiques, mais seulement celles dont elles avoient ouy parler à leurs peres & ayeuls, qui avoient esté à la Cour.

Or, entr'autres, & pour la premiere elles alléguoient Madame YOLAND DE FRANCE, femme du Duc de Savoye, & Prince de Piedmont.

Elle fut très-belle & habile, & bien sœur de

frere le Roy Loüis XI. Elle pencha un peu du party du Duc Charles de Bourgongne, qui estoit son beau-frere, pour avoir espousé sa sœur aisnée Catherine, qui ne vesquit gueres après avoir espousé son mary; & pour ce, ne peut long-temps ses vertus faire valoir ny paroistre. Voyant donc Yoland tant prospéret & tant estre redouté ce Duc Charles, & qu'il estoit son voisin, elle fit tout ce qu'elle put pour l'entretenir en son amitié, qui luy servoit beaucoup aux affaires de son Estat. Puis luy venant à mourir, le Roy Loüis XI s'en vint ruer sur sa grandeur, sur ses despens, & sur ceux de Savoye. Mais Madame la Duchesse, habile Dame, trouva moyen de gagner le Roy son frere, & le venir trouver au Plessis les Tours, pour establir ses affaires; où estant arrivée, le Roy alla au-devant d'elle jusques à la basse-cour, pour la recueillir; & en la saluant, la baisant & l'accolant, moitié en riant, moitié en la piquotant, luy dit: *Madame la Bourguignonne, vous soyez la très-bien venuë.* Elle, en luy faisant une très-grande révérence, luy dit: *Monsieur, je ne suis point Bourguignonne; vous me pardonerez, s'il vous plaist. Je suis bonne Françoise, & vostre très-humble servante.* Le Roy la prit sous le bras, & la mena en sa chambre avec un fort bon recueil. Mais elle qui estoit fine, & qui connoissoit bien l'humeur du Roy son frere, songea à ne demeurer gueres avec

luy, ains seulement à faire ses affaires le plustost qu'elle pourroit, & s'en aller.

Le Roy, de l'autre costé, qui connoissoit la Dame, ne la pressoit point autrement de long séjour; & si l'un se faschoit de l'autre, l'autre se faschoit de l'autre : par quoy, sans y avoir demeuré que huit jours, elle s'en retourna en sa Duché, un pêu assez contente du Roy son frere.

Philippe de Comines (a) en fait ce conte plus au long. Mais les anciens d'alors disoient, qu'ils trouvoient cette Princesse une fort habile femelle, & qui ne devoit rien au Roy son frere, lequel la brocardoit souvent de ce party de Bourguignon : mais elle se reviroit le plus doucement & modestement qu'elle pouvoit, de peur de l'offenser; & qui sçavoit bien ou mieux dissimuler que le Roy son frere, & qu'elle estoit cent fois plus fine que luy, tant à sa mine qu'à ses paroles & façons, mais pourtant très-bonne & très-sage.

(a) Si Brantôme s'étoit bien rappelé le texte des mémoires de Comines, il auroit raconté ces anecdotes avec plus d'exactitude. Il auroit dit que la duchesse de Savoye couroit le risque d'être releguée dans une prison, si Charles le téméraire n'eût pas été tué à Morat. La duchesse de Savoye avoit été enlevée par l'ordre de ce prince qui se défioit d'elle. (Lisez ces détails dans les mémoires de Comines, Tome XI de la collection, Chap. IV, pag. 369).

ARTICLE II.

Madame JEANNE DE FRANCE.

JEANNE DE FRANCE (a), fille du Roy Loüis XI, fut bien ſpirituelle, mais ſi bonne, qu'après ſa mort on la tenoit comme Sainte, & quaſi faiſant miracles, à cauſe de la ſainteté de vie qu'elle mena après que le Roy ſon mary Loüis XII l'eut répudiée, & qu'elle ſe fut retirée à Bourges, qui luy avoit eſté donné pour ſon doüaire, & pour ſa vie durant, où tout ſon exercice fut de vaquer aux prieres & oraiſons, ſervir Dieu & ſes pauvres, ſans bailler aucun ſigne autrement du tort qu'on luy avoit fait de cette répudiation. Mais le Roy proteſta de l'avoir eſpouſé par force, craignant l'indignation du Roy Loüis XI, ſon pere, *qui eſtoit un* (b) *Maiſtre-*

(a) La vie de cette princeſſe a exercé la plume de pluſieurs écrivains, dans le genre aſcétique ; & cela devoit être, puiſque Jeanne a été la fondatrice de l'ordre auſtère des *Annonciades*. On a même imprimé un *in*-12, ayant pour titre...... Miracles qui ſe font au tombeau de la bienheureuſe Jeanne de France, en l'égliſe des Annonciades de Bourges...... Jeanne avoit épouſé Louis XII en 1476, ſon mariage fut déclaré nul en 1498, & elle mourut en 1504; elle étoit auſſi douce, que bonne & vertueuſe.

(b) Ces expreſſions de Brantôme, pour caractériſer Louis XI, s'accordent on ne peut mieux avec les mémoires

homme; & qu'il ne l'avoit jamais connue ny touchée, encore qu'ils eussent esté assez long-temps mariez & couché ensemble. Mais pourtant cela passa ainsi : en quoy cette Princesse se monstra très-sage, & n'en fit la responsе de Richarde, fille d'Escosse, femme du Roy de France Charles le Gros, lorsque sont mary la répudia, affirmant par serments & jurements ne l'avoir connue ny touchée. *Or cela va bien*, dit-elle, *puis que, par le serment de mon mary, je suis demeurée encore vierge & pucelle.* Par ces paroles cette Reyne se mocquoit bien du serment de son mary, & de son pucelage. C'est à douter aussi si ledit Roy Loüis, ayant couché tant de fois avec sa femme, durant le Roy Loüis son pere, & le Roy Charles son frere, s'il ne la toucha pas, & s'il osoit dire autrement à son pere & frere : encore estoit-il bienheureux de s'en vanter, & de l'avoir très-bien dépucellée; autrement, il luy en fust mal allé. Mais après la mort du pere & du frere (a), il nia tout, & prit sur le sujet de n'y

de la Tremoille, où en parlant de ce prince, l'auteur dit *qu'on doutoit sa furieuse imagination....* Tome XIV de la collection, page 130.

(a) Beaucaire, historien sage & bien instruit, dit positivement, que les moyens de cassation employés par Louis XII, furent que cet hymen avoit été contracté de force, qu'il n'avoit point usé du droit conjugal avec Jeanne, & que la mauvaise constitution de cette princesse

avoir touché, afin d'espouser cette belle Reyne veufve; ainsi que rien n'est impossible à un grand Roy. Possible aussi, que sçait-on, que sa femme s'en fust plainte au Roy son pere, ou au Roy son frere, ou bien à d'autres, tant hommes que femmes: ou bien elle estoit en cela par trop sage & continente; ce qui est incroyable.

Nous avons veu Jeanne d'Albret (a), Reyne de Navarre, qui, en premieres nopces, espousa le Duc de Cleves à Chastellereaut; mais elle estoit petite, n'ayant que douze à treize ans: & le mariage s'en rompit: d'autant qu'encore qu'il ne fust consommé, & n'eust couché encore avec elle, il ne la toucha ny connut jamais pour la tendresse de son age, encore que le Roy de Navarre (b), avant que de l'espouser, en fust en quelque soupçon ou doute, & en priast Madame la Sénefchalle de Poictou, ma grand'mere, de ne luy en céler

la condamnoit à la stérilité. Sur cet exposé, Alexandre VI prononça la dissolution de leur mariage. Ce pape (on le sait,) n'étoit pas difficile ; d'ailleurs il avoit besoin de Louis XII pour l'avancement de ses bâtards, (*Francisci Belcarii Historia Gallica, Lib. octav., pag. 222*).

(a) C'étoit la mère de Henri IV : mais à l'époque dont il s'agit, elle ne devoit pas être aussi âgée que Brantôme le prétend.

(b) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, comme on va voir, qui ne devint *Roi de Navarre* que par ce mariage.

la vérité, d'autant qu'elle le sçavoit très-bien; car elle estoit pour lors Dame d'honneur de la Reyne de Navarre, mere de la fille. Mais madite grand'-mere luy jura et asseura que l'Infante estoit pucelle, aussi-bien qu'alors quelle nasquit; à quoy adjouta foy Monsieur de Vendosme, & l'en espousa de meilleur cœur, dont il n'en devoit faire difficulté, sans s'enquérir autrement; car la fille estoit si tendre, qu'il luy estoit impossible d'en supporter le faix. Mais en des femmes âgées, & qui ont couché et dormy longuement avec leurs marys, & continuellement, certes tels serments sont fort scabreux, & un peu incroyables; si ce n'est qu'ils fussent du chapitre *de frigidis & maleficiatis* (a), comme il y en a force, ou qu'ils le fassent par quelque sainte dévotion, ou d'un bon vœu, ainsi qu'on lit d'un Roy Alfonse d'Arragon, lequel, ayant espousé une fort belle Dame, & demeuré long-temps avec elle, il ne la connut jamais, & le jura & le protesta, ainsi, dont les uns ont escrit que c'estoit pour la sainteté, & pour mieux sauver son ame. Comme si le mariage en apportoit la damnation!

D'autres disent qu'il estoit inhabile, ce qui est le plus vray-semblable; ainsi qu'il s'en trouve force hommes, mais point de femmes, comme il ne

(a) C'est-à-dire, *des froids & des maléficiés.*

s'en trouve aucune, dans ledit chapitre, des froides, ny des refusantes, & qui s'en abstiennent: j'entends celles qui sont du monde & mariées, & comme les autres requises, & bien pourchassées & sollicitées; si ce n'est la Reyne Edelfrude, Reyne d'Angleterre, laquelle on lit & dit-on avoir esté mariée par trois fois, & pourtant demeurée tousjours Vierge, & mise au Catalogue des Saintes. Cet article, selon aucuns, est bien incroyable; si ce n'est qu'elle eust rencontré des eunuques pour marys, & inhabiles, & qu'elle l'eust fait exprès.

Il se trouve bien plusieurs femmes, qui rencontrent des marys inhabiles & impuissants & auxquels on a noué l'esguillette. Nous en avons veu une infinité depuis vingt ans en France & ailleurs, que ce meschant usage de nouement est venu: mais au diable l'une seule qui l'eust voulu cacher; mais dans la huictaine, le révéler aussi-tost, & en prendre acte, & en faire les hauts cris. Nous avons veu pourtant une fort honneste & belle Dame en Piedmont, nommée Madame de Monjovan, fille de Madame la Comtesse de Poncallier, sœur de Monsieur de Rais, laquelle endura l'espace de dix ans l'inhabileté & l'impotence de son mary, attendant toujours la bonne heure qu'il se remist, & n'en dit jamais mot, mais se tint coye toujours en son pucellage; jusques à ce que, ne le pouvant plus tenir, à cause des esguillons de la chair qui la piquoient

à toute heure, & ne pouvant plus attendre, car elle estoit une des belles de Piedmont, elle révéla tout, en fit ses plaintes, & fit divorce, & se remaria après à Monsieur d'Araconnois, grand & honneste Seigneur dudit Piedmont, & fort favory de Son Altesse, & qui gouvernoit tout.

Tels mariages certes sont dissolvables pour telles incapacitez. Mais il ne se peut croire qu'un homme bien puissant, ayant couché quelques années avec sa femme, aille dire puis après qu'il ne l'a point touchée, & en jurer. Tels serments, certes, sont fort frauduleux & suspects à la croyance. J'aimerois autant croire qu'une infinité de belles femmes, qui aux assauts des villes ont passé par les piques des soldats qui les ont prises, sont chastes & intactes, & veulent contrefaire les pucelles de Maroles. Ce sont abus; comme je cognois deux grandes Dames Huguenottes, lesquelles au massacre de la Saint-Barthélemy, souffrirent la charge de quelques-uns que je sçay bien: car tout estoit lors à l'abandon; qui faisoit le pis, estoit le plus galant & mieux venu: & puis elles faisoient des prudes & effrontées, & juroient & protestoient de plustost mourir, que l'endurer, & qu'il n'en estoit rien. Là-dessus, fiez-vous sur leur serment. Elles ont raison; car pourquoy l'advoüeroient - elles? Il leur suffit du souvenir du plaisir.

Nous avons un conte pareil, qui me fut fait en

la ville de Fondy auprès de Naples, & qui est tout commun de par-de-là, vray & frais encore, de la signora Livia (a) Gonzaga, qui avoit espousé Ascanio Colonne. Elle fut estimée de son temps la plus belle femme de toute l'Italie, & de telle sorte, dis-je, estimée, que sa beauté vola jusques au Levant, (j'en ay veu le portrait en femme veufve plusieurs fois, qui le confirme ainsi, & en Constantinople), dont Ariadan Barberousse, lorsqu'il eut le baston de Général de l'armée de mer du Grand-Seigneur, la premiere fois, avec une très-solemnelle pompe (comme il est escrit, ayant passé par le Fare de Messine, & costoyé la Calabre, & y fait de grands ravages, & vers Naples, fit entreprise sur la ville de Fondy, & y arriva de nuit, & si à propos, & si à l'improviste, qu'ayant mis deux mille Turcs en terre, prindrent la ville d'assaut & d'escalade, donnerent au chasteau où estoit ladite Livia Gonzaga endormie & couchée en son lit : laquelle, oyant l'allarme, fut tellement surprise, qu'elle se leva en sursaut; & tout le loisir qu'elle eut, ce fut de se jetter en chemise par une fenestre, & se sauver par les montagnes, si à propos, que les Turcs entrerent dans sa chambre ainsi qu'elle n'estoit que quasi sortie. On dit que Barberousse en vouloit faire un présent au Grand-Seigneur, &

(a) Il falloit dire *Julia*.

que ladite entreprise ne fut faite que pour cela ; & quand il sçeut qu'elle avoit esté faillie, il s'en cuida désespérer : mais le malheur de la Dame voulut que, tombant de Scille en Caribde, vint à tomber en se sauvant, parmy les Bandoliers & Foruscis (a) du Royaume, laquelle fut recognue d'aucuns, d'autres non. Je vous laisse donc à penser, si ce bon & friand *boucon* (b), tombé entre les mains & puissance de ces affamez, ne fut pas gousté & tasté à bon escient, ainsi que plusieurs n'en doutent point, d'autres si. Mais quelque serment & exécration qu'elle pust faire, n'en peut estre creue ; car, volontiers une si belle & bonne viande ne sçauroit eschapper impollue de telles gens. Les plus clairvoyants, & qui s'entendent en ces choses, & qui en ont tasté, n'en sçauroient que bien dire, & qu'aucuns du pays le disent.

Par ainsi, voilà comme hommes & femmes se damnent aisément par leurs serments, mesme que les plus belles Reynes & Princesses, quand elles tomberoient en tels hazards, ne seroient espargnées non plus que les autres, puisqu'une grande beauté ne porte aucune regle ny sauvegarde avec soy, qu'elle ne soit par-tout desprisée, & que l'amour en cela n'use de son droit & autorité sans aucun res-

(a) Ces *Foruscis* étoient des bannis à qui il n'y avoit pas plus à se fier qu'aux Bandoliers.

(b) Vieux mot qui signifie morceau.

pect. Au partir de-là, sont quittes pour dire & jurer que leur grandeur a fait perdre la hardiesse à ceux qui l'ont voulu entreptendre; & Dieu sçait.

Il en arriva de mesme à la Reyne de Sicile, *Constance*, laquelle, trajettant de Barlette à Salerne, tomba entre les mains de quelques corsaires & brigands, qui luy firent de grands outrages, dit l'Histoire de Naples. Pensez qu'ils la repasserent sous le ventre & par-tout, comme on dit: car à tels gens, tous C sont C, mesme quand ils sont royaux, voire à tout le monde; car ce sont viandes royales & très-exquises, autant pour les friands que pour les sobres, bien que cette Reyne ne fust des belles ny des jeunes.

Je sçay (a) une très-grande Dame, & un Gentilhomme, qui s'estoient mariez & couchez ensemble, ce disoit-on. Enfin, la Dame se faschant parce qu'il n'estoit assez riche pour elle, & qu'elle en vouloit un autre, qu'elle eut après, très-riche & grand Seigneur; le Gentilhomme la mit en procès, qui vint à la noitice du Roy François qui les fit venir à luy, & conter leurs particularitez. Le Gentilhomme asseuroit de son costé les siennes, & entr'autres allégua les plus secretes qui estoient soubs sa chemise, & qu'elle avoit tels sis, & telles

(a) On n'attend pas de nous des éclaircissemens sur ces anecdotes impures. Nous laissons aux amateurs le soin de deviner les noms des personnages.

marques sur sa nature & à l'entour, & aux cuisses; bref, par-tout le corps nud: & demandoit qu'on la visitast, pour voir si on ne les y trouveroit pas. Sur ce furent femmes députées commissaires, pour faire la visitation, qui fut trouvée semblable au dire de l'autre: mais pourtant la Dame ayant nié fort & ferme, que pour cela il ne s'ensuivoit pas qu'il fust venu jusques au criminel & au centre, mais senty & cognu seulement quelques légeres privautez & mignardises. Enfin, d'autant qu'elle avoit de la faveur à la Cour, fut remise au serment, qui fut fait solemnellement à Nostre Dame de Paris sur le grand autel; & recevant le corps de Nostre-Seigneur, tous deux ensemble, sur la damnation de leurs ames, firent & l'un & l'autre leurs serments tout contraires: l'homme fut débouté, & la Dame creue & receue au sien; & par ainsi, du depuis chacun prit son party, & se pourveurent ailleurs où ils peurent: mais pourtant ils n'ont pas esté heureux en lignée; car de l'un & de l'autre elle n'est jamais venuë en perfection, & n'en ont eu gueres de plaisir: & voilà comment Dieu les punit, & tant d'autres, qui sont de ces parjures.

J'ay ouy parler d'une Dame de la Cour du Roy François, de laquelle un très-grand Prince devenu fort amoureux, bien souvent fut, ou pour sa grandeur qu'elle n'osoit contredire, ou plustost pour la

privauté qu'elle luy permettoit, facilement autant amoureuse de luy, que luy d'elle, la venoit trouver, ou du soir ou du matin, dans son lit, tout en chemise, & rien que sa robe de nuit sur luy, & privément se couchoit auprès d'elle sans aucune cérémonie. Elle en estoit quitte pour dire: *Eh bien, Monsieur, que pensez-vous faire? Vous ne me ferez rien: car j'ay les jambes & les cuisses bien croisées. Vous ne me forcerez non plus: car je crieray à l'ayde à mes femmes; aussi que vous estes trop honneste pour l'entreprendre.* Mais pour tout cela, elle ne sortoit point du lit, (quelque sotte l'eust fait), fut, ou de peur de morfondre, ou pour endurer le doux plaisir & l'attouchement du gentil corps de ce Prince près du sien qu'il embrassoit du sien & d'ardeur, & tastoit, tant de son corps, que de ses mains, & y duroit assez longtemps. Je voudrois bien sçavoir comment cela se peut appeller, après toutes ces privées façons; & si, pour nier après fort & ferme à ses femmes, un peu de là esloignées, ou d'autres, qu'il n'estoit jamais venu à cela, si elles le pouvoient croire? Je dis si elles estoient habiles, & sçavoient que c'est du jeu d'amour, & si elles ne croyoient pas que la comédie avoit esté jouée toute entiere, & sans s'estre contentez de se pourmener à l'entour de l'eschaffaut?

J'ay cognu la Dame sur son viel âge, qui, à la

voir & l'oüir parler, toutes les femmes estoient putains, fors elle. Il s'en falloit ce trait, & plusieurs autres; car l'un amene l'autre.

J'en alléguerois une infinité d'exemples, & de femmes, & mariées, & à marier, & de filles, ainsi parjurantes & négatives: mais je les remets à un autre (a) traitté, craignant encore d'avoir esté trop long en cette digression; mais je suis excusable, d'autant qu'il m'est venu ainsi en la pensée & mémoire, si que possible je l'eusse pu oublier.

Et pour retourner à nostre Princesse Jeanne de France, je crois que son mary, comme j'ay ouy-dire, l'avoit fort bien cognuë & vivement touchée, encore qu'elle fust un peu gastée (b) du corps : car il n'estoit pas si chaste de s'en abstenir, l'ayant si près de soy, & autour de ses costez; veu son naturel, qui estoit un peu convoiteux, & beaucoup, du plaisir de Venus, comme ses prédécesseurs. Mais il vouloit rattrapper ses premieres amours, qui estoit la Reyne Anne, & cette belle Duché, qui luy donnoient de grandes tentations dans

(a) Cet autre traité est sans doute *ses Dames galantes.*

(b) C'est-à-dire *difforme.* On a cité ailleurs le mot de Louis XI, à qui on présenta la princesse Jeanne, après une absence assez longue. (Lisez les observations sur les mémoires de la Tremoille, Tome XIV de la collection, page 291).

l'ame, & pour ce, il répudia cette *belle* (a) Princeſſe; & ſon ferment fut creu & receu du Pape, qui en donna la diſpenſe, receue en la Sorbonne & Cour de Parlement de Paris. En quoy cette Princeſſe fut ſage & vertueuſe; car elle n'en fit aucun eſclandre, ny ſemblant de s'aydet de Juſtice: auſſi qu'un Roy peut beaucoup, & fait ce qu'il veut; mais ſe ſentant forte de ſe contenir en continence & chaſteté, elle ſe retira devers Dieu & l'eſpouſa, tellement qu'oncques puis n'eut autre mary: meilleur n'en pouvoit-elle avoir.

ARTICLE III.

Madame ANNE DE FRANCE.

APRÈS elle, fut ſa ſœur ANNE DE FRANCE, fine femme & déliée, s'il en fut oncques, & vraye image en tout du feu Roy Loüis ſon pere. L'élection qui en fut faite, pour avoir la tutele & adminiſtration

(a) L'épithete *belle*, eſt à coup sûr une ironie de la part de Brantôme. Car tous les contemporains atteſtent la laideur de Jeanne. L'hiſtorien Mathieu dit formellement que Louis XI la haiſſoit, parce qu'elle étoit *noire, petite, & voûtée*; il ajoute *que le ſieur de l'Eſquière, gouverneur de cette princeſſe, la cachoit ſouvent ſous ſa robe longue, quand le Roi la rencontroit, afin qu'il ne s'affligeât de ſa vue.* Hiſt. de Louis XI par Mathieu, Liv. X, Chap. XI, page 606).

miniſtration du Roy Charles ſon frere, en fait foy, qu'elle gouverna ſi ſagement & vertueuſement, que ç'a eſté un des grands Roys de France, & qui par ſa valeur (a) fut proclamé Empereur de tout l'Orient. Quant à ſon Eſtat, elle l'adminiſtra auſſi tout de meſme : vray qu'à cauſe de ſon ambition, elle le cuida un peu broüiller, pour la haine qu'elle porta à Monſieur d'Orléans, depuis Roy. J'ay ouy-dire pourtant que, du commencement, elle luy portoit de l'affection, voire de l'amour; de ſorte que, ſi Monſieur d'Orléans y euſt voulu entendre, y euſt eu bonne part, comme je tiens de bon lieu : mais il ne s'y put commander, d'autant qu'il la vit trop ambitieuſe, & qu'il vouloit qu'elle dépendiſt de luy, comme premier Prince & le plus proche, & non luy d'elle; ce qu'elle déſiroit le contraire, car elle vouloit tenir le haut lieu & tout gouverner. L'on dit que la ſource de leur plus grand différend, ſans que je parle des petits provenants de jalouſie, d'amour & d'ambition, qui arrivoient bien ſouvent entre eux deux, fut que ledit Monſieur d'Orléans, jouant un jour à la paume à Paris, madite Dame de Beaujeu le voyant joüer avec les Dames de ſa Cour, ſelon la couſtume d'alors, vint un coup en diſpute (comme il arrive ſouvent) dont

(a) L'éloge eſt plus qu'exagéré : on y reviendra à l'article de Charles VIII.

il fallut rapporter aux gens. L'on en vint demander à Madame de Beaujeu. Ladite Dame jugea contre ledit Monſieur d'Orléans. Luy qui eſtoit haut à la main, & ſe doutant d'où venoit ce jugement, commença à dire aſſez bas (a), *que quiconque l'avoit condamné, ſi c'eſtoit un homme il avoit menty, & ſi c'eſtoit une femme, c'eſtoit une putain.* Aucuns diſent & eſcrivent qu'il la démentit tout haut; mais c'eſt une mocquerie. Je le ſçay par le moyen d'une grande Dame; & qu'auſſi il n'eſtoit vrayſemblable qu'une tutrice du Roy fuſt ainſi vilipendée publiquement. Ce qu'eſtant rapporté à Madame, & l'ayant ouy à demy, la luy garda bonne ſous un beau ſemblant, & depuis oncques ne ceſſa de luy ſuſciter de tels meſcontentements, voire attentats ſur ſa perſonne, & fut contraint de ſortir de Paris à grand'haſte, & ſe ſauver; & ce fut alors que ceux de la ville d'Orléans luy refuſerent les portes, & s'en alla à Blois, & puis ſe retira à Sauveté en Bretagne vers le Duc François, où il commença à faire ſes premieres amours avec Madame Anne, fille du Duc, qui le reçeut & retira ſi fidélement, qu'il ayma mieux d'encourir le courroux du Roy & la guerre, que d'uſer d'infidélité envers ſon refuge, qui fut un très-grand honneur

(a) Le propos n'étoit ni galant ni honnête; & la rivalité d'ambition, qui exiſtoit entre Louis XII, & la dame de Beaujeu, n'excuſe pas ce prince.

à luy, en quoy beaucoup de gens n'ont fait de mesme.

Pompée en sçauroit bien que dire, s'estant refugié chez *le traistre d'Egypte*. Ainsi voulut-on gagner Monsieur d'Orléans, pour quitter la pratique de ses confédérez; mais il ne le voulut, tant pour son honneur, que connoissant le naturel de la Dame, qui estoit fort dissimulée. La guerre enfin pour tel sujet fut tellement esmeuë, & à la suscitation tousjours de Madame de Beaujeu, comme ma grand'mere nourrie avec elle contoit, fille qu'on nommoit de Lude, & depuis Sénefchalle de Poictou, Dame d'honneur de la feuë Reyne de Navarre, Marguerite, qu'enfin Monsieur d'Orléans fut pris à Saint-Aubin de Cormier, & mené prisonnier à Lusignan & Bourges, au grand contentement de sa Dame ennemie, & y demeura longtemps (a) jusques à ce que le Roy Charles VIII, voulant faire son tant désiré voyage de Naples, pour ne rien laisser derriere soy qui pût brouiller en France, encore qu'il fust en prison: mais un tel Prince que celuy-là, tout prisonnier qu'il estoit, pouvoit esmouvoir encore le peuple; & aussi que le Roy, qui estoit tout bon Prince, le fit sortir,

(a) Tous ces détails se trouvent dans les observations sur les mémoires de la Tremoille, (Tome XIV de la collection,) & on y voit, (page 287,) la loyauté avec laquelle Charles VIII lui rendit la liberté.

craignant que sa sœur luy fist un mauvais tour en la prison, & le fist mourir, & aussi qu'il se vouloit servir de luy en son voyage, comme il fit : car il estoit un brave & vaillant Prince, ainsi qu'il le monstra en son combat de mer vers Gennes, qui fut cause de la véritable conqueste du Royaume de Naples.

Madame Jeanne de France, luy servit (a) bien fort aussi à sa liberté. Quelle bonté de femme! &, là-dessus, croyez si elle n'estoit pas bien au vray sa femme, & très-bien cognuë, en importunant tous les jours le Roy son frere, (dont il en fut blasmé de mesconnoissance lorsqu'il la repudia), & sa sœur, qui répugnoit tant qu'elle pouvoit; car elle estoit fort vindicative, & de l'humeur en cela du Roy son pere, voire en tout. Car elle estoit trinquate (b), corrompuë, pleine de dissimulation & grande hypocrisie, qui, pour son ambition se masquoit & se déguisoit en toutes sortes; dont le Royaume commençant à se fascher de ses humeurs, encore qu'elle fust sage & vertueuse, les porta impatiemment : & lorsque le Roy alla à Naples, elle ne demeura plus en titre de Régente, mais son mary, Monsieur de Bourbon, Régent. Il est bien

(a) Lisez les mémoires de Comines, (Tome XII de la collection, page 168).

(b) C'est-à-dire, *rompue*, *fretée*, *usée*, du Languedocien *rompre*.

vray, qu'elle luy faisoit faire beaucoup de choses de sa teste; car elle le gouvernoit, & le sçavoit bien mener, d'autant qu'il tenoit un peu *de la sotte humeur*, voire beaucoup: toutesfois le Conseil luy répugnoit & la controlloit. Elle vouloit user un peu de quelque prérogative & autorité à l'endroit de la Reyne Anne; mais *elle trouva bien chaussure à son pied*, comme l'on dit: car la Reyne Anne estoit une fine Bretonne, comme j'ay dit, & qui estoit fort superbe & alriere à l'endroit de ses égaux; de sorte qu'il fallut à Madame de Bourbon caller, & laisser à la Reyne sa belle-sœur tenir son rang, & maintenir sa grandeur & majesté, comme estoit de raison: ce qui luy devoit fort fascher; car estant Régente (a), elle tenoit terriblement sa grandeur.

J'ay veu force lettres d'elle en nostre maison, du temps qu'elle estoit dans sa grandeur; mais je n'en ay veu de nos Roys, & si en ay veu beaucoup parler & escrire si bravement & impérieusement comme elle faisoit, tant envers les plus

(a) Brantôme se trompe : la dame de Beaujeu n'eut point le titre de *régente :* afin d'éviter les démêlés que ce titre pouvoit faire naître, l'assemblée nationale de Tours se contenta d'ordonner que la dame de Beaujeu auroit le gouvernement de la personne du jeune Roi : c'étoit bien lui donner tout le pouvoir ; & voilà ce qu'Anne vouloit.

grands que les plus petits, & jamais ne ſignoit qu'ANNE DE FRANCE. Quelquefois, mettoit ANNE ſimplement : mais le plus beau nom d'une fille de France eſt de mettre toujours ce beau ſurnom *de France*, ainſi que je le tiens d'un Grand, qui le conſeilla à Madame de Savoye, eſtant jeune fille, de ſigner ainſi; ce qu'elle faiſoit, car j'en ay veu d'elle force lettres: & ſi cette Anne ne mettoit que fort peu ſouvent *voſtre*, ce qui n'appartient qu'aux Roys & à quelques grands Souverains & Reynes Souveraines : & encore que tout à plein elle ne ſe meſlaſt des affaires comme elle avoit fait, ſi vouloit-elle mettre le nez pourtant où elle pouvoit. Certes, c'eſtoit une maiſtreſſe femme, un petit pourtant brouillonne : car ſi Monſieur d'Orléans n'euſt eſté pris, & que la fortune ne luy en euſt dit mal, (a) elle avoit mis la France déjà en grand branle. Et tout pour ſon ambition, que tant qu'elle a veſcu n'a jamais pu la bannir de ſon ame, encore qu'elle fuſt en ſa maiſon retirée, où elle faiſoit pourtant ſemblant de s'y plaire & faire valoir ſa Cour, qui eſtoit toujours belle & grande, comme diſoit ma grand'mere, & eſtant toujours accompagnée de grande quantité de Dames & filles

(a) Pouvoit-elle faire autrement, pour réprimer l'ambition du duc d'Orléans ? C'étoit-là ce qu'il falloit examiner : au ſurplus, Brantôme a raiſon. Cette princeſſe *étoit une maîtreſſe femme.*

qu'elle nourrissoit fort vertueusement & sagement. Il y en eut pourtant une des siennes, qui luy eschappa un jour de faire la folie avec les garçons, comme telle espece de sexe y est sujette, & la garde en est très-mal-aisée, tant estroite soit-elle. Elle le sceut, & lui demanda pourquoy elle avoit tombé en une si lourde & infame faute, bien que la bonne Dame ne fust exempte d'amour. Cette fille, ainsi criminelle, dit que l'autre luy avoit fait par force. Elle luy fit la comparaison d'une éspée desgaisnée, qui ne se peut jamais non plus qu'une autre engaisner, si le fourreau se remue de-çà delà, & ne demeure ferme en cela, & luy en fit monstrer l'expérience de l'espée devant elle, & toutes ses femmes & filles, qui luy servit & à elles de leçon. Elle avoit aussi un commun dire à la bouche, quand on lui parloit de quelque Dame, & qu'on la luy louoit, & lui disoit-on que c'estoit une très-sage Dame. *Dites donc*, disoit-elle, *elle est des moins folles, & non pas très-sage ; car gueres y en a-t-il, qui, ou jeune, ou en aage, n'ait aymé, ou entré en tentation, mais les unes moins, les autres plus.*

Si a-t-elle fait de très-belles nourritures, ainsi que je tiens de ma grand'mere, & n'y a gueres eu Dames ou filles de bonne Maison de son temps, qui n'ait appris leçon d'elle, estant alors la Maison de Bourbon une des grandes & splendides de la

chrestienté. Aussi certes elle l'a fait valoir : car encore qu'elle fust opulente en grands biens & richesses de soy, elle, ayant bien fait (a) sa main en sa régence, y en apporta davantage ; si-bien que tout y servoit à bien faire reluire cette Maison, outre qu'elle estoit splendide & magnifique de sa nature, & qu'elle ne vouloit en rien diminuer de sa grandeur premiere. Elle avoit bien aussi des grandes bontez à l'endroit des personnes qu'elle aymoit, & prenoit en sa Main. Pour fin, cette Anne de France a esté fort spirituelle, & assez bonne. J'en ay assez dit.

ARTICLE IV.

Madame CLAUDE DE FRANCE.

IL faut parler de Madame CLAUDE DE (b) FRANCE, qui fut très-bonne & très-charitable, & fort douce à tout le monde, & ne fit jamais desplaisir ny mal à aucun de sa Cour, ny de son Royaume. Elle fut aussi fort aymée du Roy Louïs, & de la Reyne Anne, ses pere & mere, & estoit leur bonne fille & la bien-aimée, comme ils luy monstrerent

(a) Si Brantôme dit vrai, on a donc toujours volé : est-ce que le peuple ne seroit fait que pour être dépouillé ? La perspective ne seroit pas consolante.

(b) Fille de Louis XII, & d'Anne de Bretagne.

bien : car après que le Roy fut paiſible (a) Duc de Milan, ils la firent déclarer & proclamer en ſa Cour de Parlement de Paris, à huis ouverts, Ducheſſe des deux plus belles Duchés de la Chreſtienté, qui eſtoient Milan & Bretagne, l'une venant du pere, & l'autre de la mere. Quel héritage ! s'il vous plaiſt. Ces deux Duchés, jointes enſemble, euſſent bien fait un beau Royaume.

La Reyne ſa mere la voulut fort marier à Charles d'Auſtriche, depuis Empereur. Si elle euſt veſcu, cela ſe fuſt fait; car elle s'en faiſoit accroite par-deſſus le Roy ſon mary, & meſme pour le mariage de ſes filles, deſquelles elle vouloit avoir la totale charge & ſoucy. Jamais elle ne les appelloit autrement que par leur nom ; *ma fille Claude* & *ma fille Renée*. Aujourd'hui il faut donner des Seigneuries aux filles des Princeſſes, voire des Dames, pour les y appeller. Et ſi elle euſt veſcu, jamais le Roy François ne l'euſt eſpouſée, comme j'ay dit en ſon diſcours (b), car elle prévoyoit bien le mauvais traittement qu'elle en devoit re-

(a) Ce fut vraiſemblablement en 1513, lorſque ſon armée, commandée par Louis de la Tremoille reprit pour la troiſième fois le Milanez.

(b) Pour être plus exact, Brantôme auroit dû dire qu'Anne de Bretagne, ſi elle eût vécu, auroit empêché la conſommation de ce mariage : à l'égard du contrat & de la célébration du mariage, le vœu de la nation avoit

cevoir, d'autant que le Roy son mary luy donna la vérole (a) qui lui avança ses jours. Et Madame la Régente (b), sa belle-mere, la rudoyoit fort : mais elle se fortifioit le plus qu'elle pouvoit de son beau esprit, & de sa douce patience, & grande sagesse, pour supporter ses rigueurs, ny plus ny moins qu'on lit de Marguerite, fille de Raimond, Comte de Provence, femme du Roy Saint-Louïs, fort sage & prudente Princesse, qui supportoit les rudesses de Blanche, sa belle-mere, qu'elle luy faisoit, par sa prudence, & les vainquoit par sa patience. Quoy qu'il en soit, elle produisit une très-belle & généreuse lignée au Roy son mary : trois fils, François, Henry & Charles; & quatre filles, Loüise, Charlotte, Magdeleine & Marguerite.

Elle fut fort aymée aussi du Roy son mary;

contraint Anne de Bretagne d'y consentir. (Voyez les mémoires de Fleuranges, Tome XVI de la collection, page 325).

(a) Il paroit constaté que François I mourut des suites douloureuses de son incontinence. Mais il n'est pas également prouvé qu'il ait infecté sa femme du mal vénérien. Au surplus, la fécondité de Claude de France semble indiquer qu'en admettant le récit de Brantôme comme authentique, François I commit ce crime, (car c'en est un), vers les dernières années de la vie de son épouse.

(b) Louise de Savoye, duchesse d'Angoulême, mère de François I.

& bien traittée, & de toute la France, & fort regrettée après sa mort pour ses admirables vertus & bontez.

J'ay leu dans la *Chronique d'Anjou*, qu'après sa mort, son corps fit miracles, si bien qu'une grande Dame des siennes, estant un jour tourmentée d'une fievre chaude, & s'estant vouée à elle, soudain elle recouvra santé.

Article V.

Madame Renée de France.

Madame Renée, sa sœur, a esté aussi une fort bonne & habile Princesse; car elle avoit un des bons esprits & subtils, qui estoit possible. Elle avoit fort estudié, & l'ay vu fort sçavante discourir fort hautement & gravement de toutes Sciences, jusqu'à l'astrologie & la connoissance des astres, dont je la vis un jour entretenir la Reyne-Mere, qui l'oyant ainsi parler, dit que le plus grand Philosophe du monde n'en sçauroit mieux parler.

Elle avoit esté promise à l'Empereur Charles (a) par le Roy François; car elle demeura

(a) Du tems de Louis XII, Ferdinand, Roi d'Arragon, l'avoit déjà fait rechercher par l'Infant Ferdinand, cadet de Charles. *Lett. de Louis XII*, Tome IV, page 251.

fort jeune après le Roy son pere & la Reyne sa mere : mais la guerre qui survint interrompit le mariage ; & fut donnée (a) à Monsieur le Duc de de Ferrare, qui l'ayma fort, & la traita honorablement, comme fille de Roy. Vray est, qu'ils furent quelque temps un peu mal ensemble, pour la Religion Luthérienne (16), de laquelle il la soupçonnoit. Peut-estre que se ressentant des mauvais tours que les Papes avoient faits au Roy son pere, en tant de sortes, elle renia leur puissance, & se sépara de leur obéissance, *ne pouvant faire pis, estant femme.* Je tiens de bon lieu, qu'elle le disoit souvent. Son mary pourtant, eut esgard à son sang illustre, la respectoit tousjours & l'honoroit fort. Aussi comme la Reyne Claude, sa sœur, fut-elle très-heureuse en lignée: car elle en produisit à son mary, la plus belle qui fut, ce crois-je, en Italie, encore qu'elle fust très-gastée de son corps.

Elle eut Monsieur le Duc de Ferrare, qui est

Mezerai dit, que le Roi François I, en la mariant au duc de Ferrare, avoit eu en vue de s'assurer la Bretagne, qu'un petit prince, & si éloigné, ne pourroit lui quereller. Elle ne fut promise à Charles, prince d'Espagne, qu'en 1515, par François I, dans le traité entre ces deux princes. *Hist. de la Ligue de Cambray.* Tome II, pag. 226.

(a) Elle épousa Hercule d'Est, duc de Ferrare, en 1528.

aujourd'huy un des beaux Princes d'Italie, & des ſages & généreux, & feu Monſieur le Cardinal d'Eſt; la bonté, la magnificence & la libéralité du monde; deſquels j'eſpere parler: & trois filles, les plus belles qui naſquirent jamais en Italie; Madame Anne d'Eſt, depuis Madame de Guiſe; Madame Lucrece, Ducheſſe d'Urbin; & Madame Eléonor, qui mourut ſans eſtre mariée. Le deux premieres porterent le nom de leurs grand'meres, l'une d'Anne de Bretagne, du coſté de la mere; & l'autre du coſté de la mere (a), de Lucrece Borgia, fille du Pape Alexandre, de mœurs fort différentes, comme de qualitez; bien que ladite Dame Lucrece fuſt une gentille Princeſſe Eſpagnolle, douée de beaucoup de beauté & de vertu. (*Voyez* Guichardin.) Madame Léonor porta le nom de la Reyne Léonor. Ces trois filles furent très-belles : mais la mere les fit embellir davantage, par la belle nourriture qu'elle leur donna, en leur faiſant apprendre les Sciences & les bonnes Lettres, qu'elles apprirent & retindrent parfaitement, & en faiſoient honte aux plus ſavants; de ſorte que ſi elles avoient beau corps, elles avoient l'ame autant belle. J'en parleray ailleurs. Or ſi cette Princeſſe eſtoit habile, ſage, ſpirituelle & vertueuſe, elle eſtoit accompagnée d'autant de

(a) *Ou plutôt* du père.

bontez, qu'elle eftendoit fi bien fur les fujets de fon mary, que je n'ay veu aucun dans Ferrare, qui ne s'en contentaft, & n'en dift tous les biens du monde; car ils fe reffentoient fur-tout de fa charité qu'elle a eue toujours en recommandation, & principalement fur les François: car elle a eu cela de bon, que jamais elle n'a oublié fa nation; & bien qu'elle en fuft très-loin, elle l'a tousjours fort aymée. Jamais François, paffant par Ferrare, ayant néceffité, & s'adreffant à elle, n'a party d'avec elle, qu'elle ne luy donnaft un ample aumofne & bon argent, pour gagner fon pays & fa maifon; & s'il eftoit malade, & qu'il n'euft peu cheminer, elle le faifoit traitter & guérir très-foigneufement, & puis luy donnoit argent pour fe retirer en France.

J'ay ouy-dire à gens qui le fçavent bien, & à une infinité de foldats & gens de guerre, qu'ils en avoient fait la bonne preuve: qu'au (a) voyage de Monfieur de Guife en Italie, elle fauva, après fon retour, plus de dix mille ames de pauvres François, tant de guerre que d'autres, qui fuffent morts de faim & de néceffité fans elle, lefquels, paffant à Ferrare, elle fecouroit tous de remedes & d'argent, autant qu'il y en avoit; & fi y en avoit force Gentilshommes de bonne Maifon, de ce

(a) En 1557.

nombre de nécessiteux. A d'aucuns d'eux, j'ay ouy-dire que jamais ne se fussent conduits en France sans elle, tant sa charité & libéralité fut grande envers ceux de sa nation : si bien que j'ay ouy-dire à un sien Maistre d'hostel, que cette passade lui cousta plus de dix mille escus ; & quand les Intendants de sa maison luy en remonstroient la despense excessive, elle ne leur disoit autre chose, si-non : *que voulez - vous ? Ce sont des pauvres François de ma nation ; & lesquels, si Dieu m'eust donné barbe au menton, & que je fusse homme, seroient maintenant tous mes sujets. Voire me seroient-ils tels, si cette meschante Loy Salique ne me tenoit trop de rigueur.*

Voilà une grande bonté & charité de cette Princesse, qui me fait du tout ressouvenir d'une Grande de Canouze, Dame de la Pouille, qui se nommoit *Bersa*, autrement *Paulina*, laquelle, après cette grande battaille & occision de Cannes pour les Romains, il y en eut environ dix mille soldats de reste de cette grande déroute, lesquels eschappez esperdus, esgarez, & vagabonds par certains détroits, arriverent de nuit à Canouze, ville pour lors alliée des Romains, en laquelle cette honneste Dame pour lors estoit ; & ne s'estonnant de la fortune ensuivie par la puissance du victorieux Annibal, les retira tous dans ses propres maisons, ainsi qu'ils estoient las, pauvres, desar-

mez, affamez & couverts de playes, les fit remettre & rafraifchir, reveftir, nourrir, & guérir. Enfin, quand ils eurent recouvert leurs forces, & repris leurs efpérances, moyennant fa piété, partants d'elle à leur vouloir, eflargir à chacun d'eux de quoy faire fes dépens fur le chemin : & jamais, quelque nouvelle multitude qu'il en furvînt tous les jours, ne retira fes mains de fa libéralité, mais tousjours pourveut aux néceffitez de tous ceux qui fe retiroient; ce qui eft une chofe merveilleufe à dire, & beaucoup plus louable en cette honnefte Dame. Noftre Princeffe Ferraroife en eft d'autant à louër; car fans elle, pour cette fois le Proverbe vieux fe fuft pratiqué, *que l'Italie eftoit le vray cimetiere François, & à quantité.*

Or, fi fa charité pour cette fois s'eft monftrée en cela, je vous puis affurer qu'en tous les lieux qu'il a fallu, elle l'a monftrée. J'ay ouy dire à aucuns de fes gens, qu'eftant de retour en France, & s'eftant retirée en fa ville & maifon de Montargis, quand les guerres civiles fe venoient à efmouvoir, tant qu'elle a vefcu, elle retiroit chez elle une infinité de peuples; & ceux de la Religion, qui eftoient chaffés & bannis de leurs biens & maifons, elle les aydoit, fecouroit, & nourriffoit de tout ce qu'elle pouvoit.

J'ay bien veu, moy, aux feconds troubles, les forces de la Gafcogne, conduites par Meffieurs de Terrides

Terrides & de Monsalès, montants à 8000 hommes, & s'acheminants vers le Roy. Nous passasmes à Montargis, les chefs & principaux Capitaines & Gentilshommes. Nous luy allasmes faire la révérence, comme nostre devoir nous le commandoit. Nous vismes dans le chasteau, je croy, plus de trois cent personnes de la Religion, qui de toutes parts du pays s'estoient retirez-là. Un vieux Maistre-d'hostel qu'elle avoit, fort honneste Gentilhomme, que j'avois connu à Ferrare & en France, me jura qu'elle nourrissoit tous les jours plus de trois cent bouches de ces pauvres personnes retirées.

Bref, cette Princesse estoit bien fille de France, vraye en bonté & charité. Elle avoit aussi le cœur fort grand & haut. Je luy ay veu en Italie, & à la Cour, garder aussi-bien son rang qu'il estoit possible : &, encore qu'elle apparust n'avoir pas l'apparence extérieure tant grande, à cause de la gasture de son corps, si est-ce qu'elle en avoit beaucoup en sa majesté, monstrant bien en sa grandeur, & en son visage royal, & en sa parole, qu'elle estoit bien fille de Roy & de France.

J'ay ouy dire, & le tiens de bon lieu, que, lors que le Prince de Condé fut mis en prison à Orléans, du temps du petit Roy François, elle arriva de Ferrare deux jours après ; & la vis arriver. Le Roy & toute la Cour, estants allez au-de-

vant, & receüe avec un très-grand honneur, comme il luy appartenoit, elle fut fort triste de cette prison, & dit & remonstra à feu Monsieur de Guise, son gendre, *que quiconque avoit conseillé au Roy ce coup, avoit failly grandement; & que ce n'estoit peu de chose, que de traitter un Prince du Sang de cette sorte.*

Ce n'estoit pas pourtant Monsieur de Guise qui avoit donné ce conseil, & s'en excusa fort : car il ne tira jamais raison de ses ennemis que par ses armes (a) encore qu'ils ne le fussent, mais bons parents. Je sçay bien qui donna ce conseil. Or, c'est assez parlé de cette noble Princesse.

ARTICLE VI.

MARGUERITE, Reine de Navarre.

IL faut un peu parler de MARGUERITE (b), REINE DE NAVARRE. Certainement elle ne fut point

(a) Si ce n'étoit pas le duc de Guise, c'étoit au moins son frère le cardinal de Lorraine. Or, on n'ignore pas l'intimité qui régnoit entre les deux frères. Peut-être fut-ce d'après ce motif, que le duc de Guise déclara si hardiment au prince de Condé, que sa détention n'étoit point son ouvrage. Une déclaration de cette espèce frisoit de près l'escobarderie.

(b) Marguerite d'Orléans, sœur de François I, épousa d'abord le duc d'Alençon, & ensuite Henri d'Albret, Roi de Navarre.

fille d'un Roy de France, ny n'en portoit aussi le nom, sinon de *Valois* ou *d'Orléans*. Car, comme dit Monsieur de Tillet en ses mémoires, le surnom de *France* n'appartient qu'aux filles de France; & si elles sont nées avant que leur pere soit Roy, elles ne prennent ce surnom qu'après l'advénement à la couronne. Mais pourtant cette Marguerite, comme disoient de grandes personnes d'alors, elle estoit censée comme fille de France, mesme qu'elle ne leur faisoit tort de se mettre à leur rang, pour ses grandes vertus. Voilà pourquoy nous la mettrons parmy elles.

Ce fut donc une Princesse de très-grand esprit & fort habile, tant de son naturel, que de son acquisitif; car elle s'addonna fort aux lettres en son jeune âge, & les continua tant qu'elle vesquit, aymant & conversant du temps de sa grandeur, ordinairement à la Cour, avec les gens les plus sçavants du Royaume de son frere. Aussi tous l'honoroient tellement, qu'ils l'appelloient leur *Mæcenas* : & la pluspart de leurs livres, qui se composoient alors, s'addressoient au Roy son frere, qui estoit bien sçavant, ou à elle.

Elle-mesme composa fort, & fit un livre qu'elle intitula : *La Marguerite des Marguerites*, qui est très-beau, & le trouve-t-on encore imprimé (a).

(a) Ce livre intitulé : *les Marguerites de la Marguerite*

Elle composoit souvent des comédies & des moralitez, qu'on appelloit en ce temps-là des pastorales qu'elle faisoit joüer & représenter par les filles de sa Cour.

Elle aymoit fort à composer des chansons spirituelles ; car elle avoit le cœur fort addonné à Dieu : aussi portoit-elle pour sa devise, la fleur du soucy, qui est la fleur ayant plus d'affinité avec le soleil qu'aucune qui soit, tant en similitude de ses rayons & feuilles de ladite fleur, qu'à raison de la compagnie qu'elle luy fait ordinairement ; se tournant de toutes parts là où il va, depuis Orient jusques en Occident, s'ouvrant aussi, ou closant, selon sa hauteur & basseur. Aussi elle s'accommoda de cette devise, avec ces mots :

Non inferiora secutus (a).

En signe qu'elle dirigeoit & tendoit toutes ses actions, pensées, volontez & affections à ce grand soleil qui estoit Dieu, & pour cela, la soupçonnoit-on de la Religion de Luther ; mais pour le respect & amour qu'elle portoit au Roy

des princesses, est un recueil de *Poësies* de cette princesse, fait par Simon Sylvius, surnommé de la Haye, son valet-de-chambre ; & imprimé *à Lyon chez Jean de Tournes*, en 1547, *in*-8°.

(a) C'est-à-dire. *Il ne s'arrête point aux choses d'ici-bas.*

son frere, qui l'aymoit uniquement & l'appelloit tousjours sa mignonne, elle n'en fit jamais aucune profession ny semblant; & si elle la croyoit, elle la tenoit tousjours dans son ame fort secrette, d'autant que le Roy la haïssoit fort; disant qu'elle & toute autre nouvelle Secte, tendoient plus à la destruction des Royaumes, des Monarchies & Dominations, qu'à l'édification des âmes.

Le grand Sultan Soliman en disoit de mesme: laquelle combien qu'elle renversast plusieurs points de la Religion Chrestienne & du Pape, il ne la pouvoit aymer; d'autant, disoit-il, que les (a) *Religieux* d'icelle n'estoient que brouillons & séditieux, & ne se pouvoient tenir en repos, qu'ils ne remuassent tousjours. Voilà pourquoy le Roy François, sage Prince s'il en fut oncques, en prévoyant les miseres qui en sont venues en plusieurs parts de la Chrestienté, les haïssoit, *& fut un peu rigoureux* (b) *à faire brusler vifs les Hérétiques de son temps.* Si ne laissa-il pourtant à favoriser les Princes Protestants d'Allemagne contre l'Empereur. Ainsi ces grands Roys se gouvernent comme il leur plaist.

(a) Ceux qui la professoient avec le plus de zèle.

(b) Que vouloit-il donc que ce prince fit de plus? Ne falloit-il point lui avoir obligation d'en être quitte pour le bûcher?

J'ay ouy conter à personne de foy, que Monsieur le Connestable de Montmorency, en sa plus grande faveur, discourant de ce fait un jour avec le Roy, ne fit difficulté ny scrupule de luy dire, que, s'il vouloit bien exterminer les Hérétiques de son royaume, il falloit commencer à sa Cour, & à ses plus proches, luy nommant la Reyne, sa sœur; à quoy le Roy répondit : *Ne parlons point de celle-là. Elle m'ayme trop. Elle ne croira jamais que ce que je croiray, & ne prendra jamais de Religion qui préjudicie à mon Estat.* Dont oncques puis elle n'ayma jamais Monsieur le Connestable, l'ayant sçeu; & luy ayda bien à sa desfaveur & bannissement de la Cour : si bien que le jour que Madame la Princesse (a) de Navarre fut mariée avec le Duc de Cleves à Chastelleraud; ainsi qu'il la fallut mener à l'Eglise, d'autant qu'elle estoit chargée de pierries & de robbe d'or & d'argent, & pour ce, pour la foiblesse de son corps, n'eust sçeu marcher, le Roy commanda à Monsieur le Connestable de prendre sa petite niepce au col, & la porter à l'Eglise (b) : dont toute la Cour s'en estonna fort, pour

(a) Jeanne d'Albret sa fille.

(b) L'Infant de Foix porta de même au col madame Claude de France en 1506, lorsque cette princesse fut fiancée au duc d'Angoulême, depuis Roi sous le nom de François I.

eſtre une charge peu convenable & honorable en telle cérémonie pour un Conneſtable, & qu'elle ſe pouvoit bien donner à un autre; de quoy la Reyne de Navarre n'en fut nullement deſplaiſante, & dit : *Voilà celuy qui me vouloit ruiner autour du Roy mon frere, qui maintenant ſert à porter ma fille à l'Egliſe.*

Je tiens-ce conte de cette perſonne que j'ay dit ; & que Monſieur le Conneſtable fut fort deſplaiſant de cette charge, & en eut un grand dépit, pour ſervir d'un tel ſpectacle à tous, & commença à dire : *C'eſt fait déſormais de ma faveur. Adieu luy dis.* Comme il arriva ; car après le feſtin & diſner des nopces, il eut ſon congé, & partit auſſitôſt. Je le tiens de mon frere auſſi, qui eſtoit lors Page à la Cour, qui vit le myſtere, & s'en ſouvenoit très-bien ; car il avoit la mémoire très-heureuſe. Poſſible auray-je eſté importun d'avoir fait cette diſgreſſion ; mais pour m'eſtre venue en la ſouvenance, paſſe.

Pour parler encore de cette Reyne, ſon diſcours eſtoit tel, que les Ambaſſadeurs, qui parloient à elle, en eſtoient grandement ravis, & en faiſoient de grands rapports à ceux de leur nation à leur retour; dont ſur ce elle en ſoulageoit le Roy ſon frere : car ils l'alloient touſjours trouver, après avoir fait leur principale ambaſſade; & bien ſouvent, lorſqu'il avoit des gran-

des affaires, les remettoit à elle, en attendant sa définition & totale résolution. Elle les sçavoit fort bien entretenir & contenter de beaux discours, comme elle y estoit fort opulente & fort habile à tirer les vers du nez d'eux; dont le Roy disoit souvent qu'elle luy assistoit très-bien, & le deschargeoit de beaucoup. Aussi faisoient elles à l'envy les deux sœurs, à ce que j'ay ouy dire, à qui serviroit mieux leurs freres : l'une la Reyne d'Hongrie (a), l'Empereur; & l'autre, le Roy François : mais l'une par les effets de la guerre, & l'autre s'efforça par l'industrie de son gentil esprit & par douceur.

Lorsque le Roy fut si malade en Espagne, estant prisonnier, elle l'alla visiter comme bonne sœur & amie, sous le bon plaisir & sauf-conduit de l'Empereur : laquelle trouva son frere en si piteux estat, que, si elle n'y fust venue, il estoit mort, d'autant qu'elle reconnoissoit son naturel & sa complexion mieux que tous ses médecins; & le traitta & fit traitter, selon qu'elle le cognoissoit, si bien qu'elle le rendit guéry. Aussi le Roy le disoit souvent, que sans elle il estoit mort; dont il luy avoit cette obligation qu'il

(a) Cette princesse, sœur de Charles-Quint, fit bien du mal avec son humeur martiale, qui dégéneroit en férocité. Elle fut la cause du ravage des frontières des deux Empires.

recognoiſtroit à jamais, & l'en aymeroit; comme il a fait juſques à ſa mort. Auſſi elle luy rendoit la pareille, & de telle amour, que j'ay ouy dire, qu'ayant ſçeu ſon extrême maladie, elle dit ces meſmes paroles : *Quiconque viendra à ma porte m'annoncer la guériſon du Roy mon frere, tel courrier fuſt-il las, haraſſé, fangeux, & mal-propre, je l'iray baiſer & accoller, comme le plus propre Prince & Gentilhomme de France; & qu'il auroit faute de lit, & n'en pourroit trouver pour ſe délaſſer, je luy donnerois le mien, & coucherois plutoſt ſur la dure, pour telles bonnes nouvelles qu'il m'apporteroit.* Mais, elle, en ayant ſçeu la mort, elle en fit des lamentations ſi grandes, des regrets ſi cuiſants; qu'oncques puis ne s'en put remettre, & ne fit jamais plus ſon profit. A ce que j'ay ouy dire aux miens, à cette fois qu'elle fut en Eſpagne; elle parla à l'Empereur ſi bravement & ſi honneſtement auſſi, ſur le mauvais traitement qu'il fit au Roy ſon frere, qu'il en fut tout eſtonné; luy remonſtrant ſon ingratitude & felonnie, dont il uſoit, luy vaſſal, envers ſon Seigneur à cauſe de Flandres : luy reprocha la dureté de ſon cœur; pour eſtre ſi peu piteux à l'endroit d'un ſi grand Roy & ſi bon; & qu'uſant de cette façon, ce n'eſtoit pour gagner un cœur ſi noble & royal, que celuy du Roy ſon frere, & ſi ſouverain;

& quand bien il mourroit pour son rigoureux traittement, la mort n'en demeureroit impunie, ayant des enfants qui quelque jour deviendroient grands, qui en feroient la vengeance signalée.

Ces paroles prononcées si gravement, & de si grosse colere, donnerent à songer à l'Empereur, si bien qu'il se modéra & visita le Roy, & luy promit force belles choses, qu'il ne tint pas pourtant ce coup.

Or, si cette Reyne parla bien à l'Empereur, elle dit encore pis à ceux de son Conseil, où elle eut audience, là où elle triompha de bien dire & bien haranguer, & avec une bonne grace dont elle n'estoit point despourveue : & fit si bien par son beau dire, qu'elle s'en rendit plus agréable qu'odieuse ny facheuse; d'autant qu'avec cela elle estoit belle, jenne, veufve de Monsieur d'Alençon, & en la fleur de son âge. Tout cela est fort propre à esmouvoir & plier des personnes dures & cruelles. Elle enfin fit tant, que ses raisons furent trouvées bonnes & pertinentes, & demeura en grande estime de l'Empereur, de son Conseil & de sa Cour. Si est-ce qu'il luy vouloit donner une venuë, d'autant que, ne songeant à l'expiration de son sauf-conduit & passeport, elle ne prenoit garde que son terme s'approchoit. Elle en sentit quelque vent, que l'Empereur, aussi-tost le terme escheu, la

vouloit arrester ; mais elle, toute courageuse, monte à cheval, fit des traittes en huit jours, qu'il en falloit pour quinze, & s'évertua si bien, qu'elle arriva sur la frontiere de France le soir bien tard du jour que le terme de son passeport expiroit ; & par ainsi, fut bien trompée Sa Majesté, qui l'eust retenuë sans doute, si elle eust voulu enjamber sur un autre jour hors de son sauf-conduit. Elle luy sçeut aussi bien mander & escrire après, & luy en faire la guerre lors qu'il passa par France. Je tiens ce conte de Madame la Sénefchalle ma grand'mere, qui estoit pour lors avec elle sa Dame d'honneur.

Durant la prison du Roy son frere, elle assista fort à Madame la Régente sa mere à régir le Royaume, à contenter les Princes, les Grands, & gagner la Noblesse ; car elle estoit fort accostable, & qui gagnoit bien le cœur des personnes pour les belles parties qu'elle avoit en elle.

Bref, c'estoit une Princesse digne d'un grand Empire. Outre tout cela, elle estoit très-bonne, douce, gracieuse, charitable, grande aumosniere, & ne dédaignant personne. Aussi quand elle fut morte, elle fut plainte & regrettée de tout le monde.

Les plus sçavants à l'envy firent d'elle une infinité d'épitaphes, qui en grec, qui en latin, si-bien

qu'il y en a encore un livre en lumiere tout complet, & qui est très-beau.

Cette Reyne souloit souvent dire aux uns & aux autres, qui discouroient de la mort & de la béatitude par après : *Tout cela est vray ; mais nous demeurons si long-temps morts en terre avant que venir-là !* De sorte que j'ay ouy-dire à ma mere, qui estoit l'une de ses Dames, & ma grand'mere sa Dame d'honneur, que, lorsque l'on luy annonça, en son extrémité de maladie, qu'il falloit mourir, elle trouva ce mot fort amer, & répéta aussi-tost ce que je viens de dire, & qu'elle n'estoit encore point tant sur-année qu'elle ne pust encore bien vivre quelques années ; car elle n'avoit que cinquante à cinquante-trois ans. Elle nasquit sous le dixiesme degré d'Aquarius, que Saturne se séparoit de Vénus par quaterne aspect, le 10 Avril 1492, à dix heures du soir au chasteau d'Angoulesme, & fut conçeüe l'an mille quatre cent nonante & un à 10 heures avant midy, & 17 minutes, le 11 de Juillet.

Les bons Astrologues pourroit là-dessus en faire quelque composition. Elle mourut en Béarn, au chasteau Dandaus (a), au mois de Décembre l'an 1549. On pourra là-dessus computer fort

(a) Il falloit dire : *en Bigorre, du château d'Ardos*

âge. Elle estoit plus vieille que le Roy son frere, qui nasquit à Coignac le 12 de Septembre à neuf heures du soir, l'an 1494, sous le vingt-uniesme degré de Gemini, & avoit esté conçeu l'an 1493, le 10 Décembre, à dix heures du matin; fut Roy le onziesme de Janvier 1514, & mourut en 1547.

Cette Reyne prit sa maladie, en regardant une comete (a), qui paroissoit lors sur la mort du Pape Paul III, & elle-mesme le cuidoit ainsi; mais possible pour elle paroissoit: & soudain la bouche luy vint un peu de travers; ce que voyant son Médecin, Monsieur d'Escuranis, l'osta de-là, & la fit coucher & la traitta, car c'estoit un catarre, & puis mourut dans huit jours, après s'estre resoluë à la mort. Elle mourut bonne Chrestienne & Catholique (b), contre l'opinion de plusieurs: mais quant à moy, je puis affirmer, moy estant petit garçon en sa Cour, avec ma grand'mere & mere, n'en

(a) C'étoit alors la folie du tems. Dès qu'une comète paroissoit, on croyoit y voir l'annonce de la mort d'un grand personnage; comme si la fin d'un être foible & souvent méprisable, avoit aucun rapport avec la marche des corps céléstes, & des météores.

(b) On lui reproche néanmoins d'avoir contribué fortement à soulever les esprits en France contre la Cour de Rome, & d'avoir propagé le protestantisme dans le Béarn.

avoir veu faire aucun acte contraire; si-bien que s'estant retirée en un Monastere de femmes en Angoumois, après la mort du Roy son frere, qu'on appelle Tusson, où elle fit sa quarantaine & séjour tout un esté, & y bastit un beau logis; souvent on luy a veu faire l'Office de l'Abbesse, & chanter avec les Religieuses à leurs Messes & à leurs Vespres.

J'ay ouy conter d'elle, qu'une de ses filles (a) de chambre, qu'elle aymoit fort, & estant près de la mort, la voulut voir mourir; & tant qu'elle fut aux abois & au *rommeau* de la mort, elle ne bougea d'auprès d'elle, la regardant si fixement au visage, que jamais elle n'en osta le regard jusques après sa mort. Aucunes de ses Dames plus privées luy demanderent à quoy elle amusoit tant sa veuë sur cette créature trespassante? Elle respondit, qu'ayant tant ouy discourir à tant de sçavants Docteurs, *que l'ame & l'esprit sortoient du corps aussi-tost qu'il trespassoit, elle vouloit voir s'il en sortiroit quelque vent, ou bruit, ou le moindre raisonnement du monde, au desloger & sortir, mais qu'elle n'y avoit rien apperçeu:* & disoit

(a) Anne de Boulen, qui depuis épousa pour son malheur Henri VIII, Roi d'Angleterre, avoit été une des filles d'honneur de Marguerite, Reine de Navarre. On prétend que ce fut auprès de cette princesse qu'Anne de Boulen prit du goût pour les opinions nouvelles.

une raison qu'elle tenoit des mesmes Docteurs, que leur ayant demandé pourquoy le cygne chantoit ainsi avant sa mort, ils luy avoient respondu; *que c'estoit pour l'amour des esprits qui travailloient à sortir par son long col;* pareillement disoit-elle, *vouloir voir sortir ou sentir raisonner & ouïr cette ame ou celuy esprit, ce qu'il faisoit à son desloger;* & adjousta que si elle n'estoit bien ferme en la foy, qu'elle ne sçauroit que penser de ce deslogement & département du corps & de l'ame; mais qu'elle vouloit croire ce que son Dieu & son Eglise commandoient; sans entrer plus avant en autre curiosité: comme de vray c'estoit une des Dames aussi dévotieuses (a) que l'on eust pû voir, & qui avoit Dieu aussi souvent en la bouche, & le craignoit autant.

Elle fit, en ses gayetez, un livre qui s'intitule: *Les nouvelles de la Reyne de Navarre* (b), où

(a) Si sa dévotion a pu être équivoque, on s'accorde sur la délicatesse & l'amabilité de son esprit.

(b) Son vrai titre est *l'Heptameron, ou l'histoire des amans fortunés des nouvelles de très-illustre & très-excellente princesse Marguerite de Valois, Reine de Navarre;* & il fut imprimé *à Paris, chez Gilles Robinot*, en 1559, 1560, 1561, *in-4°. & in-16.* Voyez la *bibliothéque des romans*, page 310. La croix du Maine dit 1567, & du Verdier 1579; & en parlent tous deux comme d'une édition remise en ordre & retouchée en divers endroits, pour le langage, par Claude Gruget, Parisien. On a en-

l'on y voit un ſtile ſi doux, & ſi fluant, & plein de ſi beaux diſcours, & belles ſentences, que j'ay ouy-dire que la Reyne-Mere, & Madame de Savoye, eſtants jeunes, ſe voulurent meſler d'en eſcrire des Nouvelles à part à l'imitation de ladite Reyne de Navarre, ſçachant bien qu'elle en faiſoit; mais quand elles eurent veu les ſiennes, elles eurent ſi grand dépit des leurs, qui n'approchoient nullement des autres, qu'elles les jetterent dans le feu, & ne les voulurent mettre en lumiere : grand dommage pourtant; car eſtant toutes ſpirituelles, il ny pouvoit avoir rien que très-beau, très-bon, & très-plaiſant, venant de telles grandes, qui ſçavoient des bons contes.

Elle compoſa toutes ces Nouvelles, la pluſpart dans ſa littiere, en allant par pays; car elle avoit des plus grandes occupations eſtant retirée. Je l'ay ouy ainſi conter à ma grand'mere, qui alloit tousjours avec elle dans ſa littiere, comme ſa Dame d'honneur, & luy tenoit l'eſcritoire; & les

core changé le langage de Gruget, *à Amſterdam, chez Galet, en 1798, en 2 vol. in-8°.* : & par conſéquent l'on a achevé de gâter le livre, & de nous faire perdre abſolument le langage de cette princeſſe, à moins qu'il n'y en ait une édition antérieure à la réviſion de Gruget, comme ſemblent le ſuppoſer les narrés de la croix du Maine, & de du Verdier. Voyez leurs *bibliothéques françoiſes*, pages 181, 309 & 844.

mettoit

mettoit par escrit aussi-tost & habilement, ou plus, que si on luy eust dicté. C'estoit aussi la personne du monde qui faisoit mieux les devises en François, en Latin, & autres langües, comme il y en a une infinité en nostre maison, en des lits & tapisseries, qu'elle a composées. J'en ay assez parlé pour à cette heure; ailleurs j'en parleray encore.

Article VII.

Mesdames Charlotte, Louise, & Magdeleine de France.

Pour dire que, comme j'ay dit, Madame (a) Claude fut fort heureuse en belle lignée de filles comme de fils, elle eut Mesdames Charlotte (b) & Louise de France, ausquelles la mort trop s'advançant empescha de venir à l'âge parfait & au beau fruit que leur jeunesse tendre en monstroit de belles fleurs : & si elles fussent venuës à leur perfection d'années, elles n'eussent rien deu à leurs autres sœurs, ny en esprit ny en bontez; car leur espérance estoit très-belle. Si bien que Madame Louise avoit esté compromise à l'Empereur Charles; mais elle mourut. Ainsi les beaux boutons de roses

(a) Femme de François I.

(b) Celle-ci mourut en 1517, & la princesse Louise en 1524.

souvent sont emportez de vent, comme les mesmes roses espanouies : aussi les jeunesses ravies ainsi sont plus à regretter cent fois, que les vieillesses, qui ont assez paru, & dommage en est plus grand; comme il fut quasi de mesme qu'elles de Madame MAGDELAINE DE FRANCE, leur sœur, laquelle n'eut grand loisir de jouïr heureusement de la chose du monde qu'elle avoit plus affectée, qui est d'estre Reyne, tant elle avoit le cœur grand & haut.

Elle fut donc mariée (a) au Roy d'Ecosse; & ainsi qu'on l'en vouloit detourner, non certes qu'il ne fust un beau & brave Prince, mais pour estre condamnée à aller faire son habitation en un pays barbare & une gent brutale, luy disoit-on, elle respondit : *Pour le moins, tant que je vivray, je seray Reyne, ce que j'ay tousjours desiré.* Mais quand elle fut en Escosse, elle trouva le pays tout de mesme qu'on luy avoit dit, bien différent de la douce France. Toutesfois, sans autre semblant de la repentance, elle ne disoit autre chose, si-non : *Hélas! j'ay voulu estre Reyne;* couvrant sa tristesse & le feu de son ambition, d'une cendre de patience, le mieux qu'elle pouvoit. Monsieur de Ronsard m'a conté cecy, lequel alla avec elle en

(a) Madeleine, épouse de Jacques V, Roi d'Ecosse, termina sa carriere en 1537.

Escosse, sortant hors de Page d'avec Monsieur d'Orléans, qui le luy donna pour aller avec elle, & voir son monde.

Elle ne demeura pas long-temps Reyne, qu'elle ne mourust, bien regrettée du Roy & de tout le pays; car elle estoit fort bonne, & se faisoit beaucoup aymer, & avoit un fort grand esprit, & estoit fort sage & vertueuse.

ARTICLE VIII.

Madame MARGUERITE DE FRANCE.

AINSI que nous avons eu Madame MARGUERITE DE FRANCE, Duchesse de Savoye, sa sœur, laquelle a esté si sage & vertueuse, si parfaite en sçavoir & sapience, l'on luy donna le nom de la *Minerve* ou *Pallas* de la France, pour sa sapience. Aussi pour devise, elle portoit un rameau d'olive, entortillé de deux serpents entrelassés l'un en l'autre, avec ces mots :

Rerum sapientia custos (a),

signifiant que toutes choses sont régies, ou doivent estre, par sapience, qu'elle avoit beaucoup,

(a) C'est-à-dire, *la sagesse est la conservatrice des choses.*

& de science aussi, qu'elle entretenoit tousjours par ses continuelles estudes les après-disnées, & ses leçons qu'elle apprenoit des gens sçavants, qu'elle aymoit par-dessus toute sorte de gens: Aussi l'honnoroient-ils comme leur Déesse & Patrone. La grande quantité de beaux Livres qu'ils ont faits pour elle, (a) & qu'ils ont voués à elle, en font témoignage : & pour ce, m'empescheront de louër sa science; car ils en ont assez dit.

Elle eut le cœur grand & haut. Le Roy Henri (b) la voulut une fois marier à Monsieur de Vendosme, premier Prince du Sang; mais elle fit response, qu'*elle n'espouseroit jamais le sujet du Roy, son frere.* Voilà pourquoy elle demeura si longtemps à prendre party : jusques à ce que, par la

(a) *On peult dire*, (a remarqué le Laboureur (« qu'elle » n'eut pas un moindre partage en France, que le Roi » Henri Second, son frère, puisqu'elle régna sur tous » les esprits, & qu'elle se soumit tous les cœurs... Jamais » nom ne fut chanté avec tant d'applaudissement & si » peu d'envie, je ne dis pas par des Muses folâtres & » burlesques, ni par ces poëtes mendians, qu'on peut » comparer à des *vielleurs* qui jouent à toutes les portes, » mais par les plus illustres personnages de son tems, » tels qu'un *Michel de l'Hôpital*, auquel sa recommandation valut la charge de chancelier de France »... (Additions aux mémoires de Castelnau, Tome I, Liv. III, page 720).

(b) Henri II, son frère.

paix faite entre les deux Roys Chrestien & Catholique, elle fut mariée avec Monsieur de Savoye, auquel elle aspiroit, il y avoit long-temps; dès le temps du Roy François I, & dès-lors que le Pape Paul III & le Roy François se virent à Nice, que la Reyne de Navarre alla voir, par commandement du Roy, feu Monsieur de Savoye le pere, au Chasteau de Nice, & y mena Madame Marguerite sa niece, qui fut trouvée fort agréable à Monsieur de Savoye, & fort propre pour son fils: mais cela traisna par le moyen de la guerre, jusqu'à cette grande paix, que ce mariage se fit & se consomma, & cousta bon à la France. Car de tout ce qu'on avoit conquis & gardé en Piedmond & Savoye, l'espace de trente ans, il fallut qu'il se rendist en une heure; tant le Roy Henry desiroit la paix (a), & aymoit sa sœur, qu'il ne voulut rien espargner pour la bien colloquer: mais pourtant, la plus grande part de la France & de Piedmond en murmuroient, & disoient que *c'estoit un peu trop.*

D'autres le trouvoient fort estrange, & d'autres fort incroyable, jusques à ce qu'ils l'eussent veu; & mesme les estrangers s'en mocquoient de nous: & ceux qui aymoient plus la France & son bien,

(a) La paix de Cateau-Cambresis. (Voyez les mémoires de Vieilleville, de Boivin du Villars, & de Rabutin).

en pleuroient, lamentoient, & fur-tout ceux de Piedmont, qui ne vouloient tourner à leur premier maiftre; fi les Ducs de Savoye fe doivent juftement appeller Maiftres & Seigneurs de Piedmont, d'autant que les Roys de France le font efté d'autres fois, & font encore juftes Seigneurs, titulaires & maiftres, légitimement leur appartient.

Quant aux foldats & compagnons de guerre, qui eftoient jà fi long-temps accouftumez aux garnifons, douceurs & belles nourritures de ce pays, ne faut point demander ce qu'ils en difoient, comment ils en crioient, s'en défefpéroient, & ce qu'ils en débagouloient. Les uns, tant Gafcons qu'autres, difoient : *Hé! cap de Biou! faut-il que pour une petite piece de chair qui eft entre les jambes de cette femme, qu'on rende tant de belles & grandes pieces de terre* (a)*?* D'autres : *elle devoit bien garder l'efpace de quarante-cinq ans fa virginité, & fon beau pucelage, pour le perdre, pour la ruine de la France.*

(a) L'ufage eft, que ce foit l'acquéreur qui faffe les frais. Ici, c'eft tout le contraire. Auffi n'eft ce que des jeunes qu'on dit, comme *Marot*, dans fa deuxième épître du *Coq à l'Ane*, *qu'elles vendent leur chair cher comme crême.* Ce proverbe, au refte, fait allufion à la fable qui fe débite touchant le *chrefme*, & de laquelle *Brantôme* fait mention ailleurs.

Que si de ce temps ils fussent esté autant déréglez, mutins &.séditieux, comme depuis on les a veus en nos guerres civiles, asseurez-vous qu'un chacun en eust pris sa part, & se fussent saisis des Places qu'on eust eu bien de la peine de les en chasser. Aussi qu'ils avoient à faire à un Général, qui estoit Monsieur le Mareschal de Brissac (a), qui se sçavoit bien faire craindre & respecter, comme j'ay dit : si bien qu'il fallut que ces pauvres gens prissent leur congé, dont les uns pleurant, & se lamentant, se retirerent en France en leurs maisons, que tel possible y avoit-il qui ne l'avoit veue de trente ans. D'autres, comme gens désespérez, s'en alloient au service du Roy d'Espagne, qui avoit la guerre contre le Grand-Seigneur; & près de quinze cent qu'ils estoient, tant du Piedmont que de la Toscane, furent tuez en combattant vaillamment en la bataille qui fut donnée aux Gerbes.

J'ay ouy-dire à des grands Capitaines, que si le Piedmont au moins nous fust demeuré, & qu'il eust laissé la Savoye & la Bresse seulement, que leur mariage fust esté très-riche & très-beau; &

(a) Ce ne fut pas la faute du maréchal de Brissac si on fit une paix aussi extravagante. Il faut voir les intrigues qui agitoient alors la Cour de Henri II, dans les mémoires de Boivin du Villars, (Tome XXXVI de la collection, page 423 & suiv).

que par ce moyen nous estant resté le Piedmont; il eust servy d'escole tousjours & d'amusement aux gens de guerre François, & s'y fussent tous arrestez, & ainsi ne se fussent addonnez & affriandez aux guerres civiles; estant le naturel du François, de vacquer tousjours aux œuvres de Mars, & d'haïr l'oisiveté, le repos & la paix. Or, telle estoit la destinée malheureuse pour la France; & par ce moyen falloit-il achepter la paix; & par ainsi, Madame de Savoye n'en a pu mais. Car elle ne desira jamais la ruine de la France : tant s'en faut, qu'elle n'aymoit rien tant que ceux de sa nation; & si elle en a reçeu du bien, elle n'en a pas esté ingrate, lui servant de tout ce qu'elle a pu; & la secourant : car tant qu'elle a vescu (a), elle a tousjours persuadé & gagné Monsieur de Savoye son mary; à bien entretenir la paix, & ne se débander, luy qui estoit Espagnol pour la vie, contre la France; ainsi qu'il fit depuis après qu'elle fut morte, ayant maintenu & fortifié sous main Monsieur le Mareschal de Bellegarde à faire ce qu'il fit, & se rebeller contre le Roy, s'impatroniser du Marquisat de Saluces; (j'en parle ailleurs (b)) : en quoy certes Son altesse eut grand tort, reconnoissant si mal les bienfaits des Roys

(a) Elle mourut en 1574.

(b) On retrouvera ces détails à l'article du maréchal de Bellegarde.

de France ses proches, & de frais du feu Roy Henry III, qui luy avoit donné si libéralement Pignerol & Savillan, au retour de Pologne.

Force gens bien advisez croyent, que si Madame de Savoye eust vescu, & ne fust pas morte, si-tost, elle eust engardé ce coup, tant elle se sentoit redevable à la terre de sa naissance. Et j'ay ouy-dire à une grande personne qu'elle pensoit, que si Madame de Savoye eust vescu, & qu'elle eust veu faire à son fils (a) la surprise du Marquisat de Saluces, qu'il a faite du temps du défunct Roy, qu'elle l'eust estranglé; mesme que le feu Roy le disoit, & le croyoit ainsi: lequel eut si grand dépit de ce trait, que le matin que les nouvelles luy en vindrent, pensant faire ses Pasques, il les remit & ne les voulut faire, tant il fut animé, coléré & superstitieux par apparence, aussi-bien que du dedans; & tousjours disoit, que si sa tante eust vescu, que cela ne fust arrivé.

Voilà la bonne opinion que cette bonne Princesse avoit laissée au Roy & à tout le monde de sa bonté. Aussi pour dire vray, comme je tiens de bon lieu, quand elle n'eust esté telle, & qu'elle n'eust esté d'autre naturel que du sien, jamais le

(a) Quóique mariée à quarante-six ans, elle eut des enfans. Son fils, dont il s'agit ici, s'appeloit Charles Emanuel.

Roy ny ſon Conſeil ne l'euſſent advantagée ſi grandement, ny fait de ſi grands biens, que certes elle n'a jamais eſpargnés, ny pour la France, ny pour les François, qui allants & venants deçà & delà des monts, s'addreſſant à elle en leur néceſſité, qu'elle ne les ait ſecourus, aſſiſtés de tout, & donné de l'argent pour la paſſade, & pour les ſecourir en chemin. Je ſçay que, lorſque nous retournaſmes de Malthe, elle fit des grandes gracieuſetez, & donna beaucoup d'argent, à tant de François qui s'addreſſerent à elle; meſme ſans luy en demander, elle leur en faiſoit offrir. Je le puis dire comme ſçavant quant à moi; car Madame la Comteſſe Pontcalier, ſœur de Monſieur de Rays, & fort favorite, & ſa Dame d'honneur, un ſoir, en me baillant à ſoupet en ſa chambre, me préſenta dans une bourſe cinq cent eſcus de la part de madite Dame, d'autant qu'elle aymoit extrêmement Madame de Dampierre, ma tante, & avoit fort aymé ma mere. Mais je puis jurer avec vérité, que je n'en pris jamais un ſeul ſol; car j'en avois aſſez pour me conduire à la Cour: & pluſtoſt me fuſſe conduit à pied, que d'eſtre ſi effronté & impudent d'importuner telle Princeſſe. J'en connois beaucoup, & ay connu qui n'en firent pas de meſme; car ils en preindrent très-bien.

J'ay ouy-dire à un de ſes Maiſtres-d'hoſtel,

qu'elle mettoit en un coffre tous les ans en réserve le tiers de son revenu, pour donner aux pauvres François passants. Voilà comment elle estoit bonne Françoise, & ne luy devoit-on plaindre le bien qu'elle avoit emporté de France; car c'estoit toute sa joye quand elle en oyoit des bonnes nouvelles, & son triste déplaisir, quand elle en oyoit des mauvaises.

Quand les premieres guerres civiles y nasquirent, elle en prit si grand ennuy, qu'elle en cuida mourir; & quand la paix fut faite, & qu'elle vint à Lyon voir le Roy & la Reyne-mere, elle ne se pust saouler de s'en conjoüir avec eux, & de prier la Reyne de l'entretenir bien, & courroucer plusieurs Huguenots, en parlant à eux, & leur escrivant de quoy ils l'avoient esmeüe, & les prier de ny tourner plus; car ils l'honoroient fort, & avoient en telle créance, d'autant qu'à aucuns elle leur avoit fait plaisir; & à grand'peine feu Monsieur l'Admiral eust jouy de ses biens de Savoye, sans elle.

Lorsque les guerres civiles arriverent en Flandres, elle la premiere nous en donna advis en retournant de Malthe: mais asseurez-vous qu'elle n'en fut marrie; car, disoit-elle, *les Espagnols se réjoüissoient, & se mocquoient de nous & de nos discords: à cette heure, ils en ont leur bonne part, ils ne s'en mocqueront plus.*

Elle se fit tellement aymer aux Terres & pays de son mary, que, lorsqu'elle mourut, les pleurs & les larmes eurent tel cours parmy tout le peuple, depuis le plus grand jusques au plus petit, qu'elles ne se purent jamais asseicher ny prendre fin. Aussi parloit-elle pour tous à Monsieur son mary lorsqu'ils estoient en nécessité ou adversité, ou en peine, ou en faute, & luy en requeroit grace & pardon pour ceux qui bien souvent sans elle ny ses intercessions ne l'eussent eu. Aussi l'appelloient-ils tous *leur Patrone*.

Bref, c'estoit la bonté du monde. Au reste, comme j'ay dit charitable, magnifique, libérale, sage & vertueuse; si accostable & douce que rien plus, & principalement à ceux de sa nation; car quand ils luy alloient faire la révérence, elle les recevoit avec tel accueil qu'ils en avoient honte, & les Gentilshommes un peu signalez, les honoroit de telle façon, que bien souvent elle ne vouloit parler à eux qu'ils ne fussent couverts. Je sçais ce que j'en dois dire; car parlant à elle une fois, elle me fit ce mesme honneur, & me pressa & me commanda de telle façon, que je fus contraint de luy dire : *Madame, je crois que vous me croyez pour François, & que j'ignore ce que vous estes, & le grade & le rang que vous tenez, en vous honorant comme il m'appartient.* Et jamais elle ne parloit à eux assise, que debout; & aucuns

moyennement principaux, que j'ay veu parler à elle, elle les pressoit tant qu'elle les faisoit asseoir auprès d'elle.

Bref, on ne sçauroit jamais tant dire de bien de cette Princesse, comme il y en a eu; & faudroit un plus brave Escrivain qui entreprist ses vertus & actions, que moy. Je me tairay donc jusqu'à une autre fois, & mettray à parler des filles de nostre Roy Henry (a).

Article IX.

Mesdames Elizabeth et Claude de France.

Je commenceray par son aisnée, Madame Elizabeth de France, ou plustost la faut appeller la belle Elizabeth du monde, pour ses rares vertus & perfections, laquelle fut Reyne d'Espagne, & bien aymée & honorée de tout son peuple en son vivant, & après sa mort fort plainte & regrettée d'iceluy, comme j'ay dit ci-devant au Discours que sommairement j'ay fait d'elle (b): par ce, je me contenteray.

Et parleray de sa sœur, la seconde fille du Roy

(a) Henri II.

(b) Ci-dessus, discours IV.

Henry, qui fut Madame CLAUDE DE FRANCE, (le nom de ſon ayeule) Ducheſſe de Lorraine, qui a eſté belle, vertueuſe, bonne & douce Princeſſe. Quoi bien qu'on la diſt en tout, à la Cour, reſſembler & à la mere & à la tante, & eſtre leur vraye image; elle avoit au viſage une certaine gayeté, qui plaiſoit fort à tous ceux qui la regardoient : en ſa beauté elle reſſembloit ſa mere, & en ſon ſçavoir & bonté, elle reſſembloit ſa tante, que ceux de Lorraine ont tousjours fort eſprouvée bonne, tant qu'elle a veſcu, comme je l'ay veue moy eſtant en ces pays-là, & après ſa mort l'ont trouvée fort à redire. Auſſi de ſa mort tout le pays en fut comblé de regrets, & Monſieur de Lorraine la plaignoit tellement, qu'encore qu'il a demeuré veuf d'elle, jeune, ne voulut jamais ſe remarier; diſant qu'il n'en pouvoit jamais trouver une pareille, & que s'il la penſoit trouver véritablement ſe remarieroit.

Elle luy laiſſa une belle race, & mourut après de mal d'enfant, à l'appetit d'une vieille Sage-Femme, & groſſe yvrogrereſſe de Paris, en laquelle elle avoit plus de fiance qu'en toute autre.

Les nouvelles de ſa mort en vindrent à Rheims, au Sacre du Roy (a), dont toute la Cour en

(a) En 1575 au ſacre de Henri III.

demeura en deuil & tristesse extrême, pour sa bonté qu'elle démonstroit à tout le monde, où elle pouvoit, quand elle y venoit.

La derniere fois qu'elle y vint, le Roy son frere luy donna toutes les amendes de la Guyenne : car ils tiennent que les confiscations n'y ont lieu; mais on y fait les amendes si grandes, que bien souvent elles passent & valent les confiscations.

Madame de Dampierre luy en demanda une, moy présent un jour, d'un Gentilhomme que je sçay. Elle luy fit responſe : *Madame de Dampierre, je vous la donne de bon cœur, n'ayant accepté ce don du Roy mon frere, que je n'ay demandé; mais il me l'a donné de son bon gré, non point pour ruiner la France; car j'en suis, & ayme tous ceux qui en sont comme moy : ils auront de moy plus de courtoisie que d'un autre qui eust eu le don; & telle qu'ils la voudroient de moy, & me la demanderont, je leur donneray; comme de vray, ceux qui eurent affaire avec elle, n'y trouverent que toute courtoisie, toute douceur & bonté.*

Bref, elle estoit vraye fille de France, & en cela, & en bon esprit & habileté, qu'elle a tousjours bien monstré en secondant sagement & habilement Monsieur son mary au gouvernement de ses Seigneuries & Dominations.

Article X.

Madame Marguerite de France.

Après cette Claude de France, vient cette belle Marguerite de France, Reyne de Navare, de laquelle j'ay parlé par cy-devant (a); & pour ce, je m'en tais en attendant à un autre temps : car je crois que l'Avril en son beau printemps ne produisit tant de belles fleurs & verdures diverses, comme cette Princesse nous produit & engendre en toutes saisons des beaux & diverses sujets, pour dire tous les biens du monde d'elle.

Article XI.

Madame Victoire de France.

Ces trois sœurs en eurent une petite (b), qui fut nommée Victoire. Ce nom luy fut donné par Monsieur le Légat-Cardinal Caraffe, qui en fut le parrain, lorsqu'il vint en France, pour esmouvoir le Roy à la guerre Papale en Italie, & pour présage (c) que cette guerre & ce voyage apporteroient

(a) Ci-dessus, discours V.

(b) Au lieu d'une, il y en eut deux, savoir, Victoire & Jeanne, qui ne vécurent pas long-tems : elles étoient jumelles.

(c) Le prélat n'étoit pas bon prophète ; & il auroit

seroient toute victoire : mais cette belle fille mourut incontinent, & ne vint aucunement en maturité, comme un beau fruit qu'on attend par la belle & blanche fleur qui le promet. Et d'autant que ledit Légat, par son beau nom, en avoit présagé quelque chose de bon par son voyage qu'il pourchassoit, aussi sa mort servit d'augure, qu'il ne réüssiroit pas bien, & qu'il ne rapporteroit grand fruit de victoire, ainsi que pour lors à la Cour on en discouroit là-dessus.

Elle fut bessonne & d'une mesme ventrée avec une autre qui mourut aussi-tost née : & cette Victoire-la survesquit quelques mois, dont la Reyne leur mere fut en grand danger de mort, ainsi que Madame de Lorraine sa fille, qui mourut pour la naissance de deux bessons.

Article XII.

Madame Diane de France,

Je ne veux oublier Madame Diane de France (a), laquelle, bien qu'elle soit bastarde

fallu bien de la foi pour le croire animé de l'esprit-saint. (Voyez les mémoires de Boivin du Villars, & de Rabutin).

(a) Diane étoit fille naturelle de Henri II, & de Philippe, duc, jeune & aimable Piémontoise, qui si-tôt après ses couches s'enferma dans un cloître.

& naturelle, pourtant nous la pouvons mettre au rang des filles de France, d'autant qu'elle a esté advoüée du feu Roy Henry son pere, & légitimée, & puis partagée & appanagée comme une fille de France : car elle eut la Duché de Chastellerault (a), & puis la quitta pour estre Duchesse d'Angoulesme, dont elle retient à cette heure le nom, & a eu tous les privileges qu'ont les filles de France, jusques à entrer au cabinet & aux affaires des Roys ses freres, & mesme des Roys Charles & Henry son pere, auquel elle ressembloit tant pour les trais du visage, que pour les mœurs & actions, & toutes autres sortes d'exercices qu'il aymoit, fusse des armes de la chasse & des chevaux; car je pense qu'il n'est pas possible que jamais dame ait esté mieux à cheval, ny de meilleure grace.

J'ay ouy-dire (& se lit) à aucuns anciens, que le petit Roy Charles VIII, estant en son

(a) Diane de France, dont plus d'une fois nous avons fait l'éloge, d'après les écrits du tems, épousa d'abord Horatio Farnese, duc de Castro. Elle convola en secondes nôces avec le fils aîné du connétable, Anne de Montmorenci. Catherine de Medicis l'institua son héritière, & alors on l'appela la duchesse d'Angoulême. Elle fut toujours tendrement attachée aux différens Rois, sous lesquels elle vécut. (Voyez ce qu'on a dit d'elle dans la notice des mémoires du duc d'Angoulême)

Royaume de Naples, Madame la Princeſſe de Melphe, luy venant faire la révérence (a), luy fit voir. ſa fille belle comme un Ange, montée ſur un beau courſier, qu'elle menoit & manioit ſi bien, & en toutes formes d'airs & de maneges, qu'eſt ſçeu faire le meilleur eſcuyer de là; dont le Roy & toute ſa Cour en furent en très-grande admiration & eſtonnement, pour voir une telle beauté ſi adroite à cheval, ſans faire aucunement tort à ſon ſexe.

Ceux qui ont veu autrefois Madame d'Angouleſme à cheval, en demeuroient bien plus ravis & eſmerveillés; car elle y eſtoit ſi bien née, & ſi propre, & de ſi belle grace, qu'elle reſſembloit du tout à cette belle *Camille* (b) de...... Et ſi eſtoit très-belle de viſage & de taille, qu'à grand peyne y en voit-on à la Cour plus riche que celle-là, & qui s'accommodoit fort bien à cet exercice; non qu'elle en fiſt autrement eſtat, ny qu'elle en excédaſt aucunement la modeſtie & douceur commune, comme cette Princeſſe de Melphe; car elle outrepaſſoit un peu la modeſtie. En tout il

(a) Cela ſe paſſa à Ponge Real, le 13 Mars 1494. (On trouve ces particularités conſignées dans les obſervations ſur les mémoires de Guillaume de Villeneuve, Tome XIV de la collection, page 91).

(b) Nous préſumons que c'eſt la Camille de *l'Enéide*.

la faut obſerver, & meſme les femmes. Si-non quand elle alloit par pays, en y monſtrant tousjours quelque gentilleſſe fort agréable à ceux qui la regardoient.

Je me ſouviens que Monſieur le Mareſchal Damville, ſon beau-frere, luy avoit une fois donné un fort beau cheval, qu'on avoit nommé *le Dottor*, d'autant qu'il ſe manioit le pied, quoyqu'il alloit en avant à courbettes, ſi juſtement & ſi ſagement, qu'un Docteur n'euſt ſçeu eſtre plus ſage en ſon aller; & voilà pourquoy il ſe nommoit ainſi : mais j'ay veu Madame d'Angouleſme le faire aller plus de trois cent pas tousjours ainſi en avant, que bien ſouvent la Cour s'amuſoit à le voir; de ſorte qu'on ne ſçavoit plus qu'eſtimer, ou ſa bonne tenue, ou ſa belle grace : & tousjours pour bailler plus beau luſtre, eſtoit fort bien accouſtrée d'un fort beau & riche habillement de cheval, ſans oublier le chappeau bien garny de plumes & de beaux rubans. Ah! que c'eſt dommage, lorſque la vieilleſſe vient à gaſter ces beautez, & débaucher telles vertus; car elle a meshuy laiſſé tout cela, & quitté ces beaux exercices, comme elle a fait la chaſſe, & tous les autres qui lui ſéoient bien : car jamais rien ne luy fut mal ſéant en tous ſes geſtes & ſes mœurs, ainſi que le Roy ſon pere; y prenant peine &

plaisir. Pour le bal, pour la danse, elle y estoit fort accomplie en quelque danse que ce fust, fust qu'elle fust grave ou gaye.

Elle chantoit bien, & joüoit bien du luth & d'autres instruments. Bref elle estoit fille de pere en cela, comme elle estoit en bonté; car elle est fort bonne, & qui ne fait point de desplaisir à personne, encore qu'elle ait le cœur haut & grand, & l'ame fort généreuse, sage & fort vertueuse, & qui a honoré & aymé Messieurs ses marys.

En premieres nopces, elle espousa le Duc de Castro, de la Maison Farneze, qui fut tué à l'assaut de Hédin.

En secondes nopces, Monsieur de Montmorency, qui au commencement y fit difficulté pour avoir promis à Mademoiselle de Pienne, l'une des filles de la Reyne, belle & honneste fille; mais après pour obéïr au pere, qui fut irrité & l'en voulut deshériter, par dispense fut absous de sa parole premiere, dont l'espousa, & ne perdit au change, encore que ladite Pienne fust d'une grande Maison de France, & des belles, honnestes, vertueuses & sages de la Cour, & que Madame aymoit, & l'a aymée tousjours, sans aucune jalousie des amours passées de son mary & d'elle. Aussi sçavoit-elle se commander; car elle estoit fort spirituelle, & de bon entendement. Les Roys

ſes freres, & Monſieur l'ont aymée & les Reynes & Ducheſſes ſes ſœurs ; car elle ne leur faiſoit honte nullement, pour eſtre parfaite en tout.

Le Roy Charles l'aymoit, parce qu'elle l'accompagnoit en ſes chaſſes & autres exercices joyeux ordinairement, & qu'elle eſtoit de bonne & gaye humeur.

Le Roy Henry (a) l'aymoit, parce qu'il connoiſſoit qu'elle le recherchoit fort, & l'aymoit fort. Lorſque la guerre s'émeut cruelle, après la mort de monſieur de Guiſe, ſçachant le Roy ſon frere en nécéſſité, elle partit de ſa maiſon de l'Iſle-Adam en diligence, non ſans courir grande fortune, eſtant guettée de toutes parts par le chemin, & luy porta cinquante mille eſcus qu'elle avoit réſervez du ſien, & les luy donna qui vindrent bien à propos ; & crois qu'ils luy ſont deus encore : dont le Roy luy en ſçeut ſi bon gré, que s'il euſt veſcu, il l'euſt fait grande pour avoir ainſi eſprouvé ſon bon naturel en ſon extreſme beſoin. Auſſi, depuis ſa mort, elle n'a eu au cœur de joye, tant elle l'a regretté, & couvé la vengeance, ſi ſon pouvoir eſtoit pareil à ſon vouloir contre ceux qui l'ont tué. Jamais noſtre Roy (b) d'aujourd'hui ne l'a pû accorder quelque priere à elle faite, avec Ma-

(a) Henri III.
(b) Henri IV.

dame de Montpencier, pour la tenir coulpable de la mort du Roy son frere, l'abhorrant comme la peste, jusques à luy dire injure une fois devant Madame la sœur du Roy; & luy dire *qu'elle ny le Roy, n'avoient nul honneste sujet de l'aymer, sinon qu'elle estoit cause par ce meurtre du feu Roy, qu'ils tenoient le rang qu'ils tenoient.* Quelle chasse! Or, j'espere d'en parler ailleurs; par quoy je me tais.

ARTICLE XIII.

Madame ISABELLE DE FRANCE.

POUR parler de Madame Isabelle (a) de France, fille du feu Roy Charles neuviesme, laquelle on peut dire avoir esté un vray miroir de la nature, en esprit & en grandeur de courage; au bas âge qu'elle vescut, n'ayant pas huit ans lorsqu'elle mourut (b); elle disoit & racontoit des choses incroyables.

Cette petite Princesse sçavoit bien dire qu'elle estoit des deux plus grandes Maisons de la Chres-

(a) Marie Elisabeth, fille de Charles IX, & d'Elisabeth d'Autriche.

(b) Brantôme se trompe, cette princesse mourut âgée de cinq ans &-demie. Il est difficile de croire à toutes les jolies choses qu'il lui fait dire.

tienté, du cofté de France, & du cofté d'Auftriche, & difcouroir de fes races auffi joliment que Docteur Légifte de France, tant elle avoit été curieufe de l'apprendre, nommant fes peres, ayeuls, bifayeuls, anceftres, & racontant aucuns de leurs plus mémorables faits.

Une fois, eftant malade, le Roy (a) fon oncle demeura trois jours fans l'aller voir; au troifieme il y alla. Lorfqu'elle le fentit à la petite porte, elle fit femblant de dormir, & fe tourna de l'autre cofté: & encore que le Roy l'appellaft par trois fois, elle fit la fourde, jufques à ce que Madame de C. (b) ma tante, & fa gouvernante, la fit tourner; envers lequel elle fit la froide, & ne luy dit pas deux mots : & s'en eftant départy d'avec elle, fa gouvernante fe courrouçant contre elle, luy demanda pourquoy elle avoit fait ce trait & cette mine. Elle refpondit : *Hé quoy! ma mere, comment me fuft-il efté poffible de faire cas de luy, & luy faire bonne chere, que, depuis trois jours que je fuis malade, il ne m'a pas veu une fois, non pas feulement envoyé vifiter, moy qui fuis fa niepce & fille de fon aifné, & qui ne luy fais point de deshonneur?*

(a) Henri III,

(b) N'étoit-ce point Jeanne de Vivonne, femme de Claude de Clermont, vicomte de Brezy? Cette dame étoit tante de Brantôme.

Elle, toute jeune (a) qu'elle estoit, sçavoit aussi bien garder sa grandeur, que si elle fust esté plus âgée. Quand quelques-uns l'alloient voir en sa chambre, & lui faire la révérence, elle sçavoit aussi gentiment présenter la main pour la faire baiser, comme eust fait la Reyne sa mere, & tenoit sa gravité dans sa chaise, & s'enqueroit fort de ceux qui estoient serviteurs du Roy son pere, & qu'il favorisoit autant; & elle leur en faisoit de mesme, en leur faisant bonne chere, jusques à leur dire que, *quand elle seroit plus grande, & auroit des moyens, elle leur en départiroit.*

Bref, c'estoit le plus grand cœur & le plus grand esprit qu'on vist jamais en une jeune petite créature que celle-là. Que dis-je, jeune petite? Elle faisoit honte aux plus âgées; si bien qu'on disoit qu'elle en avoit trop, & qu'elle ne vivroit pas long-temps, comme de vray elle mourut, n'ayant pas atteint huit ans (b). On la pouvoit dire, que c'estoit un beau & bon fruit, avancé & assaisonné avant le temps; aussi ne dura gueres: sur la mort de laquelle aucuns ont douté &

(a) Il est certain qu'elle étoit bien jeune pour avoir l'esprit aussi formé. Née le 27 Octobre 1572, baptisée le 2 Février 1573, elle mourut à Paris le 2 Avril 1578. (Hist. généalog. de France, par Anselme, Tome I, page 79).

(b) C'est la répétition de la faute précédente.

diſputé, qu'elle avoit eſté avancée pour beaucoup de raiſons que je ne dis point; mais la plus ſaine voix de la Cour ne porte pas cela.

Or, ce m'eſt aſſez, pour maintenant, d'avoir parlé de ces nobles filles de France, auxquelles dès cette heure je dis adieu, & prends congé d'elles, juſqu'à la premiere rencontre, que j'eſpere encore en dire quelques mots de leurs belles vertus.

DISCOURS SEPTIEME.

Touchant les deux JEANNES, *Reines de Hierusalem, Sicile & Naples.*

ARTICLE PREMIER.

JEANNE I.

POUR ne me vouloir point distraire du noble sang de France, il m'a pris fantaisie d'escrire des deux Jeannes de Naples, desquelles pour estre sorties de ce noble sang françois, je veux parler : si que le discours qu'on en pourroit faire d'elles, s'il passoit par une bonne plume & bien disante, en seroit fort beau & agréable ; car le sujet est tel.

Je commencerai donc par la Reyne Jeanne, premiere fille du Roy Robert (a), extraite de ce brave Roy Charles premier, Duc d'Anjou, Roy de Naples, & frere au bon Roy Saint-Louis, dont je m'estonne que tant de bons & savants Escrivains, qui estoient de ce temps, & mesme un Boccace & un Petrarque, ne se sont mis à en escrire. Il est bien vray que celuy qui a escrit l'*His-*

(a) Robert étoit l'ayeul de Jeanne : il l'institua son héritière, & mourut à Naples le 19 Janvier 1343. Avant de mourir, il l'avoit mariée avec André, fils de Charobert, Roi de Hongrie, son neveu. (Voyez l'Hist. génél. de la maison de France par Anselme, Chap. XIV, Tome I).

toire de Naples (a), en a affez dit (b), voire trop ; car il ne s'eft amufé qu'à dire mal d'elle, felon la couftume des Hiftoriographes Italiens, qui ont efté grands larrons de la gloire & louange de nos François. Voici donc ce qu'en dit cet Hiftorien, qu'elle fut fort addonnée à l'Amour.

« Elle eut, pour fon premier mary, Andreaffe » fon coufin en premier degré ; & après avoir » tenu le Royaume enfemble, elle s'en fafcha : » & eftant tous deux en la ville d'Averfa, elle » l'envoya querir une nuit, fous couleur de luy » vouloir parler d'affaires nouvellement advenues ; » & en allant à elle, fe rencontrant fous un po- » teau qui eftoit-là, fut pris & étranglé, par vo- » lonté & charge de la Reyne, audit poteau.

» Plufieurs difent, parce qu'il ne fourniffoit » pas beaucoup au gré de la Reyne à fes befognes » de nuit, encore qu'il fuft jeune, gaillard & en » bon point, ainfi que l'appétit defordonné de la » dame l'euft voulu (17) : & fe conte encore, & » à Naples, & ailleurs, que ladite Dame faifant » un cordon d'or un jour affez gros, Andreaffe » lui demanda pourquoi elle faifoit ce cordon.

(a) *Pandolphe Collenuccio. Hift. del. regno di Napoli.* Libr. V, fol. fomm. 82 verfo.

(b) La queftion eft a réfoudre : car cette Jeanne, dont Brantôme fait l'apologie, a été cruellement traitée au tribunal de l'hiftoire, & le lecteur en va juger.

» Elle luy respondit en souriant, *qu'elle le faisoit* » *pour le pendre.* Elle en tenoit si peu de com- » pte, qu'elle ne craignoit rien de luy tenir » telles paroles, auxquelles Andreasse, comme » simple & bon homme qu'il estoit, n'y prit » point garde; mais l'effet s'en ensuivit: de quoy » pourtant elle en fit ses excuses au Roy Louis » de Hongrie, frere d'Andreasse: néanmoins (a) » ne les prit en payement; mais avec une simple » lettre lui escrivit ces mots:

» *Ta vie desordonnée précédente, la Seigneurie* » *du Royaume que tu t'es toujours retenue entre* » *tes mains, la vengeance de ceux qui avoient tué* » *ton mary non poursuivie, l'autre mary qu'in-* » *continent tu as espousé, & l'excuse que tu m'as* » *depuis envoyée, sont pleines preuves que tu as* » *eté participante & complice à la mort de ton* » *mary.*

» Elle espousa après, & aussi-tost un de ses » cousins, fils du Prince de Tarante, qu'elle ay- » moit fort durant son mary, qu'elle traita bien, » & demeura avec elle trois ans (b) en fort grande

(a) Cette réponse de Louis, fut postérieure à l'événement dont il s'agit ici, puisqu'à cette époque, Jeanne avoit convolé en secondes nôces.

(b) Voilà encore une erreur du guide que suit Brantôme. Jeanne épousa le prince de Tarente en 1347. Il fut couronné avec elle à Naples en 1352, & il ne mourut qu'en

» amitié ; mais il mourut tout exténué de s'être » excessivement & trop souvent employé au ser- » vice de la Reyne, en faveur de la Dame *Venus*.

» Elle espousa après, pour son tiers mary, un » nommé Jacques de Tarencen (a), Infant de Ma- » jorque, qui estoit pour lors le plus délibéré » Prince, dispos & beau personnage qui se trou- » vast en la place, qu'elle ne voulut pourtant » qu'il portast titre de Roy, ains de simple Duc » de Calabre; car elle vouloit seule dominer & » regner, & ne vouloit pas avoir de compagnon, » ainsi qu'elle faisoit bien, & luy montra bien » aussi : ayant sçeu qu'il s'estoit donné à une au- » tre femme, malheureux qu'il estoit, car de plus » belle n'en pouvoit-il choisir que la sienne, lui » fit trancher la teste (b), & ainsi mourut (c).

1362. Collenuccio alloit un peu vîte, comme on le voit, puisqu'au lieu de trois ans, ces deux époux vécurent ensemble pendant quinze ans. (Lisez Tomaso Costo dans ses supplémens sur l'histoire de Collenuccio, *fol.* 112 & s.)

(a) Dans le texte de Collenuccio on lit.... *Chiamato Giacomo Tarraconese*... Brantôme auroit dû traduire ainsi.. *Nommé Jacques de Tarragone*, c'est-à-dire d'Arragon.

(b) Collenuccio n'affirme point le fait. Il dit que c'est l'opinion de quelques historiens... Voici ses expressions... *Mori Questo Giacomo infra pochi anni, chi scrive per morte naturale, e chi dice la regina li fece cagliar la testa per havere, usato con un altra femina....*

(c) En 1376.

» Pour son quatriesme, elle prit Othon de » Brunsvic, de la race de Saxe, lequel estoit un » grand Capitaine, & pour lors aux appointe- » ments de l'Eglise; & c'est pourquoy l'Empe- » reur Charles, comme j'ai ouy-dire, luy ne s'en » estant advisé plustost, ayant fait amas de forces » en Allemagne, sous le Duc de Brunsvic, pour » aller secourir Naples contre M. de Lautrec, se » ravisa à mi-chemin, & ne voulut qu'il passast » outre, ains qu'il s'en retournast; craignant » qu'estant-là prétendant quelque droit sur ce » Royaume, à cause de cet Othon, son ances- » tre, il ne fist quelque révolte, & luy nuisist là » grandement.

» Or advint qu'au bout de quelque temps, le » Roy Louis de Hongrie, poussé, & de luy, & » d'autres du Royaume de Naples, qui l'appel- » lerent pour venger la mort de son frere, envoya » une fort grosse armée contre cette belle Reyne, » de laquelle Charles de Durazzo fut Général (a):

(a) La guerre entre Jeanne & Louis avoit toujours continué, & les avantages s'étoient balancés : la médiation des papes fut plus d'une fois utile à Jeanne. Mais le schisme, qui divisoit Rome & la chretienté, empêcha Jeanne de tirer de cette Cour les secours qu'elle avoit bien achetés par la vente d'Avignon : l'armée de Louis commandée par Charles de Durazzo, neveu de celui qu'on avoit pendu, battit les troupes de Jeanne en 1382.

» & s'étant assignée & livrée bataille, Othon; » mary de la Reyne, faisant ce jour merveilleux » faits d'arme, monté sur un grand & fort cour- » sier, fut blessé & cheut dessous lui, fut pris » & mené à Charles, auquel il se rendit.

» La Reyne voyant le changement de la guerre, » & que d'ailleurs ne pouvoit avoir secours, & » que l'espérance luy en failloit, obtint de Char- » les de pouvoir parler à luy, pourquoy faire » Charles alla au jardin du chasteau de la Reyne, » où elle luy fit la révérence fort bas, comme il » est requis que le vaincu la fasse au vainqueur, » (quel creve-cœur pourtant!) & luy dit telles » paroles : *Je vous ay jusques à cette heure tenu* » *pour mon fils ; mais maintenant, puis qu'il plaît* » *à Dieu, je vous reconnois & tiens pour mon* » *Seigneur. Par quoy, je vous recommande mon* » *honneur & celuy de mon mary.* A quoy Charles » respondit : *Je vous ay toujours aymé comme* » *mere, & ainsi l'entends. Je feray à l'advenir* » *que j'auray vostre honneur, & celuy de vostre* » *mary, pour recommandé.* Et pour lors la Reyne » se rendit à luy. Cependant fut envoyée très- » honorablement, accompagnée en autre lieu, » sous bonne garde : & puis la nouvelle de la » prise de la Reine envoyée au Roy, & de la con- » quête du Royaume, estant mandée au Roi (a),

(a) Louis, Roi de Hongrie.

» pour

» pour avoir l'advis de ce qu'on auroit à faire de
» la personne de la Reyne, envoya à Charles II
» de ses Barons, pour luy congratuler de sa vic-
» toire; & fit response, qu'il devoit mener la
» Reyne au lieu propre auquel elle avoit fait
» estrangler Andreasse, & qu'en ce mesme lieu,
» & en mesme maniere (a), il la fist pendre &
» estrangler : ce qui fust fait, & ce corps porté
» à Sainte-Claire à Naples; & après avoir esté
» trois jours morte sur terre, fust enterrée; &
» les deux Barons, en ayant veu l'exécution, en
» porterent les nouvelles en Hongrie.

» Après, fust coupée la teste à Madame Ma-
» rie, seconde sœur de la Reyne, femme mal-
» pudique, & diffamée d'avoir esté participante
» à la mort d'Andreasse.

» Cette Marie fust cette Dame (b) qui fust femme
» de Robert d'Artois, & aymée de Boccace,
» qui pour lors fleurissoit, pour laquelle il escri-

(a) Tomaso Costo, relève encore ici l'historien Collenuccio. Il dit qu'il est le seul par qui ce fait ait été écrit. Au surplus, si l'on varie sur le genre de mort de Jeanne, on convient qu'elle fut privée de la vie à cette époque.

(b) Cette dame n'étoit point la princesse Marie, sœur de la Reine Jeanne. C'étoit une bâtarde du Roi Robert, son ayeul.

» vit en sa langue vulgaire ces deux Livres tant » excellents, la *Flammette*, & *Philocope* ».

Voilà ce qu'en dit l'*Histoire de Naples*. Encore, après avoir fait ce qu'il a pu pour la détracter, il ne se peut garder de dire : « Telle fut & » telle fin prit la Reyne Jeanne, premiere du » nom, arriere fille du Roy Robert, fort estimée » en prudence & valeur, par beaucoup d'Auteurs (a), & haut loüée de *Baldus* & *Angelus*, » freres, Docteurs en Droit, très-fameux en aucuns traitez & conseils ».

Or, sur ce Discours passé, j'ay ouy à Naples, & ailleurs, loüer fort cette Reyne, & ne dire le mal que dit cet *Auteur menteur* (b), mais l'excuser fort par des galants hommes, autant que l'autre l'a blasmée. Car quant à luy reprocher ses quatre marys, & pour ce la tenir impudique, on ne sçauroit, puisque le mariage est si bon & si saint, estant ordonné de Dieu : & aussi qu'il valoit bien mieux qu'elle se mariast, qu'elle se bruslast, ou qui pis est, qu'elle se prostituast & abandon-

(a) Eh! Qui n'a-t-on pas loué, puisque de nos jours, on n'a point rougi de faire l'apothéose des Tibere, des Caligula, & des Neron?

(b) S'il le croyoit menteur, pourquoi ne le réfutoit-il pas à l'aide des monumens?

nast à l'un & à l'autre (a), comme on a veu & voit-on de nostre temps plusieurs Reynes, Princesses, & grandes Dames, soit estant filles, soit estant veufves, faire l'amour à outrance, & paillarder avec qui bon leur sembloit, & semble de ceux de leur Royaume, plustost que de se marier, fuyant ce mariage saint & permis, plustost que la paillardise defenduë; ce que la Reine Jeanne n'a ensuivy : car pour le moins, si elle brusloit du chaud desir de la chair, elle le passoit honnestement avec ses marys.

Quant à Andreasse qu'elle fit mourir, on dit que c'estoit un Hongre, yvrogne très-dangereux & malicieux, en faisant son simple & son niais, comme volontiers telles gens le sont, plus que les habilles & honnestes, & qui la vouloit faire mourir pour estre seul Roy : mais elle gagna le devant, & gagna (b) à *la prime ;* ainsi que le droit de nature le permet, qu'il vaut mieux prévenir que d'estre prévenu, & mesmes en la matiere de vie.

Touchant à son cousin le fils du Prince de Tarante, qui mourut par trop exténué, elle n'en peut mais, puisqu'on ne sçauroit en garder aucun qu'il

(a) Ces infamies n'excusent point celles que l'on reproche à Jeanne.

(b) Avec cette belle morale il y a peu de crimes qu'on ne puisse pallier.

ne s'enyvre de ſon vin propre : & après, qu'en peut mais le vin, s'il a donné la verve à ſon maiſtre & beuveur? Il ne l'en faut blaſmer, ſi-non le maiſtre qui le boit. Je ne doute pas que la grande beauté de cette Reyne, ſa grace, ſa majeſté, ſes façons, ſes doux attraits & alléchements, embraſſades & attouchements, ne fiſſent efforcer ce jeune homme à faire plus que ne pouvoit nature: mais cet effort venoit de luy, & non d'elle: car en cela on ne peut forcer de force l'homme, ny à coups de baſton, par maniere de dire. Il faut que le tout vienne de l'humeur de l'homme, de ſa force, de ſon effet, & ſur-tout de ſon ardente convoitiſe. Et quand bien tout cela ne feroit, & comment pouvoit-il mieux mourir, qu'en ſervant ſa Reyne & ſa Dame, & luy monſtrant l'ardente affection qu'il luy portoit; puiſqu'il n'éſpargnoit point ſa peine, ſes forces, ſa violence, & que pour la bien contenter, & luy donner du plaiſir, il mouroit pour l'amour d'elle, & dans le camp amoureux de ſon lit, où il avoit vaillamment combattu, & expoſé pour l'amour d'elle, & ſi libéralement ſa vie?

On lit que Médor & Claridan, lorſqu'ils aſſaillirent ſi furieuſement le camp de Charlemagne, tuerent un Seigneur d'Albert dans ſa tente, entre les bras de ſon amie: qu'il tenoit cette nuit-là couchée avec luy & embraſſée; dont un chacun

l'en eſtima très-heureux de mourir (a) ſi délicieuſement.

Que pouvoit donc eſtre ce Prince, pour mourir ſi heureüſement, en bien ſervant ſa Reyne, ſa femme & ſa couſine ?

Pour le regard de ſon tiers mary l'Infant de Majorque, auquel elle fit trancher la teſte, pour avoir violé ſon lit & l'avoir quittée, pour avoir eſté ſurpris ſur une autre; encore qu'on dit qu'il mourut de ſa mort naturelle, pourtant ce dit l'Hiſtoire: mais paſſe; je veux qu'elle ait fait cette *juſtice* (b), n'avoit-elle pas raiſon d'en punir l'adultere, puiſqu'il n'avoit pas plus de loy ni de puiſſance de la commettre en ſon endroit, qu'elle à luy? Car, ſelon Dieu, cette loy eſt commune & rigoureuſe, auſſi bien au mary qu'à la femme. Davantage, s'il l'euſt trouvée en cas pareil, qu'en euſt il fait? Je m'en rapporte aux gens jaloux & chaſtouilleux en cela. Encore qu'il ne fuſt Roy abſolu, ny ayant grade ny autorité, ſi-non pour l'amour d'elle, il ne faut point douter qu'il ne l'euſt fait mourir : & voilà pourquoy elle fit bien de luy faire pâtir (c) la loy que par adventure, & ſans

(a) Brantôme a dû ſe trouver bien malheureux de ne pas expirer de cette manière.

(b) Jamais le mot de juſtice n'a été mieux proſtitué.

(c) On ne finiroit point, ſi on vouloit s'élever contre

doute infaillible, il lui euſt fait pâtir, qui eſt la cauſe qu'elle uſa de ſon pouvoir royal, eſtant Reyne de ſoi, & bien abſolue.

Et quand bien toutes ces raiſons ne ſeroient, & qui eſt le Juge, tant doux ſoit-il, qui n'euſt condamné ce malheureux, d'avoir violé ſa foy à la plus belle Reyne & la plus grande Princeſſe & Dame du monde de ce temps, & de lui avoir fauſſé compagnie, & s'eſtre dérobé pour aller habiter avec une autre, qui ne la valoit pas en la moindre partie de ſon corps? Miſérable qu'il eſtoit! C'eſtoit tout ainſi qu'un, qui pour eſteindre ſa ſoif, délaiſſe la nette & claire fontaine, pour aller boire dans un marais ſale, bouëux, & tout vilain. Je dis donc avec tous ces honneſtes diſcoureurs, que ce malheureux mourut juſtement, & ſelon ſon ingratitude; car ingrat eſtoit, puiſque de ſimple Prince, elle l'avoit fait Roy & ſon mary, dont les plus Grands de la Chreſtienté s'en fuſſent alors contentez. En quoy beaucoup de Dames devroient prendre bon exemple, qui eſlevent beaucoup de petits compagnons, & leur font cet honneur de les prendre pour marys, & les obligent de la vie, de leur bien & de leurs honneurs; que quand ils viennent à leur faire un faux-bond, à

la morale corrompue & dangéreuſe de l'auteur. On s'apperçoit aiſément qu'il avoit paſſé ſa vie à la Cour des fils de Henri II.

les vouloir maistriser comme leurs marys, & à leur user de leurs prérogatives, & bien souvent les gourmandent, les méprisent, & attentent sur leur vie, elles les doivent prévenir & s'en défaire en quelque façon que ce soit, comme disoit un galand homme que je sçay: car il n'y a rien si insupportable qu'un joug donné & supposé de celuy que l'on a fait & eslevé. Mais je ne veux pas que tout cela soit de cet Infant de Majorque; car il n'en est rien. Il en faut accuser l'Escrivain de l'*Histoire de Naples*, qui se nomme Pandolphe Collenucio, qui en a parlé par trop desaventageusement pour ladite Reine; & pour ce, ne le faut croire; mais croyons plustost Froissard, encore qu'il fust Anglois; mais pourtant en ses écrits, il ne flatte point tant les Anglois, qu'il ne die beaucoup de bien des François; ce que ne font volontiers les Historiens Italiens.

Voici donc ce qu'en dit Froissard, qui estoit de ce temps-là: que ce James, ou Jacques de Majorque, le Roy d'Arragon luy ayant envahy son Royaume de Majorque, & fait mourir son pere en prison à Barcelonne, en voulut avoir raison; & pour ce la guerre s'estant émeue contre les Roys d'Arragon & de Castille, il s'y en alla avec le Prince de Galles, & le vint trouver à Bourdaux; mais la fortune lui fut si contraire, qu'il fut pris dans la ville de Valladolit, aux reconquestes que

le Roy Henry de Castille fit en Espagne ; & fut fait prisonnier dudit Roy Henry, auquel il se rendit, le priant de lui redonner sa foy, & ne permettre qu'il tombast ès-mains du Roy d'Arragon son ennemy mortel, qui estoit-là, assistant audit Roy de Castille ; ce quil luy promit, & luy tint très-saintement sa foy & sa parole, & lui demeura son prisonnier. Quand sa femme la Reyne de Naples, & la Marquise de Montferrat sa sœur le sçeurent, en furent fort désolées, & firent tant par allées, & venues, & menées d'habiles gens devers le Roy Henry, qu'il fut mis à rançon de trois cent mille florins, lesquels lesdites deux Dames payerent si courtoisement, que ledit Roy Henry leur en sçeut gré ; ainsi en parle Froissard, usant de ces mots, sans que je les aye changés ; & par ainsi en fut content, & puis s'en retourna à Naples : & desireux encore de venger la mort de son pere & la détention de son Royaume, il alla trouver le Pape Gregoire en Avignon, & fit tant qu'il amassa gens de toutes nations, qui lui cousterent bon, comme François, Anglois, Allemands & Bretons ; & passant par Navarre, & allant en bonne opinion & volonté de faire la guerre, il tomba malade à Valdesorie, où il mourut.

Voilà ce qu'en dit Froissard en son premier Volume, puis en son second, il raconte comme

ladite Reyne vint trouver le Pape Clément à Fondy, & dit comme estant devant luy, elle s'humilia moult devant le Pape, & se confessa à luy, & luy monstra toutes ses besognes & jeu sans vilainie (ce mot met en cervelle force autres fringants); Froissard use de ces propres mots (a), & luy descouvrit ses secrets, & puis lui commença ainsi son harangue, que je diray par mesmes mots dudit Auteur sans les changer.

« Saint-Pere, je tiens plusieurs grands héritages » & nobles, comme le Royaume de Naples, de » Sicile, Pouille, Calabre, & la Comté de Pro- » vence. Mon Pere, luy vivant, il reconnoissoit » toutes ses terres de l'Eglise, & me prit par » la main au lit de la mort, & me dit : *Ma belle* » *fille, vous estes héritiere de moult riche & grand* » *pays, & crois bien que plusieurs grands Sei-* » *gneurs tendront à vous avoir à femme, pour les* » *beaux héritages & terres que vous tiendrez. Or,* » *veuillez user de mon conseil, & vous mariez à si* » *haut Prince, qu'il soit puissant de tout tenir en*

(a) Ces paroles de *Froissard* manquent dans l'Edit. de *Verard*, où elles devroient se trouver, vol. 1, *fol.* 36. A cette remarque de l'ancien éditeur de Brantôme, nous en ajouterons une autre, c'est que ce prétendu passage de Froissard, pourroit bien être controuvé. On a droit de le présumer, d'après les mensonges historiques qui y sont semés. Les notes subséquentes le démontreront.

» *paix & vos héritages : & s'il advient ainsi, &*
» *que Dieu le consente, & que vous n'ayez nuls*
» *hoirs, si remettez tous vos héritages entre les*
» *mains du Saint-Pere, qui pour ce temps sera ;*
» *car le Roy Robert mon pere, au lit de sa mort,*
» *me le chargea :* & adonc, Pere Saint, je luy
» promis par ma foy présents tous ceux qui en
» la chambre pouvoient estre, que je lui accom-
» plirois tout son dernier desir. Vray est Saint-
» Pere, qu'après son trespas, par le consentement
» des Nobles de Sicile & de Naples, je fus ma-
» riée (a) à André d'Hongrie, frere du Roy
» Loüis d'Hongrie, duquel je n'ay eu nuls hoirs ;
» car il mourut (b) jeune à Aix en Provence.

» Depuis sa mort, on me maria au Prince de
» Tarante, qui s'appelloit Messire Charles, & en
» eus une fille. Le Roy d'Hongrie, pour sa des-
» plaisance qu'il eut du Roy André son frere, fit
» guerre à mon mary Messire Charles de Tarante,
» & luy vint tollir la Pouille & la Calabre, & le
» prit en bataille, & le mena prisonnier en Hon-
» grie (c), & là mourut.

Et, depuis par accord des Nobles de Sicile, je

(a) Le fait est faux : (voyez les notes ci-dessus).

(b) Encore un fait faux, & l'histoire le prouve, puisqu'André fut assassiné à Naples.

(c) Troisième fait non moins faux que les deux précédens.

» me remariay au Roy James de Majorque, & » manday en France Messire Loüis de Navarre, » pour espouser ma fille; mais il moutut sur le » chemin.

» Le Roy de Majorque (a) mon mary se dé- » partit d'avec moy, en intention & volonté de » reconquerir son héritage de Majorque, que le » Roy d'Arragon lui tenoit à force; car il l'en » avoit deshérité, & fait mourir son pere en pri- » son. Bien disois-je au Roy mon mary, qu'estois » Dame assez puissante de richesses pour le tenir » en tel estat qu'il voudroit; mais tant me pres- » cha, & me monstra tant de belles raisons, en » desirant recouvrer son héritage, que je m'ab- » sentay ainsi que deüe volonté : il fit son plai- » sir : & à son partement, je luy enjoignis & » exhortay spécialement qu'il allast devers le Roy » Charles de France, & luy monstrast ses affai- » res, & s'ordonnast du tout par luy : & du tout » n'a-t-il rien fait, dont luy est mal advenu; » car il s'en alla rendre au Prince de Galles, » plustost qu'au Roy de France, à qui je suis de » lignage.

» Cependant qu'il estoit sur son voyage, j'es- » crivis au Roy de France, & luy envoyay grands » messages, en le priant qu'il me voulust envoyer

(a) Tout ce détail est romanesque.

» un Noble de son sang, auquel je puisse ma fille
» marier, par-quoy nos héritages ne demeurassent
» sans hoirs.

» Le Roy de France entendit mes paroles;
» dont luy en sçeus bon gré, & m'envoya son
» cousin Messire Robert d'Artois, lequel eut ma
» fille espousée (a), Saint-Pere. Au voyage que le
» Roy de Majorque mon mary fit, il mourut.

» Je me suis remariée à Messire Othon de
» Brunsvic; & pourtant que Messire Charles de
» *la Paix* (b) a veu revestir de mon héritage, en
» son vivant, Messire Othon, il nous a fait la
» guerre, & nous a pris au Chasteau de l'Œuf,
» lorsque la mer estoit si haute, qu'elle nous pou-
» voit adonc couvrir, comme il nous sembloit.
» Si fusmes à cette heure si effrayés, que nous
« nous rendismes à Messire Charles de la Paix,
» tous quatre, sauves nos vies. Il nous a tenus en
» prison mon mary & moy, ma fille & son mary;
» & temps est advenu que madite (c) fille & son

(a) Robert, comte d'Artois, n'épousa point la fille de Jeanne, mais bien la fille de ce Charles Durazzo, pendu par l'ordre du Roi de Hongrie. Quant aux filles de Jeanne, elles moururent enfans.

(b) On appeloit *Charles de la Paix*, le Charles Durazzo, neveu du pendu, & vainqueur de Jeanne.

(c) Cela n'est pas vrai, d'abord, Jeanne n'avoit point de fille à cette époque. Le comte d'Artois & sa femme

» mary y font morts : & depuis par traitté, nous
» nous fommes délivrez par tel, fi que la Pouille
» & la Calabre luy demeurerent, & tend à venir
» à l'héritage de Naples, Sicile & Provence, &
» quiert pour toutes alliances, & forcera le droit
» de l'Eglife, fi-toft que je feray morte, & au
» moins il en fera fon plein pouvoir. Par quoy,
» Saint-Pere, je me veux acquitter envers Dieu
» & vous, & acquitteray les ames de mes prédé-
» ceffeurs : fi vous rapporte & mets en voftre
» main dès maintenant tous les héritages qui me
» font deus de Sicile, Naples, Pouille, Calabre,
» Provence, & les vous donne à en faire voftre
» volonté, pour les donner à hériter à qui vous
» voudrez, & à qui bon vous femblera, & qui
» obtenir les pourra contre noftre adverfaire *Char-*
» *les de la Paix.*

» Le Pape Clément reçeut ces paroles en très-
» grand bien, & en très-grande révérence. Il fut
» efté bien chaud, s'il ne l'euft pris le galand ; &
» luy dit :

» Ma fille de Naples (a), nous en ordonnerons

furvécurent à Jeanne : leur épitaphe à Saint-Laurent de Naples, attefte qu'ils moururent en 1387.

(a) Sil s'agit ici de Clément VII, comment ce pape a-t-il conféré avec Jeanne en 1381, puifqu'en 1379, il avoit quitté l'Italie, pour aller affiéger Avignon. (Voyez le dictionnaire de Bayle au mot Naples).

» tellement, que les héritages auront héritier de
» votre sang noble & puissant, & fort assez,
» pour résister contre tous ceux qui luy voudront
» nuire. De toutes ces paroles, ces dons & de-
» laissemens, on en fit instruments publics & au-
» thentiques, pour demeurer les choses au temps
» advenir en droit, & pour estre plus patentes à
» tous ceux qui en oyront parler ».

Voilà ce qu'en dit Froissard, en son second Volume, qu'il faut plustost croire que cet Historien de Naples, qui a voulu faire comme les autres Historiens estrangers, qui ne parlent jamais à l'advantage des François; mesme celuy-là qui a dit pis que pendre de cette belle Princesse, d'autant qu'elle estoit Françoise, & du noble sang de France, lequel jamais, ny à Naples, ny en Italie, n'a esté bien venu & receu. Croyons donc Froissard, qui a fait cette Reyne parler en confession au Pape, & a esté curieux de recueillir ses propres mots prononcés de sa bouche, qui apertement a voulu ainsi déclarer sa vie. Je ne dis pas qu'il ne touche quelques traits de sa vie, comme de la mort d'André; & autres petits traits, comme d'amour & d'autres : mais tant y a, que jamais elle ne fut si meschante & desbordée, comme le dit ce bel & sot Historien Napolitain.

Pour le quatriesme mary de ladite Reyne, qui fut Othon, elle ne se fit nullement tort de l'es-

pouser, le cognoissant d'une des grandes Maisons de la Chrestienté, & grand Capitaine. Elle avoit besoin d'un tel homme pour ses affaires, qui l'honora & la servit très-bien. Ses œuvres le monstrerent bien ; ce qu'elle reconnut si bien, que sur sa fin, elle implora & interceda tellement pour luy, qu'il eut l'ame sauve, & là pauvrette souffrit la mort.

Je voudrois bien sçavoir si par toutes ces raisons jà alléguées par honnestes gens, cette brave Reyne ait mérité d'être ainsi calomniée durant sa vie, & de l'avoir ainsi fait mourir ? Aussi Dieu, juste vengeur des morts innocentes, vengea la sienne, & sur le Hongre, & sur Charles Durazzo, à qui Marguerite, aisnée sœur de la Reyne Jeanne, arriere-fille du Roy Robert (a), luy estant allé à Bude, & illec invité par la Reyne en un banquet, en feintes carresses, pendant qu'il beuvoit, luy fut donné un coup de hache sur le chinon du col, par ordonnance de la Reyne, & fut ainsi tué.

(a) Ce passage de Brantôme a besoin d'explication. Quand Charles Durazzo eut fait mourir Jeanne, il retourna en Hongrie, il y trouva deux Reines, la veuve & la fille du Roi Louis. La première étoit Elisabeth, fille du Roi de Bosnie : l'autre s'appeloit Marie. Il paroît que la puissance de Durazzo les effraya, puisqu'elles consentirent à ce qu'il fût couronné Roi de Hongrie : bientôt elles le firent assassiner.

Voilà un juste jugement de Dieu, & une noble & brave Princesse vengeresse de son sang innocent.

Voilà aussi la fin de cette brave Reyne qu'on a calomniée bien légerement.

Possible aussi que, par permission divine, les successeurs de cette Reyne de Hongrie, & les Hongres mesmes ses sujets, en souffrent les maux des Turcs qui luy sont arrivez depuis. Il se peut croire, & que ce bon sang espandu ait là-haut crié vengeance.

J'ay veu sa sépulture dans Sainte Claire à Naples, que les Dames & saintes Religieuses du Monastere réverent & honorent fort, en font de belles & saintes prieres pour son ame, la loüant fort, & la mettant au rang des sages, bonnes & vertueuses Princesses de la Chrestienté, ainsi qu'on lit dans l'*Histoire d'Anjou*, où il est dit, qu'estant ce grand schisme de l'Eglise nuisible pour toute la Chrestienté, entre autres Princes qui tindrent pour Clément, estoit le Roy de France, ses freres, la bonne Reyne Jeanne de Sicile & de Naples, la nommant ainsi, laquelle vint voir le Pape Clément, duquel, & de tous les Cardinaux, fut honorablement reçuë, (ce dit le (a) Livre) & qu'elle estoit tenuë de sainte vie.

(a) Le livre peut bien le dire : mais cela ne fait pas preuve.

Et

Et après qu'elle eut séjourné quelque temps, elle requit au Saint Pere, qu'il l'oüist en confession & l'absolvist de ses péchés : ce que le Pape volontiers (a) & benignement luy accorda, comme certes elle ne devoit estre esconduite d'une si douce & agréable requeste ; car elle méritoit bien une confession secrete, & auriculaire & oculaire, & une absolution & pénitence légere & aisée à porter.

Après cette confession faite en présence de Sa Sainteté & du Saint College des Cardinaux, ladite Reyne déclara publiquement, qu'elle tenoit plusieurs terres & possessions de l'Eglise ; lesquelles son Seigneur & pere disoit avoir euës & usurpées, & que travaillant à la mort, l'avoit priée & conjurée, que si elle décédoit sans enfants, elle résignast tous & chacuns de ses biens ès mains du Pape, qui pour lors seroit, car ainsi avoit estably le Roy Robert son ayeul, par ordonnance testamentaire : puis luy remonstra les mauvais tours & ingratitudes que luy avoit fait son nepveu Charles de Durazzo, & comme par plusieurs fois il l'avoit voulu faire mourir, pour avoir son bien ; & pourtant elle desirant observer la derniere volonté de

(b) Brantôme confond cette absolution, donnée par Clement VI en 1348, avec ce qui se passa par rapport à Jeanne, en 1381. (Voyez les annales de Sponde, année 1348).

ses pere & ayeul, en la présence de toute la Noblesse assemblée, résigna & céda tout ès mains du Pape, tant les Royaumes de Sicile, Naples, les Duchez de Pouille & Calabre, & la Comté de Provence.

Tout cecy se rapporte aux paroles de Froissard; ce que le Pape accepta : mais bien gastée par son Conseil, elle adopta Loüis d'Anjou pour fils, & luy furent faites chartres & lettres en forme authentique; mais pourtant le Pape eut en lettres de vendition le Comté d'Avignon d'elle, qui estoit son vray patrimoine, desduisant la valeur des deniers de ceux du Royaume non payés depuis le jour qu'elle fut couronnée : & depuis ce temps jusques à cette heure, Avignon a tousjours esté & est encore à l'Eglise.

Je m'en rapporte aux grands Légistes si cette donation peut encore tenir. Cela fait, la Reyne prit congé du Pape, & retourna en son Royaume, où Charles de Durazzo, au bout de quelque temps, la prit prisonniere & secrétement la fit estouffer entre deux lits, ayant sçeu l'adoption qu'elle avoit faite.

Voilà le genre de mort raconté par cette *Histoire Angevinne*, toute autre qu'elle n'est en l'*Histoire de Naples*, laquelle pourtant est la plus vraye que l'Angevinne, touchant cette mort.

Or, voicy ce qu'en dit Boccace en son Livre

des Dames, d'elle sur ses louanges. « Cette Reyne
» a si bien nettoyé son pays de voleurs & bandouliers, que non-seulement les pauvres, mais les riches peuvent aller par-tout asseurément; car où elle les sçavoit sauvez dans quelques forteresses à seureté, elle y envoyoit une armée soudain, que jamais elle ne s'en est levée, qu'elle ne les eust pris & fait punir rigoureusement.

» Au reste, elle a tellement rangé en bride les Princes & Barons du pays, & par telle modestie corrigé les coustumes dissolues, que ceux qui paravant tenoient peu de compte de leurs Roys, aujourd'huy ayant mis bas leur antique braveté, redoutent chacun les plus petits signes de son courroux en la regardant. Au surplus, (a) elle est tant sage, advisée & prudente, qu'elle pourroit estre plustost trompée par trahison, que par subtilité, & ainsi tant constante & arrestée, que mal-aisément la pourroit-on esbranler de sa sainte résolution. De toutes lesquelles choses jà long-temps a fait

(a) Nous ne dirons qu'un mot sur cet éloge de Bocace: accueilli favorablement par Jeanne, il ne la voyoit qu'en beau. On sait que ce n'est pas la première fois que les gens de lettres ont menti, en parlant des Rois & des grands.

» apparoit clairement les assauts que fortune luy » a livrez, & desquels plusieurs fois a esté envi-» ronnée & molestée, & diversement affligée : » car elle a esté tourmentée de la querelle do-» mestique des freres du Roy, & quelquefois a » senty les guerres estrangeres au milieu de son » Royaume, par la faute d'autruy; la fuite, l'exil, » les cruelles mœurs de quelques marys, la haine » de ses Nobles, le mauvais traitement non mé-» rité, les menaces des Papes, & autres infinies » adversitez, que néanmoins elle a finalement sur-» montées avec un ferme & invincible courage, » les supportant cependant d'une merveilleuse » constance : choses qu'on estimeroit très-grandes » en un fort & puissant, non pas seulement en » une Reyne.

» Au demeurant, elle est de fort belle présence » & de face agréable & joyeuse, avec un parler » gracieux & bening, & tout ainsi qu'elle se trouve » au besoin pleine d'une grandeur & majesté » royale, ainsi par mesme moyen se fait connoistre » toute humaine, familiere, pitieuse, débonnaire » & douce, tellement qu'on ne l'estimeroit point » qu'elle fust Reyne, mais compagne. Cela seroit » trop long aussi.

Enfin je l'estime, non-seulement Dame très-» excellente, mais encore la répute pour le singu-

» lier annobliſſement de toute l'Italie, & tel
» que nulle autre nation n'a jamais veu le ſem-
» blable. »

Voilà certes de belles paroles, & qui ſont toutes à peſer, que Boccace a dit de cette grande (a) Reyne : mais pour en parler franchement, il n'en a pas aſſez dit ; car volontiers, un beau & digne ſujet comme celuy-là ne requiert point un abrégé de courts mots, mais une bien grande & longue hiſtoire. En quoy ledit Boccace eſt grandement à blaſmer d'ingratitude : car s'il eſt vray ce qui eſt eſcrit de luy, qu'il aymoit Marie (b) ſa ſœur, Comteſſe d'Artois (c), & qu'il en euſt fait ces deux Livres de la *Flammette* & de la *Philocope*, pour l'amour d'elle il avoit obligation d'eſcrire plus amplement & hautement de toutes les deux ſœurs, qu'il n'a fait ; car il l'euſt ſçeu mieux faire qu'homme du monde, pour le grand ſçavoir qui eſtoit en luy. Mais je crois, comme je tiens des grands diſcoureurs, qu'il n'a jamais eu tant de flammes de cette grande Dame, comme il en

(a) Veut-on connoître Jeanne plus en détail ; on peut conſulter ſon hiſtoire par M. Mignot. C'eſt un vol. *in*-12, publié en 1764.

(b) Marie étoit la belle-mère, & non la femme du comte d'Artois.

(c) Sœur bâtarde, s'entend ; ce que Brantôme n'a pas ſu.

a escrit, & s'est forgé en sa cervelle & fantaisie ce beau sujet, pour en escrire mieux, ainsi que volontiers font les Poëtes & autres Composeurs, qui se plaisent à supposer de grands objets, & les faire accroire au monde, afin qu'ils en escrivent mieux, & que le peuple lise leurs œuvres en plus grande admiration & plaisir, & en croye leur fortune telle.

Davantage il est bien mal-aisé à croire, que cette belle grande Princesse se fust allée enflammer de telles flammes, comme il les escrit dans la *Flammette;* car vous diriez que cette Princesse est ravie de luy, qu'elle mourut pour luy, & qu'elle le court à force. Vrayement ouy! car il estoit bien un si bel oiseau, selon son portrait que j'ay veu à Florence, à Naples, & en une infinité d'endroits, qui le monstre nullement aymable & agréable; & aussi que son mary le Comte estoit bien plus desirable cent fois que l'autre.

Il est bien vray qu'elle pouvoit bien, non aymer son corps, mais sa belle ame, ainsi que j'ay veu plusieurs belles Dames aymer plusieurs sçavants personnages, comme nous lisons (a) de cette Reyne de France, extraite de cette grande

(a) Dans ses *annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, & dans la treisième de ses épîtres familières.

Maison d'Ecosse, aucuns la disent Madame la Dauphine, & puis la Reyne, laquelle passant un jour sa salle, & voyant Maistre Alain Chartier tout endormy sur un banc, elle le vint baiser, & d'affection : sur quoy sa Dame d'honneur luy remonstrant, que celuy qu'elle baisoit estoit le plus laid homme du monde & de son Royaume; & comme voulant dire s'il estoit beau, passe & plus avant encore : (quelle correction de Dame d'honneur ! Ah, que de cette dragée il s'en trouve de bonnes vesses & macquerelles)! Elle respondit : *Je ne le baise pas autrement; mais je baise sa bouche, d'où sortent si beaux mots & sentences dorées, desquelles je me voudrois ressentir s'il se pouvoit.*

Quasi de mesme en dit cette Dame Romaine à *Sylla*, laquelle ainsi qu'ils estoient en des jeux publics, possible amoureuse de luy, fit semblant de choper du pied, & passant près de luy soudain s'appuya sur son espaule, de peur de tomber. Sylla luy demandant ce qu'elle luy vouloit ? *Non pas autre chose*, respondit-elle, *si-non que je me veux ressentir un peu de vostre bonne fortune, en vous touchant.* Quelle finesse de rusée, pour attaquer cautement l'amour du Grand! Il est possible que cette Princesse Marie aymast de mesme Boccace, pour son beau dire & sa bonne plume, pour

la rendre excellente & immortelle par son rapport à tout le monde de ses belles vertus; mais le galand n'en fit rien, & la laissa trompée, & s'en alla escrire ces deux Livres menteurs, qui l'ont plus scandalisée qu'édifiée, combien qu'il n'en joüist oncques: mais Escrivains, Poëtes & Courtisans volontiers publient leur valeur & leurs joüissances, soient fausses ou vrayes, encore que j'ay connu aucuns Poëtes qui ayent eu des bonnes faveurs, dont j'espere d'en parler.

Pour retourner à nostre Reyne Jeanne, Boccace eust acquis un renom cent fois plus qu'il n'a fait, s'il eust fait une belle histoire d'elle; & Petrarque de mesme, qui estoit de ce temps, s'il eust converty tous ses beaux Vers, qu'il a faits pour sa Laure, à la loüange de cette Reyne, la beauté de laquelle méritoit cent fois plus estre exaltée que celle de Laure.

Son portrait que l'on voit encore, fait témoigner à tout le monde, qu'elle estoit plus angélique qu'humaine. Je l'ay veu à Naples, en force endroits, qui se monstre & se garde par spécialité grande. Je l'ay veu en France au cabinet de nos Roys, de nos Reynes, & de plusieurs Dames. Certes, c'estoit une belle Princesse, & qui monstroit en son visage une grande douceur, avec une belle majesté. Elle y paroist vestue fort pompeu-

ſement d'une robbe qui monſtre eſtre de velours cramoiſi, avec force paſſements d'or & d'argent. Elle eſtoit quaſi de la pourpre façon que nos Dames d'aujourd'huy portent le jour d'une grande magnificence, qu'on appelle à la Boulonnoiſe, avec force grandes pointes d'eſguillettes d'or. Elle porte en ſa teſte un bonnet ſur un eſcoffion. Bref ce beau portrait ne repréſente en rien cette Dame, ſi-non que toute belle, douce & vraye majeſté; ſi-bien qu'à la voir peinte, le monde s'en rend ravy & amoureux de ſa peinture, comme j'en ay veu aucuns, & comme auſſi autrefois ont eſté aucuns de ſon naïf.

J'ay veu une Dame en France, qui la reſſembloit en ſon pourtrait bien fort au naïf. Ce beau viſage ne méritoit point les adverſitez & la mort que fortune luy envoya. J'ay leu dans un Livre eſpagnol ce mot de langage d'elle.

Vinome al penſamiento aquel tan illuſtre reſplandor de Italia, que no ſolo de las Dames reales, mas aun de los Reyes es gloria y arreo eſpecial, la muy excellente Sennora Donna Juanna Sereniſſima Reina de Hieruſalem, y Sicilia, cuyos tan eſclarecidos rayos' aſſi de ſu alta y generoſa proſapia y excellentes abuelos, como de las tentas y tan magnificas glerias, por ſu real y magnanimo coraçon, ſon ganadas de manera, que todos y todas grandes adelante della parecen como una caſi

muerta gentèlla de fuego, delante una hoguera grande y en demasia lombrassa.

C'est-à-dire :

» Il me vient en pensement cette illustre & » grande lumiere & splendeur de l'Italie, qui non- » seulement est la gloire & l'appareil spécial des » Dames Royales, mais encore des Roys mesmes, » qui est cette excellente Dame Jeanne de Hieru- » salem & de Sicile, de laquelle les rayons si clairs » de sa race généreuse & de ses braves ancestres, » comme de ses grandes & magnifiques gloires, » sont gagnées par son brave & généreux courage ; » de façon que tous & toutes, tant grands ou » grandes soient-ils aujourd'huy, paroissent auprès » d'elle comme une petite estincelle ou flamesche » devant une grande fournaise du feu toute relui- » sante de flammes & de grande lueur ».

C'est loué cela, & à l'Espagnolle. Or, avant qu'achever d'elle, je ne veux oublier un conte, que j'ay veu & leu dans un vieux livre italien, en assez mauvais langage pourtant, qui traite d'un duël, fait par *Paris de Puteo*, Docteur ès Loix. Il dit donc que cette belle Reyne, tenant un jour entre ses plus beaux le bal ouvert & solemnel, dans sa ville de Gayette, pour quelques magnifi- cences de nopces, ou pour autre feste honorable, se trouva, parmy les Seigneurs ou Gentils- hommes de sa Cour, le Seigneur Galeas de

Mantoue, qui estoit pour lors un des accomplis Gentilshommes de l'Italie. La Reyne le vient choisir pour danser avec elle. La danse finie, & luy s'en estant bien acquitté, vint faire une grande révérence devant son siege royal, le genouil en terre, la remercia très-humblement de l'honneur qu'elle luy avoit fait, & d'une telle humanité & courtoisie; lequel ne sçachant en quoy recompenser, par quelque service condigne, luy fait vœu d'aller errant qui çà qui là parmi le monde, & esprouver les faits chevaleureux à tous hazards, à toute herte, & à toute rencontre, jusqu'à ce qu'il auroit vaincu & conquis deux vaillants Chevaliers, pour luy en faire présent, & d'en disposer comme bon luy sembleroit.

Voyez comme le temps passé se rendoient les pareilles en récompense & rémunération à leurs Supérieurs! Pour le moins, par ce trait, elle connut qu'elle n'avoit honoré un Chevalier, si non approchant rien moins de sa grandeur incomparable, pour le moins méritant quelque chose. La Reyne, qui estoit non moins spirituelle & gentille, luy respondit seulement, *qu'à la bonne heure, & à la grace de Dieu, il accomplist son vœu, puis que telle estoit sa volonté, & la coustume de ce temps-là.*

Le Chevalier donc part, & vint en France, Bourgongne, Angleterre, Espagne, Allemagne, Hongrie & autres régions, provinces & pays, où.

il y avoit une grande fleur de Chevalerie pour lors. Il y se hazarde, il se rencontre, il se bat, il se combat; enfin, il conquiert & vainc, moitié par sa vaillance, moitié par sa fortune, le couple des deux Chevaliers compromis, & les amene au Royaume de Naples, & au bout de l'an arrive près de sa Reyne; & en luy présentant les deux Chevaliers le genouil en terre, luy accomplit son vœu en très-grande solemnité, & la supplie d'avoir iceluy agréable. La Reyne encore avec une belle grace & grande majesté, dont elle n'estoit aucunement dépourveue, receut le vœu & le tout pour très-bien accomply, en offrant toutes les honnestetez du monde au Chevalier, & le réputant pour très-digne, & acceptant les prisonniers. Puis elle leur dit: *Messieurs, vous estes mes prisonniers, comme vous voyez. Par les droits des combats, je me puis servir de vous autres en telle & vile condition serviable qu'il me plaira. Mais je crois que vous jugez bien à mon visage, que la cruauté n'y habite point, pour en disposer de telle façon. Je vous use donc de ma douceur & humanité, & vous donne dès à cette heure toute la liberté & franchise de faire tout ce qu'il vous plaira, soit de retourner libres en vostre pays, soit avant que tourner vous esbattre par mon Royaume, & en voir les singularitez que vous trouverez assez belles; & après en avoir fait la visite, venez me trouver, quand partirez, que je se-*

ray bien aise de vous dire adieu. Qui furent aises? ce furent ces deux Chevaliers, lesquels, après leur douce sentence donnée, ne faillirent de l'exécuter très-bien, & se donner tout le bon temps qu'ils purent parmy les déliçatesses de ce plaisant Royaume, qui pour lors y abondoient; & mesme y regnant une si noble Reyne en toutes choses que celle-là : & puis en ayant bien contemplé le tout à leur aise, s'en vindrent un jour prendre congé de leur Reyne & maistresse, puisqu'ils en estoient prisonniers & esclaves, laquelle le leur octroya fort librement, comme elle avoit fait auparavant; & après l'avoir receu d'elle, & argent pour leur voyage, & présents de grosses chaisnes d'or, s'en retournerent, & se mirent en chemin, se recommandans à la bonne aventure, non sans publier, par tous leurs passages, les vertus, humanités & courtoisies de la Reyne, comme ils avoient raison : aussi nulle de son temps n'en fut tant remplie.

Sur lequel exemple, ce Docteur que j'ay allégué, le vénérable Docteur *Paris de Puteo*, fort digne homme, & qui a bien escrit de ce duël, loue grandement cette Reyne, & dit en ce cas, qu'elle mérite bien plus de louange que ne firent lors Messieurs les Chanoines de Saint-Pierre de Rome, à l'Eglise desquels, & à leur saint Aurel, un Chevalier vainqueur ayant voué & fait présent

d'un autre Chevalier qu'il avoit vaincu, & ainsi réduit par duël, (avec son cheval, ses armes, & toute sa despouille) dans la terre du Patrimoine de Saint-Pierre de Rome, pour eux en disposer comme ils voudroient, selon les loix des combattants & combats singuliers ordonnez, dont j'espere en faire un discours (a); lesdits Chanoines furent si inhumains, qu'au lieu d'user de cette miséricorde, semblable à celle de cette Reyne bonne & miséricordieuse, retindrent (b) ce pauvre diable de Chevalier sous espece de servitude dans l'Eglise, sans qu'il en osast jamais sortir, & se tenoit séant comme esclave & luthin, n'ayant autre exercice que s'y promener, & aucunes fois adviser par la porte les passants, & pour la vie ne passer outre; ainsi que j'ay veu en Espagne autres-fois ceux qui s'estoient refugiés aux Eglises, & les avoient prises pour leur sauve-garde, comme de vray elle leur servoir, quelque crime qu'ils eussent fait.

Voilà comment ce Docteur *Paris* blasme ces Religieux en ce fait, & exalte cette Reyne Jeanne, laquelle certes ne sçauroit avoir tant de louanges comme elle en mérite pour ses innumérables vertus. J'ay veu un livre fait en Angleterre, qui s'in-

(a) C'est son discours sur les duels.

(b) Probablement ils avoient pour maxime que tout ce qui entre dans l'église n'en sort plus.

titule: *L'Apologie* (a) *ou Deffense de l'honorable Sentence & très-juste Exécution de deffuncte Marie Stuart, derniere Reyne d'Escosse.* En ce livre, il se voit plusieurs comparaisons de la Reyne Jeanne de Naples & la Reyne d'Escosse, tant de sa vie, ses mœurs, ses amours, & genre de mort: & les y voit-on peintes d'un mesme crayon, qu'il n'y a rien si semblable qu'elles deux, à l'oüir parler. Je diray en briefs mots ce que l'Auteur de ce livre dit en plusieurs.

La Reyne Jeanne, amoureuse du Duc de Tarente, fit mourir son mary Andreasse. La Reyne Marie d'Escosse, amoureuse du Comte Bothuel, fit mourir son mary.

La Reyne Jeanne, son mary mort, elle espousa le Duc de Tarente. la Reyne Marie, son mary mort, espousa le Comte de Bothuel.

La Reyne Jeanne ne joüit pas long-temps de ses amours dudit Duc, car il mourut tost après. La Reyne Marie mesme ne joüit pas long-temps non plus de celles de Bothuel: car il fut assailly &

(a) Cet ouvrage écrit en anglois a été traduit dans notre langue sous le titre suivant.... Apologie, ou défense de l'honorable sentence, & très-juste exécution de Marie Stuart, Reine d'Ecosse, avec les actes qui servent a justifier la trahison de ladite Reine, contre la Reine Elisabeth, 1588, *in*-8°.

persécuté de la Nobleſſe du pays, & fut contraint de s'enfuir en Dannemarc, & puis mourut; & la Reyne de meſme fugitive en Angleterre, & priſonniere.

La Reyne Jeanne eſleva un ſchiſme en France & en Italie, à cauſe de deux Papes. La Reyne Marie ſema la ſemence de ſchiſme & ſédition en Eſcoſſe & Angleterre.

La Reyne Jeanne envoya vers le Pape en Avignon, demander ſecours contre Charles de Durazzo. La Reyne Marie de meſme en a fait vers les Papes, & leur a demandé ſecours contre la Reyne d'Angleterre.

La Reyne Jeanne envoya auſſi vers Charles, Roy de France, & à Loüis, Duc d'Anjou, demander forces. La Reyne Marie a envoyé de meſme en demander au Roy d'Eſpagne, & à ſon couſin, (ce livre dit, ſon neveu, mais il eſtoit ſon couſin) le Duc de Guiſe.

La Reyne Jeanne avoit de grands & puiſſans Princes à tenir ſon party, tant en France, Provence, que hors. La Reyne Marie a eu en divers temps trois divers Papes & le Roy d'Eſpagne, le Duc de Guiſe, & en Angleterre quelques Ducs, Seigneurs & Gentilshommes, qui eſtoient pour elle bandez ſourdement & à couvert.

Finalement la Reyne Jeanne fut eſtranglée en priſon

prison, & mourut de mesme mort qu'elle avoit fait avoir à son mary. La Reyne Marie aussi a esté décapitée en prison.

En ce livre puis après y a un Discours, à sçavoir *si un Grand a pouvoir de faire exécuter & mourir un autre Grand son pareil;* & se fondant sur l'Empereur Constantin le Grand, lequel condamna à mort (a)...... & le fit exécuter, prouve & affirme par ses raisons & autres exemples, que cela se peut & se doit faire. De cela je m'en rapporte aux grands Jurisconsultes, pour dire que si l'on veut croire des Escrivains mesdisants, ces comparaisons cy-dessus des deux Reynes sont valables: mais aussi qui voudra croire les Histoires point menteuses, point fabuleuses & véritables, on trouvera qu'en vertu, beauté & genre de mort, elles sont fort pareilles, & qu'on leur a fait grand tort de les avoir faites ainsi mourir. Par quoy, croyons les bons & sages Escrivains, & non les meschants & bavards: car il n'y a rien si dangereux que telles gens. Je m'en rapporte à la pauvre *Didon*, laquelle & mariée, & veufve, fut une Princesse très-sage & vertueuse; & vous croyez comme Virgile l'a descrite, quasi envieux de sa vertu & chasteté.

(a) Son fils Crispus, ou Crispe. (Voyez l'histoire du bas Empire, par M. le Beau).

Ainsi les médisants détractent de nos deux Reynes précédentes : mais la vérité est (a) tousjours victorieuse de la menterie. Ce n'a pas esté *Didon* seule, ny nos deux Reynes précédentes aussi, dont l'on a mal parlé, mais d'un million de Reynes, Princesses, & grandes Dames, desquelles les langues piquantes ont détracté à faux : & pour ce, ne faut croire tout ce qu'ont dit & escrit, mais la pure vérité qui combat le papier imbécille qui souffre tout. C'est assez pour ce coup parlé de cette Reyne Jeanne la premiere.

ARTICLE II.

De la seconde Reine JEANNE.

IL faut parler maintenant de cette Reyne JEANNE LA SECONDE, laquelle au bout de quelque temps de cette belle Reyne premiere, succéda au Royaume, après la mort de son frere Ladislas, dont j'espere de parler. Aucuns disent qu'elle fut petite-niepce de la Reyne Jeanne premiere. Cela est bien aisé à supputer dans sa généalogie, mise dans *l'Histoire de Naples* ; mais pour ce que cela ne fait rien en mon Discours, passe (18). Tant y a quelle fut du noble sang de France ; & entrant au

(a) Si Brantôme eût été convaincu de la vérité de cet axiome, il auroit été moins louangeur.

Royaume, elle y demeura paiſible en poſſeſſion après la mort de ſon frere, pour le grand & beau nombre de gens de guerre qu'il luy avoit laiſſé, montant de compte fait à ſeize mille chevaux, tous conduits par de bons & vaillants Capitaines.

Elle eſtoit Ducheſſe de *Sterlich* (a) & veufve, quand elle s'en alla en Hongrie. Elle amena un Gentilhomme Napolitain, qui s'appelloit Pandolfo Alopo, & le retourna l'ayant fait de ſa main, & nourry, & créé ſon Chambellan. Chambellan eſtoit-il de vray; (b) car il la ſervoit bien, & ordinairement en ſa chambre, jour & nuit, ſi-non ſans grande rumeur du peuple & des Courtiſans. Donc pour les appaiſer, & par l'advis d'aucuns de ſes Eſtats, elle ſe réſolut de ſe marier, & eſpouſa Jacques de Narbonne (c), ce dit *l'Hiſtoire de*

(a) Jeanne II, née en 1371, fut mariée en 1403 avec Guillaume d'Autriche, que Brantôme appelle le duc de *Sterlich :* ce prince mourut en 1406. Anſelme, Hiſt. Généalogique de la maiſon de France, page 203), appelle ce Guillaume d'Autriche *l'ambitieux.*

(b) Brantôme a tiré ces particularités de l'hiſtoire de Naples, par Pandolpho Collenuccio. Voyez ſon Hiſt. *Del regno di Napoli, Libr. V, fol. 93, verſo*).

(c) Ce Jacques de Narbonne étoit Jacques de Bourbon, comte de la Marche & de Caſtres : Jeanne II l'épouſa en 1415. (Anſelme, Hiſt. Généal. de la maiſon de France, page 158).

Naples. Messire Olivier (a) de la Marche, grand Seigneur, & Historiographe véritable, le nomme Jacques de Bourbon, que je crois plus vray; car il estoit de ce temps: mais en mariage faisant, fut dit & contracté, qu'il ne porteroit point titre & nom de Roy, ains seulement de Prince, ou Duc, ou Comte; mais il ne vouloit rien porter que son titre accoustumé. Sur ce les Capitaines de la Reyne, qui portoient haine & envie à ce *Pandolfo*, *son mignon*, & à *Sforce* (b), luy mirent en teste de prendre le nom de Roy, & le porter: par quoy estant allez au-devant de luy, le saluerent tous pour Roy, fors ce brave Sforce, qui ne le nomma que Comte: à raison de quoy, par l'advis des autres, fit prendre prisonnier Sforce, & luy fit donner quelques traits de corde, & fit trancher la teste au pauvre Pandolfo. Il en eust fait faire de mesme à Sforce, sans sa sœur qui estoit une femme brave & courageuse, qui assemblant une troupe de gens, prit aucuns Seigneurs & Gentilshommes du party du Roy, par le moyen desquels elle rachepta son frere. Voilà une bonne & brave sœur.

(a) Lisez les mémoires d'Olivier de la Marche, (Tom. VIII de la collection, pag. 5 & suiv).

(b) On a développé l'origine de la maison de Sforce, dans les observations sur les mémoires de Castelnau, Tom. XLVI de la collection, page 405.

Quant à la Reyne il la mit à part, ne luy laissant manier aucunes affaires, & la tenant comme enfermée & confinée en une chambre, & la menant fort peu souvent en son lit & en sa compagnie, la repoussant loin de soy, jusques à luy dire force vilainies: ce que la Reyne dissimula finement & fort malicieusement comme femme, mais pourtant très-habile, encore que plusieurs des siens en murmurassent; en disant & faisant semblant que telle vie la délivroit de beaucoup de travaux & fascheries du monde, & s'amusant à voir danser, à quoy les *François s'amusoient fort, & sont addonnez* (dit Histoire) passant joyeusement le temps, bien qu'elle monstrast à ses amis plus privez par signes & paroles à demy, quelque douleur au dedans, & desir d'y remédier. Si bien jouat-elle son jeu, qu'un Julio César de Capua, qui avoit auparavant offensé la Reyne, pour faire son accord, s'offrit à elle de tuer son mary Jacques. Elle malicieuse & fine, prit cette occasion au poil, tant pour se venger de ce Julio, que pour gagner les bonnes graces de son mary, & pour recouvrer sa liberté premiere, fit semblant de luy prester l'oreille en ce qu'il songeast bien en son fait, & le faire sagement & seurement; & le remit au bout de huit jours. Elle en ayant averty le Roy du tout, le fit cacher en son cabinet avec d'autres ses plus fidelles bien armez: & finis lesdits huit jours, elle

fait venir en sa chambre à cachette ledit Julio; à qui elle fit discourir assez haut de toute sa menée & la façon pour l'exécuter. Ce qu'ayant ouy, Jacques sortit, & luy fit trancher la teste publiquement; ce qui luy donna occasion d'avoir la Reyne en bonne opinion & estime d'amitié, & de femme qui porte grande loyauté à son mary: &

Cosi si pigliano le volpe (a).

dit le proverbe Italien. Donc bientost après la mit au large, luy donna la liberté d'aller à la mode accoustumée au chasteau, & s'esbattre & gouverner par-tout à son plaisir. Au moyen de quoy, estant un jour à un banquet fait à poste, espiant le temps à propos, joua si bien son jeu par le moyen de ses amis & complices, qu'elle se rendit la plus forte, & avec grande rumeur du peuple, & d'aucuns Grands, prindrent, tuerent & s'accagerent les Officiers François, & fit mettre le Roy son mary dans le chasteau del Ovo, où estant, il trouva moyen de s'embarquer sur une nef genevoise, qui d'aventure estoit là au port, & ayant accordé du prix, fut mené à Tarente, où estant, la Reyne l'envoya assiéger: mais pour ce qu'il ne la pouvoir tenir longuement, la rendit, & la quitta, &

(a) C'est-à-dire, *ainsi se prennent les renards.*

s'en alla en France, où s'addonnant à la Religion (a), acheva de passer le reste du monde.

Par tel, on peut connoistre ce que peut une femme habile & de bon esprit quand elle couve une vengeance : & aussi comme en prend, & comme en doit-il prendre aux petits compagnons d'aucunes Dames, qui leur font cet honneur comme j'ai dit cy-devant, de les espouser, les eslever, & les obliger de biens, de vies & d'honneurs ; & puis sont si ingrats, qu'ils n'en font cas ; les gourmandent, & qui pis est, attentent sur leur vie. Tels gens ingrats méritent tels traitements que ce Roy Jacques, & pires.

J'ai leu dans l'Histoire de ce grand Olivier (b) de la Marche, qui estoit lors à Besançon, & le vit quand ce Roy s'y vint rendre Cordelier ; il dit qu'il se faisoit porter par quatre hommes en une civiere ; telle sans autre différence que les civieres que l'on porte les fiens, fumiers & ordu-

(a) On a vu dans les mémoires d'Olivier de la Marche, le genre de vie que ce prince adopta : il transmit ce goût à un bâtard qu'il avoit, & qu'on nommoit *Claude d'Aix.* Celui-ci après avoir long-tems porté les armes, mourut novice au couvent des cordeliers de Dole, en Franche-Comté. (Anselme, Hist. Généalogique de la maison de France, page 158).

(b) Lisez ces mémoires, Tome VIII de la collection, page 9. (Brantôme ne les a pas copiés fidellement).

res, & estoit à demy-couché, (quel sot & fat) & demy-appuyé & élevé à l'encontre d'un méchant dérompu oreiller de plume vestu pour toute parure d'une longue robe de gris de petit prix, & estoit ceint d'une corde nouée à la façon d'un Cordelier; & en la teste avoit un gros bonnet blanc, que l'on appelle une calle, & nous autres appellons calotte ou bonnette blanche de laine, nouée ou bridée par-dessous le menton. Il ne luy eust fallu qu'une plume de coq sur la bonnette, & voilà le galand bien vestu! Je croy que si la Reyne sa femme l'eust ainsi veu habillé & embéguiné, elle qui estoit toute gentile & d'esprit, s'en feroit bien moquée. Si feroient bien d'autres, si crois-je, que je sçay, si elles voyoient ainsi leurs marys, qui leur font ingrats, & les traittent mal, en une condition, & ainsi béguinez & repentis. Il y en a aucuns qui se mocquent de ces nouveaux convertis, repentants & pénitents, & disent comme un grand seigneur que je sçay en France, lequel voyant Monsieur de Joyeuse (a) d'aujourd'huy, en habit de Capucin, faire les pénitences qu'il faisoit: *Il seroit bien trompé celuy-là, s'il n'y avoit point de Paradis en l'autre*

(a) Celui qu'on appeloit le père Ange, & qui figura dans la bizarre procession de la Ligue, allant rendre visite à Henri III, retiré à Chartres, après la journée des barricades.

monde (a). Il pouvoit bien au vray ainsi parler, si le Paradis n'estoit : mais estant, & une résurection préparée, & un Dieu pour nous juger en sa béatitude ou en sa condamnation, certainement qui peut faire ces convertions & pénitences, il en est bien-heureux, à la mode de plusieurs anciens Saints, qui ont fait de mesme, & qui ont esté bénis de Dieu, dont nous avons nos Histoires saintes toutes pleines. Si dit pourtant ledit Messire Olivier, que ledit Roy de sa personne paroissoit un grand Chevalier, fort bien formé de tous membres (tant plus fat estoit-il), ayant le visage bon, agréable, & portoit une chere joyeuse en sa recueillette vers chacun, (ainsi use-il de ces mots); mais pourtant ainsi habillé, & en telle sorte & assiette, il pouvoit plus servir de risée au monde, que d'admiration, encore que telle humilité soit très-agréable à Dieu. Il avoit à sa suite quatre Cordeliers de l'Observance, que l'on disoit grands Clercs & de sainte vie, & après iceux sur le coin où il pouvoit avoir deux cent chevaux, dont il y avoit littiere, chariot couvert, haquenées, mules, mulets dorez & arnachez honorablement, & avoit sommiers couverts de ses armes, & nobles hommes & serviteurs bien vestus & en

(a) C'étoit le vieux maréchal de Biron. Voyez la confession de Sancy, Liv. I, Chap. VIII.

bon point. De quoi servoit tout cela, puisqu'il estoit converty ? Et en cette pompe humble, & dévote ordonnance, fit son entrée à Besançon, comme il avoit fait en toutes les autres villes, & puis entrat au Couvent, où depuis, ce dit l'Historiographe, on le vit rendu Cordelier : & disoit-on qu'une femme de ce temps, fort dévote, & Religieuse de Sainte Claire, nommée Sœur Colette, l'avoit ainsi réduit & presché comme elle avoit fait force autres.

Pour retourner à nostre Reyne Jeanne, après le départ de son mary, elle eut beaucoup de brouilleries (a) & de traverses, si bien qu'elle fut contrainte d'appeller à son aide le Roy Alphonse d'Arragon, & l'adopter pour fils, & l'admettre à son Royaume, ce qu'il accepta; quelque paction qu'il eust faite avec les Roys prédécesseurs de ladite Reyne : duquel elle ne fut pas mieux traitée que de l'autre; qui fut cause qu'elle le quitta pour son ingratitude, & le desadvoua son fils ; & adopta Louis Duc d'Anjou, en son lieu, qui lui porta un très-grand honneur & respect. De sorte qu'après

(a) Sforce irrité de l'affront qu'il avoit reçu, lui prépara ces traverses ; de concert avec le pape, Martin V, il engagea Louis d'Anjou à attaquer le royaume de Naples ; & il se seroit rendu maître de la capitale sans les secours qu'envoya Alphonse d'Arragon, premier du nom.

la mort de son Grand Sénefchal & favory nommé le Comte Avelin (a), il eut le Gouvernement absolu; & se montra si benin & si serviable à l'endroit de la Reine, sa mere adoptive, que jamais Dame ne fut plus contente qu'elle estoit, & à toute heure remercioit Dieu de lui avoir donné un si bon fils & tel appuy, comme j'ai leu dans *l'Histoire d'Anjou ;* & qu'un jour ledit Comte Avelin, son grand Sénefchal, ayant peur que le Duc d'Anjou le déboutast comme d'autrefois il luy avoit ésté contraire, cuidant remonstrer à la Reyne sa maitresse, qu'elle se recordast d'Alphonse d'Arragon, lequel après luy avoir donné toute autorité & crédit au Royaume, la traita très-mal ; & la cuida pat force chasser hors du Royaume, & que le Duc d'Anjou en pourroit faire de mesme, parquoy n'estoit pas bon qu'elle lui donnast sur son pays & sur ses sujets tant d'autorité & pouvoir ; elle luy respondit, *qu'elle se souvenoit assez du danger ou elle avoit ésté, pour avoir éleu Alphonse : mais qu'entre Louis d'Anjou & Alphonse d'Arragon, il y avoit beaucoup de différence ; car l'un estoit François, & l'autre Espagnol.* Elle avoit par-là bonne opinion des François, qui de ce temps estoient

(a) Trajan Caracciol, dont il sera parlé à l'article du maréchal, prince de Melphe, dans les capitaines étrangers.

encore tenus très-francs & très-nobles. Voilà ce qu'en dit *l'Histoire d'Anjou.*

Il faut encore conter cette histoire. Près de sa Sainteté à florence, Alphonse y tenoit comme Ambassadeur, Don Garcie Espagnol, accort & subtil; & la Reyne Jeanne en semblable y tenoit le sien, nommé Caraffe Malice. Ce Malice mit en-avant à l'Espagnol, que s'il persuadoit au Roi son maître de prendre en main la cause de la Reyne, se faisoit fort qu'elle l'adopteroit pour fils, & le declareroit son successeur au Royaume; & de cette adresse conduisirent ensemblement cette trame au descue du Pape, qu'ils arresterent d'aller à Piombin (a), & de-là à Corsugue (b) vers Alphonse, auquel la matiere proposée fut tenuë en longue discussion, parce que Alphonse & Louis estant cousins au tiers degrés, y avoit capitulations préparées dès le commencement des pratiques de Loüis, par lesquels Alphonse luy promettoit de ne le molester en rien : mais c'est chose trop spécieuse qu'une Couronne, pour demeurer si consciencieux. Soit donc que soit, le fait est clair, qu'Alphonse enfin accepta le party à luy présenté.

(a) Piombino.
(b) Corsequc.

A ce Malice fut fait cette épitaphe, qui est en l'Eglise S. Dominique de Naples.

Auspice me Latias Alphonsus venit in auras,
Rex pius, ut pacem redderet Ausoniæ.
Natorum hoc pietas struxit mihi sola sepulchrum,
Caraffa dedit hæc munera maliciæ.

Il y a un équivoque double & bon à Malice; car s'il portoit nom de *Malice* (a), il le portoit de fait, d'autant qu'il ne valoit guères & estoit bien remply de malice : ce tient-on encore à Naples, au moins aucuns.

L'Histoire de Naples dit encore que cette Reyne ne demeura guères plus paisible pour avoir chassé l'Arragonnois : car elle eut grande guerre par le moyen de Sforce, & Loüis d'Anjou son fils, qui surpris d'une fievre par les continuels mesaises, travaux, veilles, chaleurs & fatigues de la guerre, mourut en l'an 1434 (b), au grand regret de sa mere adoptive & de tous ceux du Royaume; car il estoit Prince doux & benin, & du Gouvernement duquel le peuple en espéroit beaucoup.

Au bout de l'an, la Reyne Jeanne mourut

(a) *Malice* étoit un sobriquet ; cet ambassadeur de Jeanne II s'appeloit Antoine Caraffe.) Ducatiana, Partie II, page 222).

(b) Au mois de Novembre.

après, de fievre & de maladie, (a) ayant régné vingt ans. C'estoit beaucoup pour ce temps, & parmy cette nation fort vaillante. Et laissa par testament son héritier René, Duc de Lorraine, frere charnel dudit Duc Loüis : & par ainsi finit en elle la lignée & succession du Roi Charles premier d'Anjeu & de Durazzo, qui estoit une mesme race. C'estoit en son vivant une très-honneste Princesse. Messire Olivier de la Marche, qui estoit de ce temps, l'a nommée *Jovenelle* (b), & dit que c'estoit une Dame de très-grand esprit, & qui sçavoit & valoit beaucoup, & dont le Royaume s'en tenoit fort content : & dit les raisons pourquoy elle traita si mal son mary Jacques de Bourbon, d'autant qu'aucuns disoient lors, qu'il la vouloit trop maistriser, tant sur le Gouvernement du Royaume, que sur sa personne, & plaisirs, & esbats.

Autres disoient que la Reyne ne prit pas bien en gré aucunes assemblées des Dames (à la mode des François, qui se sont ainsi perdus toujours en ce Pays-là : je m'en rapporte aux Vespres Siciliennes), dont il n'y en a point faute de belles à Naples, par maniere des festins que faisoit le

(a) Elle mourut le 2 Février 1435 : ainsi le calcul de Brantôme n'est pas exact.

(b) Lisez Joannelle, ou Jeannelle.

Roy journellement, dont elle en conceut jalousie. Quelquefois les Dames mariées n'ont pas tout les blasmes du monde, si elles font des mauvais tours à leurs maryts; car ils leur en donnent bien des occasions.

Or l'*Histoire de Naples* (a) dit que cette Reyne laissa un bruit de femme impudique & mal arrestée; comme de qui l'on disoit qu'elle estoit arrestée en cela seul qu'elle n'avoir point d'arrest, & qu'elle estoit toujours amoureuse de quelqu'un; ayant par plusieurs sortes & avec plusieurs fait plaisir de son corps. Mais pour cela, c'est le vice le moins blasmable à une Reyne, grande Princesse & belle, qui soit point; & si est le moindre, si qu'elle puisse avoir : mais très-grand est-il celuy, quand elle est mauvaise, malicieuse, vindicative; tyranne,

(a) Voici les expressions de Collenuccio dans son histoire de Naples. Brantôme en les traduisant les a bien défigurées. Mais laissons parler l'écrivain Italien......... *Fama lascio di se instabile e impudica, dicendosi di lei, che nella instabilita sola fu stabile, e che sempre era stata innamorata, havendo in piu modi e con molti la sua lascivia macchiata; ma supra tutto con Pandotfello alopo, e urbano auriglia, e M. Giovanni Carracciolo grun siniscalco, tutti tre Gentiluomini e molto destri, virtuosi, e costumati; ma sopre ogni cosa di persona e effigie bellissima, &c.* La liste, comme on le voit, est longue. Collenuccio n'est pas le seul qui ait maltraité Jeanne II. Un jurisconsulte contemporain l'appela *la perdition de Naples.*

comme il y en a, dont le pauvre peuple en parle beaucoup, mais peu pour ses amours, ainsi que j'ay ouy discourir à un Grand de par le monde. Et soustenant son party, disoit que ces belles grandes Dames & Princesses, de mesme humeur en amour, devoient ressembler le soleil, qui respand de sa lueur & de ses rayons, à un chascun de tout le monde, si bien qu'un chascun s'en ressent. Tout de mesme en doivent faire ces grandes & belles (a), en prodiguant de leurs beautez & de leurs graces à ceux qui en veulent & bruslent; ainsi que volontiers les charitez & aumones générales, & qui se font à plusieurs, sont plus estimables & agréables que celles qui sont particulieres, & qui ne se donnent qu'à un ou deux: & par ainsi, telles belles & grandes Dames, qui peuvent beaucoup contenter le monde, soit par leurs douceurs, soit par leurs paroles, soit par leurs beaux visages, soit par fréquentations, soit par infinies belles démonstrations & signes, soit par les beaux effets, qui est plus à préférer, ne se doivent nullement arrester à un amour, mais à plusieurs; & telles inconstances leur sont belles & permises, mais non aux autres Dames communes, soit de Cour, de villes & des pays, desquelles la

(a) Brantôme étoit un excellent professeur en morale. Les paradoxes qu'il débite, ne méritent pas une réponse sérieuse.

douzaine

douzaine n'en fait que la demie, & ne font qu'à petit poids, comme ces grandes, qui font à poids de marc: & telles Dames moyennes faut que foient conftantes & fermes, comme les eftoiles fixes, & nullement erratiques; que quand elles fe mettent à changer, errer, & varier en amour, elles font juftement puniffables, & les doit-on defcrier comme Putains de Bordeaux, d'autant que leurs beautez, encore qu'elles foient paffables, elles n'ont de quoy s'étendre fur plufieurs, & qu'eftans privées, il faut qu'elles fe refferrent en privé, & ne foient point communes comme les autres, & fe contentent de donner l'aumofne à un, fans fe ruïner, ou de réputation, ou de fcandale, ou d'honneur, en donnant à tous ceux qui fe préfentent à leur porte.

Voilà ce que difoit ce grand Seigneur. Sur quoy il me fouvient, qu'eftant une fois avec une honnefte & grande Dame, allé voir des tableaux d'un Peintre, nous en vifmes un très-beau, où il y avoit une fortune d'un cofté peinte, affife fur une pomme ronde & roulante, & de l'autre une Vénus fur une pierre carrée & ferme. Il y eut une de ces Dames qui dit : *Voilà deux tableaux qui parlent bien à nous ; car tout ainfi que l'un repréfente par cette pomme ronde l'inconftance de la fortune, l'autre auffi par la pierre carrée & ferme de Vénus, elle nous apprend, à nous autres Dames,*

d'être bien fermes & asseurées en amours, sans les rouler & changer à tous propos. Ce qu'oyant cette grande Dame, croyant bien que cette pierre estoit jettée en son jardin, se tournant : lui dit : *cela s'entend pour vous autres, mes Dames, qui avez de ces beautez communes ; mais pour nous autres, non, qui avons les nostres comme dissemblables aux vostres.* En ce discours par forme de digression se peut excuser aisément cette Reyne Jeanne, si elle fut peu arrestée en ses amours ; d'autant que c'estoit une très-belle Princesse, comme son portrait le monstre, représenté à Saint-Jean de Carbonnera à Naples, ainsi que je diray, & aussi qu'elle estoit Reyne de grand esprit.

On dit qu'elle ayma, sur tous ses (a) amoureux, Caraciol : aussi le fit-elle grand, & son grand Séneschal. Au commencement de sa jeunesse, encore qu'il fust bien Gentilhomme, parce qu'il estoit pauvre, il se mesla de la plume, &

(a) Il n'y a pas a douter des goûts impurs de Jeanne II, lorsqu'on lit dans les annales de Sponde, (année 1415), ces mots..... *Sepulta est in ecclesiâ Virginis annunciatæ ignobili sepulturâ, ut ipsa jusserat, in pœnitentiam luxuriosæ vitæ quâ vehementer infamata est..* ... Paul Jove dans ses éloges des grands capitaines ne la ménage pas sur cet article. Il raconte la manière dont elle se prit de belle passion pour Sforce Cotignole. Cet aventurier la séduisit par sa taille haute & robuste, & il devint son favori.

estoit fils d'un appellé Caraciolo. Le feu Prince de Melfe estoit venu de cet estoc, comme l'on m'a dit à Naples. La premiere occasion qu'eut jamais la Reyne de luy faire entendre qu'elle l'aymoit, fur qu'il craignoit fort les souris. Un jour qu'il joüoit aux eschets en la garderobe de la Reyne, elle mesme luy fit mettre une souris devant luy; & luy de peur, courant deçà delà, & heurtant & puis l'un & puis l'autre, s'enfuit à la porte de la chambre de la Reyne, & vint choir sur elle; & ainsi par ce moyen la Reyne luy descouvrit son amour, & eurent tost fait leurs affaires ensemble; & après ne demeura gueres qu'elle ne l'eust fait son grand Séneschal.

Sur ce conte, j'en feray un autre (a) d'une Dame de par le monde, & d'un Gentilhomme que je connois. Cette Dame estoit une fort belle & honneste Dame, & de bonne Maison; & le Gentilhomme, qui n'estoit point des plus impertinents: il la servit long-temps, & se plaisoit fort à contempler sa beauté; car elle l'estoit en visage, port, & en sa taille qui estoit très-riche. Mais rien que cela ne pouvoir-il voir: du dehors &

(a) En employant des tournures de cette espèce, on peut à des anecdotes vraies en substituer de fictives, surtout quand on a l'imagination brillante; & assurément la nature avoit bien pourvu Brantôme de ce côté-là.

du descouvert prou ; du couvert & du dedans rien, à quoy ses desirs & effections tendoient si ardemment, qu'il en brusloit & mouroit, se persuadant bien que le caché valoit bien autant que le descouvert. Enfin un jour la fortune, qui ayde souvent aux pauvres amoureux, luy fut si favorable, qu'ainsi que la Dame prenoit à son coucher sa chemise derriere le rideau de son lit, & que l'une de ses femmes la luy donnoit, se présenta sous ledit rideau une grosse aragnée si hideuse, que rien plus. La Dame qui au monde ne craignoit tant de tous les animaux que celuy-là, comme certes il est hideux, & qui plustost se fust jettée dans le feu que de l'attendre venir à soy, sort de dessus son lit & de derriere sa courtine, sans autrement songer à soy, (possible le fit-elle *à* (a) *poste*, comme il est vray), ny en l'estat où elle estoit, toute esperdue, s'en vint auprès de ce Gentilhomme à demy-nue, afin de s'en garantir ; & à luy bien estonné d'un tel effroy, elle dit l'occasion de cette aragnée, qui sçavoit bien la hayne qu'elle luy portoit. Mais il ne fut point sot, & ne courut pas à tuer l'aragnée ; n'estant pas-là comme un Hercule à faire mourir les bestes, laissant cela à faire à ses femmes : mais prenant ce temps, jette ses yeux soudain sur ce

(a) Exprès.

descouvert, où il ne vit rien que beau & digne d'estre aymé & souhaitté. Mais le pis fut qu'il n'eut autre chose que cette belle contemplation qui lui dura tousjours dans l'ame, maudissant que sa fortune ne fust si pareille comme de cette Reyne à son Séneschal : dont il me sembloit qu'elle ne devoit user de ce mystere ; car elle estant Reyne, ne devoit que prendre l'occasion, & lui assigner l'heure telle qu'il luy eust pleu, veu que volontiers ces Grandes font & défont, & se dispensent comme il leur plaist, & aussi qu'à bonne volonté ne manque jamais de sujet ny occasion. Ainsi que je tiens d'une honneste Dame de la Cour, à laquelle un jour un Gentilhomme luy disant son amour ; & qu'il desiroit fort la trouver en un lieu plus privé & secret que la chambre de la Reyne où ils estoient, la Dame lui fit response : *trouvez moyen seulement de m'en faire venir l'envie. Ne vous mettez point en peine de trouver de commodité ; car je vous en trouverez assez*. Et par ainsi cette belle Reyne ; puisqu'elle en avoit la volonté, les moyens se présentoient assez, sans faire ces cérémonies : mais possible qu'elle n'y voulut aller à la débordée, ains avec plus de modestie, & ne s'en montrer deshontée, comme j'en sçay plusieurs qui font ainsi de mesme.

Or ; c'est assez parlé d'elle. Toutesfois, avant que d'achever, je veux parler du beau tombeau

d'elle & de son frere Ladislaüs, qu'elle fit construire pour tous deux avant mourir, que j'ay veu à Saint-Jean de Carbonnera à Naples, qui est une fort belle Eglise de Religieux, en lieu haut, au bout de la ville. Le tombeau est sur le grand autel, & de beau & fin marbre blanc : au bout de la sépulture est ledit Ladislaüs tout à cheval, couvert d'un manteau d'azur semé de fleurs de lys, une espée au poing, son cheval tout capatassonné de mesme. A ses pieds est escrit en lettres dorées :

DIVUS LADISLAUS.

Dessous cette statue y a un très-beau sépulchre, & un Roy estendu la face en-haut, avec force Dames esplorées à l'entour, & deux petits enfants, qui tiennent haussé un rideau deçà & delà ; dessous laquelle il y a une Cormelie, avec des lettres d'or un peu mal lisibles, dont le commencement est tel :

Improba mors fratris, heu Frater!

C'EST-A-DIRE:

Ah ! mon frere ! & meschante mort de mon frere !

Et plus bas, ledit Ladislaüs & Jeanne sont assis en leurs sieges royaux, avec leurs sceptres en la main deçà & delà : la Reyne Jeanne se monstre de

belle & grave majesté, vestue pompeusement sous son manteau royal, semé de fleurs de lys, & y a près d'elle quelques autres honnestes Dames vestues à la Françoise; & à leurs pieds sont ces mots écrits.

Qui populos bello tumidos, qui clade tyrannos
Percutit intrepidus victor terrâque marique,
Lux Italûm, regni splendor clarissimus hìc est,
Cui tanto lachrymis soror illustrissima fratri,
Heu Ladislaüs decus oltum & gloria regum!
Defuncto pulchrum dedit hoc Regina Joanna.
Utraque sculpta sedes, majestas ultima regum,
Francorum soboles Caroli sub origine primi.

La traduction est telle.

» Celuy, qui, sans peur, a subjugué par guerre » les peuples plus mutins, & ruyné les tyrans, » victorieux par mer & par terre, la lumiere des » Italiens, & la splendeur esclatante du Royau- » me, gist icy. Le Roy Ladislaüs, l'honneur & la » gloire des Roys, à qui la sœur très-illustre » Reyne Jeanne, avec des grandes larmes & re- » grets, à un tel digne frere mort, a dressé ce mo- » nument. Les majestez de l'un & de l'autre » entaillées sont cy-assises, qui ont finy la der- « niere race des Roys François sous l'origine du » Roy Charles I. ».

Le tout est soutenu de quatre colonnes de mar-

bre, par où on peut passer dessous, contre lesquelles sont appuyées quatre figures de femmes, sçavoir est les quatre vertus principales.



Voilà le beau, dernier & pieux office que fit la sœur à son frere Ladislaüs, qui fut Roy devant elle : & luy il mourut, pour aymer une fort belle fille d'un Médecin, lequel, apposté & gagné par les Florentins pour le faire mourir, donna à sa fille un certain onguent; luy persuadant que si elle s'en frottoit la nature, sur le point de la besogne, que l'amour, que luy portoit le Roi, luy croistroit, & jamais ne l'abandonneroit. La pauvre fille crut le pere, convoiteuse d'avoir l'amour immortelle du Roy; & s'étant frottée dudit onguent, mourut incontinent : & le Roy, s'en sentant aussi fort touché, ne la fit guères longue après. Voilà une mort estrange; mais plus est celle d'une Dame de France, de fort bonne maison, que j'ay connue, laquelle son mary fit mourir en l'empoisonnant par sa verge & nature dans la sienne & sa matrice, qui fut grand cas l'empoisonner ainsi, sans s'empoisonner; dont il en fut en grand'peine & procès, par la poursuitte des parents & parentes de sa femme, & en grande prison de la Conciergerie du Palais; & en sortit aux troisiesmes troubles, le Roy luy donnant grace pour s'en servir aux guerres. Il fit cela, pensant espouser une grande Dame bien riche, ce qu'il ne fit.

Près dudit sépulchre que je viens de dire, & un peu plus avant, y a une Chapelle ronde où y a aussi un tombeau de beau marbre, de Caraciol, Sénefchal, avec ces mots.

Trajano Caraciolo ; Avellini Comiti, Venusi Duci ac Regni magno Senefchallo & Moderatori, Trajanus filius Melfiæ Dux, parenti de se deque patriâ optimè merito, erigendum curavit 1433.

La traduction est telle:

« Trajan, fils du Duc de Melfe, a esté curieux » d'ériger ce tombeau à son pere, qui luy avoit » fait beaucoup de biens & à sa patrie, Caraciol, » Comte d'Avelin, Duc de Venouse, & grand » Sénefchal & Gouverneur du Royaume ».

Dans la table du tombeau sont gravez ces vers:

In titulis mihi nil summo de lumine derat.
Regina ex morbis invalida atque senex,
Facundâ populos proceresque in pace tuebar,
Pro Dominæ Imperio nullius arma timens.
Sed me idem livor, qui te, fortissime Cæsar,
Sopitum extinxit, nocte juvante, dolor,
Non me, sed totum laceras, manus, impia, Regnum,
Partenopeque suum prodidit alma decus.

La traduction est telle :

« Rien ne me defailloit que le titre de Roy ; » estant monté en très-haut degré du temps de la

» Reyne ma maistresse maladive & jà sur l'âge.
» J'ay entretenu son peuple & les Grands en bonne
» paix; & où il alloit du commandement & du
» service de ma maistresse, je n'ay rien craint,
» non pas les armes des plus mauvais. Mais la
» mesme envie, qui mesme a persécuté César,
» m'a fait mourir de nuit fort favorable à la tra-
» hison. Meschante main, tu ne m'a pas tué &
» perdu seulement, mais le Royaume de Naples
» a esté privé de son los & gloire! »

Ce Séneschal estant en grand crédit, comme sont les favoris des Roys, fut fort envié & conjuré contre luy : pour quoy les conjurateurs & grands Barons du Royaume allerent une nuit frapper à la porte de sa chambre, lui faisant accroire que la Reyne le demandoit, estant en danger de mort par accident nouvellement survenu. Lui, se levant hastivement pour se vestir, commanda à son valet-de-chambre d'ouvrir la porte; laquelle ouverte, les meurtriers entrerent, qui le tuerent & le traisnerent sur un aix hors du chasteau à demy vestu. On dit que la Reyne y avoit presté consentement: pour le moins, n'en fut-il fait autre poursuite de sa part, & aussi que l'hystoire le dit.

De luy sont sortis & venus ces grands Princes de Melfe, qui ont esté après luy très-grands personnages & vaillans Capitaines.

Voilà un grand exemple de fortune & admo-

neſtement à un chacun, qui ſe fiant au gouvernement & faveur d'aucunes femmes, y repoſe ſon eſpérance, mal fondée pourtant, pour la variété qui regne en ce ſexe tant aymé.

Or, je fais fin. C'eſt aſſez parler de ce ſujet, dont je crains en avoir eſté trop prolixe, & par ce, importun: mais il falloit en parler; car elles ont eſté braves Reynes, & pourtant haïes d'aucuns, (comme j'ay dit) eſtant enfin le naturel de pluſieurs hommes d'abhorrer la domination des femmes.

DISCOURS HUITIEME.

ARTICLE PREMIER.

ISABELLE D'AUTRICHE, femme de CHARLES IX, Roi de France.

Nous avons eu nostre Reyne de France Dona Isabelle d'Autriche, qui fut (a) mariée au Roy Charles IX, laquelle nous pouvons dire par-tout avoir esté une des meilleures, des plus douces, des plus sages, & des plus vertueuses Reynes qui regnast depuis le regne de tous les Roys & Reynes qui ayent jamais regné. Je le peux dire, & un chacun avec moy, qui l'a veu, ou ouy en parler, sans faire tort aux autres, & avec très-grande vérité. Elle estoit une très-belle Princesse, ayant le teint de son visage aussi beau & délicat que Dame de sa Cour, & fort agréable. Elle avoit la taille fort belle aussi, encore qu'elle l'eust moyenne assez. Elle estoit très-sage, & aussi très-vertueuse & très-bonne, *& qui ne fit jamais* (b) *mal ni desplai-*

(a) Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, épousa Charles IX en 1570.

(b) Ces seuls mots forment un éloge d'autant plus beau, qu'il est vrai. Si la plume de Branrôme ne s'étoit jamais exercé que sur des sujets aussi respectables, la raison & la vertu lui applaudiroient. Il pouvoit néanmoins parler de ces femmes impudiques, & célèbres dans les fastes des nations par le mal qu'elles ont fait. Mais devoit-il

sir à personne quelconque, non pas l'offense de la moindre parole du monde: aussi en estoit-elle très-sobre, ne parlant que fort peu, & toujours son espagnol.

Elle estoit très-dévote, & nullement bigotte, monstrant ses dévotions par actes exterieurs & apparents par trop, ny trop extrêmes, comme j'en ay veu aucunes patenostrieres; mais sans faillir à ses heures ordinaires à prier Dieu, elle les y employoit très-bien, sans aller emprunter d'autre extraordinaire. Bien est vray, ainsi que j'ay ouy raconter à aucunes de ses Dames, quand elle estoit dans le lit à part, & en cachette, ses rideaux très-bien tirez, & se tenoit toute à genoux en chemise, & prioit Dieu une heure ou demye, battant sa poirtrine, & la macéroit par très-grande dévotion. De quoy on ne s'estoit point apperceu volontiers, si-non lors que le Roy Charles son mary fut mort : car après estre couchée, & que toutes ses femmes s'estoient retirées, il y en eut une de celles qui couchoient en sa chambre, qui l'oyant soupirer, s'ad-

les excuser, & encore moins les louer ? En parcourant cette galerie de tableaux, dont il a dessiné les esquisses, on respire, lorsqu'après s'être arrêté sur le portrait de tant de femmes méchantes, on peut considérer celui d'Elisabeth d'Autriche; c'est passer du séjour des furies dans le temple de l'innocence & de la candeur.

visa de regarder à travers du rideau, & la vit en tel estat, priant Dieu de cette façon, & continuant quasi tous les soirs; si bien que cette femme-de-chambre, qui luy estoit assez familiere, s'advisa luy remonstrer un jour, qu'elle faisoit tort à sa santé. Elle se fascha contre elle, de quoy elle l'avoit descouverte & advisée, le voulant quasi nier, & luy commanda de n'en sonner mot (a); & pour ce, s'en désista pour ce soir : mais la nuict, elle réparoit le tout, pensant que ses femmes ne s'en appercevoient; mais elles la voyoient & appercevoient par l'ombre de la lumiere de son mortier plein de cire (b), qu'elle tenoit allumée en la ruelle de son lit, pour lire & prier Dieu dans ses heures quelquefois, au lieu que les autres Princesses & Reynes le tiennent sur le buffet. Telles formes de prieres ne tenoient rien de celles des hypocrites, qui, voulant paroistre devant le monde, font leurs prieres & dévotions publiquement, & en marmottant, affin qu'on les trouve plus dévotes & saintes.

Ainsi prioit nostre Reyne pour l'ame du Roy

(a) C'est bien-là la véritable piété. L'ame pure & sublime, qui s'élève vers la divinité, ne veut point de témoin. Il n'y a que le bigotisme & l'hypocrisie qui en cherchent.

(b) Petite lampe d'argent qu'on emplit de cire, pour avoir toute la nuit de la lumière dans la chambre.

ſon mary, qu'elle regretta extrêmement, en faiſant ſes plaintes & regrets : non comme une Dame déſeſpérée & forcenée, faiſant ſes hauts cris, ſe deſchirant la face, s'arrachant les cheveux, ny contrefaiſant la femme qu'on loue pour pleurer ; mais ſe plaignant doucement, jettant ſes belles & précieuſes larmes ſi tendrement, ſouſpirant ſi doucement & baſſement, qu'on jugeoit bien en elle, qu'elle ſe contraignoit en ſes douleurs, pour ne faire à croire au monde qu'elle ne vouloit faire la bonne mine & beau ſemblant, (ainſi que j'en ay veu faire à pluſieurs Dames), mais ne laiſſant pourtant de ſentir dans ſon ame de grandes angoiſſes. Auſſi un torrent d'eau, qui eſt arreſté eſt plus violent que celuy qui a ſon cours ordinaire. Sur quoy il me ſouvient que, pendant la maladie du Roy ſon Seigneur & mary, luy giſant en ſon lit, & le venant viſiter, ſoudain elle s'aſſeoit auprès de luy, non près de ſon chevet, comme on a de couſtume, mais un peu à l'eſcart, & en a perſpective, où eſtant ſans parler gueres à uy, ſelon ſa couſtume : auſſi tant qu'elle demeuroit-là, elle jettoit les yeux ſur luy ſi fixement, que vous euſſiez dit qu'elle le couvoit dedans ſon cœur, d'amour qu'elle luy portoit ; & puis on luy voyoit jetter des larmes ſi tendres & ſi ſecrettes, que qui n'y prenoit bien garde

n'y eust rien connu, essuyant ses yeux humides; en faisant semblant de se moucher, qu'elle en faisoit pitié très-grande à un chacun (car je l'ay veu) pour la voir ainsi gesnée, sans descouvrir sa douleur ny son amour, & que le Roy aussi ne s'en apperçeust. Voilà son exercice qu'elle avoit auprès du mal de son Roy; & puis se levoit, & s'en alloit prier Dieu pour sa santé : car elle l'aimoit & honoroit extrêmement, encore qu'elle le sceust d'amoureuse complexion, & qu'il eust des maistresses, fust ou pour l'honneur ou pour le plaisir, mais elle ne luy en fit jamais pire chere, ny ne luy en dit aucunes pires paroles : supportant patiemment sa petite jalousie, & le larcin qu'il luy faisoit. Elle estoit fort propre & fort digne pour luy : car c'estoit le feu & l'eau assemblez ensemble, d'autant que le Roy estoit prompt, mouvant, bouillant, & elle estoit froide & fort tempérée.

L'on m'a conté de bon lieu, qu'après sa viduïté, il y eut aucunes de ses Dames plus privées, qui parmy les consolations qu'elles luy pensoient donner, il y en eut une, (qui comme vous sçavez parmy une telle grande troupe, il y en a tousjours quelqu'une mal-habile), laquelle la pensant bien gratifier, luy dit : *Au moins, Madame, si Dieu, au-lieu d'une fille, vous eust laissé un fils, vous seriez à cette heure Reyne-Mere du Roy*

Roy, & vostre grandeur d'autant plus elle s'agrandiroit & s'affermiroit. « Hélas! répondit-elle, » ne me tenez pas ce fascheux propos (a). Comme » si la France n'avoit pas assez de malheurs, sans » que je luy en fusse allé produire un, pour achever du tout sa ruine. Car ayant un fils, il y eust » eu plus de divisions, troubles & séditions, pour » en avoir l'administration & curatelle, durant » son enfance & sa minorité, que de là il sortiroit plus de guerres que jamais : & un chacun » voudroit faire son profit, & en tirer, en despouillant ce pauvre enfant, comme on vouloit faire au feu Roy mon mary, quand il estoit petit, sans la Reyne sa mere, & sans ses » bons serviteurs, qui s'y opposerent. Et si je » l'eusse eu, & moy misérable, j'en eusse esté » la cause pour l'avoir conceu, & en eusse eu mille » malédictions du peuple, duquel la voix est » celle de Dieu. Voilà pourquoy je loue mon

(a) D'Aubigné attribue cette réponse à Charles IX; & on en a fait la remarque dans les observations sur les mémoires de Montluc, (Tome XXVI de la collection, page 151). Au surplus il n'est pas impossible que le mari & la femme ayent tenu le même langage : mais nous l'avouons: cette réponse pleine de sens & d'humanité, nous plaît bien plus dans la bouche de la douce & bonne Elisabeth, que dans celle d'un prince qui venoit d'ordonner le massacre d'une partie de la nation.

» Dieu, & prens en gré le fruit qu'il m'a donné,
» soit pour mon pis, ou soit pour mon mieux ».

Voilà la bonté de cette bonne Princesse à l'endroit du pays où elle avoit esté colloquée. J'ay ouy raconter, qu'au massacre de la Saint-Barthélemy, elle, n'en sçachant rien, ny mesme senty le moindre vent du monde, s'en alla coucher à sa mode accoustumée; & ne s'estant esveillée qu'au matin, on luy dit à son réveil, le beau mystere qui se joüoit *Hélas*, dit-elle soudain, *le Roy mon mary le sçait-il? Ouy, Madame*, respondit-on: *c'est luy mesme qui le fait faire.* « O mon Dieu!
» s'écria-t-elle, qu'est cecy? & quels conseillers
» sont ceux-là qui luy ont donné tel advis? Mon
» Dieu, je te supplie & te requiers de luy vou-
» loir pardonner; car si tu n'en as pitié, j'ay
» grand'peur que cette offense ne luy soit pas par-
» donnée. » Et soudain demanda ses heures, & se mit en oraison, & à prier Dieu la larme à l'œil.

Que l'on considere, je vous prie, la bonté & sagesse de cette Reyne, de n'approuver point une telle feste, ny le jeu qui s'y célébra: encore qu'elle eust grand sujet de desirer la totale extermination, & de Monsieur l'Admiral, & de tous ceux de sa Religion (a); d'autant qu'ils estoient contraires du

(a) Voilà en vérité un argument d'un grand poids,

tout à la sienne, qu'elle adoroit & honoroit plus que toute chose du monde; & de l'autre costé, qu'elle voyoit combien il troubloit l'Estat du Roy son Seigneur & mary : & aussi que l'Empereur son pere luy avoit bien dit, lorsqu'elle partit d'avec luy pour s'en venir en France. *Ma fille*, luy dit-il (a), *vous allez estre Reyne en un Royaume le plus beau, le plus puissant, & le plus grand qui fust au monde, & d'autant vous en tiens-je très-heureuse; mais plus heureuse seriez-vous, si vous le trouviez entier en son estat, & aussi florissant qu'il a esté autrefois : mais vous le trouverez fort dissipé, divisé & finy; d'autant que si le Roy vostre mary en tient une bonne part, les Princes & Seigneurs de la Religon en detiennent de leur costé l'autre part :* & ainsi qu'il luy dit, ainsi le trouva-t-elle.

Or, estant veufve, plusieurs personnes d'hommes & Dames de la Cour, des plus clair-voyants que je sçay, eurent opinion que le Roy (b), à son

pour autoriser à détruire des hommes, comme si la diversité de religion les empêchoit d'être frères; étoit-ce à Brantôme à tenir ce langage, lui qui doutoit & se moquoit de tout?

(a) Veut-on connoître Maximilien II : il faut lire sa lettre, adressée à Lazare Schwend, après la Saint-Barthelemi, (Tome L de la collection, page 241 & suiv.)

(b) Henri III.

retour de Pologne, l'espouseroit, encore qu'elle fust sa belle-sœur : car il le pouvoit, par la dispense du Pape, qui peut beaucoup en telles matieres, & sur-tout à l'endroit des Grands, à cause du bien public qui en sort. Et y avoit beaucoup de raisons que ce mariage se fist; lesquelles je laisse à deduire aux plus hauts Discoureurs, sans que je les allegue. Mais entre autres, l'une estoit pour recognoistre par ce mariage les obligations grandes que le Roy avoit receues de l'Empereur à son retour & départ de Pologne; car il ne faut point douter que si l'Empereur eust voulu luy donner le moindre obstacle du monde, il n'eust jamais peu partir, ny passer, ny se conduire seurement en France. Les Polonois le vouloient retenir, s'il ne fust party sans leur dire adieu (a); car les Allemans le guettoient de toutes parts, pour l'attrapper, (comme fut ce brave Roy Richard d'Angleterre, retournant de la Terre-Sainte, ainsi que nous lisons en nos Chroniques) & l'eussent tout de mesme arresté prisonnier, & fait payer rançon, ou possible pis; car ils luy en vouloient fort à cause de la feste de la Saint-Barthélemy, au moins les Princes Protestants. Mais volontairement & sans cérémonie il s'alla jetter dans la Foy de l'Empereur, qui le receut très-gracieusement & amiablement, &

(a) Voyez le T. L de la collection, pag. 263 & suiv.

avec très-grand honneur, gracieuſeté & privautez, comme s'ils euſſent eſté freres, & le feſtina très-honorablement : & après avoir eſté avec luy quelques jours, luy-meſme le conduiſit un jour ou deux, & luy donna paſſage très-ſeur dans ſes terres; ſi bien que, par ſa faveur, il gagna la Carinthie, les terres des Vénitiens, Veniſe, & puis ſon Royaume.

Voilà l'obligation que le Roy eut à l'Empereur, de laquelle beaucoup de perſonnes, comme j'ay dit, avoient opinion que le Roy Henry IIIe s'en acquitteroit, en reprenant plus étroitement ſon alliance. Mais dès-lors qu'il alla en Pologne, il vit à Blaſmont en Lorraine, Mademoiſelle de Vaudemont, Loüiſe de Lorraine, l'une des plus belles, bonnes & accomplies Princeſſes de la Chreſtienté, ſur laquelle il jetta ſi ardemment ſes yeux, que bien-toſt il s'embraſa de telle façon, que couvant ce feu tout du long de ſon voyage, à ſon retour à Lyon, il dépeſcha Monſieur du Gua, l'un de ſes grands Favoris, (comme certes il le méritoit en tout), en Lorraine (a), où il arreſta & conclut le mariage entre luy & elle, fort facilement, & ſans grande altercation. Je vous laiſſe à penſer, puis qu'au pere l'heur eſtoit non pareil, & à ſa fille; à l'un

(a) En 1576 le mariage ſe fit.

d'estre beau-pere du Roy de France; & à sa fille d'en estre Reyne. Je parleray d'elle ailleurs (a).

Pour tourner encore à nostre petite Reyne, laquelle se faschant de demeurer plus en France pour beaucoup de raisons, & mesme qu'elle ny estoit pas reconnue ny gratifiée comme elle le méritoit, se résolut de s'en aller finir le reste de ses beaux jours avec l'Empereur son pere, & l'Impératrice sa mere; où elle estant, le Roy Catholique vint à estre veuf de la Reyne Anne D'austriche sa femme, sœur germaine de nostre Reyne Elizabeth, laquelle il desira espouser (b), & envoya prier l'Impératrice, sœur propre du Roy Catholique, de luy en ouvrir les premiers propos: mais elle n'y voulut jamais entendre, ny pour une, deux, ny trois fois, que l'Impératrice sa mere luy en parla; s'excusant sur les cendres honorables du feu Roy son mary, qu'elle ne vouloit violer par un second mariage; & aussi pour les raisons de la trop grande consanguinité, & estroite parenté, qui estoit entr'eux deux, dont

(a) L'auteur renvoye à son discours ci-après sur Louise de Lorraine.

(b) Philippe II avoit du goût pour épouser ses belles sœurs: on sait les tentatives qu'il hasarda auprès d'Elisabeth, Reine d'Angleterre; il s'étoit marié en troisièmes nôces, à Anne, sœur de la princesse dont il s'agit ici.

Dieu s'en pourroit grandement irriter : sur quoy l'Impératrice & le Roy son frere s'adviserent de luy en faire parler par un Jésuite très-sçavant ; & bien disant qui l'en exhorta & prescha tout ce qu'il put ; n'oubliant rien d'y rapporter tous ces grands passages des Escritures-saintes, & autres qui peussent servir à son dessein : mais elle aussitost le confondit par d'autres aussi belles & plus vrayes allégations ; car depuis son veufvage, elle s'estoit mise fort a l'estude de l'Escriture de Dieu ; & puis sa determinée résolution, qui estoit sa plus sainte deffense de n'oublier son mary par secondes nopces : si-bien que Monsieur le Jésuite s'en retourna sans rien faire (a), qui estant pressé par lettres du Roy d'Espagne y retourna, ne s'estant contenté de la résolue responce de ladite Princesse ; laquelle ne voulant perdre temps à vouloir plus contester contre luy, le traita de paroles rigoureuses & menaces, & luy trancha tout court, que s'il se mesloit plus de luy en rompre la teste, qu'elle l'en feroit repentir, jusqu'à le menacer de le faire fouëtter en sa cuisine. J'ay bien ouy-dire plus, je ne sçay s'il est vray, que pour la troisiesme fois, y estant retourné, elle passa outre, & le fit chastier de son outrecuidance. Toutesfois je ne le croy pas ;

(a) Elisabeth le renvoya en Espagne, *con le pive nella scarsella*, comme dit le proverbe italien.

car elle aimoit trop les gens de vie sainte, *comme sont ces gens-là.*

Voilà la grande constance & belle fermeté de cette Reyne vertueuse, laquelle enfin elle a gardée, jusqu'à la fin de ses jours, aux os vénérables du Roy son mary; lesquels honorant incessamment de regrets & de larmes, & ne pouvant plus y fournir, (car une fontaine s'y fust tarie), vint à succomber & mourir si jeune, qu'elle ne pouvoit pas encore avoir 35 ans (a) lorsqu'elle mourut. Perte, certes, par trop inestimable! Car elle eust servy encore d'un miroir de vertu aux honnestes Dames de toute la Chrestienté.

Et certes, si elle a monstré l'amour au Roy son mary par sa constance, continence vertueuse, & sa doléance continuelle, elle l'a manifesté encore mieux à l'endroit de la Reyne de Navarre, sa belle-sœur; car la sçachant en très-grande extremité de disette, & réduite en un Chasteau d'Auvergne, quasi abandonnée de la pluspart de siens, & de la pluspart de ceux qu'elle avoit obligés, elle l'envoya visiter & offrir tous ses moyens : si-bien qu'elle luy donnoit la moitié de son revenu du douaire qu'elle avoit en France, & partageoit avec elle comme si c'eust esté sa sœur propre; si-bien qu'on dit que

(a) Elle mourut en 1590.

cette grande Reyne eust eu beaucoup à pâtir, sans cette libéralité grande de sa bonne & belle sœur. Aussi luy déféroit-elle beaucoup, & (a) l'honoroit, & l'aimoit tellement que malaisément elle put porter sa mort patiemment en façon du monde : car elle en garda vingt jours durant le lit, s'entretenant de pleurs & continuelles larmes, & de gémissemens assidus ; & oncques depuis n'a fait que la regretter & déplorer, épandant sur sa mémoire les plus belles paroles qu'il ne seroit besoin d'en emprunter d'autres pour la louer, & la mettre avec l'immortalité ; encore qu'on m'a dit qu'elle a composé & mis en lumiere un beau Livre, qui touche la parole de Dieu, & un autre d'histoires de ce qui s'estoit passé en France, tant qu'elle y a esté. Je ne sçay s'il est vray (b) ; mais l'on me l'a asseuré, & qu'on l'avoit veu entre les mains de la Reyne de Navarre, comme le luy ayant envoyé avant mourir, qui en faisoit un très-grand cas : elle le disoit estre une belle chose. Puis qu'un tel & si divin oracle le disoit, il le faut croire.

Voilà ce que sommairement j'ay peu dire de

(a) L'expression nous paroît plus qu'exagérée : Elisabeth pouvoit avoir pitié de la détresse où se trouvoit Marguerite de Valois. Mais la vertu secourt les gens vicieux & ne les honore pas.

(b) D'après le caractère connu de cette princesse, on doit regretter la perte d'un pareil monument.

nostre bonne Reyne Elizabeth, de sa bonté, de sa vertu, de sa constance, & de sa continence, & de sa loyale amour envers le Roy son mary. Et n'estoit que de son naturel, elle estoit ainsi vertueuse (a), (j'ay ouy-dire à Monsieur de Langeac, qui estoit en Espagne lorsqu'elle mourut, que l'Impératrice luy dit : *El mejor de nos otros es muerto* (b), on pourroit croire, qu'en telles actions cette Reyne eust voulu imiter sa mere, ses grandes-tantes, & tantes.

ARTICLE II.

MARIE D'AUTRICHE, femme de l'Empereur MAXIMILIAN II.

CAR l'Impératrice sa mere (c), encore qu'elle soit restée veufve assez jeune & très-belle, ne s'est voulu remarier, & s'est contenue, & se contient, en sa viduïté, très-sagement & très continemment, ayant quitté l'Austriche & l'Allemagne, séjour de son Empire, après la mort de l'Empereur son

(a) Les mémoires de Vieilleville contiennent, par rapport à cette princesse, ces anecdotes curieuses. On y voit la candeur & l'honnêteté de son ame. (Lisez Tome XXXI de la collection, page 380, & page 475.

(b) C'est-à-dire, *ce qu'il y avoit de meilleur parmi nous, n'est plus.*

(c) Marie d'Autriche, sœur de Philippe II.

mary. Elle vint trouver son frere en Espagne ayant esté mandéè de luy, & priée d'y venir, pour luy assyster en la grande charge de ses affaires, ainsi qu'elle fait, Car c'est une très-sage & fort advisée Princesse. J'ay ouy-dire au feu Roy Henry Troisieme, qui s'entendoit en personnes mieux qu'homme de son Royaume, que c'estoit, à son gré, une des honnestes & habiles Princesses du monde. Lorsqu'elle alla en Espagne, après avoir traversé les Allemagnes, elle vint en Italie & à Gennes, où elle s'embarqua : & d'autant que c'estoit en hiver, & au mois de Décembre qu'elle fit son embarquement, le mauvais temps la surprit à Marseille, où il fallut qu'elle jettast & mouillast l'ancre. Jamais pourtant elle ne voulut entrer dans le port, n'y ses galeres, de peur de donner quelque soupçon & ombrage; n'y elle mesme n'entra qu'une fois dans la ville pour la voir. Son séjour fut de sept à huit jours, en attendant le beau temps. Son plus beau & honneste exercice estoit, que les matins sortant de sa galere, (car elle y couchoit ordinairement), elle s'en alloit le lendemain ouyr la Messe & l'Office en l'Eglise de S. Victor, avec une très-ardente dévotion : & puis son disner luy ayant esté porté & apresté dans l'Abbaye, elle y disnoit : & puis après disner devisoit ou avec ses femmes, & les siens, ou avec Messieurs de Marseille, qui luy

portoient tout l'honneur & révérence qui estoit deu à une si grande Princesse; ainsi que le Roy leur avoit commandé de la recevoir comme sa propre personne, en récompense du bon acceuil & bonne chere qu'elle luy avoit fait à Vienne. Aussi s'en apperçeut-elle bien; & pour ce, parloit-elle à eux fort privement, & se monstroit à eux très-familiere, plus à l'Allemande & à la Françoise, qu'elle ne faisoit à l'Espagnole: si bien qu'ils estoient très-contens d'elle, & elle d'eux, ainsi qu'elle sçeut bien rescrire au Roy, & le remercier, jusqu'à luy demander que c'estoit d'aussi honestes gens qu'elle en avoit jamais veu en ville; & en nomma quelques vingt à part, comme Monsieur Castellan (a), dit le Seigneur Altyvity, Capitaine des Galeres, & iceluy assez signalé, pour avoir épousé la belle Chasteau-neuf de la Cour (b), & avoir tué le Grand-Prieur, & luy aussi tué avec luy, comme ailleurs j'espere de dire. Ce fut sa femme mesme qui me raconta ce que je dis, & me discourut des perfections de cette grande Princesse, & comme elle trouvoit le séjour de Marseille très-beau, & l'admiroit, & l'entretenoit fort en ses promenades: & le soir venu, ne failloit d'aller coucher ès galeres,

(a) Philippe Altoviti, seigneur de Castellane.

(b) Ils se poignardèrent respectivement en 1586.

pour quand le beau temps ou le bon vent se leveroit, tout d'un coup faire voile aussi-tost ; ou fust qu'elle ne vouloit rien ombrager. J'estois lors à la Cour, quand on racontoit ces nouvelles au Roy de sa passade, qui estoit fort en inquiétude, si l'on l'avoit bien reçue, & comme elle devoit estre, & luy le vouloit. Cette Princesse vit encore, & se contient en ses belles vertus, & a servy beaucoup le Roi son frere, à ce qu'on m'a dit. Elle s'est retirée depuis, pour son dernier séjour & habitation, en une Religion de femmes Religieuses, qu'on appelle *Descalas*, parce qu'elles ne portent n'y souliers, n'y chausses ; & la Princesse d'Espagne, sa sœur, la fonda.

ARTICLE III.

Jeanne d'Autriche, femme de Jean, Infant de Portugal, & mere du Roy Don-Sébastien.

Cette Princesse (a) d'Espagne a esté une très-belle Princesse, & de très-apparente majesté : aussi

(a) Jeanne d'Autriche, seconde fille de Charles-Quint, avoit épousé en 1553, Jean, prince de Portugal, mort du vivant du Roi, son père. Elle en eut un fils, qui régna sous le nom de Sebastien. Cette princesse mourut en 1578, & fut enterrée dans le couvent des cordelières déchaussées de Madrid qu'elle avoit fondé. (Anselme, Hist. généal. des Rois de Portugal, page 272).

ne feroit-elle pas Princeſſe Eſpagnole ; car volontiers la belle apparence & bonne grace accompagnent toujours la Majeſté, & ſur-tout l'Eſpagnol. J'ay eu cet honneur de l'avoir veue, & parlé à elle aſſez privement, eſtant en Eſpagne retourné de Portugal. Ainſi que jeſtois allé la premiere fois faire la révérence à noſtre Reyne Elizabeth de France, & que je deviſois avec elle, me demandant force nouvelles, & de France, & de Portugal, on vint dire à la Reyne que Madame la Princeſſe venoit. Soudain elle me dit : *Ne bougez, Monſieur de Bourdeille. Vous verrez une belle & honneſte Princeſſe. Vous vous plairez à la voir. Elle ſera bien-aiſe de vous voir, & de vous demander des nouvelles du Roy ſon fils, puiſque vous l'avez veu.* Et ſur ce, voïcy Madame la Princeſſe(a) arriver: que je trouvay très-belle, à mon-

(a) Don Juan Vitrian, (dans le commentaire de ſa traduction eſpagnole des mémoires de Comines, Chap. 127), nous a tranſmis un fait relatif à Dona Guana : & ce fait peint le caractère de Philippe II. Un jour étant à la chaſſe, la princeſſe tomba de cheval, de manière à laiſſer voir ce que la pudeur ordonne de cacher. Philippe, ſans s'informer ſi elle s'étoit bleſſée, demanda ſeulement, *ſi cayo honeſta*, ſi elle étoit tombée en poſture honnête, on lui dit que oui, pour le contenter, ainſi que Dona Juana elle-même. Mais le monarque depuis ſut le contraire, & que les dames de la ſuite de la princeſſe l'avoient couverte de leurs capes; en conſéquence il ordonna aux dames de ne plus aller qu'en

gré, fort bien vestue, & coiffée d'une toque à l'Espagnole de crespe blanc, qui luy baissoit fort bas en pointe sur le nez, & vestue non autrement en femme veufve à l'Espagnole; car elle portoit de la soye quasi ordinairement. Je la contemplay & admiray bien fort, & si fixement, que sur le point que j'en devenois ravy, la Reyne m'appella, & me dit que Madame la Princesse vouloit sçavoit de moy des nouvelles du Roy son fils: car j'avois bien ouy qu'elle lui disoit, comme elle parloit & entretenoit un Gentilhomme du Roy son frere, qui venoit de Portugal. Sur ce, je m'approche d'elle, & en luy baisant sa robe à l'Espagnole, elle me receuillit fort doucement & privement: & puis se mit à me demander des nouvelles du Roy son fils: & de ses déportements; & ce qu'il m'en s'embloit; car alors on parloit de vonloir traiter mariage entre luy & Madame Marguerite de France, sœur du Roy, maintenant Reyne de Navarre. Je luy en comptay beaucoup; car alors je parlois l'Espagnol aussi bien ou mieux que mon François. Entres autres de ses demandes, elle me fit cette-cy, *si son dit fils estoit beau, & à qui il ressembloit?* Je luy dis que c'estoit un des plus beaux Princes de la chrestienté, comme

carrosse : si l'événement étoit arrivé à sa femme, qu'auroit fait le jaloux Philippe II ? On n'ose pas le soupçonner.

certes il estoit, & qu'il la ressembloit du tout, & que c'estoit la vray image de sa beauté, dont elle en fit un petit souris, & la rougeur lui monta au visage, ce qui montra une aise de ce que je luy avois dit. Et après avoir assez long-temps parlé à elle, on vint querir la Reyne pour souper, & par ainsi les deux sœurs se séparerent; & la Reyne me dit alors en riant: *Vous luy avez fait un grand plaisir, de luy avoir dit ce que vous luy avez dit de la ressemblance de son fils.* Et puis me demanda ce qu'il m'en sembloit, si je ne l'avois pas trouvée une honneste femme, & telle qu'elle me l'avoit dit? Et puis me dit : *Je croy qu'elle desireroit fort d'espouser le roy mon frere, & je le voudrois.* Ce que je sçeus bien rapporter à la Reyne-Mere du Roy, quand je fus de retour à la Cour, qui estoit pour lors à Arles en Provence. Mais elle me dit *qu'elle avoit trop d'âge sur soy, & qu'elle seroit sa mere.* Je lui dis de plus ce que l'on m'avoit dit en Espagne, & le tenois de bon lieu, qu'elle s'estoit très-bien résolue de ne se remarier jamais qu'elle n'espousast le Roy de France, ou du tout se retirer du monde. Et de fait, elle se mit en teste si bien ce haut parti, & cette opinion si belle, car elle avoit le cœur très-grand, quelle le croyoit venir à sa fin & contentement, ou qu'elle iroit finir le reste de ses jours dans le Monastere que j'ay dit, où desjà elle commençoit à faire bastir pour s'y retirer : & par ainsi s'entretint

s'entretint assez long-temps dans cette espérance & créance, mesnageant toujours très-sagement sa viduïté, jusqu'à ce qu'elle sçeût le mariage du Roy avec sa niepce; & alors, toute son espérance perdue, elle dit ces paroles, ou semblables, comme j'ay ouy dire : *Aunque la nieta sia por su primavera mas moca, y menos cargada d'annos, que la tya, la hermosura de la tya en su estio, toda hecha y formada por sus gentiles y fructiferos annos, vole mas que todo los frutos, que su edat florida da esperança à venir, parque la menor desdicha humana los hara caër y perder, ni mas ni menos que algunos arboles, los quales en la primavera por sus lindos y blancos flores, nos prometen linda fruta en el estio, y el menor viento, que acade, los ileva, y abato, no quedando que las holas. Adunque passa se todo con la volontad de Dios, con el qual desde agora me voy, no con otro, para siempre casar.* C'est-à-dire, « Encore que la niepce soit plus jeune en » sa prime, & moins chargée d'années que la » tante, la beauté de la tante désjà en son esté, » toute faite & formée par ses ans gentils, portant fruits, vaut plus que tous les fruits que son » âge, maintenant fleurissant, donne espérance » d'en venir, car la moindre mesadventure humaine les défera, & les ferachoir & perdre » n'y plus n'y moins qu'aucuns arbres au beau

» printemps, lesquels par leurs belles & blan-
» ches fleurs ; nous promettent de bons & beaux
» fruits en esté : là-dessus, il ne faut qu'un mésf-
» chant petit vent qui arrive, qui les emporte,
» & abat & les efface, & n'y reste que des feuilles
» mais soit fait le tout selon la volonté de Dieu,
» avec qui je vay me marier pour tout jamais, &
» non avec d'autres. » Comme elle dit, elle le fit ; & mena une si bonne & sainte vie, tellement esloignée du monde, quelle a laissé aux Dames, & grandes & petites, un bel exemple pour l'imiter. Il y pourroit avoir aucuns qui pourroient dire : *Dieu mercy, qu'elle ne peut éspouser le Roy Charles ; car si cela s'eust pu faire, elle eust bien renvoyé loin les dures conditions du veufvage, & eust repris les douceurs du mariage.* Cela se pourroit présumer. Mais aussi présumeroit-on de l'autte costé, que le grand desir qu'elle monstroit au monde de vouloir espouser ce grand Roy, estoit une forme & maniere de grandeur & superbe à l'Espagnol, de manifester son haut courage, en ce qu'elle ne vouloit s'abaisser nullement ; & que voyant sa sœur Impératrice, & ne la pouvant estre, & la voulant esgaler ; elle aspiroit à être Reyne du Royaume de France, qui vaut bien un Empire, ou plus ; & que pour le moins si elle n'y pouvoit atteindre par l'effet, elle y alloit par le grand desir de son ambition, ainsi que j'ay ouy parler d'elle. Pour fin à mon gré, c'estoit une des plus accomplies Princesses estrangeres que

j'aye point veues ; quoique l'on puisse reprocher sa retraite du monde faite plustost par dépit, que par grande dévotion ; mais tant y a qu'elle l'a faite : & sa bonne vie & sainte fin ont monstré en elle je ne sçay quoy de toute sainteté.

Article IV.

Marie d'Autriche, femme de Louis, Roy de Hongrie.

Sa tante la Reyne Marie (a) de Hongrie en fit de mesme, tant pour se retirer du monde, que pour ayder à l'Empereur son frere à bien servir Dieu. Cette Reyne fut veufve en fort bas âge, ayant perdu le Roy Loüis son mary (b), qui fort jeune mourut en une bataille qu'il donna contre les Turcs, non tant pour raison, que par la persuasion & opiniastreté d'un Cardinal (c) qui le gouvernoit fort : luy alléguant qu'il ne se falloit messier de la puissance de Dieu, ny de sa juste cause ; que quand il n'auroit que, pour maniere de dire, dix mille Hongres, estants si bons Chrestiens, & combattans pour la querelle de Dieu, il deferoit cent mille Turcs : & le poussa & le précipita tellement à ce point, qu'il perdit la bataille, &

(a) Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint.

(b) En 1521, à la bataille de Mohacs.

(c) Le cardinal Martinuzzi.

se voulant retirer, tomba dans un marais, où il se suffoqua.

De mesme arriva au Roy dernier de Portugal, Sebastien, lequel se perdit misérablement, quand, estant par trop foible de force, il se hasarda à donner la bataille contre les Mores, qui estoient trois fois plus forts que luy; & ce, sur la persuasion, les preschements & les opiniastretez d'aucuns Jésuites, qui luy mettoient en advant les puissances de Dieu, qui de son seul regard pouvoit foudroyer tout le monde, mesme quand il se banderoit contre luy, comme certes c'est une maxime très-véritable. Mais pourtant, il ne le faut tenter ny abuser de sa grandeur; car il a des secrets que nous ne savons pas. Aucuns ont dit, que lesdits Jésuites (a) le faisoient & disoient en bonne intention, comme il se peut croire : autres qu'ils avoient esté apostez & gagnez du Roy d'Espagne, pour faire ainsi perdre ce jeune & courageux Roy, & tout plein de feu; afin qu'après il pust plus aisément empiéter ce qu'il a empiété depuis. Tant y a, que telles deux fautes sont arrivées par telles gens, qui veulent manier les armes, & n'en sçavent le mestier.

(a) Nous ne croyons pas que les jésuites convinssent de ce fait : c'étoit prêter à Philippe II un rafinement de politique bien étendu : au surplus il profita de l'événement.

Et c'eſt pourquoy ce grand Duc de Guiſe (a), après qu'il fut grandement trompé en ſon voyage d'Italie, diſoit ſouvent : *J'aime bien l'Egliſe de Dieu; mais je ne feray jamais entrepriſe de conqueſtes ſur la parole & la foi d'un Preſtre.* Voulant par-là taxer le Pape Caraffe, dit Paul Quatrieſme, qui ne luy avoit tenu (b) ce qu'il luy avoit promis par de grandes & ſolemniſées paroles : ou bien Monſieur le Cardinal, ſon frere, qui en eſtoit allé prendre langue, & ſonder le gué juſqu'à Rome; & puis tout légérement avoit pouſſé Monſieur ſon frere à cela. Il ſe peut entendre, que mondit Seigneur de Guiſe l'entendoit, & de l'un & de l'autre; car comme j'ay ouy-dire, qu'ainſi mondit Seigneur répétoit ſouvent telles paroles devant Monſieur le Cardinal, lequel penſant que ce fuſt une pierre tirée dans ſon jardin, il en enrageoit, & ſe faſchoit fort ſous bride. J'ay fait cette digreſſion, puiſque le ſujet en eſtoit venu à propos.

Or, pour retourner à noſtre grande Reyne Marie, après tel malheur du Roy ſon mary, elle demeura veufve fort jeune & très-belle, ainſi que je l'ay ouy-dire à pluſieurs perſonnes qui l'ont veue, &

(a) En 1557.

(b) Voyez dans la collection les mémoires de Boivin du Villars, & de Rabutin.

selon ses portraits que j'ay veus, qui la représentent telle, ne luy donnant aucune chose de laid, & à quoy reprendre, si-non sa grande bouche & advancée (a), à la mode d'Austriche, qui ne vient ny ne sort pourtant pas de la Maison d'Austriche, mais de Bourgogne : ainsi que j'ay ouy raconter à une Dame de la Cour de ce temps-là, qu'une fois la Reyne Eléonore, passant par Dijon, & allant faire ses dévotions au Monastere des Chartreux de-là, y visita les vénérables sépulchres de ses ayeuls, les Ducs de Bourgogne, & fut curieuse de les faire ouvrir, ainsi que plusieurs Roys ont fait des leurs. Elle y en vit aucuns si-bien conservez en entiers, qu'elle y reconnut plusieurs formes, & entre autres la bouche de leur visage. Sur quoy soudain elle s'écria : *Ha! je pensois que nous tinssions nos bouches de ceux d'Austriche; mais à ce que je voy, nous les tenons de Marie de*

(a) C'est ce qu'on appelle la lèvre d'Autriche. Croirat-on que du May dans son ouvrage, intitulé... *Etat de l'Empire...* Met cette lèvre au nombre des perfections de cette maison? *Les princes d'Autriche*, (dit-il), *ont reçu de grandes graces de Dieu & de la nature; de la nature, en ce qu'ils ont tous le menton long & les lèvres grosses, ce qui témoigne leur piété, constance & intégrité; de Dieu, en ce que donnant de leur main un verre d'eau à un goitreux ils le guérissent, & qu'en baisant un bègue ils dénouent sa langue.*

Bourgogne, noſtre ayeule, & autres Ducs de Bourgogne, nos ayeuls. Si je voy jamais l'Empereur mon frere, je le luy diray, encore le luy manderay-je. Cette Dame, qui y eſtoit lors, me dit qu'elle l'ouyt, & dit que ladite Reyne le diſoit comme y prenant plaiſir, ainſi qu'elle avoit raiſon : car la Maiſon de Bourgogne valoit bien celle d'Auſtriche, puiſqu'elle eſtoit venue d'un fils de France, Philippe le Hardy, & qu'ils en avoient tiré de grands biens, de grandes générofitez, & valeur de courage. Car je croy qu'il n'en fut jamais quatre plus grands Ducs les uns après les autres, comme furent ces quatre Ducs de Bourgogne. On pourra reprocher que je m'extravague ſouvent : mais auſſi il eſt aiſé à me pardonner, puiſque je ne ſçay nul art de bien eſcrire.

Noſtre Reyne Marie de Hongrie donc eſtoit très-belle & agréable, & fort aimable, encore qu'elle ſe monſtraſt un peu hommaſſe; mais pour l'amour (a) elle n'en eſtoit pas pire, ny pour la guerre, qu'elle prit pour ſon principal exercice. L'Empereur ſon frere, la connoiſſant propre pour celui-là & très-habile, l'envoya querir & prier de venir à luy, pour luy bailler la charge qu'avoit eu ſa tante

(a) On lui mit ſur le corps plus d'une aventure galante. On a vu ailleurs le Vaudeville fait à ce ſujet, que chantoient les ſoldats François.

Marguerite de Flandres, qui fut une très-sage Princesse, & qui gouverna ses Pays-Bas avec douceur, & l'autre avec rigueur. Ainsi, tant qu'elle vesquit, le Roy François ne tourna gueres ses guerres vers ses quartiers, quoyque le Roy d'Angleterre l'y poussast : disant qu'il ne vouloit faire desplaisir à cette honneste Princesse, qui se monstroit si bonne à la France, & qui estoit si sage & vertueuse, & malheureuse pourtant, plus que ses vertus ne requeroient, en mariages; dont le premier fut avec le Roy Charles VIII, duquel elle fut fort jeune renvoyée à sa maison & à son pere; l'autre avec le fils du Roy d'Arragon, nommé Jean, duquel elle eut un enfant posthume, qui mourut tost après estre né; le tiers fut avec le beau Duc Philibert de Savoye, duquel elle n'eut aucune lignée, & pour ce portoit en sa devise : *Fortune infortunée, fors une.* Elle gist avec son mary en ce beau Couvent de Bron, & si somptueux, près la ville de Bourg en Bresse, que j'ay veu.

Cette Reyne donc de Hongrie aida bien à l'Empereur; car il estoit seul. Bien est-il vray qu'il avoit Ferdinand, Roy des Romains son frere : mais il avoit assez à faire à monstrer teste à ce grand Sultan Solyman. L'Empereur avoit aussi sur ses bras les affaires de l'Italie, qui alors estoient en grande combustion; de l'Allemagne, qui n'estoit pas mieux, à cause du Grand-Turc; de la Hongrie,

de l'Eſpagne, des Indes, des Pays-Bas, de la Barbarie, de la France, qui eſtoit le plus grand fardeau de tous; bref, de toute la moitié du monde quaſi. Il fit cette ſœur, qu'il aimoit par deſſus tout, Gouvernante générale de tous ſes Pays-Bas, où l'eſpace de vingt-deux à vingt-trois ans, elle l'a bien ſervi, que je ne ſçay comment il s'en fuſt trouvé ſans elle. Auſſi ſe fioit-il en elle du tout de ſes affaires de ſon Gouvernement : ſi bien que l'Empereur luy-meſme, eſtant en Flandres, & remettoit du tout en elle de ſes affaires de ces Pays-Bas-là; & le Conſeil ſe tenoit ſous elle, & chez elle. Il eſt vray qu'elle, qui eſtoit très-habile, luy déféroit le tout, & luy rapportoit tout ce qui s'eſtoit paſſé au Conſeil, quand il n'y eſtoit, en quoy il prenoit un grand plaiſir. Elle y fit de belles guerres, ores par ſes Lieutenans, ores en perſonnes, toujours à cheval, comme une généreuſe Amazone.

Ce fut elle qui, la premiere (a), commença les grands feux à noſtre France, & en fit de grands ſur de belles maiſons & chaſteaux, comme celuy de Follembray, belle & agréable maiſon, que nos

(a) Ce n'eſt pas-là le plus beau trait de ſa vie. Elle convertit en une guerre de Cannibales, celle que ſe faiſoient les impériaux & les François : on trouve ce tableau horrible dans les mémoires de Rabutin, (Tomes XXXVII, & XXXVIII de la collection).

Roys avoient fait bastir pour les desduits & plaisir de la chasse; dont le Roy en prit si grand despit & desplaisir, qu'au bout de quelque temps il luy rendit bien son change, & s'en revengea sur la belle maison de Bains, qu'on tenoit pour un miracle du monde, faisant honte (s'il faut dire ainsi, à ce que j'ay ouy-dire à ceux qui l'ont veue en sa perfection) aux sept miracles du monde, tant renommez de l'antiquité. Elle y festoya l'Empereur Charles & toute sa Cour, lorsque son fils le Roy Philippe passa d'Espagne en Flandre pour la venir voir, où les magnificences furent veues & faites en telles excellences & perfections, qu'on n'a jamais parlé de ce temps-là, que *de las fiestas de Bains* (a); ainsi disoient les Espagnols : aussi me souvient il qu'au voyage de Bayonne, quelque grande magnificence qui se soit présentée, quelques courses de bague, combats, mascarades, despenses qu'on y a veues, n'estoient rien au prix *de las fiestas de Bains*, ce disoient aucuns vieils Gentilshommes Espagnols, qui les avoient veues; ainsi que je les ay peu voir dans un livre fait en Espagnol, exprès : & puis bien dire que jamais n'a rien esté fait ny veu de plus beau, & n'en déplaise aux magnificences romaines, représentantes leurs jeux de jadis, osté le combat des gladiateurs & bestes

(a) C'est-à-dire, *des festes de Bains.*

ſauvages; mais, hors cela, les feſtes de Bains eſtoient plus belles & plus plaiſantes, plus meſlées & plus générales (a).

Je les deſcrirois volontiers icy, ſelon que je les ay empruntées de ce livre en Eſpagnol, & après d'aucuns qui y eſtoient lors, & meſme de Madame de Fontaine dite Torcy, eſtant fille pour lors de la Reyne Eléonore. Mais on me pourroit reprocher que je ſerois un trop grand digreſſeur. Ce ſera à une autre fois, que je le garde à bonne bouche: car la choſe le vaut bien; dont entre les plus belles magnificences, je trouve cette-cy, qu'elle fit faire une grande fortereſſe de brique, qui fut aſſaillie, deffendue & ſecourue par ſix mille hommes de pieds des vieilles bandes, canonnée de trente pieces, tant en batterie, que pour les deffenſes, avec toutes les meſmes cérémonies & façons de bonne guerre: & dura le ſiege trois jours & demy, qu'on ne vit jamais rien de ſi beau; à quoy l'Empereur prit un ſingulier plaiſir.

Aſſeurez-vous que ſi cette Reyne fit la ſomptueuſe, elle vouloit bien monſtrer à ſon frere, que ce qu'elle avoit eu de luy, ou de ſes Eſtats, penſions, bienfaits, ou de ſes conqueſtes, le tout eſtoit voué à ſa gloire & ſon plaiſir. Auſſi ledit Empe-

(a) Il y a la deſcription d'une de ces fêtes dans les femmes galantes de Brantôme.

reur s'y pleut fort, & l'en loüa, & estima grandement la despense, & sur-tout aussi celle qui estoit dans sa chambre : car c'estoit une tapisserie de haute-lisse, toute d'or, d'argent & soye, où estoient figurées & représentées au naturel toutes ces belles conquestes, hautes entreprises, expéditions de guerre & battailles qu'il avoit faites, données & gagnées; n'oubliant sur-tout la fuite de Solyman devant Vienne, & la prise du Roy François. Bref, il n'y avoit rien là-dedans qui ne fust très-exquis.

Mais la pauvre maison perdit bien le lustre puis après; car elle fut totalement pillée, ruinée & rasée. J'ay ouy-dire que sa maistresse, quand elle en sçeut la ruine, tomba en telle destresse, despit & rage, qu'elle ne s'en put de long-temps rapaiser : & en passant un jour auprès, en voulut voir la ruine; & la regardant fort piteusement, la larme à l'œil, jura que toute la France s'en repentiroit, & qu'elle se ressentiroit de ces feux, & qu'elle ne seroit jamais à son aise, que ce beau Fontainebleau, dont on faisoit tant de cas, ne fust mis par terre, n'y demeureroit pierre sur pierre. Et de fait, elle en vomit fort bien sa rage sur la pauvre Picardie (a) qui la sentit bien, & ses flammes. Et croy que si la tresve ne fust entre-venue, que sa vengeance eust

(a) Entr'autres sur le château de Folembray, où nos Rois alloient souvent.

esté grande ; car elle avoit le cœur grand & dur, & qui mal-aisément s'amolissoit : & la tenoit-on, tant de son costé que du nostre, un peu trop cruelle ; mais tel est le naturel des femmes, & mesme des grandes, qui sont très-promptes à la vengeance, quand elles sont offensées. L'Empereur, à ce qu'on dit (a), l'en aimoit d'avantage.

J'ay ouy raconter, que lors qu'à Bruxelles il se deffit & se despouilla dans une grande salle, où il avoit fait une assemblée générale de ses Estats, après qu'il eut harangué & dit tout ce qu'il vouloit à l'assemblée & à son fils, qu'il eut humblement remercié la Reyne Marie sa sœur, qui estoit assise près l'Empereur son frere, elle se leva de son siege, & avec une grande révérence faite à son frere, d'une grande & grave majesté, d'une asseurée grace, addressant sa parole au peuple, dit ainsi : *Messieurs, depuis vingt-trois ans qu'il a pleu à l'Empereur mon frere me donner la charge & le gourvernement de tous ses Pays-Bas, j'y ay employé & rapporté tout ce que Dieu, la nature & la fortune m'avoient donné de moyens & de graces pour m'en acquitter au mieux qu'il m'a esté possible. Toutesfois, si en aucune chose j'ay fait faute, j'en suis excusable, pensant n'y avoir rien oublié du mien, ny espargné*

(a) On pourroit d'après cela apprécier son caractère.

qui fust propre. Néanmoins si j'ay manqué en quelque chose, je vous prie me pardonner. Que si pourtant aucun de vous autres ne le veut faire (a), *& se mescontente de moy, c'est le moïndre de mes soucis, puisque l'Empereur mon frere s'en contente, à qui seul plaire a esté tousjours le plus grand de mes desirs & soucis.* Ayant ainsi parlé & fait derechef sa grande révérence à l'Empereur, elle se remit en son siege. J'ay ouy-dire que cette parole fut trouvée un peu trop altiere & brave; & mesme estant sur le point de quitter sa charge, & pour dire adieu à un peuple qu'elle devoit laisser en bonne bouche, & en toute douleur pour son départ. Mais que s'en soucioit-elle, puisqu'elle n'avoit d'autre but que de plaire & contenter son frere; & dès ce moment, quitter le monde, & tenir compagnie à son frere dans sa retraite & ses prieres? J'ay ouy faire ce conte à un Gentilhomme de mon frere, (b) qui estoit lors à Bruxelles, où il estoit allé capituler de la rançon de mondit frere, qui avoit esté pris dans Hesdin, & avoit demeuré prisonnier cinq ans à l'Isle en Flandres. Et ledit Gentilhomme vit toute

(a) Il nous semble que le despotisme n'a jamais pu s'exprimer avec plus d'insolence : c'étoit une terrible femme que cette Marie ! Malheur aux nations qui en produisent de cette espèce.

(b) André de Bourdeille.

cette assemblée & tous ces tristes mysteres de l'Empereur : & me dit, que plusieurs furent peu scandalisés sourdement de cette parole si brave de la Reyne, mais non pourtant qu'ils en osassent rien dire, ny le faire paroistre : car ils voyoient bien qu'ils avoient à faire à une maistresse Dame, qui, avant que partir, si on l'eust irritée, eust fait un coup pour sa dernier main. La voilà donc deschargée de tout, & qui accompagne son frere en Espagne, qu'elle n'abandonna jamais, elle & la Reyne Eléonore sa sœur, jusqu'à son tombeau : tous trois se survesquirent d'un an l'un après l'autre. L'Empereur (a) alla devant; la Reyne de France après, comme la plus âgée; & la Reyne d'Hongrie après, les deux sœurs ayant très-sagement gouverné leur viduïté. Il est vray que la Reyne d'Hongrie fut plus longuement veufve que sa sœur, sans jamais se remarier ; & sa sœur se remaria deux fois, autant pour estre Reyne de France qui estoit un beau morceau, que par la priere & persuasion de l'Empereur, afin qu'elle servist d'un sceau très-ferme pour asseurer une paix & un repos public : encore que la matiere du sceau ne tinst longuement; car la guerre s'en ensuivit par après, aussi cruelle que jamais: mais la pauvre Princesse n'en pouvoit mais; car elle y apportoit tout ce qu'elle pouvoit : & si pour

(a) Charles-Quint mourut en 1558.

cela, le Roy ſon mari ne l'en traitoit (a) pas mieux; car il en maudiſſoit fort l'alliance, ainſi que J'ay ouy-dire.

ARTICLE V.

CHRISTINE DE DANEMARCK, Niece de CHARLES-QUINT, Ducheſſe de Lorraine.

APRÈS le départ de la Reyne d'Hongrie, ne reſta aucune Princeſſe grande près du Roy Philippe (ja Seigneur inveſty de ſes pays) ſi-non Madame la Ducheſſe de Lorraine (b), CHRISTINE DE DANEMARC, ſa couſine germaine, depuis nommée Son Alteſſe, qui luy tint tousjours bonne compagnie tant qu'il demeura-là, & fit tousjours beaucoup valoir ſa Cour : car toute Cour de Roy, Prince, Empereur ou Monarque, tant grande ſoit-elle, eſt peu de choſe, ſi elle n'eſt acommodée, ou d'une Cour de Reyne, ou d'Impératrice, ou grande Princeſſe, & de grand nombre de Dames & Damoiſelles; ainſi que je m'en

(a) François I étoit trop voluptueux pour aimer ſa femme: né avec un tempérament ardent, & une imagination bouillante, il lui falloit des guerres & des maîtreſſes. Voilà l'abregé de ſon hiſtoire.

(b) Elle étoit fille de Chriſtierne, ce monſtre couronné du Danemarck, que ſes crimes firent détrôner.

m'en suis bien apperceu, & l'ay veu discourir & ouy-dire aux plus Grands.

Cette Princesse, à mon gré, a esté une des belles Princesses, & autant accomplie que j'aye point veu. Elle estoit de visage très-agréable, & eut la taille haute, & le discours très-beau, surtout s'habillant très-bien (a) : si bien que de son temps elle en donna à nos Dames de France, & aux siennes, le patron & modelle de s'habiller, qu'on appelloit *à la Lorraine* (b), pour là teste, & pour la coiffure & le voile, dont il faisoit fort beau voir nos Dames de Cour; & volontiers ne s'en accommodoient que les bonnes festes, ou grandes magnificences, pour mieux se parer, & se monstrer, & tout *à la Lorraine*, & imitation de son Altesse. Elle avoit sur-tout une des belles mains que l'on eust sçeu voir; aussi l'ai-je veu fort loüer à la Reyne-Mere, & comparer à la sienne. Elle se tenoit fort bien à cheval, & de fort bonne grace, & alloit tousjours l'estrieu sur l'arçon, dont elle avoit appris la façon de la Reyne Marie sa tante : & j'ay ouy-dire que la Reyne-Mere l'avoit apprise d'elle; car auparavant elle alloit à la planchette, qui certes ne monstroit la grace

(a) C'étoit un grand mérite aux yeux de Brantôme : il est pourrant bien petit aux yeux de l'homme raisonnable.

(b) Cela prouve que depuis long-tems on a été fondé à nous appeler *une nation moutonnière*.

ny le beau geste comme l'estrieu. Elle vouloit fort en cela imiter la Reyne sa tante, & ne montoit jamais que sur des chevaux d'Espagne, turcs, barbes, & fort beaux genets, qui allassent bien l'amble; ainsi que je luy en ay veu avoir pour un coup une douzaine de très-beaux, qu'on n'eust sçeu dire les uns plus beaux que les autres. Cette tante l'aimoit fort, & la trouvoit selon son humeur, tant pour les exercices qu'elle aimoit, & des chasses, & autres, que pour ses vertus qu'elle connoissoit en elle. Aussi estant mariée, l'alloit-elle voir souvent en Flandres, ainsi que j'ay ouy-dire à Madame de Fontaines : & après qu'elle fut veufve, & sur-tout après qu'on luy eut osté son fils (a), elle quitta la Lorraine de despit; car elle avoit un cœur très-grand. Elle s'en alla faire sa demeure avec l'Empereur son oncle, & les Reynes ses tantes, qui la receurent à très-grande aise.

Elle supporta fort impatiemment la perte & l'absence de Monsieur son fils, encore que le Roy Henry luy en fist toutes les excuses du monde, & luy alléguast qu'il le vouloit adopter pour son fils, mais ne se pouvant appaiser, & voyant qu'on luy bailloit le bon-homme Monsieur de la

(a) Voyez les motifs politiques, pour lesquels Henri II lui ôta son fils & l'administration de la Lorraine, (T. XXX de la collection, page 423).

Brouſſe (a) pour Gouverneur, & luy oſtoit-on celui qui l'eſtoit, (qui fut Monſieur de Montbardon, fort ſage & honneſte Gentilhomme, que l'Empereur luy avoit donné, le connoiſſant pour tel de longue main, car il l'avoit veu ſerviteur de Monſieur de Bourbon, & eſtoit François réfugié,) cette Princeſſe nonobſtant, voyant toutes choſes deſeſpérées, pour cela vint trouver un jour de Jeudy-Saint le Roy Henry, dans la grande gallerie de Nancy, où eſtoit toute ſa Cour; & d'une grace très-aſſeurée, avec cette grande beauté qui la rendoit encore plus admirable, vint ſans s'eſtonner ny s'abaiſſer aucunement de ſa grandeur, en luy faiſant pourtant une grande révérence, & le ſuppliant, luy remonſtra, les larmes aux yeux, qui la rendoient plus belle & plus agréable, le tort qu'il luy faiſoit de luy oſter ſon fils; choſe ſi chere, qu'elle n'en avoit au monde une telle, & qu'elle ne méritoit point ce rude traitement, veu le grand lieu d'où elle eſtoit ſortie; & auſſi qu'elle ne penſoit avoir rien fait contre ſon ſervice. Et ces propos tenoit-elle ſi bien dits, & de ſi bonne grace, & par de ſi belles raiſons, avec de ſi douces complaintes, que le Roy, qui eſtoit de ſoy courtois aux Dames, en

(a) Ne faut-il point plutôt lire. *La Broſſe*, une des créatures du duc de Guiſe ?

eut une très-grande compassion; non-seulement luy, mais tous les Princes, & grands & petits, qui se trouverent à telle veue.

Le Roy qui estoit le plus respectueux aux Dames qu'il en fust oncques en France, luy respondit fort honnestement, non point par un grand fatras de paroles, ny en forme de harangue, comme la représente Paradin en son *Histoire de France;* car de soy & de son naturel il n'estoit point tant prolixe, ny copieux en propos, ny si grand harangueur. Aussi n'est-il besoin ny mesme bienséant qu'un Roy contrefasse, en son dire, le Philosophe ou grand Orateur : & les plus courtes paroles, & briefves demandes & responses luy sont les meilleurs & plus séantes; ainsi que j'ay ouy-dire à Monsieur de Pibrac, de qui l'instruction en estoit très-bonne, pour la grande suffisance qui estoit en luy. Aussi quiconque lira cette harangue de Paradin, faite en tel endroit, ou présumée d'estre faite par le Roy Henry, n'en croira rien; & aussi que j'ay ouy-dire à plusieurs Grands qui estoient présents, qu'il n'estendit sa response, ny son discours, comme il dit : bien est-il vray qu'il la consola fort honnestement & modestement, sur la désolation prétendue, & qu'elle n'avoit nul sujet de s'en donner de la peine, puisque, pour asseurer son Estat, & non pour inimitié particuliere, il vouloit avoir son

fils auprès de luy, & le mettre avec son fils aisné, pour prendre nourriture avec luy, & mesme façon de vivre, & mesme fortune; & puisqu'il estoit des François extrait de luy François, il ne pouvoit estre mieux, qu'estre nourry en la Cour de France, & parmy les François, où il avoit tant de parents & amys: & sur-tout il n'oublia de dire que la Maison de Lorraine estoit à celle de France plus qu'à Maison de la Chrestienté; luy alléguant l'obligation du Duc de Lorraine contre le Duc Charles de Bourgongne qui fut tué devant Nancy; dont c'estoit une maxime infaillible de croire que sans la France il eust ruïné & le Duc de Lorraine & sa Duché, & l'eust rendu le plus misérable Prince du monde; dont par-là paroissoit à qui plus la Maison de Lorraine estoit tenue, ou à celle de France, ou à celle de Bourgongne: en ce luy donnant une petite attaque, parce qu'il se deffioit d'elle, qui en estoit, qui penchoit de ce costé, & pouvoit faire pencher son fils, & l'y nourrir, & pour ce s'en vouloit asseurer. Il luy allégua aussi l'obligation que ceux de ladite Maison de Lorraine avoient aux François, pour avoir esté si bien assistez d'eux aux conquestes de la Terre-Sainte de Hierusalem, du Royaume de Naples & de Sicile. Il rapporta aussi, comme son naturel ny son ambition ne tendoient

point à ruiner ny à deffaire les Princes, mais à les secourir du tout, estans en affliction; ainsi qu'il avoit fait à la petite Reyne d'Escosse, au Duc de Parme, & à l'Allemagne si oppressée, qu'elle alloit tomber à bas, sans son secours: & par mesme bonté & générosité, vouloit-il avoir en sa protection ce petit jeune Prince Lorrain, pour l'eslever plus haut qu'il n'estoit, & le faire son fils, en luy donnant une de ses filles; & par ce, ne se devoit-elle si attrister.

Mais tous ces beaux mots & belles raisons ne la peurent aucunement consoler, ny luy faire porter son ennuy plus patiemment. Par quoy, après avoir fait sa révérence, tousjours jettant forces larmes précieuses, se retira en sa chambre, où le Roy l'alla conduire jusques à la porte: & le lendemain avant partir, l'alla revoir en sa chambre, & prendre congé d'elle, sans obtenir de luy autre chose sur sa requeste, ayant veu partir à sa veue son cher fils, & mener en France. Elle résolut de son costé de quitter la Lorraine, & de se retirer en Flandres vers son oncle l'Empereur, (quel beau mot! & vers son cousin, le Roy Philippes, & les Reynes ses tantes; quelle alliance & titres!) ce qu'elle fit, & n'en bougea jusqu'après la paix faite entre les deux Roys, que celuy d'Espagne passa la mer, & s'y en alla.

A cette paix elle y servit de beaucoup (a), voire du tout : car les députez, tant d'une part que d'autre, à ce que j'ay ouy-dire, après s'y estre beaucoup peinez & consommez à Cercan plusieurs jours, sans y rien faire ny arrester, estans tous en deffaut, & hors de queste, à la mode des veneurs; elle, ou qu'elle fust instincte d'un esprit divin, ou poussée de quelque bon zele chrestien, & de son bon esprit naturel, entreprit cette grande négociation; & la conduisit si bien, que la fin s'en en suivit si heureuse alors par toute la Chrestienté. Aussi ne se pouvoit-il trouver personne, ce disoit-on, plus propre pour remuer & asseurer cette grande pierre : car elle estoit une Dame très-habille & très-advisée, s'il y en fut oncques, & de belle & grande authorité; comme certes les petites & basses personnes ne sont propres à cela, comme les grandes. D'autre part, le Roy son cousin la croyoit, & se fioit fort en elle, l'estimant telle, & l'aimoit fort, & luy portoit une très-grande affection & amour : aussi luy faisoit-elle fort valoir & briller sa Cour, qui sans elle eust esté fort obscure; & pourtant depuis, comme j'ay ouy-dire, ne l'a pas trop bien reconnue ny bien traittée

(a) Les mémoires de Vieilleville, de Boivin du Villars, & de Rabutin, confirment ce fait. Christine noua les premières négociations qui amenèrent en 1559 la paix de Cateau-Cambresis.

en ses terres qui luy estoient escheues pour douaire au Duché de Milan, où elle avoit esté mariée avec le Duc Sforce: car, ainsi qu'on m'a dit, il luy en avoit osté & escorné aucunes.

J'ay ouy dire qu'après la perte de son fils, qu'elle demeura fort mal contente de Monsieur de Guise, & de Monsieur le Cardinal son frere, les accusant d'avoir persuadé le Roy (a) à cela, à cause de leur ambition, tant pour voir leur cousin si proche, adopté fils & marié à la Maison de France, que pour avoir refusé quelque temps auparavant Monsieur de Guise en mariage, qui luy en avoit fait porter parole. Elle qui estoit hautaine en toute extrémité, dit qu'elle n'espouseroit jamais le cadet de la Maison dont elle avoit espousé l'aisné : & pour tel refus, Monsieur de Guise la luy garda bonne jusques-là, encore qu'il ne perdist rien au change de Madame (b) sa femme, qu'il espousa puis après; car elle estoit de très-illustre Maison, & petite-fille du Roy Loüis douzieme, l'un des bons & braves Roys qui ait porté la Couronne de France : & qui plus est, elle estoit la plus belle femme de la Chrestienté.

En quoy j'ay ouy-dire que, la premiere fois que ces deux belles Princesses se virent, toutes

(a) François II.

(b) Anne d'Est, fille de la duchesse de Ferrare.

deux furent si contemplatives l'une de l'autre, conduisant les regards fixement sur elles, de travers ou de costé, que l'une & l'autre ne se pouvoient assez regarder, tant elles furent fixes & attentives à s'entretenir. Je vous laisse à penser les pensements qu'elles pouvoient là-dessus pourmener dans leurs belles ames, ny plus ny moins qu'on lit qu'un peu avant que cette grande bataille se baillast en Afrique entre *Scipion & Hannibal*, qui fut la totale définition de la guerre de Rome & de Carthage, les deux grands Chefs s'abboucherent ensemble par une petite surséance d'armes d'environ quelques deux heures : & ainsi qu'ils se furent approchés l'un de l'autre, ils demeurerent quelque petit espace de temps transis en contemplation de l'un & de l'autre, ravy chacun de la valeur de son compagnon, tant nommée par leurs beaux faits, & si bien représentée en leurs visages, en leurs corps, & en leur belle mine & façon guerriere. Et par ainsi, estans demeurez quelque temps ravys en si beaux aspects de l'un & de l'autre, se mirent à parlementer de la façon que Tite-Live le descrit très-bien. Ce que c'est que la vértu, qui se fait admirer parmy les haines & inimitiés, comme de mesme la beauté parmy les jalousies : ainsi que fit celle de ces deux Dames & Princesses que je viens de dire.

Certes leurs beautez & bonnes graces se pou-

voient dire efgales, fi Madame de Guife ne l'euft un peu emporté: auffi fe contenta-t-elle de la paffer en cela, & non point en gloire & fuperbité; car c'eftoit la plus douce (a), la meilleure, humble & affable Princeffe, que l'on euft fçeu voir: encore qu'en fa façon elle fe monftraft altiere & brave, la nature l'avoit fait telle, tant en fa beauté & belle taille, qu'en fon grave port & belle majefté, fi bien qu'à la voir, on euft tousjours appréhendé de l'aborder; mais l'ayant abordée & parlé, on n'y trouvoit que toutes douceurs, toutes candeurs & desbonnairetez: tenant cela de fon grand-pere, le bon pere du peuple, & du doux air françois. Bien eft-il vray qu'elle fçavoit bien garder & tenir fa grandeur & gloire quand il falloit. J'efpere parler d'elle ailleurs, & à part.

Son Alteffe de Lorraine eftoit au contraire fort glorieufe, & un peu trop préfomptueufe. Je l'ay connu quelques fois à l'endroit de la Reyne d'Efcoffe, laquelle eftant veufve, alla faire un voyage en Lorraine, où j'eftois: mais vous euffiez dit que bien fouvent Sadite Alteffe vouloit aller d'égal avec la majefté de la dite Reyne. Mais elle qui eftoit très-habile & de grand cœur, ne luy en

(a) L'hiftoire confirme cet éloge. Les Guifes pourtant abusèrent de fa douceur en la faifant quelquefois figurer dans des actes d'apparat.

laiſſoit pas paſſer une, ny aucunement s'advancer, encore qu'elle fuſt la meſme douceur; auſſi que Monſieur le Cardinal ſon oncle l'en avoit bien advertie & inſtruite de l'humeur de ladite Princeſſe: laquelle ne ſe pouvant deffaire de ſa dite gloire, s'en voulut un peu accommoder envers la Reyne-Mere (a), lorſqu'elles ſe (b) virent; mais ce fut à glorieuſe, glorieuſe & demy: car la Reyne-Mere eſtoit la plus glorieuſe femme du monde quand il falloit, & comme je l'ay veu & ouy la nommer telle à pluſieurs Grands, & meſme quand il falloit réprimer la gloire de quelque perſonne qui l'euſt voulu faire valoir; car elle l'abbaiſſoit juſqu'au centre de la terre: toutes-fois elle ſe porta modeſtement à l'endroit de Son Alteſſe, luy déférant de beaucoup, & l'honorant; mais tenant pourtant tousjours la bride en la main, tantoſt haute, puis baſſe, de peur qu'elle ne s'eſgaraſt ou ſe desbauchaſt. Car je luy ay ouy dire deux ou trois fois: *voilà la plus glorieuſe femme que je vis jamais.*

C'eſtoit lorſqu'elle vint au Sacre du feu Roy Charles neufvieſme à Reims, où elle fut conviée: lorſqu'elle y entra, elle ne voulut eſtre à cheval, craignant ne pas monſtrer aſſez ſa grandeur & Alteſſe; mais ſe mit dans un caroſſe fort ſuperbe,

(a) Catherine de Medicis.

(b) En 1564.

& tout couvert de velours noir, à cause de sa viduïté, qui estoit traisné de quatre chevaux turcs blancs, des beaux qu'en eust sçeu choisir & attellez tous quatre à front, en maniere de chariot triomphant. Elle estoit à la portiere, fort bien habillée, toute de noir pourtant, en robbe de velours; mais à la teste, toute de blanc, & très-bien & gentiment & superbement coiffée & habillée; à l'autre portiere, estoit une de ses filles, qui a esté depuis Madame la Duchesse de Bavieres; & au-dedans, sa Dame d'honneur, qui estoit la Princesse de Macédoine. La Reyne la voulut voir entrer dans la basse cour en ce triomphe, & se mit à la fenestre, & dit assez bas : *voilà une glorieuse femme!* Et puis estant descendue, & montée en-haut, la dite Reyne l'alla recevoir au milieu de la salle seulement, au moins un peu plus avant, & plus près de la porte que loin, & fut très-bien reçue d'elle. Car elle gouvernoit lors tout pour le bas âge du Roy son fils, & le dressoit, & luy faisoit faire ce qu'elle vouloit, qui fit grand honneur à Sadite Altesse. Toute la Cour, tant grands que petits, l'estimerent & admirerent fort, & la trouverent très-belle; encore qu'elle déclinast sur l'âge, qui pouvoit estre un peu plus de 40 ans: mais rien ne se trouvoit encore en elle changé ny effacé; car son automne passoit bien l'esté d'aucunes. Il faut estimer grandement cette Princesse,

d'avoir esté si belle, & gardé sa viduïté jusqu'à son tombeau, & révéré si inviolablement & impollument la foy aux manes de son mary.

Elle mourut un an après avoir sçeu les nouvelles qu'elle estoit Reyne de Dannemarc, d'où elle estoit sortie, & que le Royaume luy estoit escheu; de sorte qu'avant mourir; elle vit changer le nom d'Altesse, qu'elle avoit porté si longtemps, en celuy de Majesté, qui peu l'accompagna; à sçavoir environ six mois. Encore ce luy a esté un honneur & bonheur avant la mort, de porter ce nom: & pourtant, à ce que jay ouy dire, elle estoit résolue de n'aller point en son Royaume, mais de finir le reste de ses jours en son douaire d'Italie, à Tortonne; & ceux du pays ne l'appelloient que Madame *de Tortonne*, où elle s'estoit retirée fort long-temps avant que mourir, tant pour l'amour de quelques vœux qu'elle avoit faits aux saints lieux de par de-là, que pour estre plus près des bains de ce pays-là; car elle devint maladive & fort gouteuse.

Ses exercices estoient très-beaux, saints & honnestes: à sçavoir prier Dieu, & faire de grandes aumosnes & charitez envers les pauvres, & surtout envers les veufves, entre lesquelles elle se souvient de la pauvre *Castelli* de Milan, que nous avons veue à la Cour misérablement traisner ses jours, sans les secours de la Reyne-Mere, qui

lui faisoit tousjours quelque petit bien. Elle estoit fille de la Princesse de Macédoine, & sortie de cette grande Maison. Je l'ay veue une fort honnorable femme, & fort âgée : elle avoit esté Gouvernante de son Altesse; laquelle sçachant la misere où vivoit cette pauvre Castellane, l'envoya quérir, & la fit venir auprès d'elle, & la traita si bien, qu'elle ne sentoit plus la disette qu'elle sentoit en France. Voilà ce que j'ay peu dire sommairement de cette grande Princesse, & comment, veufve & très-belle, elle s'est très-sagement conduite. Il est vray qu'on pourra dire qu'elle avoit esté mariée deux fois; la premiere avec le Duc Sforce : mais il mourut aussi-tost, & ne demeurerent pas un an mariez ensemble, & elle fut veufve à l'âge de quinze à seize ans : & puis l'Empereur son oncle la remaria avec le Duc de Lorraine, pour s'affermir de plus en plus d'alliance; mais elle fut veufve aussi en la fleur de son âge, n'ayant pas jouy de son beau mariage longues années, & celles qui luy resterent, qui furent les plus belles & plus à priser, & à mettre en besogne, elle les fit & consomma en un retiré & chaste veufvage.

DISCOURS NEUVIEME.

De quelques autres Dames illustres, tant Françoises qu'Etrangeres.

ARTICLE PREMIER.

BLANCHE DE MONTFERRAT, Duchesse de Savoie.

SI faut-il que sur ce sujet je parle des belles veufves en deux mots, d'une du remps passé, qui est cette honorable veufve Madame (a) BLANCHE DE MONTFERRAT, l'une des anciennes Maisons d'Italie, qui fut Duchesse de Savoye, & la plus belle & la plus parfaite Princesse de son remps, & des plus sages & advisées, & qui gouverna aussi sagement la tutelle de son fils & de ses terres, qu'on vit jamais dame & mere, estant demeurée veufve en l'âge de 23 ans.

Ce fut celle qui reçeut si honorablement (b) le petit Roy Charles huitiesme, allant à son Royaume de Naples, dans toutes ses terres, & principalement dans sa ville de Turin, où elle luy fit faire une pompeuse entrée, & où elle-

(a) Elle étoit fille de de Pascologne, marquis de Montferrat.

(b) En 1594.

mesme s'y voulut trouver, & y marcha fort somptueusement accoustrée, & monstroit qu'elle sentoit bien sa grande Dame; car elle estoit en estat magnifique, habillée d'une grande robbe de drap d'or frisé, & toute bordée de gros diamants, rubis, safirs, émeraudes, & autres riches pierreries : sa teste estoit entourée de pareilles & riches pierreries; à son col elle portoit un carcan, garny de très-grosses perles orientales, qu'on n'eust sçeu estimer, & avoit des brasselets tout de mesme. Elle estoit montée sur une belle haquenée blanche, harnachée fort superbement, que six grands laquais conduisoient vestus de drap d'or broché. Elle estoit suivie d'une grande bande de Damoiselles, fort richement, mignardement & proprement vestues à la Piémontoise, qu'il faisoit beau voir; après lesquelles venoit une fort grande troupe de Gentilshommes & Chevaliers du pays : puis entra & marcha après le Roy Charles sous un riche poisle, & alla descendre au chasteau, où il logea; & Madame de Savoye luy présenta son fils à la porte dudit chasteau avant qu'entrer, qui estoit très-jeune : & puis elle luy fit une très-belle harangue, luy présentant ses terres & ses moyens, tant d'elle que de son fils; ce que le Roy reçeut de très-bon cœur, & l'en remercia bien fort, se sentant fort obligé à elle. Par toute la ville on y voyoit l'escu de France & celuy de Savoye,

Savoye, entrelassez d'un grand las d'amour, qui lioit les deux escus, & les deux ordres; avec ces mots : *Sanguinis arctus amor* (a), ce que dit la Chronique de Savoye.

J'ay ouy-dire à aucuns de nos peres & meres, qui le tenoient des leurs, qui l'avoient veue, & mesme Mademoiselle la Sénéschalle de Poictou, ma grand'mere, qui estoit lors fille à la Cour, qui affirmoit qu'alors on ne parloit que de la beauté, sagesse & esprit de cette Princesse, & que tous les Courtisans & (b) Galants de la Cour, quand ils furent de retour de leur voyage, n'en faisoient que parler & entretenir les filles & Dames de sa beauté & vertu; & sur-tout le Roy, qui monstroit en apparence en estre au cœur blessé.

Toutesfois, sans cette beauté, il avoit occasion grande de la bien aimer. Car elle luy aida de tous ses moyens qu'elle peut, & se deffit de toutes ses pierreries, perles & joyaux, pour les luy prester, & engager où bon luy plairoit: ce qui estoit une très-grande obligation; car volontiers les Dames portent une très-grande affection à leurs pierreries, bagues & joyaux, & volontiers presteroient & engageroient quelque chose de

(a) C'est-à-dire, *étroite union du sang.*

(b) Voyez la splendeur de sa Cour dans les mémoires de Bayard, Tome XIV de la collection, page 431.

plus précieux de leur corps, que telle richesse: je parle d'aucunes, & non de toutes. Certes, cette obligation fut grande; car sans cette courtoisie, & celle aussi de la Marquise (a) de Montferrat, une très-honneste Dame aussi & très-belle, il eust reçeu bien au long la courte honte, & se fust retourné de son demy-voyage, qu'il avoit entrepris sans argent: ayant pis fait qu'un Evesque de France, qui alla au Concile de Trente sans argent & sans latin. Quel embarquement sans biscuit! Mais il y a bien de la différence de l'un à l'autre; car ce qu'en fit l'un, ce fut par une générosité belle, & grande ambition, qui luy fermoit les yeux à toutes incommoditez, ne trouvant rien impossible à son brave cœur: mais à l'autre failloit esprit & habileté, péchant en cela par ignorance & bestise, si ce n'estoit qu'il se fioit à faire la queste estant-là.

En ce discours de cette belle entrée que je viens de dire, il y a à noter la superbité des accoustrements de cette Princesse, qui sentoit un peu plus sa femme mariée (ce dira-on) que sa veufve. Sur quoy les Dames alors disoient, que pour un si grand Roy, elle se pouvoit dispenser jusques-là, encore qu'il ne fust de besoin autre-

(a) C'étoit probablement la mère de Blanche de Montferrat, duchesse de Savoye.

ment de dispense : & aussi que les Grands & Grandes se donnent la loy ; & que de ce temps les veufves, ce disoit-on, n'estoient si resserrées ny si réformées en leurs habits comme elles l'ont esté depuis quelques 40 ans, qu'une grande Dame que je sçay, laquelle estant fort aux bonnes graces d'un Roy, voire en délices (a), s'habilla un peu plus à la modeste, mais de soye pourtant tousjours, afin qu'elle pust mieux couvrir & cacher son jeu ; & par ainsi, les veufves de la Cour la voulant imiter, en faisoient de mesme qu'elle. Si ne se réformoit-elle point tant, ny si à l'austérité, qu'elle ne s'habillast gentiment & pompeusement, mais tout de noir & blanc, & y paroissoit plus de mondanité que de réformation, & sur-tout monstroit tousjours sa belle gorge. J'ouys dire à la Reyne mere du Roy, au Sacre & aux nopces du Roy Henry troisiesme, mesme chose, que les veufves du temps passé n'avoient si grand esgard à leurs habits, modestie, ny actions, comme aujourd'huy, ainsi comme elle avoit veu du temps du Roy François, qui vouloit sa Cour libre en tout ; & mesme que les veufves y dansoient, & les prenoit-on aussi librement que l'on faisoit les

(a) Très-probablement Diane de Poitiers, concubine de Henri II.

filles & femmes mariées. Elle dit sur ce point, qu'elle commanda & pria Monsieur de Vaudemont de prendre, pour honorer la feste, Madame la Princesse de Condé la Douairiere, pour danser; ce qu'il fit pour luy obeyr, & la mena le grand bal; ceux qui estoient au Sacre, comme moy l'ont veu, & s'en pourront bien souvenir. Voilà des libertez qu'avoient les veufves pour lors. Aujourd'huy, cela leur est deffendu comme sacrilege, & comme les couleurs; car elles n'oseroient porter ny s'habiller que de noir & blanc; & leurs juppes ou cotillons peuvent-elles bien porter, & leurs bas de chausses de gris ranné, violet & bleu. Aucunes ay-je veu, qui se sont émancipées sur le rouge incarnat & couleur de chamois, ainsi que le temps passé; car elles pouvoient porter toutes couleurs en leurs cottes & bas de chausses, non en robbes, ainsi que j'ay ouy dire. Aussi cette Duchesse, dont nous venons de parler, pouvoit bien porter cette robbe de drap d'or, car c'estoit son habit ducal, & sa robbe de grandeur, laquelle luy estoit séante & permise, pour monstrer sa souveraineté & dignité de Duchesse; comme encore font & peuvent faire nos Comtesses & Duchesses, qui portent & peuvent porter leurs habits ducaux & de Comtesses en leurs cérémonies. Nos veufves d'aujourd'huy n'osent porter que des pierreries, si-non aux

doigs, à quelques miroirs, & à quelques heures (a), & à de belles ceintures, mais non sur la teste ny leurs corps; ouy bien force perles au col & au bras: & je vous jure avoir veu des veufves estre aussi propres en leurs habits blancs & noirs, qui attiroient bien autant que les bigarés de mariées & filles de France. Voilà assez parlé de cette veufve étrangere: il faut un peu parler des nostres, & veux toucher à nostre Reyne blanche (b), Loüise de Lorraine, femme du Roy Henry troisiesme, dernier mort.

Article II.

Louise de Lorraine, femme de Henri III, Roi de France, avec une digression sur Marie d'Angleterre, femme de Louis XII, Roi de France.

On peut & doit-on loüer cette Princesse (c) de beaucoup; car en son mariage, elle s'est comportée

(a) Livres de prières.

(b) Non pas *blanche*, nom propre, mais *blanche*, adjectif, c'est-à-dire, habillée de *blanc*, qui étoit le deuil des Reines. Cette expression est fort usitée dans nos vieux écrits. Voyez à ce sujet ci-dessus, des vers sur le *grand deuil blanc* de Marie Stuart.

(c) Louise de Lorraine, fille de Nicolas, comte de Vaudemont, & de Jeanne d'Egmont, épousa Henri III, en 1575.

avec le Roy ſon mary auſſi ſagement, chaſtement & loyaument, que le nœud duquel elle fut liée en conjonction avec luy, a demeuré tousjours ſi ferme & ſi indiſſoluble, qu'on ne l'a jamais trouvé deffait ny deſlié, encore que le Roy ſon mary aimaſt & allaſt bien quelquefois au change, à la mode des Grands, qui ont leur franche liberté à part; & auſſi que, dès le beau premier commencement de leur mariage, voire dix jours après, il ne luy donnaſt pas grande occaſion de contentement; car il luy oſta ſes Filles de chambre & Damoiſelles, qui avoient tousjours eſté avec elle, & nourries d'elle eſtant fille, qu'elle regretta fort: & la picqueure luy en fut grande au cœur, ſur-tout pour Mademoiſelle de Changy, une très-belle & fort honneſte Damoiſelle, & qui ne devoit pas eſtre bannie de la compagnie de ſa maiſtreſſe, ny de la Cour. C'eſt un grand deſpit de perdre une bonne compagnie & confidente. Je ſçay qu'une fois une Dame de ſes plus privées fut un jour ſi préſomptueuſe de luy remonſtrer en riant & gaudiſſant, que puiſqu'elle ne pouvoit avoir enfans du Roy, ny n'en auroit jamais, pour beaucoup de raiſons que l'on diſoit de ce temps-là, qu'elle feroit bien d'emprunter *quelque aide, tiltre & ſecret, pour s'en faire avoir, afin qu'elle ne demeuraſt ſans autorité, ſi le cas advenoit que le Roy vínt à mourir, mais qu'elle puſt eſtre un jour*

Reyne-Mere du Roy, & tenir mesme rang & grandeur que la Reyne sa belle-mere. Mais elle rejetta bien loin ce conseil bouffonesque, & le prit en très-mauvaise part, & oncques plus n'aima cette bonne Dame conseillere. Elle aima mieux appuyer sa grandeur sur sa chasteté & vertu, que sur une lignée sortie de vice: conseil pour le monde, & selon la doctrine de Machiavel, qui n'estoit point pourtant à rejetter.

On dit que la Reyne Marie d'Angleterre, troisiesme femme du Roy Loüis XII, n'en fit pas de mesme; car se mescontentant & deffiant de la foiblesse du Roy son mary, voulut sonder ce guay, prenant pour guide Monsieur le Comte d'Angoulesme, qui depuis fut le Roy François, lequel estoit alors un jeune Prince beau & très-agréable, à qui elle faisoit très-bonne chere, l'appellant toujours *Monsieur mon beau fils ;* aussi l'estoit-il, car il avoit espousé desjà Madame Claude, fille du Roy Loüis, & de fait en estoit esprise; & luy la voyant, en fit de mesme : si bien qu'il s'en fallut peu que les deux feux ne s'assemblassent sans feu Monsieur de Grignaux (19) Gentilhomme & Seigneur d'honneur de Perigord, lequel avoit esté Chevalier d'honneur de la Reyne Anne comme nous avons dit (a), &

(a) Brantôme l'appelle *Grignols*, dans son discours sur Anne de Bretagne.

l'estoit encore de la Reyne Marie. Voyant que le mystere s'en alloit joüer, remonstra (a) à mondit sieur d'Angoulesme la faute qu'il alloit faire, & luy dit en se courrouçant : *Comment, Paque-Dieu* (car tel estoit son jurement) *que voulez-vous faire ? Ne voyez-vous pas que cette femme qui est fine & cauteleuse, vous veut attirer à elle, afin que vous l'engrossiez ? Et si elle vient à avoir un fils, vous voilà encore simple Comte d'Angoulesme & jamais Roy de France comme vous espérez. Le Roy son mary est vieux, & à présent ne luy peut plus faire d'enfants. Vous l'irez toucher, & vous vous approcheriez si bien d'elle, vous qui estes jeune & chaud, elle jeune & chaude. Paque-Dieu, elle prendra comme à glu, & elle vous fera un enfant ; & vous voilà bien ! Après, vous pourrez bien dire :* Adieu ma part du Royaume de France. *Par-quoy, songez-y.* Cette Reyne vouloit bien pratiquer & esprouver le proverbe & refrain espagnol, qui dit : *Que nunca muger aguda murio sin herederos ;* c'est-à-dire, *Jamais femme habile ne mourut sans heritiers :* c'est-à-dire, que si son mary ne luy en fait, elle s'aide d'un second pour luy en faire. Monsieur d'Angoulesme y songea de fait, & protesta d'y estre sage, & s'en desporter : mais tenté

(a) On varie sur le nom de celui qui donna ce sage conseil à François I, les uns l'attribuent à Gouffier, & d'autres à du Prat.

encore & retenté des caresses & mignardises de cette belle Angloise, s'y précipita plus que jamais. Que c'est que de l'ardeur de l'amour! & d'un tel petit morceau de chair pour lequel on languit, & on quitte & les Royaumes & les Empires, & les perd-on, comme les Histoires en sont pleines! Enfin Monsieur de Grigneaux, voyant que ce jeune homme s'alloit perdre, & continuoit ses amours, le dit à Madame d'Angoulesme sa mere, qui l'en réptima & tança, si bien qu'il n'y retourna plus. Ce dit-on pourtant (a) que ladite Reyne fit bien ce qu'elle put pour vivre & regner Reyne-Mere, peu avant & après la mort du Roy son mary. Mais il luy mourut trop tost; car elle n'eut pas grand temps pour faire cette besogne: & nonobstant, faisoit courir le bruit, après la mort du Roy, tous les jours qu'elle estoit grosse; si-bien que ne l'estant point dans le corps, on dit qu'elle s'enfloit par le dehors avec des linges peu à peu, & que venant le terme, elle avoit un enfant supposé que devoit avoir une autre femme grosse, & le produire dans le temps de l'accouchement. Mais Madame la Régente, qui estoit une Savoyenne, qui sçavoit que c'est de faire des enfants, & qui voyoit qu'il y alloit trop de bon pour elle & pour son fils, la fit si bien esclairer & visiter par Médecins

(a) Lisez les mémoires de Fleuranges, Tome XVI de la collection, page 170.

& Sages-Femmes, & par la veuë & descouverte de ses linges & drapeaux, qu'elle fut descouverte, & faillie en son dessein, & point Reyne-Mere, mais renvoyée en son Pays.

Voilà la différence de cette Reyne-Marie avec nostre Reyne Loüise, laquelle a esté si sage, chaste & vertueuse, que ny par la vraye ny par la fausse supposition n'a point voulu estre Reyne-Mere: & quand elle eust voulu joüer un tel jeu, il n'en eust esté autre chose; car personne n'y prenoit garde, & en eust rendu plusieurs bien esbahys. En quoy ce Roy d'aujourd'huy (a) luy est bien redevable, & l'en doit bien aimer & honorer: car si elle eust fait le trait, qu'elle eust produit un petit enfant, le Roy, de Roy qu'il est, n'eust esté qu'un petit Régent en France, possible que non; & ce foible nom ne l'eust sçeu garantir qu'il n'eust eu bien plus de maux & guerres qu'il n'a eu. J'ay ouy dire à aucuns, tant Religieux que Mondains, & tenir cette conclusion, que nostre Reyne eust mieux fait d'avoir fait joüer cette partie, & que la France n'eust point eu de miseres & de ruines qu'elle a, & que la Chrestienté s'en feroit mieux trouvée. Je m'en rapporte aux braves & curieux Discoureurs là-dessus: car ils en ont un brave sujet & fort ample pour l'Estat, mais non pour Dieu, si me

(a) Henri IV.

semble, auquel nostre Reyne a esté tousjours fort encline, l'aimant & l'adorant si fort, que pour le servir, elle s'oublioit elle-mesme & sa haute condition. Car estant très-belle Princesse, (aussi le Roy la prit pour sa beauté & vertu) & jeune, délicate & très-aimable, elle ne s'addonnoit à autre chose qu'à servir Dieu, aller aux dévotions, visiter continuellement les hospitaux, panser les malades, ensevelir les morts, n'y obmettant rien des bonnes & saintes œuvres qu'observoient en cela les saintes dévotes & bonnes Dames, Princesses & Reynes du temps passé de la primitive Eglise. Après la mort du Roy son mary, elle en a fait tousjours de mesme, employant ce temps à le pleurer & regretter, & à prier Dieu pour son ame; si-bien que sa vie du veufvage est toute pareille à celle du mariage. On la soupçonnoit, durant la vie du mary, qu'elle penchoit un peu du party de l'Union, à cause que toute bonne Chrestienne & Catholique qu'elle estoit, elle aimoit ceux qui débattoient & combattoient pour sa foy & Religion: mais elle ne les a jamais aimés, ains du tout quittés, après qu'ils eurent tué son mary, n'en réclamant autre vengeance ny punition, que celle qu'il plairoit à Dieu d'envoyer; encore qu'elle en priast les hommes, & sur-tout nostre Roy (a), qui

(a) On verra dans les mémoires de l'Etoile les poursuites qu'elle intenta par rapport à l'assassinat de Henri III.

doit justice sur ce fait énorme d'une personne sacrée. Et ainsi a vescu (a) cette Princesse en mariage, & ainsi vit-elle en viduïté sans reproche.

Article III.

Marguerite de Lorraine, femme d'Anne Duc de Joyeuse.

Elle a une sœur, qui est Mademoiselle de Joyeuse, qui l'a imitée & imite en sa prude & chaste vie, laquelle a fait de grands deuils & lamentations pour son mary : aussi estoit-il un brave, vaillant & accomply Seigneur. Et de plus, j'ay ouy dire que lorsque le Roy d'Aujourd'huy fut tant à l'estroict, & pressé dans Dieppe, que Monsieur du Maine, avec quarante mille hommes, le tenoit assiégé & serré comme dans un sac, que si elle eust esté au lieu de monsieur le Commandeur de Chaste, qui commandoit dedans, qu'elle se fust bien revenchée de la mort de son mary, autrement que n'avoit fait le dit sieur Commandeur, qui, pour les ordres qu'il avoit eus, luy

(a) Cette princesse mourut en 1601, & fut enterrée dans l'église des capucines, (aujourd'hui la Conception), dont elle est la fondatrice. Le théologien Malet, & le cordelier Nicolas Gazet ont écrit sa vie. L'ouvrage du dernier est un *in-12* qui a pour titre.... *Le Miroir des veuves, ou la vie & la mort de Louise de Lorraine....*

pouvoit bien faire le coup : & depuis ne l'a aimé, mais hay plus que la peste, ne le pouvant excuser d'une telle faute, encore qu'autres l'estiment d'avoir gardé la foy & la loyauté qu'il avoit promise. Mais une femme, justement ou injustement offensée (a), ne prend rien en payement, comme a fait celle-là : ne pouvant aimer son Roy d'aujourd'hy, ayant pourtant fort regretté le feu Roy (b), & porté le deuil pour luy, encore qu'elle fust de l'Union; mais elle disoit que son mary & elle luy avoient d'extrêmes obligations. Pour fin, c'est une bonne & sage Princesse, & qui a honneur aux regrets qu'elle monstre aux cendres de son mary.

ARTICLE IV.

CATHERINE DE CLEVES, femme de HENRI I, Duc de Guise.

AINSI que fit Madame de Guise, Catherine de Cleves, l'une des trois filles de Nevers, trois

(a) On peut conclure de ce que dit Brantôme, que la veuve du duc de Joyeuse avoit la tête fortement exaltée, & que si son mari avoit été tué à Coutras, c'étoit bien au corps défendant de Henri IV, puisque le duc de Joyeuse vint l'y chercher.

(b) Henri III.

Princesses certes qu'on ne sçauroit assez loüer; tant pour leurs beautez, que pour leurs vertus, desquelles j'en fais à part un chapitre; & puis seulement diray que Madame de Guise a célébré, & célebre tous les jours fort dignement l'absence éternelle de Monsieur son mary : mais aussi, quel mary estoit-ce? *C'estoit le non-pair du monde* (a), ainsi l'appelloit-elle en quelques-unes de ses lettres, qu'elle escrivoit à aucunes Dames de ses plus familieres, qu'après son malheur elle avoit en estime, manifestant par ces funestes (b) & tristes paroles, de quels regrets son ame estoit blessée.

ARTICLE V.

CATHERINE DE LORRAINE, Duchesse de Montpensier.

MADAME sa belle-sœur, Madame de Montpensier de laquelle j'espere parler (c) ailleurs,

(a) On a prouvé dans les mémoires de Cheverny, *que ce non pair du monde*, n'avoit que les petits talens d'un *Démagogue*; nous y reviendrons à son article.

(b) Les mémoires de l'Etoile lui imputent cependant une intrigue galante en 1578, avec Saint-Megrin.

(c) C'est cette duchesse de Montpensier qui fut constamment l'ennemie de Henri III & de Henri IV, puisque Brantôme la ramenera sur la scène, nous en parlerons plus en détail.

pleura son mary luctueusement ; & bien qu'elle l'eust perdu estant fort jeune, belle & aimable pour beaucoup de perfections en elle de l'ame & du corps, n'a jamais songé de se remarier, encore que bien tendrette d'âge, elle eust espousé son mary qui eust esté son ayeul, & qu'elle eust senti fort sobrement des fruits de mariage, desquels n'a voulu regouster, ny en réparer les deffauts par une seconde nopce.

ARTICLE VI.

ELÉONOR DE LONGUEVILLE, femme de LOUIS I, Prince de Condé ; & la Marquise de de ROTHELIN, sa mère,

JAI veu plusieurs Seigneurs, Gentilshommes & Dames s'émerveiller souvent de Madame la Princesse de Condé (a) la Douairiere, de la Maison de Longueville, qui ne s'est jamais voulu remarier. Elle estoit l'une des belles Dames de la France, & très-desirable, s'estant plue en sa condition viduale, sans jamais s'estre voulu remarier, non-obstant qu'elle demeurast veufve très-jeune.

Madame la Marquise de Rothelin sa (b) mere en

(a) En 1565, le prince de Condé l'épousa en secondes nôces.

(b) Cette marquise de Rothelin étoit dans son nom Jacqueline de Rohan, fille puinée de Charles de Rohan, sieur de Gié.

a fait de mesme, qui, très-belle qu'elle a esté, est morte veufve. Certes & la mere & la fille pouvoient embraser tout un Royaume de leurs yeux & doux regards, qu'on tenoit à la Cour & en France pour estre des plus agréables & des plus attirants. Aussi ne faut-il point douter qu'ils ne bruslassent plusieurs; mais de s'en approcher par mariage, il n'en falloit point parler: & toutes deux ont très-loyaument entretenu la foy donnée à leurs feus marys, sans en espouser de seconds.

Je n'aurois jamais fait si je voulois alléguer toutes ces Princesses de la Cour de nos Roys sur ce sujet. Je les remets en un autre endroit pour les louer: par quoy je les laisse, & parle un peu de quelques Dames, qui, pour n'estre Princesses, ont bien la race aussi illustre & l'ame aussi généreuse qu'elles.

ARTICLE VII.

Madame DE RANDAN.

MADAME de Randan dite Fulvia (a), Mirandola, de la bonne Maison de l'Admirande, demeura veufve en la fleur de son âge, & très-

(a) Voici son vrai nom... Fulvia Pica, fille du prince de la Mirandole.

belle.

belle. Elle fit un si grand deuil de sa perte, que jamais elle n'a daigné se regarder en son miroir, & a desnié son beau visage au blanc cristal qui la desiroit tant voir, & ne luy pouvoit dire comme la Dame, qui rompant son miroir, & le dédiant à Vénus, luy dit ces vers latins :

Dico tibi Veneri speculum, quià, cernere talem,
Qualis sum nolo; qualis eram, nequeo.

c'est-à-dire :

Vénus, je te dédie mon miroir; car telle que je suis, je n'ay plus le cœur ny la patience de m'y regarder; & telle que j'ay esté d'autrefois, je ne puis. Madame de Randan ne mesprisoit son miroir pour ce sujet, car elle estoit très-belle; mais pour un vœu qu'elle avoit fait à l'ombre de son mary, lequel estoit un des parfaits Gentilshommes de la France, pour lequel elle quitta toute mondanité, jamais ne s'habilla que fort austérément & religieusement avec son voile, & ne monstrant jamais ses cheveux, & coiffée plustost négligemment; monstrant pourtant avec son incuriosité, une grande beauté. Aussi feu Monsieur de Guise, dernier mort, ne l'appelloit jamais que *Moyne*; car elle s'habilloit & estoit bouchon-

née comme un Religieux, & ce disoit en riant & gaudissant avec elle; car il l'aimoit & honoroit beaucoup, comme elle estoit très-affectionnée à son service & à toute sa maison.

ARTICLE VIII.

Madame DE CARNAVALET.

MADAME de Carnavalet (a), veufve deux fois, refusa d'espouser Monsieur de la Valette le jeune, au commencement de sa grande faveur, qui en estoit si espris d'amour, comme certes elle estoit une tres-belle veufve, & bien aimable, que ne pouvant tirer d'elle ce qu'il eust très-bien desiré, la pourchassa & pressa de l'espouser, & luy en fit parler trois ou quatre fois par le Roy: mais jamais

(a) Anne Hurault, fille du sieur de Veuil, avoit épousé en premières nôces, François de la Beaume, comte de Montrevel. Après sa mort, elle se remaria au seigneur de Kernevenoy, dont on estropia le nom, en l'appelant Carnavalet. C'étoit lui qui avoit présidé à l'éducation de Henri III; & il a eu besoin de la bonne réputation qu'il s'étoit acquise, pour que l'élève ne déshonorât pas l'instituteur. Il mourut en 1571; sa veuve résista aux instances du duc d'Epernon. Peut-être craignit-elle qu'une troisième épreuve ne lui fût funeste; osera-t-on la blâmer?

ne voulut se remettre en une subjection de mary; car elle avoit esté mariée deux fois, l'une avec le Comte de Montravel, & l'autre avec Monsieur de Carnavalet. Et quand ses plus privez amys, & mesme moy, qui luy estois fort serviteur, luy remonstroient la faute qu'elle faisoit de refuser un si grand party, qui la mettroit dans le fin fond & abysme de la grandeur, des biens, des richesses, de la faveur, & de toutes dignitez, veu ce qu'estoit la Valette, le plus favory du Roy, qui le tenoit pour un second soy-même, elle respondoit que tout son contentement ne gisoit pas en tous ces points, mais en sa résolution & pleine liberté & satisfaction de soy-même, & en la mémoire de ses marys, dont le nombre l'en avoit saoulée.

ARTICLE IX.

Madame DE BOURDEILLE,

MADAME de Bourdeille (a), sortie de l'illustre & ancienne maison de Montberon, & des Comtes

(a) Jacquette de Montberon se maria avec André, vicomte de Bourdeille, & sénéchal de Perigord en 1558; devenue veuve en 1582, elle éluda les poursuites de Strozzi. Sa beauté & son mérite la fixèrent à la Cour. Catherine de Medicis en 1587 la

de Périgord & Vicomtes d'Aunay, eſtant venue veufve en l'âge de 37 à 38 ans, très-belle; & croy qu'en la Guyenne, d'où elle eſtoit, il n'y en avoit pas une qui l'ait ſurpaſſée de ſon temps en beauté, bonne grace & belle apparence; car elle avoit l'une des belles, hautes & riches tailles qu'on euſt ſçeu voir : & ſi le corps eſtoit beau, l'ame eſtoit pareille. Eſtant donc en ſi bel eſtat, & reſtée veufve; elle fuſt pourchaſſée & requiſe de trois grands & riches Seigneurs en mariage, auſquels tous elle reſpondit : *Je ne veux point dire, comme beaucoup de Dames, qui diſent qu'elles ne ſe marieront jamais, & aſſeurent leur parole de telle façon, qu'on le peut croire; après, rien : mais je dis bien, que ſi Dieu & la chair ne m'en donnent autre volonté que j'ai préſentement, & qu'ils ne me la changent; pour choſe très certaine, j'ai dit pour jamais adieu au mariage.* Et comme un autre luy répliqua : *Mais quoy ! Madame, voulez-vous bruſler en la verdeur de voſtre bel âge?* » Je ne ſçay comme vous l'entendez, luy reſ-

nomma dame du palais. Elle conſerva le même titre auprès de la Reine Louiſe de Lorraine. Après la mort de Henri III elle revint habiter ſon château de Bourdeille, & mourut en 1598. (Voyez la généalogie de la maiſon de Bourdeille).

» pondit-elle; mais jusqu'à cette heure, il ne
» m'a pas été possible de m'eschauffer encore seule,
» insensible & froide comme glace. Mais estant
» en la compagnie d'un second mary, je ne dis pas
» que m'approchant de son feu, je ne pusse brus-
» ler comme vous dites : & parce que le froid
» est plus aisé à supporter que le chaud, je me
» suis résolue de me contenir en ma qualité, &
» m'abstenir d'un second mariage ».

Et tout ainsi qu'elle l'a dit, elle l'a tenu jusqu'à cette heure, ayant demeuré veufve déjà douze ans, sans avoir perdu rien de sa beauté; mais l'a toujours nourrie & entretenue sans une seule tache. Ce qui est une grande obligation aux cendres de son mary, & un tesmoignage de l'avoir bien aimé vivant, & une redevance par trop extrême à ses enfants de l'honorer pour jamais. Feu Monsieur de Strozze (a) avoit esté l'un de ceux qui y prétendoient, & l'en avoit fait requérir. Mais tout grand & allié de la Reyne-Mere qu'il estoit, l'en refusa, & s'en excusa honnestement. Quelle humeur pourtant d'estre belle, honneste & très-riche héritiere, & finir le reste de ses beaux jours sur une plume ou une laine, solitaire, deserte & froide comme glace, & passer tant de

(a) Le fils du maréchal de Strozzi.

nuits veufve ! O qu'il y en a plusieurs dispareilles à une telle Dame, & plusieurs pareilles aussi (a).

(a) On trouve dans les œuvres de Brantôme Tome I, l'oraison funèbre de cette dame, & une pièce de vers qu'il composa en son honneur.

Fin des Dames illustres.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES DAMES ILLUSTRES
DE BRANTOME.

(16) On accuse une Françoise d'avoir jeté dans l'esprit de la Duchesse de Ferrare les premières semences du protestantisme : Cette Françoise étoit Anne l'Archevêquè de Parthenay, fille de Jean de Parthenay, & sœur de ce Jean l'Archevêque, Seigneur de Soubise, l'un des Héros du Calvinisme en France. Elle avoit épousé Antoine, Sire de Pons, Comte de Marennes en Saintonge, & Gentilhomme de la Chambre de François I. A beaucoup d'esprit la Dame de Pons joignoit des (a) connoissances littéraires, du goût pour la musique, & la voix la plus agréable. Cette Dame & son époux avoient suivi en Italie la Duchesse de Ferrare, qui dut s'en applaudir. Malheureusement la Dame de Pons étoit un de ces esprits ardens qui veulent tout appro-

(a) Veut-on voir l'éloge de cette dame, on n'a qu'à lire le second dialogue de Lilio Giraldi, sur l'histoire des Poëtes, les œuvres de Marot, Tome I, page 206 de l'édition de 1702, & le dictionnaire historique de Bayle au mot *Parthenay.*

fondir, & tout savoir. Les langues grecques & latines lui étoient familières. Elle étudia la Doctrine nouvelle que prêchoient les réformateurs; & ce fut pour le protestantisme une proselyte de plus. Le Sire de Pons, son époux partagea ses opinions; & la Duchesse de Ferrare ne tarda pas à les goûter. Cela déplut au Duc de Ferrare, qui obligea la Dame de Pons & son mari à (a) quitter sa Cour.

Le mal ne fit que s'accroître après la retraite de la Dame de Pons; Clément *Marot* vint achever l'œuvre qu'elle avoit commencé. Ce Poëte, qu'on a appellé avec raison *l'Ovide François du XVI*^e^. *siècle*, puisqu'il en avoit les talens & l'humeur libertine, fut forcé de s'expatrier sous le règne de François I. La nouveauté des opinions religieuses, qu'il embrassa, arma contre lui le régime de l'intolérance. Instruit de la manière de penser de la Duchesse de Ferrare, il se réfugia à sa Cour. La Princesse l'accueillit avec transport. Les Diatribes de Marot contre la Cour de Rome étoient d'autant plus dangereuses, que le poison, travaillé de ses mains, se cachoit sous des fleurs. La Duchesse cessa bientôt de se contraindre. Le Duc de Ferrare porta ses plain-

(a) On prétend que ce renvoi fut motivé sur la hauteur du sire de Pons, qui disoit (& cela pouvoit être vrai, que sa famille ne le cédoit en rien à la maison d'Est. Il oublioit cependant que celle-ci étoit souveraine, & que la sienne ne l'étoit pas.

tes à Henri II. Ce Monarque, voluptueux, & ignorant devoit être bigot. En conséquence le Docteur *Oriz*, pénitencier du Pape, & remplissant en France les nobles fonctions d'Inquisiteur, se rendit à Ferrare. Les ordres, dont il fut porteur, sont un de ces monumens qu'on doit recueillir. En voici la teneur....

« Après (a) que (le Docteur) aura entendu du
» Seigneur Duc ce qu'il aura à faire, venant à
» entrer en propos avec Madame la Duchesse, &
» qu'il se sera bien & diligemment enquis des prin-
» cipaux points sur lesquels elle est tombée en erreur,
» afin que selon cela il avise aux remontrances,
» propositions & allégations, dont il devra user,
» pour la réduire & ramener au troupeau de J. C.,
» il baillera la lettre que le Roy lui écrit de sa main,
» lui dira que Sa Majesté ayant entendu de plu-
» sieurs endroits, après que l'on lui a longuement
» dissimulé sans lui en oser parler, l'inconvénient
» qui plus grand ne pourroit être advenu à ladite
» Dame, qui s'est laissée précipiter au Labyrinthe
» de ces malheureuses & damnées opinions con-
» traires & répugnantes à notre sainte Foy & Reli-
» gion, il en a reçu en son cœur telle douleur,
» tristesse & ennui qu'il est impossible de les savoir

(a) Additions aux mémoires de Castelnau, Tome I, Liv. III, page 717.

» exprimer, ne lui étant cette nouvelle autre *que* » *de la perte de la vie corporelle & spirituelle de sa* » *tante unique*, qu'il a toujours tant aimée, esti- » mée, & honorée, comme singulièrement il fait » encore; de sorte que, quand il entendra sa ré- » conciliation à la vraye obéissance de l'Eglise, » l'aise & le plaisir qu'il en recevra, ne seront pas » moindres que s'il la voyoit résuscitée de mort à » vie, & ne pense chose au monde dont il rendist » de meilleur cœur graces à Dieu.... A quoy la » doivent plus mouvoir & inciter la considération » qu'elle doit avoir des grandes graces que Dieu » lui a faites, & entr'autres, d'être issue du plus » pur sang de la très-Chrétienne maison de France, » où nul monstre n'a jamais habité, & de voir main- » tenant qu'au lieu d'en suivre les vestiges de ses » Progéniteurs, qui par un singulier zèle ont tou- » jours embrassé la protection de notre sainte Foy » Catholique, icelle Dame voulut demeurer en » une opiniâtreté & pertinacité, cela déplairoit » autant au Roy que chose de ce monde, & seroit » cause de lui faire oublier l'amitié avêc toute ob- » servation & démonstration *de bon neveu, n'ayant* » *rien plus odieux qu'il a tous ceux de telles sectes* » *reprouvées, dont il est ennemi mortel.*

» Et si après telles remonstrances & persuasions » avec celles que le Docteur *Oriz* lui fera de son » estat & profession, pour lui faire connoître la

» vérité & différence qu'il y a de la lumière avec
» les ténèbres, il connoît qu'il ne la puisse par la
» voye de douceur gagner & réduire, il regardera
» avec ledit sieur Duc ce qui pourra se faire par la
» rigueur & sévérité, pour la ranger à la raison;

» En premier lieu le Roy est d'avis que sur les
» principaux points-là où elle se trouve plus en
» erreur, ledit sieur Duc fasse faire par ledit *Oriz*
» des prédications où il assistera; & sera pareille-
» ment ladite Dame avec toute sa famille, quel-
» que refus ou difficulté qu'elle en sache faire; &
» ayant continué cela par quelques jours, s'il voit
» que par telles voyes l'on ne puisse rien profiter à
» l'endroit d'icelle Dame, ledit *Oriz* lui déclarera,
» en la présence d'iceluy sieur Duc, que le Roy lui a
» donné charge expresse par cette présente instruc-
» tion signée de sa ptopre main, laquelle il pourra
» lors montrer, que si ainsi étoit qu'icelle Dame,
» après avoir fait ce que l'on pourra envers elle,
» voulût finalement demeurer opiniâtre en ses er-
» reurs, sans se vouloir autrement réduire à l'o-
» béissance de l'Eglise, & à l'observation de notre
» sainte Foy Catholique;

» Sa Majesté veut & entend, & de fait prie & ex-
» horte très-instamment le sieur Duc *qu'il ait à faire*
» *mettre ladite Dame en lieu séparé de congréga-*
» *tion & conversation, où elle ne puisse plus gâter*
» *personne que soy mesme, luy ôtant ses propres*

mément à l'advis de Henri II, la séquestra de ses enfans. Enfin il mourut. Alors, libre de ses volontés, la Duchesse revint en France, où elle eut le plaisir de professer publiquement sa nouvelle croyance. Les villes de Chartres, & de Montargis en furent souvent le théâtre. Elle mourut dans cette dernière le 12 Juin 1575.

(17) Brantôme n'est pas le seul écrivain François, qui par rapport à l'histoire de Jeanne, ait puisé aux mêmes sources. Ceux qui ont lu les essais de Michel Montaigne doivent se rappeller la manière dont il s'exprime, en parlant des femmes mécontentes de leurs maris. « *L'inconstance* (dit-» il (a)) *leur est à* l'adventure aucunement plus par-» donnable qu'à nous : elles peuvent alléguer com-» me nous l'inclination, qui nous est commune à » la vanité & la nouveauté, & alléguer seconde-» ment sans *nous qu'elles achètent chat en poche.* » Jeanne, Reine de Naples, fist estrangler *Ar-» drosse* son premier mari aux grilles de sa fenêtre » avec un las d'or & de soye, tissu de sa propre » main, sur ce qu'aux courvées matrimoniales elle » ne luy trouvoit ni les parties, ni les efforts assez » respondans à l'espérance qu'elle en avoit conçue, » à voir sa taille, sa beauté, sa jeunesse & dispo-» sition, par où elle avoit été prise & abusée...

(a) Essais, Liv. III, Chap. V, page 179.

Si Brantôme & Montaigne avoient interrogé d'autres monumens que l'histoire de Naples (a) par Collenuccio, ils auroient été moins tranchans. Tomaso (b) Costo, à qui on doit un supplément sur l'ouvrage de Collenuccio leur auroit fourni des faits (c) & des autorités propres à suspendre leur jugement. Ce n'est pas que généralement on ne convienne que Jeannne étoit réellement dégoûtée de son époux; & la chose n'est pas extraordinaire, si l'on considère que ce Prince n'avoit que dix neuf ans, lorsqu'il fut mis à mort, & qu'il étoit dejà le mari de Jeanne depuis plusieurs années. Est-il étonnant que cette Princesse, d'une complexion ardente, ait en peu de tems épuisé un homme aussi jeune? Mais en avouant les dégoûts qu'alors Jeanne éprouvoit, nous ne croyons pas qu'il en résulte évidemment qu'elle ait été l'ordonnatrice du meurtre d'André. Ceux, qui cherchent à la disculper, alléguent que ce Prince s'étoit attiré la haine des Barons Napolitains, en accordant trop de faveur aux Seigneurs Hongrois qui l'avoient suivi. Ils ajoutent que le mécontentement produisit une con-

(a) *Hist. del regno di Napoli, Liv. V, samm. fol.* 81, *& seq.*

(b) *Annotaz, e supplementis del regn. Hist. Collenuccio, fol.* 108, *verso.*

(c) Tomaso Costo, cite spécialement deux historiens Italiens, Michel Ricci, & Jean Villani.

juration à la tête de laquelle étoit *Charles de* (a) *Durazzo*, issu d'une branche cadette de la maison d'Anjou, & beau-frère de la Reine Jeanne. Les Conjurés assassinèrent le malheureux André. Admet-on ce récit; l'innocence entière de Jeanne n'est pas prouvée ; & sa conduite ultérieure laisse sur elle des nuages difficiles à dissiper. Il nous semble qu'à cet égard Mezeray a pris le parti le plus raisonnable. « *André* (raconte-t-il (b) n'étant pas assez » au gré de Jeanne, & s'étant fait couronner Roi » par le Pape, prétendant que le Royaume lui appartenoit, quelques Conjurés le firent lever la » nuit d'auprès d'elle, & l'étranglèrent à une fenêtre. Charles Prince de Duras fut le conseiller & » l'Auteur de cette infâme action. Jeanne n'en » étoit pas innocente : elle eut beau se lamenter ; » ses cris & ses larmes l'en justifièrent bien moins,

(a) Brantôme auroit dû dire que Louis Roi de Hongrie étant venu à la tête d'une armée pour venger la mort de son frère, contraignit Jeanne à se retirer en Provence, où pour gagner l'affection du pape, elle lui vendit Avignon. Charles de Durazzo son complice, ou au moins son adhérent, fut pendu par l'ordre de Louis. Dès-que le vainqueur eut regagné ses Etats, Jeanne reparut à Naples, & remonta sur le trône; tous ces événemens se passèrent de 1346 à 1347.

(b) Abregé chronologique, Tome III, page 30.

» que son mariage subséquent avec Louis son cousin germain, beau Prince, & selon ses desirs, ne l'en convainquit ».

(18) Jeanne II. étoit fille de ce Charles de Durazzo, surnommé *Charles de la Paix*, qui, comme on vient de le voir, vainquit Jeanne premiere du nom, la détrôna, & la fit mourir. Pour suppléer aux omissions de Brantôme, on va débrouiller avec briéveté cette filiation, & divers évenemens qui s'étoient passés à Naples.

Louis de Durazzo, Comte de Gravina, un des freres *du Durazzo* pendu par l'ordre de Louis, Roi de Hongrie, fut accusé d'intrigues & de complots contre la personne de Jeanne premiere: on l'enferma au chateau de l'Œuf. Jeanne, pour se débarrasser d'un prisonnier, qui l'inquiétoit, eut recours au poison. Cet acte de cruauté se commit en 1362. Si Brantôme a tu cette particularité de la vie de Jeanne premiere, c'est qu'elle auroit mal figuré dans un éloge.

Jeanne premiere, cherchant peut-être à réparer le mal qu'elle avoit fait, donna ses soins à l'éducation du jeune Charles de Durazzo, fils de celui qu'elle venoit d'immoler à sa colère. Non contente de le combler de ses bienfaits, elle le maria avec sa niece, & lui laissa entrevoir l'espérance de régner

gner après elle. Charles de Durazzo, selon un de nos modernes (a) historiens, ne répondit à tant de soins que par la plus noire ingratitude. Il se déclara en faveur de Louis de Hongrie contre sa bienfaitrice. En imputant ce grief à la mémoire de Charles de Durazzo, il nous semble que le moderne historien auroit dû observer quelle étoit alors la situation de la Cour de Naples. Jeanne premiere avoit désigné Louis d'Anjou pour son successeur. Les Papes, qui à cette époque se disputoient la chaire de Saint Pierre, influoient sur la politique versatile des Souverains de l'Italie. Ces faits donnent la clef du rôle que joua Charles de Durazzo. Indigné de trouver un compétiteur dans ce Prince de la Maison d'Anjou, que Jeanne premiere appeloit au trône, il se tourna alors du côté du Roi de Hongrie, toujours en guerre avec Jeanne depuis le meurtre de son frere André. Charles de Durazzo vainqueur attenta à la vie de Jeanne premiere, & s'empara du trône. Louis, Roi de Hongrie, mourut sur ces entrefaites. Les Troubles qui s'éleverent dans ce pays, y conduisirent Charles de Durazzo. Une nouvelle couronne se plaça sur sa tête. Un coup de hache fit tomber l'une & l'autre. Charles de Durazzo avoit un fils,

(a) Mezeray, abregé chronologique, Tome III, page 118 & suiv.

qui se distingua par sa bravoure. Ce fils nommé Ladislas, récueillant ce qu'il regardoit comme la succession de son pere, parut bientôt à Naples. Tout plia sous l'effort de ses armes. La mort l'enleva au milieu de ses triomphes en 1414. Jeanne II, sa sœur lui succéda.

(19) Brantôme, dans son Discours sur les *Serments espagnols*, a recueilli sur ce M. de Grignaux une anecdote bonne à conserver. M. de Grignaux (dit-il) Gentilhomme de Périgord, brave & très-habile en son temps, & Chevalier d'honneur de la Reine Anne de Bretagne, fut une fois envoyé en ambassade vers le Pape Jules, par le Roy Loüis XII son maistre. Par cas un jour estant au Palais de Saint Pierre, il vit sortir cinq, ou six Cardinaux, faisant bien des empressez, qui alloient jeter le Diable hors du corps d'un pauvre homme. Il les pria d'attendre un peu qu'il eust dit un mot à Sa Sainteté, & qu'*il vouloit aller avec eux, pour voir ce mystere qu'il n'avoit jamais vu*; à qui ils dirent par une grande spéciauté qu'*il ne falloit pas qu'il y vinst, parce qu'il ne s'estoit pas confessé, & mis en estat & bonne dévotion comme eux*; d'autant que ces malins esprits souloient, quand on les chassoit d'un corps, s'aller aussi-tost rejetter dedans un autre, s'il se trouvoit en son chemin, & n'estoit en bon

estat que doit estre un vray & bon Chrestien, & Catholique; & par ainsi, ce malin esprit, estant par eux chassé du corps de ce pauvre homme, pourroit entrer dans le sien, le trouvant tout immonde & honny. A quoi Monsieur de Grignaux respondit promptement: *Le prenez-vous là? J'y ay trouvé un bon remede; car je me jetterai tout chaussé & tout vestu dans le grand bénistier, & m'y plongeray jusqu'à la gorge. Mais avant, je prendrai de l'eau besnite ma pleine bouche: & lorsque vous aurez fait vos oraisons, imprécations, & brinborions, & que je pourray au plus près cognoistre que ce Diable voudra sortir, je commenceray à jetter par ma bouche, & rejaillir peu-à-peu, mon eau besnite, & l'entretiendray tousjours ainsi jusqu'à ce que le Diable aura sorti par la vistre, ou rentré dans le corps de quelqu'un de vous autres qui n'estes pas plus netz, ny ne vallez pas plus que moy, & estes pires que le Diable. Car, Pasques-Dieu*, (tel estoit son serment), *vous estes, & vostre maistre, tous traistres, qui ne faites que trahir & tromper le Roy mon maistre*; ce qui arriva puis après. Voilà donc comment Monsieur de Grignaux, voulant mettre ordre aux trous du haut & du bas, par-là où il présumoit que le Diable deust passer, fit approuver à l'assemblée, que le remede estoit très-bon,

& qu'il verroit tout ce myſtere ſans danger & fortune.

Je tiens ce conte d'un vieux Gentilhomme mon voiſin, qui diſoit le tenir de feu Monſieur de Bourdeille mon pere, qui eſtoit parent, & bon ami de Monſieur de Grignaux, & auſſi bon compaignon que luy; leſquels tous deux en France, & aux dehors aux guerres d'Italie en avoient fait de bonnes en leur temps : bien que mon pere fuſt plus jeune.

Fin des Obſervations ſur les Dames illuſtres de Brantôme.

DAMES GALANTES.

P iij

DAMES GALANTES.

PREMIERE PARTIE.

DISCOURS PREMIER.

SUR les Dames qui font l'amour (a) *; & principalement fur les Cocus, & de leurs diverfes efpeces.*

D'AUTANT que ce font les dames qui ont fait la fondation du cocuage, & que ce font elles qui font les hommes cocus, j'ay voulu mettre ce difcours parmy ce livre des dames, encore que je parlerai autant des hommes que des femmes : mais pourtant le principal fujet touche les femmes. Je fçai bien que j'entreprends une grande œuvre, & que je n'aurois jamais fait fi j'en voulois monftrer la fin; car tout le papier de la chambre des comptes de Paris, n'en fauroit comprendre par efcrit la moitié de leurs hiftoires, tant des femmes que des hommes : mais pourtant j'en efcriray tout ce que je pourray; & quand je n'en pourray plus, je quitterai ma plume au diable,

(a) Dans cet ouvrage, l'auteur qualifie telle dame de *belle & honnête*, dont pourtant il parle comme d'une proftituée. Mais lorfqu'il ajoute, comme il fait quelquefois, *vertueufe à belle & honnête*, il infinue par-là que la dame étoit fage, & ne faifoit point parler d'elle.

ou à quelque bon compagnon, qui la reprendra; m'excusant si je n'observe en ce discours ordre ny demy; car de telles gens & de telles femmes le nombre en est si grand, si confus & si divers, que je ne sçache aucun sergent de bataille, qui le puisse bien mettre en ordre, en rang, ny ordonnances.

Suivant donc ma fantaisie, j'en diray comme il me plaira ce mois d'Avril, qui en ramene la saison & venaison des cocus: je dis des branchiers; car des autres, il s'en fait & s'en voit tous les mois & saisons de l'année.

Or, de ces genres de cocus, il y en a force de diverses especes: mais de toutes la pire est, & que les dames craignent, & doivent craindre autant; ce sont ces fols dangereux, bizarres, mauvais, malicieux, cruels, sanglants, & ombrageux, qui frappent, tourmentent, tuent, les uns pour le vray, les autres pour le faux, tant le moindre soupçon les rend enragés: & de tels la conversation est fort à fuyr, & pour leurs femmes & pour leurs serviteurs. Toutesfois j'ay connu des dames, & de leurs serviteurs, qui ne s'en sont point souciés; car ils estoient aussi mauvais que les autres, & les dames estoient courageuses, tellement que, si le courage venoit à manquer à leurs serviteurs, le leur remettoient; d'autant que tant plus l'entreprise est périlleuse & scabreuse, d'autant plus

se doit-elle faire & exécuter avec grande générosité. D'autres telles Dames ay-je connues qui n'avoient nul cœur, ny ambition, pour attenter choses hautes, & ne s'amusoient du tout qu'à des choses basses : aussi dit-on, *lasche de cœur comme une putain*. D'autres, ay-je veu & leu, tant d'anciennes que modernes, & se voyent tous les jours, qui sont généreuses femmes, & de haute entreprise, & font mentir le proverbe que je viens de dire.

J'ay connu un honneste Dame, & non des moindres, laquelle, en une bonne occasion qui s'offroit pour recueillir la jouissance de son amy, & luy, remonstrant à elle l'inconvénient qui en adviendroit, si le mary, qui n'estoit pas loin, les surprenoit, n'en fit plus de cas, & le quitta-là, ne l'estimant hardy amant, ou bien pour ce qu'il la dédit au besoin : d'autant qu'il n'y a rien que la dame amoureuse, lors que l'ardeur & la fantaisie de venir-là lui prend, & que son amy ne la peut ou veut contenter tout-à-coup, pour quelques divers empeschements, haïsse plus & s'en dépite.

Il faut bien loüer cette Dame de sa hardiesse, & d'autres aussi ses pareilles qui ne craignent rien pour contenter leurs amours, bien qu'elles y courent plus de fortune ou de dangers que ne fait un soldat, ou un marinier, aux plus dangereux périls de la guerre & de la mer.

Une Dame Espagnolle, conduite une fois par un galand cavallier, dans le logis du Roy, venant à passer par un certain recoin caché & sombre, le cavallier, se mettant sur son respect & discrétion espagnolle, luy dit : *sennora buen luguar, si no fuera vuessa merced.* La dame lui répondit : *si, buen luguar, si no fuera vuessa merced :* c'est-à-dire : *voicy un beau lieu, si c'estoit un autre que vous : — oüy vrayment, si c'estoit aussi un autre que vous :* par-là l'arguant & incoulpant de coüardise, pour n'avoir pris d'elle en si bon lieu ce qu'il vouloit, & elle desiroit ; ce qu'eust fait un autre plus hardy : & pour ce, oncques, plus ne l'ayma, & le quitta.

J'ay ouy parler d'une fort belle & honneste Dame, qui donna assignation à son amy de coucher avec elle, par tel si, qu'il ne la toucheroit nullement, & ne viendroit aux prises ; ce que l'autre accomplit, demeurant toute la nuit en grand extase, tentation & continence, dont elle luy en sçeut si bon gré, que quelque temps après, luy en donna jouissance ; disant pour ses raisons, qu'elle avoit voulu esprouver son amour en accomplissant ce qu'elle luy avoit commandé : & pour ce, l'en aima puis après davantage, & qu'il pouvoit faire toute autre chose une autre fois d'aussi grande aventure que celle-là, qui est des plus grandes.

Aucunes pourront loüer cette discrétion ou las-

cheté : autres non : je m'en rapporte aux humeurs & discours que peuvent tenir ceux de l'un & de l'autre parti en cecy.

J'ay connu une Dame assez grande, qui ayant donné une assignation à son amy de venir coucher avec elle, il y vint tout apresté en chemise, pour faire son devoir, mais d'autant que c'estoit en hyver, il eut si grand froid en allant, qu'estant couché, il ne put rien faire, & ne songea qu'à se réchauffer : dont la dame le haït & n'en fit plus de cas.

Une autre Dame, devisant de l'amour avec un Gentilhomme, il lui dit, entr'autres propos, que s'il estoit couché avec elle, il entreprendroit de faire six postes la nuit, tant sa beauté le feroit bien piquer. *Vous vous vantez de beaucoup*, dit-elle, *Je vous assigne donc à une telle nuit ;* à quoy il ne faillit de comparoistre : mais le malheur fut pour luy, qu'il fut surpris, estant dans le lit, d'une telle convulsion, refroidissement, & retirement de nerfs, qu'il ne put pas faire une seule poste ; si bien que la dame lui dit : *Ne voulez-vous faire autre chose ? Or, vuidez de mon lit. Je ne vous l'ay pas presté comme un lit d'hostellerie, pour vous y mettre à votre aise & reposer. Par quoy, vuidez.* Et ainsi le renvoya, & se moqua bien après de luy, le haïssant plus que la peste mesme.

Ce Gentilhomme fust esté bien-heureux, s'il eust esté de la complexion du grand protonotaire (a) Barraud, & aumosnier du Roy (b) François, que, quand il couchoit avec les dames de la Cour, du moins il alloit à la douziesme, & au matin il disoit encore : *excusez-moi, si je n'ay mieux fait ; car je pris hier médecine.* Je l'ay veu du depuis, & l'appelloit-on *le capitaine Barreau*, Gascon, & avoit laissé la robbe, & m'en a bien conté, à mon advis, nom par nom.

Sur ses vieux ans, cette virile & vénérique vigueur luy défaillit, & estoit pauvre, encore qu'il eust tiré de bons biens, que sa piece lui avoit valu; mais avoit tout brouillé, & se mit à distiller des essences : *mais*, disoit-il, *si je pouvois aussi-bien que de mon jeune âge distiller des essences spermatiques, je ferois bien mieux.*

Durant cette guerre de la ligue, un honneste Gentilhomme, brave certes & vaillant, estant sorty de sa place, dont il estoit gouverneur, pour aller à la guerre, au retour, ne pouvant arriver d'heure en sa garnison, il passa chez une belle &

(a) Le protonotaire Barraud, se mêla d'autre chose que de galanteries. Il se trouva impliqué dans les affaires du protestantisme ; & une longue détention dans les prisons, lui donna le tems de reflêchir sur les erreurs de sa vie.

(b) François I.

fort honneste & grande Dame, qui le convia à demeurer à coucher céans; ce qu'il ne refusa, car il estoit las.

Après l'avoir bien fait soupper, elle luy donna sa chambre & son lit, d'autant que toutes ses autres chambres estoient dégarnies pour l'amour de la guerre, & ses meubles serrez, car elle en avoit de beaux. Elle se retire dans son cabinet, où elle avoit un lit d'ordinaire pour le jour.

Le Gentilhomme, après plusieurs refus de cette chambre & ce lit, fut contraint par les prieres de cette dame, de le prendre : & s'y estant couché, & bien endormy d'un très-profond sommeil, voicy la dame qui vient tout bellement se coucher auprès de luy, sans qu'il en sentist rien de toute la nuit, tant il estoit las, & assoupy de sommeil. Il reposa jusques au lendemain matin, que la dame s'osta d'auprès de luy, qui commençoit à s'éveiller. *Vous n'avez pas dormy sans compagnie*, luy dit-elle, *comme vous voyez: car je n'ay pas voulu vous quitter toute la part de mon lit : & par ce, j'en ay jouy de la moitié aussi-bien que vous. Adieu : vous avez perdu une occasion, que vous ne recouvrerez jamais.*

Le Gentilhomme, maugréant & déteſtant sa mauvaise fortune, ou, pour mieux dire, sa bonne fortune faillie, (c'estoit bien pour se pendre), la voulut arrester, & prier; mais rien de tout cela, & fut fort despitée contre luy, pour ne l'avoir

contentée comme elle vouloit ; car elle n'estoit-là venuë pour un coup ; ainsi qu'on dit qu'un seul coup n'est que la salade au lit, & mesme la nuit ; & qu'elle n'estoit là venuë pour le nombre singulier, mais pour le plurier, que plusieurs Dames en cela ayment plus que l'autre.

Bien contraire à une très-belle & honneste Dame, que j'ay connue, laquelle ayant une fois donné assignation à son amy de venir une nuit coucher avec elle, en un rien il fit trois bons assauts avec elle ; & puis, voulant quarter & multiplier ses coups, elle luy dit, pria, & commanda, de se coucher & retirer.

Luy, aussi frais que devant, lui représente le combat, & promet qu'il feroit rage toute cette nuit-là avant le jour venu ; & que, pour si peu, sa force n'estoit en rien diminuée.

Elle luy dit : *contentez-vous que j'ay reconnu vos forces, qui sont bonnes & belles, & qu'en temps & lieu je les sçauray mieux employer qu'à cette heure ; car il ne faut qu'un malheur, que vous & moy soyons découverts ; que mon mary le sçache, me voilà perduë : adieu donc jusques à une meilleure & plus seure commodité ; & alors librement je vous employeray pour la grande bataille, & non pour si petite rencontre.*

Il y a force Dames qui n'eussent point désisté en cette considération ; mais, enyvrées du plaisir,

puis qu'elles tenoient déjà dans le champ leur ennemy, elles l'eussent fait combattre jusques au clair jour.

Cette honneste Dame, que j'ay dit d'auparavant celle-cy, estoit de telle humeur, que quand le caprice la tenoit, jamais elle n'avoit peur ni appréhension de son mary, encore qu'il eust bonne espée, & fust courageux & ombrageux; & néantmoins, elle y a esté si heureuse, que ny elle, ny ses amants, n'ont pu courir gueres de fortune de vie, pour n'avoir esté surpris, pour avoir bien posé leurs gardes & sentinelles, & vigilants : en quoy pourtant ne se doivent fier les dames; car il n'y faut qu'une heure malheureuse, ainsi qu'il arriva à un Gentilhomme brave & vaillant, qui fut massacré en allant voir sa maistresse, par la trahison & menée d'elle-mesme, que le mary luy avoit fait faire (a). Que s'il n'eust eu si bonne présomption de sa valeur, comme il avoit, certes il eust bien pris garde à soy, & ne fust pas mort, dont ce fut grand dommage : grand exemple certes, pour ne se fier pas tant aux femmes amoureuses; lesquelles pour s'eschapper de la cruelle main de leurs marys, joüent tel jeu qu'elles veu-

(a) Le fameux *Bussi d'Amboise*, (*Louis de Clermont*), massacré le 19 Août 1579, à un rendez-vous que lui avoit donné la comtesse de *Montsoreau*, par le commandement de son mari. Voyez M. de *Thou*, Liv. LXVIII.

lent; comme fit celle-cy, qui eut la vie sauve, & l'amy mourut.

Il y à autres marys qui tuent la femme & le serviteur tout ensemble, ainsi que j'ay ouy dire d'une très-grande dame, de laquelle son mary estant jaloux, non pour aucun effet qu'il y eust certes, mais par jalousie & vaine apparence d'amour, il fit mourir sa femme de poison & de langueur, dont fut un très-grand dommage; ayant auparavant fait mourir le serviteur, qui estoit un honneste homme : disant que le sacrifice en estoit plus beau & plaisant de tuer le veau devant, & la vache après.

Ce Prince fust plus cruel à l'endroit de sa femme, qu'il ne fut après à l'endroit d'une de ses filles, qu'il avoit mariée avec un grand Prince, mais non si grand que luy, qui estoit quasi un Monarque.

Il eschappa à cette folle femme de se faire engrossir à un autre qu'à son mary, qui estoit empesché à quelque guerre; & puis, ayant enfanté d'un bel enfant ne sçeut à quel saint se voüer, si-non à son pere, à qui elle décéla le tout, par un Gentilhomme à qui elle se fioit, qu'elle luy envoya: duquel aussi-tost la croyance ouye, il manda à son mary, que sur sa vie il se donnast bien de garde de n'attenter sur celle de sa fille, autrement il attenteroit sur la sienne, & le rendroit le plus

pauvre

pauvre Prince de la chreſtienté, comme il eſtoit en ſon pouvoir; & envoya à ſa fille une galere avec une eſcorte querir l'enfant & la nourrice, & luy ayant fourny d'une maiſon & bon entretien, il le fiſt très-bien nourrir & eſlever : mais au bout de quelque temps, que le pere mourut, par conſéquent le mary la fit mourir.

J'ay ouy-dire d'un autre, qui fit mourir le ſerviteur de ſa femme devant elle, & le fit fort languir, afin qu'elle mouruſt martyre, de voir mourir en langueur celuy qu'elle avoit tant aimé & tenu entre ſes bras.

Un autre de par le monde tua ſa femme en pleine cour (a) luy ayant donné l'eſpace de quinze ans toutes les libertez du monde, & qu'il eſtoit aſſez informé de ſa vie, juſques à lui remonſtrer & l'admoneſter : toutesfois, verve luy prit. On dit que ce fut par la perſuaſion d'un Grand ſon maiſtre: & par un matin, la vint trouver dans ſon lit, ainſi qu'elle vouloit ſe lever; & ayant couché avec elle, gauſſé & ry bien enſemble, luy donna quatre ou cinq coups de dague, puis la fit achever à un ſien ſerviteur, & après la fit mettre en litiere, & devant tout le monde fut emportée en ſa maiſon pour l'enterrer. Après s'en retourna, & ſe préſenta

(a) *René de Villequier*, qui tua *Françoiſe de la Marck* ſa première femme.

à la Cour, comme s'il eust fait la plus belle chose du monde, & en triompha. Il eust bien fait de mesme à ses amoureux : mais il eust eu trop d'affaires ; car elle en avoit tant eu & fait, qu'elle en eust fait une petite armée.

J'ay ouy parler d'un brave & vaillant (a) Capitaine pourtant, qui, ayant eu quelque soupçon de sa femme qu'il avoit prise en très-bon lieu, la vint trouver sans compagnie, & l'estrangla luy-mesme de sa main, de son escharpe blanche ; puis la fit enterrer le plus honorablement qu'il put, & assista aux obseques habillé en deuil fort triste, & le porta fort long-temps ; & voilà la pauvre femme bien satisfaite. Et pour la bien resusciter par belles cérémonies, il en fit de mesme à une damoiselle de sadite femme, qui lui tenoit la main à ses amours. Il ne mourut sans lignée de cette femme ; car il eut un brave fils, des vaillants & des premiers de sa patrie, & qui, par ses valeurs & mérites, vint à de grands grades, pour avoir bien servy ses Roys & maistres.

J'ay ouy parler aussi d'un Grand en Italie, qui tua aussi sa femme, n'ayant pu attraper son galand, pour s'estre sauvé en France : mais on disoit qu'il ne la tua point tant pour le péché, (car il y avoit

(a) Ne seroit-ce point-là l'histoire de la Vanina d'Ornano, que son cruel époux étrangla ?

assez de temps qu'il sçavoit qu'elle faisoit l'amour, & n'en faisoit point d'autre mine), que pour espouser une autre dame dont il estoit amoureux.

Voilà pourquoy il fait fort dangereux d'assaillir & attaquer un cas armé, encore qu'il y en a bien d'assaillis, aussi bien & autant que des desarmez, voire vaincus, comme j'en sçay un qui estoit aussi bien armé, qu'en tout le monde. Il y eut un Gentilhomme brave & vaillant, qui le voulut mugueter: encore ne s'en contentoit-il pas; il s'en voulut prévaloir & publier: il ne dura gueres, qu'il ne fust aussi tost tué par gens apostez, sans autrement faire scandale, ny que la femme en patist, qui demeura longuement en tremble, & aux alertes, d'autant qu'estant grosse, & se fiant qu'après ses couches, qu'elle eust voulu estre allongées d'un siecle, elle en auroit autant; mais le mary, bon & miséricordieux, encore qu'il fust des meilleures espées du monde, luy pardonna, & n'en fut jamais autre chose: & non sans grande allarme de plusieurs autres des serviteurs qu'elle avoit eus; car l'autre paya pour tous. Aussi la Dame, reconnoissant le bienfait & la bonne grace d'un tel mary, ne luy donna jamais que peu de soupçon depuis; car elle fut aussi des plus sages & vertueuses d'alors.

Il arriva un de ces ans tout autrement, au royaume de Naples, à Donna Maria d'Avalos, l'une

des belles Princesses du pays, mariée avec le Prince de Venouse, laquelle s'estant amourachée du Comte d'Andriane, l'un des beaux Princes du pays, & s'estant tous deux concertez à la joüissance, (& le mary l'ayant découverte par le moyen que je dirois, mais le conte en seroit trop long), voire & couchez ensemble dans le lit, les fist tous deux massacrer par gens apostez; si bien que le lendemain, on trouva ces deux belles créatures & moitiés, exposées estenduës sur le pavé devant la porte de la maison, toutes mortes & froides, à la veue de tous les passants, qui les larmoyoient, & plaignoient de leur misérable estat.

Il y eut des parents de ladite Dame morte qui en furent-très dolents & très-estomaqués, jusques à s'en vouloir ressentir par la mort & le meurtre, ainsi que la loy du pays le porte; mais d'autant qu'elle avoit esté tuée par des marauts de vallets & esclaves, qui ne méritoient d'avoir les mains teintes d'un si beau & si noble sang : & sur ce seul subject, s'en vouloient ressentir & rechercher le mary, fust par justice ou autrement, & non s'il eust fait le coup luy-mesme de sa propre main; car n'en fust esté autre chose, ny recherche.

Voilà une sotte & bizarre opinion & formalisation, dont je m'en rapporte à nos grands discoureurs & bons jurisconsultes, pour sçavoir quel acte est plus énorme, de tuer sa femme de sa main

propre, qu'il a tant aimée ; ou de celle d'un maraut esclave.

Il y a force raisons à déduire là-dessus, dont je me passeray de les alléguer, craignant qu'elles ne soyent foibles au prix de celles de ces Grands.

J'ay ouy conter que le Vice-Roy, en sçachant la conjuration, en advertit l'amant, voire l'amante ; mais telle estoit la destinée, qui se devoit ainsi passer par si belles amours.

Cette dame estoit fille de Don Carolo d'Avalos, second frere du Marquis de Pescaire, auquel si on eust fait un pareil tour en aucune de ses amours, que je sçay, il y a long-temps qu'il fust esté mort.

J'ay connu un mary, lequel, venant de dehors, & ayant esté long-temps qu'il n'avoit couché avec sa femme ; vint résolu & bien joyeux pour le faire avec elle, & s'en donner bon plaisir : mais arrivant de nuit, il entendit par le petit espion, qu'elle estoit accompagnée de son amy dans le lit. Luy, aussi-tost, mit la main à l'espée ; & frappant à la porte, estant ouverte, vint résolu pour la tuer ; mais premierement cherchant le galand, qui avoit sauté par la fenestre, vint à elle pour la tuer : mais par cas fortuit, elle s'estoit cette fois si bien parée, si bien attifée, pour sa coeffure de nuit, & de la belle chemise blanche, & si bien ornée, (pensez qu'elle s'estoit ainsi dorlotée pour mieux plaire à

son amy), qu'il ne l'avoit jamais trouvée ainsi si bien accommodée pour luy, ny à son gré, qu'elle, se jettant à genoux à terre, luy demandant pardon par si belles & douces paroles qu'elle dit, comme de vray elle sçavoit très-bien dire, que, la faisant relever, & la trouvant si belle & de bonne grace, le cœur lui fléchit, & faisant tomber son espée, luy, qui n'avoit fait rien, il y avoit long-temps, & qui estoit possible affamé, (dont possible bien en prit à la dame, & que nature l'esmouvoit), il luy pardonna, l'embrassa, & la remit au lit; & se deshabillant soudain, se coucha avec elle, & referma la porte; & la femme le contentant si bien par ses doux attraits & mignardises, (pensez qu'elle n'y oublia rien), qu'enfin le lendemain on les trouva meilleurs amis qu'auparavant, & jamais ne se firent tant de caresses : comme fit ce pauvre Ménélaüs, le pauvre cocu, lequel, l'espace de dix ou douze ans, menaçant sa femme Heleine, qu'il la tueroit s'il la tenoit jamais, & mesme lui disoit du bas de la muraille en-haut; mais Troye prise, & elle tombée entre ses mains, il fut si ravi de sa beauté, qu'il luy pardonna tout, & l'aima & carressa mieux qu'auparavant.

Tels martyrs furieux sont bons, encore que de lyons tournent en papillons; mais il est mal-aisé à faire une telle rencontre que cette-cy.

Une grande, belle & jeune Dame, du regne de François I, mariée avec un grand ſeigneur de France, & d'auſſi grande maiſon qui y ſoit point, ſe ſauva bien autrement, & mieux que la premiere précédente : car fuſt ou qu'elle euſt donné quelque ſubject d'amour, ou qu'il fuſt ſurpris d'un ombrage, ou d'une rage ſoudaine, & fuſt venu à elle l'eſpée nuë à la main pour la tuer, deſeſpérant de tout ſecours humain, pour s'en ſauver, s'adviſa ſoudain de ſe vouër à la glorieuſe Vierge Marie ; & en aller accomplir ſon vœu à la chapelle de Lorette, ſi elle la ſauvoit, dans S. Jean des Mauverets au pays d'Anjou : & ſi-toſt qu'elle euſt fait ce vœu mentalement, le dit Seigneur tomba par terre, & luy faillit ſon eſpée du poing, puis tantoſt ſe releva, & comme venant d'un ſonge, demanda à ſa femme à quel ſaint elle s'eſtoit recommandée, pour éviter ce péril. Elle lui dit que c'eſtoit à la Vierge Marie, en ſa chapelle ſuſdite, & avoit promis d'en viſiter le ſaint lieu. Lors il luy dit : *allez-y donc, & accompliſſez voſtre vœu ;* ce qu'elle fit, & y appendit un tableau contenant l'hiſtoire, enſemble pluſieurs beaux & grands vœux de cire, à ce jadis accouſtumez, qui s'y ſont veus long-temps après. Voilà un beau vœu, & bonne eſchappade inopinée. Voyez la *chronique d'Anjou.*

J'ay ouy parler que le Roy François (a) une fois voulut aller coucher avec une grande Dame de sa cour, qu'il aymoit. Il trouva son mary l'espée à la main, qui l'alloit tuer : mais le Roy lui porta la sienne à la gorge, & lui commanda sur la vie de ne lui faire nul mal ; & que, s'il luy faisoit la moindre chose, qu'il le tueroit, ou qu'il lui feroit trancher la teste : & pour cette nuit, l'envoya dehors, & prit sa place.

Cette Dame estoit bien-heureuse d'avoir trouvé un si bon champion & protecteur de son corps ; car oncques depuis le mary ne luy osa rien dire, ains luy laissa du tout faire à sa guise.

J'ay ouy dire que, non-seulement cette Dame, mais plusieurs autres, obtinrent pareille sauvegarde du Roy : comme plusieurs font en guerre, pour sauver leurs terres, & y mettant les armoiries du Roy, comme font ces femmes, celles de ces grands Roys au-devant de leurs cas ; si bien que leurs marys ne leur osoient dire mot, qui, sans cela, les eussent passées au fil de l'épée.

J'en ay connu d'autres Dames, favorisées ainsi des Roys & des Grands, qui portoient ainsi leurs passeports par-tout : toutesfois si en avoit-il aucu-

(a) Ce trait seul peint François I, un des plus fiers despotes qui ayent gouverné la France.

nes qui paſſoient le pas, auſquelles leurs marys n'oſant y apporter le couteau, s'aydoient des poiſons, & morts cachées & ſecrettes; faiſant accroire que c'eſtoient cathares, apoplexies, & morts ſubites : & tels marys ſont déteſtables, de voir coucher leurs belles femmes à leurs coſtez, & tirer à la mort, & languir de jour en jour; & méritent mieux la mort que leurs femmes : ou bien les font mourir entre deux murailles, en chartre perpétuelle; comme nous en avons aucunes chroniques anciennes de France, & comme j'en ay ſçeu un Grand de France qui fit mourir ainſi ſa femme, qui eſtoit une fort belle & honneſte Dame, & ce par arreſt de la Cour, prenant ſon petit plaiſir par cette voye de ſe faire déclarer cocu.

De ces forcenez & furieux marys de cocus, ſont volontiers les vieillards, leſquels, ſe deffiant de leurs forces & chaleurs, & s'aſſurant de celles de leurs femmes : meſme, quand ils ont eſté ſi ſots de les eſpouſer jeunes, & belles, ils en ſont ſi jaloux & ſi ombrageux, tant par leur naturel que par leurs vieilles pratiques, qu'ils ont traictées eux-meſmes autrefois, ou veu traicter à d'autres, qui menent ſi miſérablement ces pauvres créatures, que leur purgatoire leur feroit plus doux, que non pas leur autorité. L'Eſpagnol dit : *El diabolo ſabe mucho, porque es viejo*; c'eſt-à-dire, *que le*

diable ſait beaucoup, par ce qu'il eſt vieux : de meſme ces vieillards, par leur âge & anciennes couſtumes & routines, ſavent force choſes. Si ſont-ils grandement à blaſmer de ce point, que, puiſqu'ils ne peuvent contenter les femmes, pourquoy les vont-ils eſpouſer? Et les femmes auſſi belles & jeunes ont grand tort de les aller eſpouſer, ſous l'ombre des biens, en penſant joüir après leur mort qu'elles attendent d'heure à autre; & cependant ſe donnent du bon temps avec des amys jeunes qu'elles font, dont aucunes d'elles en patiſſent grievement.

J'ay ouy parler d'une, laquelle eſtant ſurpriſe ſur le fait, ſon mary vieillard luy donna un poiſon, duquel elle languit plus d'un an, & veint ſeiche comme du bois : & le mary l'alloit voir ſouvent, & ſe plaiſoit en cette langueur, & en rioit, & diſoit qu'elle n'avoit que ce qu'il luy falloit.

Un autre, ſon mary l'enferma dans une chambre, & la mit au pain & à l'eau, & bien ſouvent la faiſoit deſpoüiller toute nue, & la foüettoit ſon ſaoul, n'ayant compaſſion de cette belle charneure nue, ni non plus d'émotion. Voilà le pis d'eux; car eſtant dégarnis de chaleur, & deſpourveus de tentation, comme une ſtatue de marbre, n'ont pitié de nulle beauté, & paſſent leurs rages par de cruels martyres, au-lieu qu'eſtant jeunes,

la passeroient possible sur leur beau corps nud, comme celuy que j'ay dit cy-devant.

Voilà pourquoy il ne fait pas bon espouser de tels vieillards bizarres; car encore que la veue leur vienne à baisser & manque par l'âge, si en ont-ils encore toujours assez pour espier & voir les frasques que leurs jeunes femmes leur peuvent faire.

Aussi j'ay ouy-dire d'une grande Dame, qui disoit *que nul Samedi sans soleil* (a), *nulle belle femme sans amours, & nul vieillard sans estre jaloux*; & tout procéde pour la débilité de ses forces.

C'est pourquoy un grand Prince, que je sçai, disoit, *qu'il voudroit ressembler le lion, qui, pour vieillir ne blanchit jamais; ou le singe, qui tant plus il le fait, tant plus il le veut faire; & le chien, tant plus se vieillist, tant plus son cas se grossit, & le cerf, tant plus il est vieux, tant mieux & plus il le fait, & les biches vont plustost à luy qu'aux jeunes.*

Or, pour en parler franchement, ainsi que j'ay ouy dire à un grand personnage, quelle raison y a-t-il, & quelle puissance a le mary si grande, qu'il doive & puisse tuer sa femme, veu qu'il ne

(a) D'où peut provenir l'étymologie de cet ancien proverbe, encore accrédité parmi les paysans?

l'a point de Dieu, ni de sa loy, ni de son saint évangile, si non la répudier seulement (a)? Il ne s'y parle point de meurtre, de sang, de morts, de tourments, de prisons, ni de cruautez. Ha! que nostre Seigneur Jesus-Christ nous a bien remonstré qu'il y avoit de grands abus en ces façons de faire, & en ces meurtres, & qu'il ne les approuvoit gueres, lorsqu'on luy amena cette pauvre femme, accusée d'adultere, pour jetter la sentence de punition! Il leur dit, en escrivant en terre de son doigt : *Celuy de vous autres qui sera le plus net & le plus simple, qu'il prenne la premiere pierre, & commence à la lapider*; ce que nul n'osa faire, se sentant atteint par telle sage & douce reprehension.

Notre créateur nous apprenoit à tous de n'estre si faciles ni légers à condamner, & faire mourir les personnes, mesme sur ce subject, connoissant les fragilitez de nostre nature, & l'abus que plusieurs y commettent : car tel fait mourir sa femme, qui est plus adultere qu'elle; & tels les font mourir souvent innocentes, se faschant d'elles pour en prendre d'autres nouvelles; & combien y en a-t-il? Saint Augustin dit que l'homme adultere est aussi punissable que la femme.

(a) On voit que dès le tems de Brantôme on réclamoit la loi du divorce. Il faut que bien des siècles s'écoulent avant que la raison puisse l'emporter sur le préjugé.

J'ay ouy-dire & parler d'un très-grand Prince de par le monde, qui soupçonnant sa femme de faire l'amour avec un galant Cavallier il le fist assassiner sortant le soir de son palais, & puis la Dame; laquelle, un peu avant, à un tournois qui se fit à la cour, & elle fixement regardant son serviteur, qui manioit bien son cheval, se mit à dire : *Mon Dieu! qu'un tel pique bien son cheval! Ouy, mais il pique trop haut*, luy dit-on; ce qui l'estonna : puis fust empoisonnée par quelques parfums, ou autrement par la bouche.

J'ay connu un Seigneur de bonne maison, qui fit mourir sa femme, qui estoit très-belle & de bonne part & de bon lieu, en l'empoisonnant par sa nature, sans s'en ressentir, tant subtil & bien fait avoit esté iceluy poison, pour espouser une grande Dame, qui avoit espousé un Prince; dont en fust en peine, en prison, & en danger, sans amis : & le malheur voulut qu'il ne l'espousa pas, & en fut trompé & fort scandalisé, & mal veu des hommes & des femmes (a).

J'ay veu à de grands personnages blasmer nos Roys anciens, comme Loüis Hutin, & Charles-le-Bel, pour avoir fait mourir leurs femmes; l'une Marguerite, fille de Robert, Duc de Bourgogne;

(a) Ce fait se trouve dans les Dames illustres de Brantôme.

l'autre, Blanche, fille d'Obiin, (a) Comte de Bourgogne, leur mettant à sus leurs adulteres, & les firent mourir cruellement entre quatre murailles au château Gaillard; & le Comte de Foix en fit de mesme à Jeanne d'Artoys. Sur quoy il n'y avoit point tant de forfaits & de crimes, comme ils les faisoient accroire : mais Messieurs se faschoient de leurs femmes, & leur mettoient à sus ces belles besognes, & en espouserent d'autres comme de fraisches.

Le Roy Henry VIII d'Angleterre fist mourir sa femme Anne de Boulein, & la descapiter pour en espouser une autre, ainsi qu'il estoit fort subject au change, & au sang des nouvelles femmes. Ne vaudroit-il pas mieux qu'ils les répudiassent, selon la parole de Dieu, que les faire ainsi mourir? Mais il leur faut de la viande fraische : & les Messieurs qui veulent tenir table à part sans y convier personne, ou avoir nouvelles & secondes femmes qui leur apportent des biens, après qu'ils ont mangé ceux de leurs premieres, ou n'en ont assez pour les rassasier, ainsi que fit Baudoüin second, Roi de Hierusalem, qui, faisant croire à sa premiere femme, qu'elle avoit paillardé, la répudia, pour prendre une fille du Duc de Melitene (b), parce qu'elle avoit une dot d'une grande

(a) Othin.

(b) C'est comme les anciens appeloient cette ville, dont

somme d'argent, dont il estoit fort nécessiteux. Cela se voit & se trouve en l'histoire de la Terre-Sainte.

Il leur sied bien de corriger la loy de Dieu, & en faire une nouvelle, pour faire mourir ces pauvres femmes.

Le Roy Loüis le Jeune n'en fit pas de mesme à l'endroit d'Eleonore, Duchesse d'Aquitaine, qui soupçonnée d'adultere, possible à faux, en son voyage de Syrie, fust répudiée de luy seulement, sans vouloir user de la loi des autres, inventée & pratiquée plus par autorité que de droit & raison : dont sur ce il en acquit plus grande réputation que les autres Roys, & titre de bon, & les autres de mauvais, cruels & tyrans, ainsi que dans son ame il avoit quelques remords de conscience. Et d'ailleurs, c'est vivre en chrestien en cela; voire (a) que les chrestiens, jadis payens, Romains la plufpart, s'en sont acquittez de mesme plus chrestiennement que payennement; & principalement aucuns Empereurs, desquels la plus grande part ont esté subjects d'estre cocus, & leurs femmes lubriques & putains; & tels cruels qu'ils ont esté, je vous en diray force, qui se sont dé-

le nom moderne, dans *Moréri*, est *Meletin*, en latin, *Malatia*, dans l'Arménie sur l'Euphrate.

(a) Plus.

faits de leurs femmes, plus par répudiation, que par tueries, comme nous autres chrestiens.

Jules-César ne fit mal à sa femme Pompeïa, si-non la répudier, laquelle avoit esté adultere de Publius Claudius, beau jeune gentilhomme Romain, de laquelle estant éperduement amoureux, & elle de luy, épia l'occasion qu'un jour elle faisoit un sacrifice en sa maison, où il n'y entroit que des dames. Il s'habilla en garce, luy, qui n'avoit point encore de barbe au menton, qui se meslant de chanter & joüer des instruments, & par ainsi passant en cette monstre, eut loisir de faire avec sa maistresse ce qu'il voulut: mais estant reconnu, fust chassé & accusé, & par moyens d'argent & de faveur, il fut absous & n'en fut autre chose.

Cicéron y perdit son latin, par une belle oraison qu'il fit conrre luy. Il est vray que César, voulant faire accroire au monde, qui luy persuadoit sa femme innocente, il respondit qu'il ne vouloit pas què seulement son lit fust taché de crime, mais mesme exempt de toute suspicion. Cela estoit bon pour en abreuver ainsi le monde; mais en son ame, il sçavoit bien que vouloit dire cela.

La femme avoit été trouvée ainsi avec son amant, si que possible luy avoit-elle donné cette assignation & cette commodité: car en cela, quand

la

la femme veut & desire, il ne faut point que l'amant se soucie d'excogiter des commoditez : car elle en trouvera plus en une heure, que tous nous autres ne sçaurions trouver en cent ans. Ainsi que dit une Dame de par le monde, que je sçay, qui dit à son amant : *Trouvez moyen seulement de m'en faire venir l'envie, car d'ailleurs, j'en trouveray prou pour en venir là* (a).

César, aussi, sçachant bien combien vaut l'aune de ces choses-là, car il estoit un fort grand Ruffien, & l'appelloit-on le coq à toutes poulles, & en fit force cocus en sa ville, tesmoin le sobriquet que lui donnoient les soldats à son triomphe : *Romani, servate uxores, mœchum adducimus calvum.* C'est-à-dire, « Romains ; serrez bien vos » femmes, car nous vous amenons ce grand pail» lard & adultere de César le Chauve, qui vous » les repassera toutes ».

Voilà donc comme César, par cette sage responſe qu'il fit ainsi de sa femme, il s'exempta de porter le nom de cocu, qu'il faisoit porter aux autres ; mais dans son ame il se sentoit bien touché.

Octavius César répudia aussi Scribonia, pour l'amour de sa paillardise, sans autre chose, & ne luy fit autre mal, bien qu'elle eust raison de le

(a) *Voyez ce même trait* dans les Dames illustres.

faire cocu, à cause d'une infinité de dames qu'il entretenoit : & devant leurs marys publiquement les prenoit à table aux festins qu'il leur faisoit, & les emmenoit en sa chambre ; & après en avoir fait, les renvoyoit, les cheveux défaits un peu & détortillez, avec les oreilles rouges : grand signe qu'elles en venoient, lequel je n'avois ouy dire propre pour découvrir que l'on en vient; ouy bien le visage, mais non les oreilles. Aussi lui donna-t-on la réputation d'estre fort paillard; mesme Marc-Antoine le luy reprocha : mais il s'excusoit, qu'il n'entretenoit point tant les dames pour la paillardise, que pour descouvrir plus facilement les secrets de leurs marys, desquels il se méfioit.

J'ay connu plusieurs Grands & autres, qui en ont fait de mesme, & ont recherché des dames pour ce mesme subject, dont s'en sont bien trouvez. J'en nommerois bien aucuns, ce qui est une bonne finesse, car il en sort double plaisir.

La conjuration de Catilina fut ainsi découverte par une Dame de joye.

Ce même Octavius, au sujet de sa fille Julia, femme d'Agrippa, pour avoir esté une très-grande putain, & qui luy faisoit une très-grande honte, (car quelquefois les filles font à leur pere plus de deshonneur, que les femmes à leurs marys), fut une fois en délibération de la faire mourir; mais il ne la fit que bannir, luy oster le vin & usage

des beaux habillements, & uſer des pauvres, pour très-grande punition, & la fréquentation des hommes : grande punition pourtant, pour les femmes de cette condition, de les priver de ces deux derniers points.

Céſar Caligula, qui eſtoit un fort cruel tyran, ayant eu opinion que ſa femme Lucia Hoſtilia luy avoit dérobé quelques coups, & donné à ſon premier mary C. Piſo, duquel il l'avoit oſtée par force, & à luy encore vivant luy faiſoit quelque plaiſir & gracieuſeté de ſon gentil corps, cependant qu'il eſtoit abſent en quelque voyage, n'uſa point en ſon endroit de ſa cruauté accouſtumée, ains la bannit de ſoy ſeulement au bout de deux ans qu'il l'euſt oſtée à ſon mary Piſo, & eſpouſée.

Il en fit de meſme à Julia Paulina, qu'il avoit oſtée à ſon mary C. Memmius ; il ne la fit que chaſſer, mais avec deffenſes expreſſes de n'uſer nullement de ce meſtier doux, non pas meſme ſeulement avec ſon mary; rigueur cruelle pourtant, de n'en donner pas à ſon mary.

J'ay ouy parler d'un grand Prince chreſtien, qui fit cette deffenſe à une Dame qu'il entretenoit, & à ſon mary de n'y toucher, tant il eſtoit jaloux.

Claudius, fils de Druſus Germanicus, reſpudia tant ſeulement ſa femme Plantia Herculina, pour avoir eſté une ſignalée putain, & qui pis eſt,

pour avoir entendu qu'elle avoit attenté à ſa vie; & tout cruel qu'il eſtoit, encore que ces deux raiſons fuſſent aſſez baſtantes pour la faire mourir, il ſe contenta du divorce.

Davantage combien ſupporta-il les fredaines & ſales bordelleries de Valeria Meſſalina, ſon autre femme, laquelle ne ſe contentoit pas de la faire avec l'un & l'autre diſſolument & indiſcrétement; mais faiſoit profeſſion d'aller aux bourdeaux, comme la plus grande bagaſſe de la ville, s'en faire donner: juſques là, comme dit Juvenal, qu'ainſi que ſon mary eſtoit couché avec elle, elle ſe déroboit tout doucement d'auprès de luy, le voyant bien endormy, & ſe déguiſoit le mieux qu'elle pouvoit, & s'en alloit en plein bourdeau, & là s'en faiſoit donner tant, & juſques à ce qu'elle en partoit pluſtoſt laſſe que ſaoulle & raſſaſiée; & faiſoit encore pis: pour mieux ſe raſſaſier, & avoir cette réputation & contentement en ſoy d'eſtre une grande putain & bagaſſe, ſe faiſoit payer & taxoit ſes coups & ſes chevauchées, comme un commiſſaire qui va par pays, juſques à la derniere maille.

J'ay ouy parler d'une Dame de parmy le monde, d'aſſez chere eſtoffe, qui quelque temps fit cette vie, & alla ainſi aux bourdeaux déguiſée, pour en eſſayer la vie & s'en faire donner; ſi que le guet de la ville, en faiſant ſa ronde, la ſurprit

une nuit. Il y en a d'autres qui font ces coups, que l'on fait bien.

Boccace, en son livre *des Illustres Malheureux*, parle de cette Messaline gentiment, & la fait alléguant ses excuses, d'autant qu'elle estoit du tout née en cela; si que le jour qu'elle nasquit, ce fut en certains signes du ciel, qui l'embraserent & elle & d'autres. Son mary le sçavoit bien, & l'endura long-temps, jusques à ce qu'il sçeut qu'elle s'estoit mariée soubs bourre avec un Caïus Silvius, l'un des beaux Gentilshommes de Rome. Voyant que c'estoit une assignation sur sa vie, la fit mourir sur ce subject, mais nullement pour sa paillardise; car il s'y estoit tout accoustumé à la voir, le sçavoir, & endurer.

Qui a veu la statue de ladite Messaline, trouvée ces jours passez en la ville de Bourdeaux, advouera qu'elle avoit bien la mine de faire une telle vie. C'est une médaille ancienne, trouvée parmy aucunes ruines, qui est très-belle & digne de la garder pour la voir & bien contempler. C'estoit une très-grande femme, de fort belle & haute taille: les beaux traits de son visage, & sa coëffure tant gentilles à l'antique Romaine, & sa taille très-haute, démonstrent bien qu'elle estoit ce qu'on a dit; car à ce que je tiens de plusieurs philosophes, médecins & physionomistes, les grandes femmes sont à cela volontairement encli-

nes, d'autant qu'elles sont hommasses : & estant ainsi, participent des chaleurs de l'homme & de la femme ; & jointes ensemble en un seul corps & subjet, sont plus violentes, & ont plus de force qu'une seule ; ainsi qu'à un grand navire, dit-on, il faut une grande eau pour le soustenir. Davantage, à ce que disent les grands docteurs en l'art de Vénus, une grande femme y est plus propre & plus gente qu'une petite.

Sur-quoy je me souviens d'un très-grand Prince, que j'ay connu, qui, voulant loüer une femme de laquelle il avoit eu joüissance, dit ces mots : *C'est une belle putain, grande comme madame ma mere.* Dont ayant esté surpris sur la promptitude de sa parole, il dit qu'il ne vouloit pas dire qu'elle fust une grande putain comme madame sa mere, mais qu'elle fust de la taille, & grande comme madame sa mere.

Quelquefois on dit des choses qu'on ne pense pas dire, quelquefois on dit la vérité. Voylà donc pourquoy il fait meilleur avec les grandes & hautes femmes; quand ce ne seroit que pour la belle grace & la majesté qui est en elles. Car en ces choses, elle y est aussi requise, & autant aymable, qu'en d'autres actions & exercices, ny plus, ny moins que le manége d'un bon & beau coursier est bien cent fois plus agréable & plaisant que d'un petit bidet, & donne bien plus de plaisir à son escuyer ;

mais aussi il faut bien que cet escuyer soit bon, & s'y tienne bien, & monstre bien plus de force & d'adresse : de mesme se faut-il porter à l'endroit des hautes & grandes femmes, car de cette taille, elles sont subjectes d'aller d'un air plus haut que les autres, & bien souvent font perdre l'estrieu, voire l'arçon, si l'on n'a bonne tenuë, comme j'ay ouy conter à aucuns cavalcadours, qui les ont montées, & lesquelles font gloire & grande mocquerie, quand elles les font sauter & tomber tout à plat. Ainsy que j'en ay ouy parler d'une de cette ville, laquelle, la premiere fois que son serviteur coucha avec elle, luy dit franchement : *Embrassez-moy bien, & me liez à vous de bras & de jambes, le mieux que vous pourrez, & tenez-vous bien hardiment ; car je vay haut, & gardez bien de tomber. Aussi, de vostre costé, ne m'espargnez pas, car je suis assez forte & agile, pour soutenir vos coups, tant rudes soient-ils. Et si vous m'espargnez, je ne vous espargneray point.* C'est pourquoy, à beau jeu beau retour : mais la femme le gagna.

Voilà comme il faut bien adviser à se gouverner avec telles femmes hardies & joyeuses, renforcées, charnuës, & proportionnées ; & bien que la chaleur en elles surabondante donne beaucoup de contentement, quelquefois aussi sont-elles trop pressantes pour estre si chaleureuses. Toutesfois, comme l'on

dit, de toutes tailles bons lévriers. Aussi y a-t il de petites femmes nabottes, qui ont le geste, la grace, la façon, en ces choses, un peu approchantes des autres, ou les veulent imiter, & si sont aussi chaudes & aspres à la course, voire plus : je m'en rapporte aux maistres en ces arts. Ainsi qu'un petit cheval se remue aussi prestement qu'un grand, &, comme disoit un honneste homme, que la femme ressembloit à plusieurs animaux, & principalement à un singe, quand dans le lit elle ne fait que se remuer & se mouvoir.

J'ay fait cette digression, & m'en ressouvenant; il faut retourner à nostre premier texte.

Et ce cruel Néron ne fit autre chose que répudier sa femme Octavie, fille de Claudius & Messalina, pour adultere ; & sa cruauté s'abstint jusques-là.

Domitian fit encore mieux, lequel répudia sa femme Domitia Longina, parce qu'elle estoit si amoureuse d'un certain comédien & basteleur, nommé Paris, & ne faisoit tous les jours que paillarder avec luy, sans tenir compagnie à son mary ; mais au bout de quelque temps, il la reprit encore, pensant que ce basteleur luy auroit appris des tours de souplesse & de maniement, dont il croyoit qu'il se trouveroit bien.

Pertinax en fit de mesme à sa femme Flavia Sulpitiana, non qu'il la répudiast, & la reprist ;

mais la sçachant faire l'amour à un chantre & à un joueur d'instruments, & s'adonner du tout à luy, n'en fit autre compte, sinon de laisser faire : & luy, faire l'amour de son costé d'une Carnificia, estant sa cousine germaine ; suivant en cela l'opinion de Héliogabale, qui disoit qu'il n'y avoit rien au monde plus beau que la conversation de ses parents & parentes. Il y en a force qui ont fait tels eschanges, que je sçay, se fondant sur ces opinions.

Aussi l'Empereur Severus non plus se soucia de l'honneur de sa femme, laquelle estoit putain publique, sans qu'il s'en souciast jamais de l'en corriger, disant qu'elle se nommoit Julia, & pour ce, qu'il la falloit excuser, d'autant que toutes celles qui portoient ce nom, de toute ancienneté, estoient sujettes d'estre très-grandes putains, & faire leurs marys cocus : ainsi que je connois beaucoup de Dames, portant certains noms de nostre Christianisme, que je ne veux dire, pour la révérence que je dois à nostre sainte Religion, qui sont coustumiérement sujettes à estre putes, & à hausser le devant plus que d'autres portant autres noms, & n'en a-t-on veu gueres qui s'en soient eschappées.

Or, je n'aurois jamais fait si je voulois alléguer une infinité d'autres grandes Dames & Emperieres Romaines de jadis, à l'endroit desquelles leurs

marys cocus & très-cruels, n'ont usez de leurs cruautez, autoritez, & priviléges, encore qu'elles fussent très-débordées; & croy qu'il y en a eu peu de prudes de ce vieux temps, comme la description de leur vie le manifeste: mesme que l'on regarde bien leurs effigies & médailles antiques, on y verra tout à plein, dans leur beau visage, la mesme lubricité toute gravée & peinte; & pourtant leurs marys cruels le leur pardonnoient, & ne les faisoient mourir, au moins aucuns; & qu'il faille qu'eux payens, qui ne reconnoissoient point Dieu, ayent esté si doux & benins à l'endroit de leurs femmes & du genre humain & que; la plusspart de nos Roys, Princes, Seigneurs, & autres Chretiens, soient si cruels envers elles pour un tel forfait!

Encore faut-il loüer ce beau Philippes Auguste, nostre Roy de France, lequel ayant respudié sa femme Angelberge, sœur d'un Roy de Dannemarck, qui estoit sa seconde femme, sous prétexte qu'elle estoit sa cousine en troisiesme dégré du costé de sa premiere femme Isabelle, autres disent qu'il la soupçonnoit de faire l'amour: néantmoins ce Roy, forcé par censures ecclésiastiques, quoyqu'il fust remarié d'ailleurs, la reprit, & l'emmena derriere luy à cheval, sans le sceu de l'assemblée de Soissons, faite pour cet effet, & trop séjournant pour en décider.

Aujourd'huy, aucuns de nos grands n'en font

de mesme : mais la moindre punition qu'ils font à leurs femmes, c'est de les mettre en chartre perpétuelle, au pain & à l'eau, & les faire mourir, ou les empoisonnent, ou les tuent, soit de leurs mains, ou de la justice : & s'ils ont tant d'envie d'en espouser d'autres, & de s'en défaire, comme cela advient souvent, que ne les répudient-ils, ou s'en séparent honnestement, sans autre mal, & demandent puissance au Pape d'en espouser une autre, encore que ce qui est conjoint, l'homme ne le peut séparer ?

Toutesfois, nous en avons eu des exemples de frais, & du Roy Charles VIII, & Louis XII, nos Roys : sur quoy j'ay ouy discourir un grand Théologien, & c'estoit sur le feu Roy Philippes d'Espagne, qui avoit espousé sa niepce, mere du Roy d'aujourd'huy, & ce par dispense qu'il disoit ; ou du tout il faut avoüer le Pape pour lieutenant-général de Dieu en terre, & absolu ou non : s'il l'est, comme nous autres Catholiques le devons croire, il faut du tout confesser sa puissance bien absolue & infinie en terre, & sans bornes, & qu'il peut noüer ou desnoüer quand il luy plaist ; mais si nous le tenons tel, je le quitte pour ceux qui sont en telle erreur, non pour les bons Catholiques : & pour ainsi, nostre Saint Pere peut remédier à ces dissolutions de mariages, & à de grands inconvénients, qui arrivent pour cela entre le

mary & la femme, quand ils sont tels mauvais ménages.

Certainement les femmes sont fort blasmables de traiter ainsi mal leurs marys, & violer ainsi leur foy, que Dieu leur a tant recommandée; mais pourtant, de l'autre costé, il a bien deffendu le meurtre, & luy est gandement odieux, de quelque costé que ce soit, & jamais guères en ay-je veu sanguinaires & meurtriers, mesme de leurs femmes, qui n'en ayent payé la debte; & peu de gens aymant le sang, ont bien fini: car plusieurs femmes pécheresses ont obtenu & gagné la miséricorde de Dieu comme la Magdeleine.

Enfin, ces pauvres femmes sont créatures plus ressemblantes à la Divinité, que nous autres, à cause de leurs beautez, car ce qui est tout beau, est plus approchant de Dieu, qui est tout beau, que le laid, qui appartient au diable.

Ce grand Alphonse, Roy de Naples, *disoit que la beauté estoit une vraie signifiance de bonnes & douces mœurs, ainsi comme est la belle fleur d'un bon & beau fruit :* comme de vray j'ay vu en ma vie force belles femmes toutes bonnes, & bien qu'elles fissent l'amour, ne faisoient point de mal, ny autre autre chose qu'à songer à ce plaisir, & y mettoient tout leur soucy, sans s'appliquer ailleurs.

D'autres aussi en ay-je veu, très-mauvaises, per-

nicieuses, dangereuses, cruelles, & fort malicieuses, qui, nonobstant cela, ne laissoient à songer à l'amour & au mal tout ensemble.

Sera-t-il donc dit qu'estant ainsi sujettes à l'humeur volage & ombrageuse de leurs marys, qui méritent plus de punition cent fois envers Dieu, elles soient ainsi punies? Or de telle gens la complexion est autant fascheuse, comme est la peine d'en escrire.

J'en parle maintenant d'un, qui estoit un Seigneur de Dalmatie, lequel ayant tué le paillard de sa femme, la contraignit de coucher ordinairement avec son tronc mort, charogneux & puant, de telle sorte que la pauvre femme fut suffoquée de la mauvaise senteur qu'elle endura par plusieurs jours.

Vous avez dans les *Cent nouvelles de la Reyne de Navarre*, la plus belle & triste histoire que l'on sçauroit voir pour ce subjet, de cette belle Dame d'Allemagne, que son mary contraignit à boire ordinairement dans le test de la teste de son amy, qu'il avoit tué, dont le Seigneur de Bernage, lors Ambassadeur en ce pays pour le Roy Charles huitiesme, en vit le pitoyable spectacle & en fit l'accord.

La premiere fois que je fus jamais en Italie; passant par Venise, il me fut dit un conte pour vray d'un certain Chevalier Albanois, lequel ayant

surpris sa femme en adultere tua l'amoureux, de dépit qu'il eut que sa femme ne s'estoit contentée de luy; car il estoit un galand cavallier, & des propres pour Vénus, jusques à entrer en jouxte dix ou douze fois pour une nuit. Pour punition, il fut curieux de rechercher par-tout une douzaine de bons compagnons, & fort ribauts, qui avoient la réputation d'estre bien & grandement proportionnez de leurs membres, & fort adroits & chauds à l'exécution. Il les prit, les gagea & loüa pour argent, & les serra dans la chambre de sa femme, qui estoit très-belle, & la leur abandonna, les priant tous de faire bien leur devoir, avec double payement, s'ils s'en acquittoient bien: & se mirent tous après elle, les uns après les autres, & la menerent de telle façon, qu'ils la rendirent morte, avec un très-grand contentement du mary, à laquelle il reprocha, tendant à la mort; que, puisqu'elle avoit tant aymé cette douce liqueur, qu'elle s'en saoulast à sa mode: ce que dit Semiramis (a) à Cyrus, luy mettant sa teste dans un vase plein de sang. Voilà un terrible genre de mort!

Cette pauvre Dame ne fust ainsi morte, si elle eust esté de la robuste complexion d'une garce, qui fut au camp de César en la Gaule, sur laquelle on

(a) *Ou plutôt*, Thomiris.

dit que deux légions passerent par-dessus en peu de temps; & au partir de-là, fit la gembade, ne s'en trouvant point mal.

J'ay ouy parler d'une Dame Françoise, de ville, & Damoiselle, & belle, en nos guerres civiles. Ayant esté forcée dans une ville prise d'assaut par une infinité de soldats, & en estant eschappée; elle demanda à un *beau-pere*, si elle avoit péché, après luy avoir conté son histoire. Il luy dit que non, puisqu'elle avoit esté prise par force, & violée sans sa volonté, mais y répugnant du tout. Elle respondit : *Dieu donc soit loüé, puisque je m'en suis une fois saoulée sans pécher ny offenser Dieu !*

Une Dame de bonne part, au massacre de la saint Barthelemy, ayant esté ainsi forcée, & son mary mort, elle demanda à un homme de sçavoïr & de conscience si elle avoit offensé Dieu, & si elle n'en seroit point punie de sa rigueur, & si elle n'avoit point fait tort aux manes de son mary, qui ne venoit que d'estre frais tué? Il luy respondit, *que si, quand elle estoit en cette besogne, elle y avoit pris plaisir, certainement elle avoit péché; mais si elle y avoit eu du dégoust, c'estoit tout un.* Voilà une belle sentence!

J'ay bien connu une Dame qui estoit différente de cette opinion, qui disoit qu'il n'y avoit si grand plaisir à cette affaire, que quand elle estoit à demy-forcée & abattue, & mesme d'un grand; d'autant

que, tant plus on fait de la rébelle, & de la refusante, d'autant plus on prend d'ardeur, & s'efforce-t-on. Car un soldat, ayant une fois faussé sa breche, joüit de sa victoire plus furieusement & rudement; ainsi d'autant plus on donne l'appétit à sa Dame, qui contrefait pour tel plaisir la demy-morte & pasmée, comme il semble; mais c'est de l'extresme plaisir qu'elle y prend, mesme, se disoit cette Dame, que bien souvent elle donnoit de ces venues & alertes à son mary & faisoit de la farouche, de la bizarre, & dédaigneuse, le mettant plus en rut; & quand ils en venoient là luy & elle, s'en trouvoient mieux cent fois : car comme plusieurs ont escrit, une Dame plaist plus qui fait un peu de la difficile, que quand elle se laisse si-tost porter par terre. Aussi en guerre, une victoire obtenue de force, est plus signalée, plus ardente & plaisante, que par la gravité, & si en triomphe-t-on mieux. Mais aussi, il ne faut pas en cela, que la Dame fasse tant la revesche ny la terrible; car on la tiendroit plutost pour une putain rusée, qui voudroit faire de la prude, dont bien souvent elle seroit scandalisée; ainsi que j'ay ouy-dire à des plus sçavantes & habiles en ce fait, ausquelles je m'en rapporte, ne voulant estre si présomptueux de vouloir leur en donner des préceptes, qu'elles sçavent mieux que moy.

Or, j'ay veu plusieurs blasmer grandement aucuns de

de ces marys jaloux & meurtriers, d'une chose; que si leurs femmes sont putains, eux-mesmes en sont cause. Car, comme dit saint Augustin, c'est une grande folie à un mary de requérir chasteté à sa femme, luy estant plongé au bourbier de paillardise; & en tel estat doit estre le mary, qu'il veut trouver sa femme. Mesme nous trouvons en nostre Sainte Escriture, qu'il n'est pas besoin que le mary & sa femme s'entr'ayment si fort; cela veut s'entendre, par des amours lascifs & paillards: d'autant que, mettant & occupant du tout leur cœur en ces plaisirs lubriques, y songent si fort, & s'y adonnent tant, qu'ils en laissent l'amour qu'ils doivent à Dieu, ainsi que moy-mesme j'ay veu beaucoup de femmes qui aymoient si fort leurs marys, & eux elles, & en brusloient de telle ardeur, que eux & elles en oublioient du tout le service de Dieu, si-bien que le temps qu'il y falloit mettre, le mettoient & consumoient après leurs paillardises.

De plus, ces marys, qui pis est, apprennent à leurs femmes, dans leurs lits propres, mille lubricitez, mille paillardises, mille tours, contours, façons nouvelles, & leur pratiquent ces figures énormes de l'Aretin; de telle sorte que, pour un tison de feu qu'elles ont dans le corps, elles y en engendrent cent, & les rendent ainsi paillardes. Si bien qu'estant de telle façon dressées, elles ne se

peuvent garder, qu'elles ne quittent leurs marys, & aillent trouver autres chevaliers; & sur ce, leurs marys en désesperent, & punissent leurs pauvres femmes, en quoy ils ont grand tort : car puisqu'elles sentent leur cœur, pour n'estre si bien dressées, elles veulent monstrer à d'autres ce qu'elles sçavent faire; & leurs marys voudroient qu'elles cachassent leur sçavoir : en quoy il n'y a apparence, ny raison, non plus que si un bon escuyer avoit un cheval bien dressé, allant de tous ayrs, & qu'il ne voulust permettre qu'on le vist aller, ny qu'on montast dessus, mais qu'on le creust à sa simple parole, & qu'on l'acheptast ainsi.

J'ay ouy conter à un honneste Gentilhomme de par le monde, lequel estant devenu fort amoureux d'une belle Dame, elle luy fit dire par un sien amy, qu'il y perdroit son temps, car elle aymoit trop son mary. Il se va adviser une fois de faire un trou, qui regardoit droit dans leur lit, si bien qu'estant couchez ensemble, il ne faillit de les espier par ce trou, d'où il vit les plus grandes lubricitez, paillardises, postures sales, monstrueuses, & énormes, autant de la femme, voire plus que du mary, & avec des ardeurs très-extresmes; si bien que le lendemain il vint à trouver son compagnon, & luy raconter sa belle vision qu'il avoit eue, & luy dit: *Cette femme est à moy, aussi-tost que son mary sera party pour tel voyage; car elle ne se pourra tenir*

longuement en sa chaleur, que la nature & l'art luy ont donnée : & il faut qu'elle la passe; & par ainsi, par ma persévérance, je l'auray.

Je connois un autre honneste Gentilhomme, qui, estant bien amoureux d'une belle & honneste Dame, sçachant qu'elle avoit un Aretin en figures dans son cabinet, que son mary sçavoit, & l'avoit veu & permis, augura si-tost par là, qu'il l'attraperoit : & sans perdre espérance, il la servit si bien & continua, qu'enfin il l'emporta, & connut en elle qu'elle y avoit appris de bonnes leçons, & pratiquées, fust son mary, ou d'autres, n'y ayant pourtant que les uns ni les autres n'en avoient point esté les premiers maistres, mais la dame nature, qui en estoit meilleure maistresse que tous les arts. Si est-ce que le livre & la pratique luy avoient beaucoup servy en cela, comme elle luy confessa puis après.

Il se lit d'une grande courtisanne, & maquerelle insigne, du temps de l'ancienne Rome, qui s'appelloit Elephantina, qui fit & composa de telles figures de l'Aretin, encore pires, auxquelles les Dames & grandes Princesses, faisant estat de putanisme, estudioient, comme un très-beau livre. Et cette bonne Dame putain Cyrénienne, laquelle estoit surnommée aux douze inventions, parce qu'elle avoit trouvé douze manieres, pour rendre le plaisir plus voluptueux & lubrique....

Héliogabale gageoit & entretenoit, par grand argent & dons, ceux & celles qui luy inventoient & produisoient nouvelles inventions, pour luy mieux éveiller sa paillardise. J'en ay ouy parler d'autres de par le monde pareils.

Un de ces ans, le pape Sixte (a) fit pendre à Rome un Sécrétaire, qui avoit esté au cardinal d'Est, & s'appelloit Capillas, pour beaucoup de forfaits; mais entre autres, qu'il avoit composé un livre de ces belles figures, lesquelles estoient représentées par un Grand, que je ne nommeray pour l'amour de sa robbe, & par une Grande, l'une des belles Dames de Rome, & toutes représentées au vif, & peintes au naturel (b).

J'ay connu un Prince de par le monde, qui fit bien mieux, car il achepta d'un orfevre une fort belle couppe d'argent doré, comme pour un chef-d'œuvre & grande spéciauté, la mieux élabourée, gravée, & ciselée qu'il estoit possible de voir, où

(a) Sixte V.

(b) Le cardinal de Lorraine, du Perron & autres, avoient été représentés de même avec Catherine de Medicis, Marie Stuart & la duchesse de Guise, dans deux tableaux dont il est parlé dans la *légende du cardinal de Lorraine*, fol. 24, & dans le *réveille-matin des François*, pages 11 & 123. Voyez ci-après à la fin du Septième discours, la description d'un pareil livre de figures, & les mauvais effets qu'il produisit.

estoient taillées bien gentiment & subtilement au burin plusieurs figures de l'Aretin de l'homme & de la femme, & ce au bas estage de la couppe; & au-dessus & au haut, plusieurs aussi en diverses manieres de cohabitations de bestes : là où j'appris la premiere fois, car j'ay veu souvent ladite couppe, & beu dedans, non sans rire, celle du lyon & de la Lyonne, qui est toute contraire à celle des autres animaux, que je n'avois jamais sçeue, dont je m'en rapporte à ceux qui le sçavent sans que je le die. Cette couppe estoit l'honneur du buffet de ce Prince; car, comme j'ay dit, elle estoit très-belle & riche d'art, & agréable à voir au-dedans & au-dehors.

Quand ce Prince festinoit les dames & filles de la cour, comme souvent il les convioit, les sommelliers ne failloient jamais, par son commandement, de leur bailler à boire dedans. Celles qui ne l'avoient jamais veue, ou en buvant, ou après, les unes demeuroient estonnées, & ne sçavoient que dire là-dessus : aucunes demeuroient honteuses, & la couleur leur sautoit au visage; aucunes s'entredisoient entr'elles : *Qu'est-ce que cela qui est gravé là-dedans? Je crois que ce sont des salauderies. Je n'y boy plus. J'aurois bien grande soif, avant que j'y retournasse boire.* Mais il falloit qu'elles beussent-là, ou bien qu'elles esclatassent de soif; & pour ce, aucunes fermoient les yeux

en beuvant : les autres, moins vergogneuses, qui en avoient ouy parler du mestier, tant dames que filles, se mettoient à rire soubs bourre; les autres en rioient tout à trac.

Les unes disoient, quand on leur demandoit ce qu'elles avoient à rire, & ce qu'elles avoient veu, qu'elles n'avoient rien veu que des peintures, & que pour cela elles ne lairoient d'y boire une autre fois. Les autres disoient : *quant à moy, je n'y songe point à mal; ny la veue & ny la peinture ne souillent point l'ame*. Les unes disoient : *le bon vin est aussi bon là-dedans, qu'ailleurs*. Les autres affirmoient, qu'il y falloit aussi-bien boire qu'en autres couppes; & que la soif s'y passoit aussi-bien. Aux unes on faisoit la guerre pourquoy elles ne fermoient les yeux en beuvant? Elles respondoient qu'elles vouloient voir ce qu'elles beuvoient, craignant que ce ne fust du vin, mais quelque médecine ou poison. Aux autres on demandoit, à quoy elles prenoient plus de plaisir, ou à voir, ou à boire? Elles respondoient : *à tout*. Les unes disoient : *voilà de belles grotesques;* les autres : *voilà de plaisantes mommeries*. Les unes disoient : *voilà de belles images :* les autres : *voilà de beaux miroirs*. Les unes disoient : *l'orfevre estoit bien à loisir, de s'amuser à faire ces fadaises :* les autres disoient : *& vous, Monsieur, encore plus, d'avoir acheptée ce beau hanap*. Aux unes on deman-

doit, si elles ne sentoient rien qui les picquast au mitan du corps pour cela? Elles respondoient que nulles de ces drolleries n'avoient eu pouvoir pour les picquer. Aux autres on demandoit, si elles n'avoient point senti le vin chaud, & qu'il les eust eschauffées, encore que ce fust en hyver? Elles respondoienr, qu'elles n'avoient garde, car elles n'avoienr beu bien froid, qui les avoit bien rafraischies. Aux unes, on demandoit, quelles images de toutes celles elles voudroient tenir en leur lit? Elles respondoient qu'elles ne les pouvoient oster de-là, pour les y transporter.

Bref, cent mille brocards & sornettes sur ce subject s'entredonnoient les gentilshommes & dames, ainsi à table; comme j'ay veu que c'estoit une plaisante gausserie, & chose à voir & ouyr: mais, sur-tout à mon gré, le plus beau & le meilleur estoit à contempler ces filles innocentes, ou qui feignoient l'estre, & autres dames, nouvellement venues, à tenir leur mine froide, riantes du bout du nez ou des levres, ou à se contraindre à faire des hypocrites, comme plusieurs dames en faisoient de mesme. Et notez que quand elles eussent deu mourir de soif, les sommelliers n'eussent osé leur donner à boire en autre couppe, ny verre: & qui plus est, aucunes juroient, pour faire bon minois, qu'elles ne retourneroient jamais à ces festins; mais elles ne laissoient pour cela à y

retourner ſouvent, car ce Prince eſtoit très-ſplendide & friand. D'autres diſoient, quand on les convioit, j'iray; mais en proteſtation qu'on ne nous baillera point à boire dans la couppe : & quand elles y eſtoient, elles y beuvoient plus que jamais. Enfin, elles s'y accouſtumerent ſi bien, qu'elles ne firent plus de ſcrupule d'y boire, & s'y firent bien mieux aucunes, qu'elles ſe ſervirent de telle viſion en temps & lieu; & qui plus eſt, aucunes s'en desbaucherent pour en faire l'eſſay : car toute perſonne d'eſprit veut eſſayer tout.

Voilà les effects de cette belle couppe ſi bien hiſtoriée : à quoy ſe faut imaginer les autres diſcours, les ſonges, les mines, & les paroles, que telles dames diſoient & faiſoient entr'elles à part ou en compagnie.

Je penſe que telle couppe eſtoit bien différente à celle dont parle Monſieur Ronſard, en l'une de ſes premieres odes, dédiées au feu Roy Henry, qui ſe commence ainſi :

Comme un qui prend une couppe,
Seul honneur de ſon tréſor,
Et de rang verſé à la trouppe
Du vin qui rit dedans l'or.

Mais au-dedans de cette couppe, le vin ne rioit pas aux perſonnes, ains les perſonnes au vin : car les unes beuvoient en riant; les autres rioient en

beuvant, les unes se ravissoient en beuvant, les autres beuvoient en se ravissant : les unes se compissoient en beuvant, & les autres beuvoient en se compissant : je dis d'autre chose que du pissat.

Bref, cette couppe faisoit de terribles effects, tant y estoient pénétrantes ces visions, images & perspectives : dont je me souviens qu'une fois, en une gallerie du logis du comte de Chasteau-villain, dit le seigneur Adjacet (a), une troupe de dames, avec leurs serviteurs, estant allez voir cette belle maison, leur veue s'adressa sur de beaux & & rares tableaux qui estoient en la gallerie. A elles se présenta un tableau fort beau, où estoient représentées force belles dames nues, qui estoient aux bains, qui s'entretouchoient, se palpoient, se manioient & frottoient, s'entremesloient, se tastonnoient; &, qui plus est, se faisoient le poil

(a) Adjaceti Florentin de naissance, & traitant de son métier, s'enrichit aux dépens du peuple sous les règnes de Charles IX & de Henri III. Il acheta le comté de Château-Vilain; & on l'appela M. le Comte. La belle d'Atri, une des filles d'honneur de Catherine de Medicis l'épousa. Devenu homme de condition, & premier maître-d'hôtel du Roi, il eut une affaire d'honneur à vuider. Pour se mettre à l'abri du danger, il fit assassiner son adversaire; il méritoit bien d'être pendu. Son or & le crédit de sa femme firent commuer sa peine en une amende. Cela se passa en 1581.

tant gentiment & si proprement, en monstrant tout, qu'une froide recluse ou hermite s'en fust eschauffé & esmeu : & c'est pourquoy une grande Dame, dont j'ay ouy parler & connue, se perdant en son tableau, dit a son serviteur, en se tournant vers luy, comme enragée de ce mal d'amour : *C'est trop demeuré icy. Montons en carrosse, & allons en mon logis, car je ne puis plus contenir cette ardeur. Il la faut aller esteindre, c'est trop brusler.* Et ainsi partit, & alla avec son serviteur prendre de cette bonne eau, qui est si douce sans sucre, que son serviteur lui donna de sa petite burelle.

Telles peintures & tableaux portent plus de nuisance à une ame fragile, qu'on ne pense; comme en estoient un, là-mesme, d'une Vénus toute nue, couchée & regardée de son fils Cupidon, l'autre d'un Mars, couché avec sa Vénus; l'autre, d'une Léda, couchée avec son Cygne. Tant d'autres y a-t-il, & là, & ailleurs, qui sont un peu plus modestement peints & voilez, mieux que les figures de l'Aretin. Mais quasi tout vient à un, & approchant de nostre couppe, dont je viens de parler, laquelle avoit une sympathie quasi par antimonie, de la couppe que trouva Renault de Montauban en ce chasteau dont parle l'Arioste, laquelle à plein descouvroit les pauvres cocus; &

cette-cy les faisoit : mais l'une portoit un peu trop de scandale aux cocus, & à leurs femmes infidelles ; & cette-cy, point.

Aujourd'huy il n'en est besoin de ces livres, ny de ces peintures car leurs marys leur en apprennent prou : & voilà que servent telles escoles de marys.

J'ay connu un bon imprimeur Vénitien, à Paris, qui s'appelloit Monsieur Bernardo (a), parent de ce grand Aldus Manutius de Venise, qui tenoit sa boutique dans la rue Saint-Jacques, qui me dit & jura, qu'en moins d'un an, il avoit vendu plus de cinquante paires de livres de l'Aretin à force gens mariez & non mariez, à des femmes, dont il m'en nomma trois de par le monde, grandes, que je ne nomme point, & les leur bailla à elles-mesmes, & très-bien reliés, soubs serment presté qu'il n'en sonneroit mot, mais pourtant il me le dit : & dit davantage, qu'une autre Dame luy ayant demandé au bout de quelque temps, s'il n'en avoit point un pareil comme un qu'elle avoit veu entre les mains d'une de ces trois, il luy respondit : *Signora, si ;* c'est-à-dire, *ouy, Madame ;* & soudain árgent en campagne, les acheptant tous au poids de l'or. Voylà une folle

(a) Bernardin Turisan, qui avoit pour enseigne la devise des Manuces, ses parens.

curiosité, pour envoyer son mary faire un voyage à Cornetto, près de Civita-Vecchia.

Toutes ces formes & postures sont odieuses à Dieu; si-bien que Saint Hierosme dit, *Qui se monstre plutost débordé amoureux de sa femme, que mary, est adultere, & péche.* Et parce qu'aucuns Docteurs ecclésiastiques en ont parlé, je diray ce mot brievement, en trois mots Latins, d'autant qu'eux-mesmes ne l'ont voulu dire en François. *Excessus*, disent-ils, *conjugum sunt, si quando uxor cognoscitur antè, retrò stando, sedendo in latere, & mulier super virum.* Comme un petit collibet que j'ay leu autrefois, qui dit :

In prato viridi monialem ludere vidi
Cum monacho, leviter, ille sub, illa super.

D'autres disent, quand ils s'accommodent ensemble autrement, que la femme ne puisse concevoir. Toutesfois, il y a aucunes femmes qui disent qu'elles conçoivent mieux par les postures monstrueuses, & surnaturelles, & étranges que naturelles & communes, d'autant qu'elles y prennent plaisir davantage: &, comme dit le Poëte, quand elles s'accommodent *more canino*, ce qui est odieux : toutesfois les femmes grosses, au moins aucunes, en usent ainsi, de peur de se gaster par le devant.

D'autres docteurs disent, que quelque forme que ce soit, est bonne; mais que *semen ejaculetur in matricem mulieris : & quomodocunque uxor cognoscatur, si vir ejaculetur semen in matricem, non est peccatum mortale.*

Vous trouverez ces disputes dans *Summa Benedicti*, qui est cordelier docteur, qui a très-bien escrit de tous les péchés, & monstre qu'il a beaucoup veu & leu (a). Qui voudra lire ce passage, y trouvera beaucoup d'abus que commettent les marys à l'endroit de leurs femmes. Aussi, dit-il, que, *quando mulier est ità pinguis ut non possit aliter coïre*, que par telles postures, *non est peccatum mortale, modò vir ejaculetur semen suum in vas naturale.* Dont disent aucuns, qu'il vaudroit mieux que leurs marys s'abstinssent de leurs femmes quand elles sont grosses, comme font les animaux, que de souiller les mariages par telles vilainies.

J'ay connu une Femme, courtisanne à Rome, dite la Grecque, qu'un grand Seigneur François avoit là entretenue. Au bout de quelque temps, il luy prist envie de venir voir la France, par le moyen d'un Seigneur nommé Bonnisy (b), banquier de Lyon, Lucquois, très-riche, qui estoit

(a) La somme des péchés par Benedicti. (Voyez les Femmes illustres de Brantôme).

(b) Lisez Bonvisi.

amoureux d'elle, où estant, elle s'enquist fort de ce Seigneur & de sa femme, & entr'autres choses si elle ne le faisoit point cocu? *D'autant*, disoit-elle, *que j'ay dressé son mary de si bel air, & lui ay appris de si bonnes leçons, que les lui ayant monstrées & pratiquées avec sa femme, il n'est pas possible qu'elle ne les aye voulu monstrer à d'autres, car nostre mestier est si chaud, quand il est bien appris, qu'on prend cent fois plus de plaisir de le monstrer & pratiquer avec plusieurs qu'avec un.* Et disoient bien plus, que cette dame luy devoit faire un beau présent, & condigne, & de sa peine, & de son salaire: parce que, quand son mary vint à son escole, premierement, il n'y sçavoit rien, & estoit en cela le plus sot, neuf, & apprentif, qu'elle vit jamais; mais qu'elle l'avoit si bien dressé & façonné, que sa femme s'en devoit trouver cent fois mieux. Et de fait cette dame la voulant voir, alla chez elle en habit dissimulé, dont la courtisanne s'en douta, & luy tint ce propos que je viens de dire, & pire encore, & plus débordé. Et voilà comme les marys se forgent des couteaux pour se couper la gorge; cela s'entend des cornes: & par ainsi, abusant du saint mariage, Dieu les punit. Et puis veulent avoir leurs revanches sur leurs femmes; en quoy ils sont cent fois plus punissables. Aussi ne m'estonné-je pas, si ce saint docteur disoit que le mariage estoit quasi

uñe vraye espece d'adultere : cela vouloit-il entendre, quand on en abusoit.

Aussi a-t-on deffendu le mariage (a) à nos prestres ; car venant de coucher avec leurs femmes, & s'estre bien souillés avec elles, il n'y a point de propos de venir à un sacré autel. Car, ma foy, comme j'ay ouy-dire, aucuns bourdellent plus avec leurs femmes, que non pas les Ruffiens avec les putains des bourdeaux, qui craignant prendre mal, ne s'acharnent avec elles, comme les marys avec leurs femmes, qui sont nettes, & non pas toutes ; car j'en ay bien connu, qui leur en ont donné, aussi bien que leur marys à elles.

Les marys, abusant ainsi de leurs femmes, sont fort punissables, comme j'ay ouy-dire à de grands docteurs : que les marys ne se gouvernans pas modestement dans leur lit comme ils doivent, paillardent avec elles comme concubines, n'estant le mariage introduit que pour la nécessité & procréation, & non pour le plaisir desordonné, & paillardise. Ce que nous sçeut très-bien représenter l'empereur Commodus, dit autrement Anchus Verus (b) lorsqu'il dit à sa femme Domitia Cal-

(a) L'abbé qu'on a entendu de nos jours demander publiquement le mariage des prêtres, n'avoit pas prévu cet argument.

(b) Annius Verus. C'étoit le grand-père de cet Empereur.

villa, qui se plaignoit à luy de quoy il portoit à des putains, courtisannes, & autres, ce qu'à elle appartient en son lit, & luy ostoit les menues & petites pratiques : *Supportez, ma femme*, luy dit-il, *qu'avec les autres je soulle mes desirs, d'autant que le nom de femme, & de consorte, est un nom de dignité & d'honneur, & non de plaisir & de paillardise.* Je n'ay point encore leu ny trouvé la responce que luy fit Madame sa femme l'Impératrice ; mais il ne faut douter que, ne se contentant de cette sentence dorée, elle ne luy respondit de bon cœur, & par la voix de la plusspart, voire de toutes les mariées : *Fy de cet honneur, & vive le plaisir ! Nous vivons mieux de l'un que de l'autre.*

Il ne faut non plus douter aussi que la plusspart de nos mariez aujourd'huy, & de tout temps, qui ont de belles femmes, ne disent pas ainsi ; car ils ne se marient & lient, ny ne prennent leurs femmes, si-non pour bien passer leur temps, & bien paillarder en toutes façons, & leur enseigner des préceptes, & pour le mouvement de leurs corps, & pour les débordées & lascives paroles de leurs bouches, afin que leur dormante Vénus en soit mieux esveillée & excitée ; & après les avoir ainsi instruites & desbauschées, si elles vont ailleurs, ils les punissent, les battent, les assomment, & les font mourir.

Il y a aussi peu de raison en cela, comme si quelqu'un

quelqu'un avoit desbauché une pauvre fille d'entre les bras de sa mere, & luy eust fait perdre l'honneur de sa virginité, & puis après en avoir fait à sa volonté, la battre & la contraindre à vivre autrement, & en toute chasteté. Vrayment il en est bien temps, & bien à propos! Qui est celuy qui ne le condamne sans raison, & digne d'estre chastié? L'on en peut dire de mesme de plusieurs marys, lesquels, quand tout est dit, desbauchent plus leurs femmes, & leur enseignent plus de préceptes pour tomber en paillardise, que ne font leurs propres amoureux: car ils en ont plus de temps & de loisir que les amants; & venans à discontinuer leurs exercices, elles changent de main, & de maistre à la mode d'un bon cavalcadour, qui prend plus de plaisir cent fois de monter à cheval, qu'un qui n'y entend rien. *Et de malheur*, disoit cette courtisanne, *il n'y a nul mestier au monde, qui soit plus coquin, ny qui desire tant de continue, que celuy de Venus*. En quoy ces marys doivent estre advertis de ne faire tels enseignements à leurs femmes, car ils leur sont par trop préjudiciables: ou bien, s'ils voyent leurs femmes leur joüer un faux-bond, qu'ils ne les punissent point, puisque ç'ont esté eux qui leur ont ouvert le chemin.

Si faut-il que je fasse cette digression d'une femme-mariée, belle & honneste & d'estoffe que

je sçay, qui s'addonna à un honneste Gentilhomme, aussi plus par jalousie qu'elle portoit à une autre dame que ce Gentilhomme aymoit & entretenoit, que par amour. Par quoy, ainsi qu'il en jouissoit, la Dame luy dit : *A cette heure, à mon grand contentement, triomphé-je de vous & de l'amour que vous portez à une telle !* Le Gentilhomme lui respondit : *Une personne abbattue, & subjuguée & foullée, ne sçauroit bien triompher.* Elle prend pied à cette response, comme touchant à son honneur, & luy repliqua aussy-tost : *Vous avez raison.* Et tout-à-coup s'advisa de desarçonner son homme subtilement, & se desrober de dessoubs luy, & changeant de forme, prestement & habillement monte sur luy, & le met sous elle. Jamais jadis chevalier ou gendarme Romain ne fut si prompt & adextre de monter & remonter de ses chevaux desultoires, comme fut à ce coup cette dame avec son homme, & le manie de mesme, en luy disant : *A cette heure doncques puis-je bien dire, qu'à bon escient je triomphe de vous, puisque je vous tiens abattu soubs moy.* Voylà une dame d'une plaisante & paillarde ambition d'une façon estrange, comme elle le quitta.

J'ay ouy parler d'une fort belle & honneste Dame de par le monde, subjecte fort à l'amour & à la lubricité, qui pourtant fut si arrogante, & si fiere, & si brave de cœur, que quand ce venoit-là, ne

vouloit jamais souffrir que son homme la montast & mist soubs soy, & l'abbatist: pensant faire un grand tort à la générosité de son cœur, & attribuant à une grande lascheté, d'estre ainsi subjuguée, & soumise, à la mode d'une triomphante conqueste ou esclavitude; mais vouloit toujours garder le dessus & la prééminence. Et ce qui faisoit de bon pour elle en cela, est que jamais ne voulut s'addonner à un plus grand que soy, de peur qu'usant de son autorité & puissance, luy peust donner la loy, & la peust tourner, virer & fouller, ainsi qu'il luy eust pleu; mais en cela choisissoit ses égaux & inférieurs, ausquels elle pouvoit ordonner leur rang, leur assiette, leur ordre, & forme de combat amoureux, ne plus ne moins qu'un sergent-major à ses gens le jour d'une bataille; & leur commandoit de ne l'outrepasser, sur peine de perdre leurs pratiques, aux uns son amour, & aux autres la vie; si que debout ou assis, ou couchés, jamais ne se purent prévaloir sur elle de la moindre humiliation, ny submission, ny inclination, qu'elle leur eust rendu & presté.

Je m'en rapporte au dire & au songer de ceux & celles qui ont traité telles amours, telles postures, assiettes & formes.

Cette Dame pouvoit ordonner ainsi, sans qu'il y allast rien de son honneur prétendu, ny de son

cœur généreux offensé; car ce que j'y ouy dire à aucuns pratics, il y avoit assez de moyens pour faire telles ordonnances & pratiques.

Voilà une terrible & plaisante humeur de femme, & bisarre scrupule de conscience généreuse. Si avoit-elle raison pourtant, car c'est une fascheuse souffrance, que d'estre subjuguée, ployée & foullée : & mesme quand l'on pense quelquefois à par soy, & qu'on dit : *Un tel m'a mis soubs luy & foullée, par maniere de dire, si non aux pieds, mais autrement :* cela vaut autant à dire.

Cette Dame aussi ne voulut jamais permettre que ses inférieurs la baisassent à la bouche; d'autant, disoit-elle, que le toucher & le tact de bouche à bouche est le plus sensible & précieux de tous les baisers & autres touchers, fust de la main & autres membres : & pour ce, ne vouloit estre halleinée, ny touchée, ny sentir à la sienne une bouche salle, orde, & non pas pareille à la sienne.

Or, sur cecy, c'est une question que j'ay veu traiter à aucuns, quel advantage de gloire a plus grand sur son compagnon, ou l'homme ou la femme, quand ils sont en ces escarmouches & victoires vénériennes?

L'homme allégue pour soi la raison précédente, que la victoire est bien plus grande, quand on tient sa douce ennemie abbatue soubs soy, &

qu'il la subjugue, la suppédite, & la dompte à son aise, & comme il lui plaist; car il n'y a si grande Princesse & Dame, que, quand elle est-là, fust-ce avec son inégal ou inférieur, qu'elle n'en souffre la loy & domination qu'en a ordonné Vénus parmy ses statuts : & pour ce, la gloire & l'honneur en demeure très-grands à l'homme.

La femme dit aussi : *Ouy, je confesse que vous vous devez tenir glorieux quand vous me tenez soubs vous, & me suppeditez ; mais aussi quand il me plaist, s'il ne tient qu'à tenir le dessus, je le tiens par gayeté, & une gentille volonté qui m'en prend, & non par contrainte.* « Davantage, quand ce » dessus me desplaist, je me fais servir à vous » comme d'un esclave ou forçat de galere, ou » pour mieux dire, vous fais tirer au collier comme » un vrai cheval de charrette, en vous travaillant, » peinant, suant, halletant, efforçant, & faire » les corvées & efforts que je veux tirer de vous. » Cependant, moy, je suis couchée à mon aise, » je vois venir vos coups : quelquefois j'en ris, & » en tire mon plaisir à vous voir en telles alteres, » quelquefois aussi je vous plains de vous voir en » telles alteres, selon ce qu'il me plaist, ou que j'en » ay volonté ou pitié : ou après en avoir en cela très- » bien passé ma fantaisie, je laisse-là mon galand, » las, fatigué, débilité, énervé, qu'il n'en peut » plus, & n'a besoin que d'un bon repos, & de

» quelque bon repas, d'un restaurant, ou de quel-
» que bon bouillon confortatif. Mais pour telles
» corvées & tels efforts, je ne m'en sens nulle-
» ment, si-non que très-bien servie à vos despens,
» Monsieur le galand, & n'ay autre mal; si-non
» de souhaiter quelque autre qui m'en donnast
» autant; à peine de le faire rendre comme vous:
» & par ainsi, ne me rendant jamais, mais faisant
» rendre mon doux ennemy, je remporte la vraye
» gloire, d'autant qu'en un duël, celuy qui se
» rend est deshonoré, & non pas celuy qui
» combat jusques au dernier point de la mort ».

J'ay ouy conter d'une belle & honneste femme, qui, une fois, son mary l'ayant éveillée d'un profond sommeil & repos qu'elle prenoit, pour faire cela, après qu'il eust fait, elle luy dit: *Vous avez fait & moi non :* & parce qu'elle estoit dessus luy, elle le lia si bien de mains, de pieds, & de ses jambes entrelassées, qu'elle luy dit, *Je vous apprendray à ne m'esveiller une autre fois ;* & le demenant, secoüant, remuant à toute outrance, son mari, qui estoit dessoubs, qui ne s'en pouvoit desfaire, & qui suoit, & hannoit, & se lassoit, & cryoit mercy, elle lui fit faire une autre fois en dépit de luy, & le rendit si las, si attenué & flasque, qu'il en devint hors d'haleine, & luy jura d'un bon coup, qu'une autre fois il la prendroit à son heure, humeur & appétit. Le conte

est meilleur à se l'imaginer & représenter, qu'à escrire.

Voilà donc les raisons de la Dame, avec plusieurs autres, qu'elle peut alléguer.

Encore l'homme repliqua la dessus : *Je n'ay point aucun vaisseau, ny bachot, comme vous avez le vostre ; dans lequel je jette un gasouil de pollution & d'ordure*, si ordure se doit appeller la semence humaine jettée par mariage), & *paillardise, qui vous salisse, & vous y pisse comme dans un pot.*

» Ouy, dit la Dame ; mais aussi-tost ce beau
» sperme, que vous autres dites estre le sang le
» plus pur & net que vous avez, vous nous le
» voyez pisser incontinent, & jetter, ou dans un
» pot, ou bassin, ou en un retrait : & le mesler
» avec autres ordures puantes, salles, vilaines ;
» car de cinq cents coups que l'on nous touchera,
» de mille, deux mille, trois mille, voire d'une
» infinité, nous n'engrossons que d'un coup, &
» la matrice ne retient qu'une fois, car si le sperme
» y entre bien, & y est bien retenu, celuy-là y
» est bien logé, mais les autres bien sallaude-
» ment ; nous le logeons comme je viens de dire.
» Voilà pourquoy il ne faut se vanter de nous ga-
» souiller de vos ordures de spermes ; car outre
» celui-là que nous concevons, nous le jettons,
» & le rendons pour n'en faire plus de cas aussi-

» tost que l'avons reçeu, & qu'il ne nous en
» donne plus de plaisir, & en sommes quittes,
» en disant : *Monsieur le potagier, voilà vostre*
» *broüet que je vous rends, & vous le clacque-*
» *là ; il a perdu le bon goust que m'en avez donné*
» *premierement.* Et notez que la moindre Bagasse
» en peut dire autant à un Roy ou Prince, s'il
» l'a repassée ; qui est un grand mespris, d'au-
» tant que l'on tient le sang royal pour le plus
» précieux qui soit. Vrayment il est bien logé &
» gardé plus précieusement que d'un autre ! »

Voilà le dire des femmes, qui est un grand cas pourtant, qu'un sang si précieux se pollue & se contamine ainsi si salaudement & vilainement : ce qui estoit deffendu en la Loy de Moyse, de ne se nullement prostituer en terre ; mais on fait bien pis, quand on le mesle avec de l'ordure très-orde & sale.

Encore si elles faisoient comme un grand Seigneur, dont j'ay ouy parler, qui, en songeant la nuit, s'estoit corrompu parmi les linceuls, les fit enterrer, tant il estoit scrupuleux : disant que c'estoit un petit enfant, provenu de-là, qui estoit mort ; & que c'estoit dommage & une très-grande perte, que ce sang n'eust esté mis dans la matrice de sa femme, dont possible l'enfant eust esté en vie.

Il se pouvoit bien tromper par-là ; d'autant que de mille habitations que le mary fait avec sa

femme l'année, possible, comme j'ay dit, n'en devient elle grosse, non pas une fois en sa vie, voire jamais pour aucunes femmes, qui sont bréhaignes, stériles & ne conçoivent jamais : dont est venu l'erreur d'aucuns mescréants, que le mariage n'avoit esté tant institué pour la procréation, que pour le plaisir; ce qui est mal creu, & mal parlé : car encore qu'une femme n'engrosse toutes les fois qu'on l'entreprend, c'est pour quelque volonté de Dieu à nous occultée, & qui en veut punir, & mary, & femme; d'autant que la plus grande bénédiction que Dieu nous puisse envoyer en mariage, c'est une bonne lignée, & non par concubinage, dont il y a plusieurs femmes qui prennent un grand plaisir d'en avoir de leurs amants, & d'autres non, lesquelles ne veulent permettre qu'on leur lasche rien dedans, tant pour ne supposer des enfants à leur marys qui ne soient à eux, que pour ne leur sembler faire tort, & les faire cocus, si la rosée leur seroit entrée dedans, ny plus ny moins qu'un estomach débile & mauvais ne peut estre offensé pour prendre de mauvais & indigestifs morceaux, pour les mettre dans la bouche, les mascher, & puis les cracher en terre.

Aussi par le mot de cocus, porté par les oiseaux d'Avril, qui sont ainsi appellés pour aller pondre au nid des autres, les hommes s'appellent cocus par

antonomie (a) quand les autres viennent pondre dans leur nid, qui est le cas de leurs femmes, qui est autant à dire, leur jetter leur semence, & leur faire des enfans.

Voilà comme plusieurs femmes ne pensent faire faute à leurs marys, pour mettre dedans & s'ébaudir leur saoul, mais qu'elles ne reçoivent point de leur semence: ainsi sont-elles consciencieuses de bonne façon; comme une Grande, dont j'ay ouy parler, qui disoit à son serviteur: *Esbattez-vous, & donnez-moy du plaisir; mais, sur vostre vie, donnez-vous garde de ne m'arouser rien là-dedans, non d'une seule goutte: autrement, il vous y va de la vie.* Si bien, il falloit bien que l'autre fust sage, & qu'il espiast le temps de Mascaret (b), quand il devoit venir.

J'ay ouy faire un pareil conte au Chevalier de Sanzay de Bretagne, un très-honneste & brave Gentilhomme, lequel, si la mort n'eust entrepris sur son jeune âge, fust esté un grand homme de mer, comme il avoit un très-bon commencement; aussi en portoit-il les marques & enseignes: car il avoit eu un bras emporté d'un coup de canon, en un combat qu'il fit sur mer. Le malheur fut pour luy, qu'il fut pris des corsaires, & mené en Al-

(a) Antonomasie.

(b) Voyez *Ménage, Dict, Etym.* au mot *Mascaret.*

ger. Son maistre qui le tenoit esclave, estoit le Grand-Prestre de la Mosquée, qui avoit une très-belle femme, qui vint à s'amouracher si fort dudit Sanzay, qu'elle luy commanda de venir en amoureux plaisir avec elle, & qu'elle lui feroit très-bon traitement, meilleur qu'à aucun de ses autres esclaves, mais sur-tout, elle luy commanda très-expressément, & sur la vie, & une prison très-rigoureuse, de ne lancer en son corps une seule goutte de sa semence; *d'autant*, disoit-elle, *qu'elle ne vouloit estre polluée ny contaminée du sang Chrestien*, dont elle penseroit offenser grandement, & la Loy & son Grand-Prophete Mahomet: & de plus luy commanda, qu'encore qu'elle fust en ses plus chauds plaisirs, quand bien elle luy commanderoit cent fois de hasarder le paquet tout à trac, qu'il n'en fist rien; d'autant que ce seroit le grand plaisir, duquel elle estoit ravie, qui le lui feroit dire, & non pas la volonté de l'ame.

Ledit Sanzay, pour avoir bon traitement, & plus grande liberté, encore qu'il fust Crestien, ferma les yeux pour ce coup à sa Loy; car un pauvre esclave, rudement traité & misérablement enchaisné, peut s'oublier bien quelquefois. Il obéit à la Dame, & fut si sage & si astreint à son commandement, qu'il commanda fort bien à son

plaisir; & moulloit au moulin de sa Dame tousjours très-bien, sans y faire couler de l'eau: car quand l'escluse de l'eau vouloit se rompre, & se deborber, aussi-tost il la retiroit, la resserroit, & faisoit escouler où il pouvoit; dont cette Dame l'en ayma davantage, pour estre si astreint à son estroit commandement, encore qu'elle criast: *Laschez, je vous en donne permission :* mais il ne voulut oncques; car il craignoit d'estre battu à la turque, comme il voyoit ses autres compagnons devant soy.

Voilà une terrible humeur de femme, & pour ce, il semble qu'elle faisoit beaucoup, & pour son ame qui estoit Turque, & pour l'autre qui estoit Chrestien, puis qu'il ne se deschargeoit nullement avec elle; si me jura-t-il qu'en sa vie il ne fut en telle peine.

Il me fit un autre conte, le plus plaisant qu'il est possible, d'un trait qu'elle luy fit; mais d'autant qu'il est par trop sallaud, je m'en tairay, de peur d'offenser les oreilles chastes.

Du depuis, ledit Sanzay fut racheté par les siens, qui sont gens d'honneur & de bonne maison en Bretagne, & qui appartient à beaucoup de Grands, comme à Monsieur le Connestable, qui aymoit fort son frere aisné, & qui luy ayda beaucoup à cette délivrance, laquelle ayant eue,

il vint à la Cour, & nous en conta fort à Monſieur de Strozze, & à moy, de pluſieurs choſes, & entr'autres il nous fit ces contes.

Que dirons-nous maintenant d'aucuns marys ; qui ne ſe contentent de ſe donner du contentement & plaiſir paillard de leurs femmes, mais en donnent de l'appétit, ſoit à leurs compagnons & amys, ſoit à d'autres, ainſi que j'en ay connu pluſieurs, qui leur louent leurs femmes, leur diſent leurs beautez, leur figurent leurs beaux membres & parties du corps, leur repréſentent leurs plaiſirs qu'ils ont avec elles, & les folaſtreries dont elles uſent envers eux, les leur font baiſer, & taſter, voire voir nues ?

Que méritent-ils, ceux-là, ſi-non qu'on les faſſe cocus bien à point, ainſi que fit Gigès, par le moyen de ſa bague, au Roy de Candalles, ou au Roy des Lydiens ; tel quel ſoit qu'il eſtoit ? Luy ayant loüé la rare beauté de ſa femme, comme ſi le ſilence luy faiſoit tort & dommage, & puis la luy ayant monſtrée toute nue, en devint ſi amoureux qu'il en jouit à ſon gré, & le fit mourir, & s'impatroniſa de ſon royaume. On dit que la femme en fut ſi déſeſpérée, pour avoir eſté repréſentée toute nue, qu'elle força Gigès à ce méchant tour, en luy diſant : *Ou celuy qui t'a preſſé & conſeillé de telle choſe, faut qu'il meure de ta main ; ou toy qui m'as regardée toute nue, tu*

meure de la main d'un autre. Certes, ce Roy estoit bien de loisir, de donner ainsi appétit d'une viande nouvelle, si bonne & belle, & qu'il devoit tenir si chere.

Louis, Duc d'Orléans, tué à la porte Baudelfe (a) à Paris, fist bien au contraire, grand desbaucheur des Dames de la Cour, & tousjours des plus grandes; car ayant avec luy couché une fort belle & grande Dame, ainsi que son mary vint en sa chambre pour luy donner le bon jour, il alla couvrir la teste de sa Dame, femme de l'autre, d'un linceul, & luy descouvrit tout le corps, luy faisant voir tout nud & toucher à son bel aise, avec deffense expresse de la vie de n'oster le linge du visage, ny de la descouvrir aucunement, à quoy il n'osa contrevenir; luy demandant, par plusieurs fois, ce qui lui sembloit de ce beau corps tout nud? L'autre en demeura tout perdu, & grandement satisfait.

Le Duc luy bailla congé de sortir de la chambre, ce qu'il fist „sans jamais avoir peu connoistre que ce fust sa femme.

S'il l'eust bien veue & connue toute nue, comme plusieurs que j'ay veu, il l'eust connue à plusieurs choses possible, dont il fait bon les visiter par le corps.

(a) Baudet, ou Barbette, comme dit Mezeray.

Elle, après son mary party, fut interrogée par Monsieur d'Orléans si elle avoit eu l'allarme? Et je vous laisse à penser ce qu'elle en dit, & la peine & l'altere en laquelle elle fut l'espace d'un quart d'heure; car il ne falloit qu'une petite indiscrétion, ou la moindre désobéissance que son mary eust commise. Il est vray, ce dit Monsieur d'Orléans, mais qu'il l'eust tué aussi-tost, pour l'empescher du mal qu'il eust fait à sa femme.

Et le bon fut de ce mary, qu'estant la nuit d'après couché avec sa femme, il luy dit que Monsieur d'Orléans luy avoit fait voir la plus belle femme nue qu'il vit jamais; mais quant au visage qu'il n'en sçavoit que dire, d'autant qu'il luy avoit interdit.

Je vous laisse à penser ce qu'en pouvoit dire sa femme dans sa pensée. Et de cette Dame tant grande, & de Monsieur d'Orléans, on dit qu'il en sortit ce brave & vaillant bastard d'Orléans, le soutien de la France, & le fléau de l'Angleterre, & duquel est sortie cette noble & généreuse race des Dunois.

Or, pour retourner encore à nos marys, prodigues de la veue de leurs femmes nues, j'en sçay un. Par un matin, un sien compagnon l'estant allé voir dans sa chambre ainsi qu'il s'habilloit, luy montra sa femme toute nue, & estendue de tout son long toute endormie, & s'estant elle-

mesme ostée ses linceuls de dessus elle, d'autant qu'il faisoit grand chaud, luy tira les rideaux à demy, si bien que le soleil levant donnant dessus elle, il eut loisir de la contempler à son aise, où il ne vit rien que tout beau en perfection, & y peut paistre ses yeux, non tant qu'il eust voulu, mais tant qu'il peut; & puis le mary & luy s'en allerent chez le Roy.

Le lendemain, le Gentilhomme, qui estoit fort serviteur de cette Dame honneste, luy raconta cette vision, & mesme luy figura beaucoup de choses qu'il avoit remarquées en ses beaux membres, jusques aux plus cachées; & si le mary le luy figura & confirma, & que c'estoit luy-mesme qui avoit tiré le rideau.

La dame, par le dépit qu'elle conçeut contre son mary, se laissa aller, & s'octroya à son amy, par ce seul subjet; ce que tout son service n'avoit sçeu gagner.

J'ay connu un très-grand Seigneur, qui, un matin, voulant aller à la chasse, & ses Gentilshommes l'estant venu trouver à son lever, ainsi qu'on le chaussoit, & avoit sa femme couchée près de luy, & qui luy tenoit son cas en pleine main: il leva si promptement la couverture, qu'elle n'eust loisir de lever la main où elle estoit posée, que l'on l'y vit à l'aise, & la moitié de son corps; & en se riant, il dit à ces Messieurs qui

qui estoient présents : *He bien, Messieurs, ne vous ay-je pas fait voir choses & autres de ma femme?* Laquelle fut si despitée de ce trait, qu'elle luy en voulut un mal extresme, & mesme pour la surprise de cette main ; & possible depuis elle le luy rendit bien.

J'en sçay un autre d'un grand Seigneur, lequel connoissant qu'un sien amy & peu parent, estoit amoureux de sa femme, fust ou pour lui en faire venir l'envie davantage, ou du despit & désespoir qu'il pouvoit concevoir de quoy il avoit une si belle femme, & luy n'en tastoit point, la luy montra un matin, l'estant allé voir, dans le lit, tous deux couchés ensemble, à demy-nue. Et si fit bien pis : car il luy fit cela devant luy-mesme, & la mit en besogne, comme s'il eust esté à part ; encore prioit-il cet amy de bien voir le tout, & qu'il faisoit tout cela à sa bonne grace.

Je vous laisse à penser, si la Dame, par une telle privauté de son mary, n'avoit pas occasion de faire l'autre à son mary toute entiere, & à bon escient, & s'il n'estoit pas bien employé, qu'il en portast les cornes.

J'ay ouy parler d'un autre grand Seigneur, qui le faisoit ainsi à sa femme devant un grand Prince son maistre ; mais c'estoit par sa priere & commandement, qui se délectoit à tel plaisir.

Ne sont-il pas donc ceux-là coupables ; puis-

qu'ayant esté leurs propres maquereaux, ils en veulent estre les bourreaux ?

Il ne faut jamais montrer sa femme nue, ny ses terres, pays, ny places, comme je tiens d'un grand Capitaine, à propos de Monsieur de Savoye, qui desconseilla & dissuada nostre Roy Henry troisieme, quand à son retour de Pologne il passa par la Lombardie, de n'aller ny entrer dans la ville de Milan; luy alléguant que le Roy d'Espagne en pourroit prendre quelque ombrage: mais ce n'estoit pas cela; il craignoit que le Roy y estant, & la visitant bien à point, & contemplant sa beauté, richesse & grandeur, qu'il ne fust tanté d'une extresme envie de la ravoir, & reconquérir par bon & juste droit, comme avoient fait ses prédécesseurs. Et voilà la vraye cause, comme dit un grand Prince qui le tenoit du feu Roy, qui connoissoit cette enclouëure: mais pour complaire à Monsieur de Savoye & ne rien altérer à l'endroit du Roy d'Espagne, il prit son chemin à costé, bien qu'il eust toutes les envies du monde d'y aller, à ce qu'il me fit cet honneur, quand il fut de retour à Lyon, de me le dire; en quoy ne faut douter que Monsieur de Savoye ne fust plus Espagnol que François.

J'estime les marys aussi condamnables, lesquels, après avoir reçeu la vie par la faveur de leurs femmes, en demeurent tellement ingrats,

que, pour le soupçon qu'ils ont de leurs amours avec d'autres, les traitent très-rudement, & jusqu'à attenter sur leurs vies.

J'ay ouy parler d'un Seigneur, sur la vie duquel aucuns conjurateurs ayant conjuré & conspiré, sa femme, par supplications, les destourna, & le garantit d'estre massacré, dont depuis elle en a esté très-mal reconnue, & traitée très-rigoureusement.

J'ay veu aussi un Gentilhomme, lequel ayant esté accusé & mis en justice pour avoir fait très-mal son devoir à secourir son général en une bataille, si bien qu'il le laissa tuer sans aucune assistance ny secours; estant prest d'estre sentencié & condamné d'avoir la teste tranchée, nonobstant vingt mille escus qu'il présenta pour avoir la vie sauve; sa femme, ayant parlé à un grand Seigneur de par le monde, & couché avec luy par la permission & supplication dudit mary; ce que l'argent n'avoit sçeu faire, sa beauté & son corps l'exécuta, & lui sauva la vie & la liberté: depuis il la traita si mal que rien plus. Certes tels marys cruels & enragés sont très-misérables.

D'autres en ay-je connus, qui n'ont pas fait de mesme; car ils ont bien sçeu recognoistre le bien d'où il venoit, & honoroient ce bon trou toute leur vie, qui les avoit sauvés de la mort.

Il y en avoit encore une autre sorte de cocus,

qui ne se sont contentez d'avoir esté ombrageux en leur vie ; mais allant mourir, & sur le point du trespas, le sont encore : comme j'en ay connu un, qui avoit une fort belle & honneste femme, mais pourtant qui ne s'estoit point tousjours estudiée à luy seul. Ainsi qu'il vouloit mourir, il luy disoit : *Ha ! m'amie, je m'en vais mourir ; & plust à Dieu que vous me tinssiez compagnie, & que vous & moy allassions ensemble en l'autre monde ! Ma mort ne m'en seroit pas si odieuse, & je la prendrois plus en gré.* Mais la femme, qui estoit jeune & très-belle, agée de trente-sept ans, ne le voulut point suivre, ny croire pour ce coup-là ; & ne voulut faire la sotte, comme nous lisons de Evadné, fille de Mars & de Thebé, femme de Capanée, laquelle l'ayma si ardemment, que luy estant mort, aussi-tost que son corps fut jetté dans le feu, elle se jetta après toute vive, & se brusla & se consomma avec luy, par une grande constance & force, & ainsi l'accompagna à sa mort.

Alceste fit bien mieux ; car ayant sçeu par l'oracle, que son mary Admete, Roy de Thessalie, devoit mourir bientost, si sa vie n'estoit racheptée par la mort de quelques autres de ses amys, elle soudain se precipita à la mort, & sauva son mary.

Il n'y a plus meshuy de ces femmes si charitables, qui veulent aller de leur gré dans la fosse

avant leurs marys, ny les suivre. Non, il ne s'en trouve plus: les meres en sont mortes, comme disent les macquignons des chevaux de Paris, quand on n'en trouve plus de bons.

Et voilà pourquoy j'estimois ce mary, que je viens de dire & d'alléguer, mal-habile de tenir ces propos à sa femme si fascheux, pour la convier à la mort, comme si c'eust esté quelque beau festin pour l'y convier. C'estoit une belle jalousie, qui lui faisoit parler ainsi, qu'il concevoit en soy du desplaisir qu'il pouvoit avoir aux enfers làbas; quand il verroit sa femme, qu'il avoit si bien dressée, entre les bras d'un sien amoureux, ou de quelque autre mary nouveau.

Quelle forme de jalousie voilà, qu'il fallut que son mary en fust saisi alors, & qu'à tous les coups il luy disoit, que, s'il en rechappoit, il n'endureroit plus d'elle ce qu'il en avoit enduré: &, tant qu'il a vescu, il n'en avoit point esté atteint, & luy la laissoit faire à son bon gré & plaisir.

Ce brave Tancrede n'en fit pas de mesme, luy qui autrefois se fit jadis tant signaler en la guerre sainte: estant sur le point de la mort, & sa femme près de luy dolente, avec le Comte de Tripoly, il les pria tous deux après sa mort de s'espouser l'un l'autre, & le commanda à sa femme ce qu'ils firent.

Penſez qu'il en avoit veu quelques approches d'amour en ſon vivant; car elle pouvoit eſtre auſſi bonne veſſe, que ſa mere la Comteſſe d'Anjou, laquelle après que le Comte de Bretagne l'eut entretenuë longuement, elle vint trouver le Roy de France Philippes, qui la mena de meſme & luy fit cette fille baſtarde, qui s'appelloit Cicile, & puis la donna en mariage à ce valeureux Tancrede, qui certes, par ſes beaux exploits, ne méritoit pas d'eſtre Cocu.

Un Albanois, ayant eſté condamné de-là les monts, d'eſtre pendu pour quelques forfaits, eſtant au ſervice du Roi de France, ainſi qu'on le menoit au ſupplice, il demanda à voir ſa femme, & luy dire adieu, qui eſtoit une très-belle femme & agréable. Ainſi donc qu'il lui diſoit adieu, en la baiſant, il luy tronçonna tout le nez avec belles dents, & le luy arracha de ſon beau viſage. En quoy la Juſtice l'ayant interrogé, pourquoy il avoit fait cette vilainie à ſa femme, il reſpondit, qu'il l'avoit faite de belle jalouſie, d'autant, ce diſoit-il, qu'elle eſt très-belle, & pour ce, après ma mort, je ſçay qu'elle ſera auſſi-toſt recherchée & auſſi-toſt abandonnée à un autre de mes compagnons; car je la connois fort paillarde, & qu'elle m'oublieroit incontinent. *Je veux donc, qu'après ma mort, elle aye de moy ſouvenance; qu'elle pleure, & qu'elle ſoit affligée; ſi elle ne*

l'est par ma mort, au moins qu'elle le soit pour estre deffigurée; & qu'aucun de mes compagnons n'en aye le plaisir que j'ay eu avec elle. Voilà un terrible jaloux!

J'en ay ouy parler d'autres, qui, se sentans vieux, caducs, blessez, atténuez & proche de la mort, de beau dépit de jalousie, secretement ont advancé les jours à leurs moitiés, mesme quand elles ont esté belles.

Or, sur ces bisarres humeurs de ces marys cruels & tyrans, qui font mourir ainsi leurs femmes, j'ay ouy faire une dispute: sçavoir, s'il est permis aux femmes, quand elles s'apperçoivent ou se doutent de la cruauté & massacre que leurs marys veulent exercer envers elles, de gagner le devant, & jouër à la prime; & pour se sauver, les faire jouër les premiers, & les envoyer devant faire les logis en l'autre monde?

J'ay ouy maintenir que ouy, & qu'elles le peuvent faire; non selon Dieu, car tout meurtre est deffendu, ainsi que j'ay dit; mais selon le monde, prou: & se fondent sur ce mot, qu'il vaut mieux prévenir, que d'estre prévenu. Car enfin, chacun doit estre curieux de sa vie: & puisque Dieu nous l'a donnée, il la faut garder jusques à ce qu'il nous appelle par notre mort. Autrement, sçachant bien leur mort, & s'y aller précipiter, & ne la fuir, quand elles peuvent, c'est se tuer soy-mesme;

V iv

chose que Dieu abhorre fort : par quoy c'est le meilleur de les envoyer en ambassade devant, & en parer le coup : ainsi que fit Blanche d'Overbruck à son mary le Sieur de Flavy, Capitaine de Champagne & Gouverneur, qui trahit & qui fut cause de la mort de la Pucelle d'Orléans. Et cette Dame Blanche, ayant sceu que son mary la vouloit faire noyer, le prévint ; & avec l'ayde de son barbier, l'estouffa & l'estrangla dont le Roy Charles septiesme luy en donna aussi-tost la grace, à quoy aussi ayda bien la trahison du mary, pour l'obtenir plus facilement, possible, que toute autre chose. Cela se trouve aux Annales de France, & principalement en celles de Guyenne.

De mesme en fit une Dame de la Borne, du regne du Roy François Premier, qui accusa & déféra son mary à la Justice, de quelques folies faites & crimes possibles énormes qu'il avoit faits avec elle, & autres, le fit constituer prisonnier, & sollicita contre luy, & luy fit trancher la teste. J'ay ouy faire ce conte à ma grand'mere, qui la disoit de bonne maison & belle femme. Celle-là gagna bien le devant.

La Reyne Jeanne de Naples Premiere en fit de mesme à l'endroit de l'Infant de Majorque, son tiers mary, à qui elle fist trancher la teste, pour la raison que j'ay dite en son Discours (a) ; mais il

(a) Ci-dessus dans les Femmes illustres.

pouvoit bien eſtre qu'elle ſe craignoit de luy, & le vouloit deſpeſcher : le premier à quoy elle avoit raiſon, & toutes ſes ſemblables d'en faire de meſme, quand elles ſe doutent de leurs galands.

J'ay ouy parler de beaucoup de Dames, qui ſe ſont acquittées de ce bon office, & ſe ſont eſchappées par cette façon : & meſme j'en ay connu une, laquelle, ayant eſté trouvée avec ſon amy par ſon mary, il n'en dit rien, ny à l'un ny à l'autre, mais s'en alla courroucé, & la laiſſa là-dedans avec ſon amy, fort pantoiſie & déſolée, & en grande altération. Mais la Dame fut réſolue juſques à là, de dire : *Il ne m'a rien dit, ny fait, pour ce coup. Je crains qu'il ne me la garde bonne, & ſous mine ; mais ſi je le croyois, & eſtois aſſeurée qu'il me deuſt faire mourir, j'adviſerois à luy faire ſentir la mort le premier.* La fortune pour elle fut ſi bonne, qu'au bout de quelque temps il mourut de ſoy-meſme : dont bien luy en prit ; car oncques puis il ne luy avoit fait bonne chere, quelque recherche qu'elle luy fiſt.

Il y a encore une autre diſpute & queſtion ſur ces fols & enragés marys & dangereux cocus ; à ſçavoir ſur leſquels des deux ils ſe doivent prendre & venger, ou ſur leurs femmes, ou ſur leurs amants ?

Il y en a qui ont dit, ſeulement ſur la femme, ſe fondant ſur ce proverbe italien, que *morta la*

bestia, *morta la rabbia o veneno* (a) : pensant ce leur semble estre bien allégés de leur mal, quand ils ont tué celle qui fait la douleur; ny plus ny moins que font ceux qui sont picqués de l'escorpion ; le plus souverain remede qu'ils ont, c'est de le tuer ou l'escarbouller, & l'appliquer sur la morsure & playe qu'il a faite : & disent volontiers & coustumiérement, que ce sont les femmes qui sont plus punissables. J'entends les grandes Dames, & de haute guise, & non de petites, communes & de basse marche : car ce sont elles, par leurs beaux attraits, privaütés, commandemens, & pareilles, qui attaquent les escarmouches, que les hommes ne les font que soustenir ; & que plus sont punissables ceux qui demandent & levent guerre, que ceux qui la deffendent : & bien souvent les hommes ne se jettent en tels lieux périlleux & hauts, sans l'appel des dames, qui leur signifient en plusieurs façons leurs amours; & ainsi qu'on voit, qu'en une bonne, grande & forte ville de frontiere, il est mal-aisé d'y faire entreprise ny surprise, s'il n'y a quelque sourde intelligence parmy aucuns de ceux de dedans, ou qui ne vous y poussent, attirent, & ne leur tiennent la main.

(a) C'est-à-dire : *morte la bête, morte la rage ou le venin.*

Or, puisque les femmes sont un peu plus fragiles que les hommes, il leur faut pardonner, & & croire, que quand elles se sont mises une fois à aymer, & mettre l'amour dans l'ame, qu'elles l'exécutent à quelque prix que ce soit, ne se contentant, non pas toutes, de le couver là dedans, & se consumer peu-à-peu, & en devenir seiches & allanguies, & pour ce en effacer leur beauté, qui est cause qu'elles desirent en guérir, & en tirer du plaisir, & ne mourir du mal de la Furette (a), comme on dit.

Certes, j'ay connu plusieurs belles Dames de ce naturel, lesquelles, les premieres, ont plustot recherché leurs androgynes que les hommes, & sur divers subjects; les unes pour les voir beaux, braves, vaillants & agréables; les autres pour en escroquer quelques sommes de deniers, d'autres pour en tirer des perles, des pierreries, des robbes de toille d'or & d'argent, ainsi que j'ay veu qu'elles en faisoient autant de difficulté d'en tirer, comme un marchand de sa denrée : aussi dit-on *que femme qui prend, femme se vend*. D'autres, pour avoir de la faveur de la Cour : autres, de gens de justice, comme plusieurs que j'ay connues, lesquelles n'avoient pas bon droit, le faisoient bien venir par

(a) Dans ce proverbe, la *Furette* est prise pour l'*Hermine*, qui, dit-on, aime mieux se laisser prendre, que de se salir.

leurs cas, & par leurs beautez, & d'autres, pour en tirer la suave substance de leurs corps.

J'ay veu plusieurs Femmes si amoureuses de leurs amants, que quasi elles les suivoient ou couroient à force, & dont le monde en portoit la honte pour elles.

J'ay connu une fort belle Dame, si amoureuse d'un Seigneur de par le monde, qu'au lieu que les serviteurs portent ordinairement les couleurs de leurs Dames, cette-cy au contraire les portoit de son serviteur. J'en nommerois bien les couleurs; mais elles seroient une trop grande descouverte.

J'en ay connu une autre, de laquelle le mary ayant fait un affront à son serviteur en un tournoy qui fut fait en la Cour, cependant qu'il estoit en la salle du bal, & en faisoit son triomphe; elle s'habilla de despit en homme, & alla trouver son amant, & luy porter pour un moment son cas, tant elle en estoit amoureuse, qu'elle en mouroit.

J'ay connu un honneste Gentilhomme, & des moins deschirez de la Cour, lequel, ayant envie un jour de servir une des belles & honnestes Dames, s'il en fut oncques, parce qu'elle luy en donnoit beaucoup de subjets de son costé, & de l'autre, il faisoit du retenu pour beaucoup de raisons & de respects; cette Dame pourtant, y ayant mis son amour, & à quelque hasard que ce fust, elle en avoit jetté le dé, ce disoit-elle: elle ne cessa jamais.

de l'attirer à soy par les plus belles paroles de l'amour qu'elle peut dire, dont entr'autres estoient celles-cy : *Permettez au moins que je vous ayme, si vous ne me voulez aymer, & ne regardez à mes mérites, à mes affections & passions :* encore certes qu'elle emportast le Gentilhomme au poids en perfections. Là-dessus, qu'eust peu faire le Gentilhomme, si-non l'aymer, puis qu'elle l'aymoit, & la servir, pour demander le salaire & récompense de son service, qui est, comme la raison veut, que quiconque sert, il faut qu'on le paye.

J'alléguerois une infinité d'autres Dames, plustost recherchantes que recherchées. Voylà donc pourquoy elles ont plus de coulpes que leurs amants. Car si elles ont une fois entrepris leurs hommes, elles ne cessent jamais, qu'elles n'en viennent à bout, & ne les attirent par leurs regards attirants, par leurs beautez, par gentilles graces, & qu'elles s'estudient à façonner en cent mille façons, par leur fard subtilement appliqué sur leurs visages, si elles ne l'ont beau, par leurs beaux affiquets, leurs riches & gentilles coëffures, & tant bien accommodées, & leurs pompeuses & superbes robbes, & sur-tout par leurs paroles friandes & à demy-lascives, & puis par leurs gentils & folastres gestes & privautez, & par présents & dons; & voilà comme ils sont pris; & estant ainsi pris, il faut qu'ils les pren-

nent : & par ainsi, dit-on, que leurs marys se doivent venger sur elles.

D'autres disent, qu'il se faut prendre qui peut sur les hommes, ny plus ny moins que ceux qui assiégent une ville ; car ce sont ceux qui premiers font faire les chamades les somment, qui premiers reconnoissent, premiers font les approches, premiers dressent gabionnades & cavalliers & font les tranchées, premiers font les batteries, ou premiers vont à l'assaut, & premiers parlementent : ainsi dit-on des amants.

Car comme les plus hardis, vaillants & résolus assaillent le fort de pudicité des dames, lesquelles, après toutes les formes d'assaillement, observées par grande importunité, sont contraintes de faire le signal, & recevoir leurs doux ennemys dans leurs forteresses : en quoy me semble qu'elles ne sont si coupables qu'on diroit bien ; car se deffaire d'un importun, est bien mal-aisé, sans y laisser du sien : ainsi que j'en ay veu plusieurs, qui par longs services & grandes persévérances, ont jouy de leurs maistresses, qui dès le commencement, ne leur eussent donné, par maniere de dire, leurs fesses à baiser : les contraignants jusques-là quasi, au moins aucunes, que la larme à l'œil, leur donnoient de cela, ny plus ny moins que l'on donne à Paris bien souvent l'aumosne aux gueux de *l'Hostiere*,

plus par importunité, que de dévotion, ny pour l'amour de Dieu : ainsi font plusieurs femmes, plustot pour estre trop importunées, que pour estre amoureuses, & mesme à l'endroit d'aucuns Grands, lesquels elles craignent, & n'osent leur refuser, à cause de leur autorité, de peur de leur desplaire, & en recevoir puis après du scandale, & un affront signalé, au plus grand détriment de leur honneur, comme j'en ay veu arriver de grands inconvénients sur ce subjet.

Voilà pourquoy les mauvais marys, qui se plaisent tant au sang & meurtre, & au mavais traitement de leurs femmes, n'y doivent estre si prompts; mais premiérement faire une enqueste sourde de toutes choses, encore que telles connoissances leur soient fascheuses & fort subjectes à s'en gratter la teste, qui leur en demange, & mesme qu'aucuns, misérables qu'ils sont, leur en donnent toutes les occasions du monde.

Ainsi que j'ay connu un grand Prince estranger, qui avoit épousé une fort belle & honneste femme. Il en quitta l'entretien, pour se mettre à une autre femme, qu'on tenoit pour courtisanne de réputation. D'autres que c'estoit une Dame d'honneur qu'il avoit desbauchée : & ne se contentant de cela, quand il la faisoit coucher avec luy, c'estoit en une chambre basse par-dessous celle de sa femme, & dessoubs son lit; & lorsqu'il vouloit monter sur sa

maistresse, ne se contentant du tort qu'il luy faisoit, mais par une risée & mocquerie, avec une demy-pique, il frappoit deux ou trois coups contre le plancher, & s'écrioit à sa femme, en luy disant : *Brinde, ma femme.* Ce dedain & mespris dura quelques jours, & fascha fort à sa femme, qui, de désespoir & vengeance, s'acosta d'un fort honneste Gentilhomme, à qui elle dit un jour privement : *Un tel, je veux que vous joüissiez de moy; autrement je sçay un moyen pour vous ruiner.* L'autre, bien content d'une si belle adventure, ne la refusa pas. Par quoy, ainsy que son mary avoit son amie entre ses bras, & elle aussi son amy : ainsy qu'il luy crioit *Brinde*, elle luy respondoit aussi, *& moy à vous;* ou bien : *Je m'en vais vous* (a) *plaiger.* Ces *Brindes*, ces paroles & ces responses, de telle façon & mode qu'ils s'accommodoient en leurs montures, durerent assez long temps; jusqu'à ce que ce Prince fin & douteux, se douta de quelque chose, & y faisant faire le guet, trouva que sa femme le faisoit gentiment cocu, & faisoit *Brinde* aussi-bien que luy, par revanche & vengeance. Ce qu'ayant bien au vray connu, tourna & changea sa comédie en tragédie; & l'ayant pour la derniere fois conviée à son *Brinde*, & elle luy ayant rendu sa response & son change, monta soudain en-haut,

(a) C'est-à-dire donner caution : ici le sens du mot *pleiger* est de répondre au défi.

&

& ouvrant & fauſſant la porte, entre dedans, & luy remonſtre ſon tort. Elle, de ſon coſté, luy dit: *Je ſçay bien que je ſuis morte; tuë-moy hardiment. Je ne crains point la mort, & la prends en gré, puiſque je me ſuis vengée de toy, & que je t'ay fait cocu & beccornu, toy m'en ayant donné occaſion, ſans laquelle je ne me fuſſe jamais forfaite; car je t'avois voüé toute fidélité, & je ne l'euſſe jamais violée pour tous les beaux ſubjects du monde. Tu n'eſtois pas digne d'avoir une ſi honneſte femme que moy. Or, tuë moy donc à cette heure: & ſi tu as quelque pitié en ta main, pardonne, je te prie, à ce pauvre Gentilhomme, qui de ſoy n'en peut mais; car je l'ay appellé, voire preſſé à mon ayde, pour ma vengeance.* Le Prince, par trop cruel, ſans aucun reſpect, les tue tous deux. Qu'euſt fait là deſſus cette pauvre Princeſſe ſur ces indignitez & meſpris du mary, ſi-non à la déſeſpérade pour le monde, faire ce qu'elle fit. D'aucuns l'excuſeront, d'autres l'accuſeront; & il y a beaucoup de raiſons là-deſſus, & pieces à rapporter.

Dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, il y a celle & très-belle de la Reyne de Naples, quaſy pareille à celle-cy, qui de meſme ſe vengea du Roy ſon mary; mais la fin n'en fut ſi tragique.

Or, laiſſons là ces Diables & entragés Cocus, & n'en parlons plus; car ils ſont odieux & mal

plaisants, d'autant que je n'aurois jamais fait, si je les voulois tous d'escrire, aussi que le subject n'en est beau ny plaisant.

Parlons un peu des gentils cocus, & qui sont bons compagnons, de douce humeur, & d'agréable fréquentation, & de sainte patience, desbonnaires, traitables, fermans les yeux, & bons hommes.

Or, de ces Cocus, il y en a qui le sont en herbe, il y en a qui le sçavent avant se marier, c'est-à-dire que leurs Dames veufves ou Damoiselles ont fait le saut; & d'autres n'en sçavent rien, mais les espousent sur leur foy, & de leurs peres & meres, parents & amys.

J'en ai connu plusieurs qui ont espousé beaucoup de femmes & de filles, qu'ils sçavoient bien avoir esté repassées en la monstre d'aucuns Roys, Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & plusieurs autres; & pourtant, ravys de leurs amours, de leurs biens, de leurs joyaux, de leur argent qu'elles avoient gagné au mestier amoureux, n'ont fait aucun scrupule de les espouser. Je ne parleray point à cette heure que des filles.

J'ay ouy parler d'une fille d'un très-grand & souverain Seigneur, laquelle estant amoureuse d'un Gentilhomme, se laissant aller à luy, de telle façon qu'ayant recueilly les premiers fruits de leurs amours, en fut si friande, qu'elle le tint un mois

entier dans son cabinet, le nourrissant de restaurants, de bouillons friands, de viandes délicates & rescaldatives, pour l'allambiquer mieux, & en tirer sa substance : & ayant fait soubs luy son prémier apprentissage, continua ses leçons soubs luy tant qu'il vesquit, & soubs d'autres; & puis elle se maria en l'âge de quarante-cinq ans à un Seigneur, (a) qui n'y trouva rien à redire, encore bien-ayse pour le beau mariage qu'elle luy porta.

Boccace dit un proverbe, qui couroit de son temps, que *Bouche baisée*, d'autres disent *Filles qui ont passé le temps, ne perdent jamais leur fortunes, mais bien la renouvellent, ainsi que fait la lune :* & sur ce proverbe allegue-t-il sur un conte qu'il fait de cette fille si belle du Sultan d'Egypte, laquelle passa & repassa par les piques de neuf divers amoureux, les uns après les autres, pour le moins plus de trois mille fois. Enfin, elle fust rendue au Roy Galbe toute vierge, cela s'entend prétendue, aussi-bien que quand elle luy fut du commencement compromise; & n'y trouva rien à dire, encore bien-aise : le conte en est très-beau.

J'ay ouy dire à un Grand, qu'entre aucuns

(a) Je ne voudrois pas répondre que ce ne soit ici *Marguerite de France*, sœur de *Henri II*, qui avoit cet âge-là, lorsqu'elle épousa le duc de Savoye, à ce que dit Brantôme lui-même, *Dames illustres*, disc, VI art. VIII).

Grands, non pas tous volontiers, on ne regarde à ces filles-là, bien que trois ou quatre les ayant passées par les mains & par les piques avant leur estre marys : & ce disoit sur un propos d'un Seigneur, qui estoit grandement amoureux d'une grande Dame, & un peu plus qualifiée que luy, & elle l'aimoit aussi; mais il survint empeschement qu'ils ne s'espouserent comme ils pensoient l'un & l'autre : sur quoy ce Gentilhomme grand, que je viens de dire, demanda aussitost : *A-t-il monté au moins sur la petite beste ?* Et ainsi qu'il luy fut respondu que non : *Tant pis*, repliqua-t-il; *car au moins, & l'un & l'autre eussent eu ce contentement, & n'en fust esté autre chose.* Car parmy les Grands, on ne regarde à ces regles & scrupules de pucellages; d'autant que, pour avoir ces grandes alliances, il faut que toutes passent : eucore trop heureux sont-ils, les bons marys & gentils cocus en herbe.

Lors que le Roy Charles (a) fit le tour de son Royaume, il fut laissé en une bonne ville, que je nommerois bien, une Fille de très-bonne maison, qui fut donnée en garde à une pauvre Femme de ville, pour la nourrir & avoir soin d'elle, & luy fut advancé deux cents escus pour sa nourriture. La pauvre femme la nourrit & la gouverna si bien, que dans quinze ans elle devint très-belle,

(a) Charles IX.

& s'abandonna; car sa mere oncques puis n'en fit cas, qui, dans quatre mois, se maria avec un très-Grand. Ha! que j'en ay connu de tels & de telles, où l'on n'y a advisé en rien!

J'ouys une fois, estant en Espagne, conter qu'un grand Seigneur d'Andalousie, ayant marié une sienne sœur avec un autre très-grand Seigneur aussi; au bout de trois jours que le mariage fut consommé, il luy dit: *Segnor* (a) *Hermano, agora que soys cazado con my hermana, y aveis bien godida solo, ha de saber que siendo hia, tal y tal gozaron d'ella. De lo passado no tenga, cuydado, que poca cosa es. Del futuro guardete que te mas y mucho à vos toca.* Comme voulant dire: ce qui est fait est fait, il n'en faut plus parler; mais qu'il se faut garder à l'advenir, car il touche plus l'honneur que le passé.

Il y en a qui sont de cette humeur, ne pensant estre si bien cocus par herbe comme par la gerbe; en quoy il y a de l'apparence.

J'ay ouy parler aussi d'un grand Seigneur estranger, lequel, ayant une fille des plus belles du monde, & estant recherchée en mariage d'un autre grand

(a) C'est-à-dire, « monsieur mon frère, présentement » que vous êtes marié avec ma sœur, & que vous en jouissez » seul, il faut que vous sachiez, qu'étant fille, tel & tel » en ont joui. Ne vous inquiétez point du passé, parce que » c'est peu de chose: mais gardez-vous de l'avenir, parce » qu'il vous touche de bien plus près ».

Seigneur qui la méritoit bien, luy fut accordée par le pere : mais avant qu'elle sortist jamais de la maison, il en voulut taster ; disant qu'il ne vouloit laisser si aisément une si belle monture, qu'il avoit si curieusement eslevée, que premiérement, il n'eust monté dessus, & sceu ce qu'elle auroit sceu faire à l'advenir. Je ne sçay s'il est vray ; mais je l'ay ouy dire ; & que non seulement il en fit la preuve, mais bien autre beau & brave Gentilhomme : & pourtant le mary, par après, n'y trouva rien amer si-non que tout sucre. Il eust esté bien dégousté, s'il eust fait autrement ; car elle estoit des belles du monde.

J'ay ouy parler de mesme de force (a) autres peres, & sur-tout d'un très-grand, à l'endroit de leurs filles, n'en faisant non plus de conscience, que le cocq de la fable d'Esope, qui ayant esté rencontré par le renard, & menacé qu'il le vouloit faire mourir ; dont sur ce le cocq rapportant tous les biens qu'il faisoit au monde, & sur-tout de la bonne & belle poulaille qui sortoit de luy : *Ha !* dit le renard, *c'est-là où je vous veux, Monsieur le galand ; car vous êtes si paillard, que vous ne faites difficulté de monter sur vos filles, comme sur d'autres poulles :* & pour ce, le fit mourir. Voilà un grand justicier & politique.

Je vous laisse donc à penser que peuvent faire

(a) Voilà bien le comble de la dissolution.

aucunes filles avec leurs amants : car il n'y eust jamais fille sans avoir ou desirer un amy ; & qu'il y en a que les peres, freres, cousins & parents, ont fait de mesme.

De nos temps, Ferdinand, Roy de Naples, connut ainsi par mariage sa tante, fille du Roy de Castille, à l'âge de treize ou quatorze ans ; mais ce fut par dispense du Pape. On faisoit lors difficulté, si elle se pouvoit & devoit doñer. Cela ressent pourtant son Empereur Caligula, qui desbaucha & repassa toutes ses sœurs, les unes après les autres, par-dessus lesquelles & sur toutes il ayma extresmement la plus jeune nommé Drusille, laquelle, estant petit garçon, il avoit dépucellée ; & puis estant marié avec un Lucius Cassius Longius, homme consulaire, il la luy enleva, & entretint publiquement, comme si ce fust esté sa femme légitime ; tellement qu'estant une fois tombé malade, il la fit héritiere de tous ses biens, voire de l'Empire. Elle vint à mourir, qu'il regretta tant, qu'il en fit crier les vacations de la justice, & cessation de tous les autres œuvres, pour induire le peuple d'en faire avec luy un deuil public, & en porta longs cheveux & longue barbe ; & quand il haranguoit le sénat, le peuple & ses gens de guerre, ne juroient jamais que par le nom de *Drusille*.

Pour quant à ses autres sœurs, après qu'il en fust saoul, il les prostitua & abandonna à de grands

Pages, qu'il avoit nourrys & connus fort vilainement. Encore s'il ne leur eust fait autre mal; passe; puisqu'elles l'avoient accoustumé, & que c'estoit un mal plaisant, ainsi que je l'ay veu appeller tel à aucunes filles, estant dévirginées, & à aucunes femmes prises à force : mais il leur fit mille indignitez, & les envoya en exil; il leur osta toutes leurs bagues & joyaux pour en faire de l'argent, ayant brouillé & despensé fort mal-à-propos tout l'argent que Tibere luy avoit laissé : encore les pauvrettes, estant après sa mort retournées d'exil; voyant le corps de leur frere mal & fort pauvrement enterré soubs quelques mottes, elles le firent désenterrer; le brusler & enterrer le plus honorablement qu'elles peurent. Bonté certes grande de sœurs à un frere si ingrat & dénaturé!

L'Italien, pour excuser les amours illicites de ses proches, dit que : *Quando messer Bernardo il Bucicco stà in colera, in sua rabia non riceve legge, & non pardonna a nissuna Dama.*

Nous avons force exemples des Anciens, qui en ont fait de mesme. Mais pour revenir à nostre discours, j'ay ouy conter d'un, qui, ayant marié une belle & honneste Damoiselle à un Gentilhomme, sien amy, & se ventant qu'il luy avoit donné une belle & honneste monture, saine, nette, sans sur-os ny malandre, comme il dit, & d'autant plus luy estoit obligé; il luy fut respondu par un de la com-

pagnie, qui dit à part à un de ses compagnons : *Tout cela est bon & vray, si elle ne fust esté bridée, montée & chevauchée si jeune & trop tost ; dont pour cela elle est un peu foullée sur le devant.*

Mais aussi, je voudrois bien sçavoir à ces Messieurs de marys, que si telles montures bien souvent n'avoient un Si, ou à dire quelque chose en elles, ou quelque deffectuosité, ou deffaut, ou tare, s'ils en auroient si bon marché, & si elles ne leur cousteroient davantage ? Ou bien, si ce n'estoit pour eux, on en accommoderoit bien d'autres, qui le méritent mieux qu'eux, comme ces macquignons de chevaux tarez, ainsi qu'ils peuvent ; mais ceux qui en sçavent les cas & les défauts, ne s'en pouvant deffaire autrement, les donnent à ces Messieurs qui n'en sçavent rien, d'autant que j'ay ouy dire à plusieurs peres, que c'est une fort belle défaite, que d'une fille tarée, ou qui commence à l'estre, ou a envie & apparence de l'estre.

Que je connois de Filles de par le monde, qui n'ont pas porté leur pucellage au *premier lit hymeneau ;* mais pourtant qui sont bien instruites de leurs meres, ou autres de leurs parentes ou amies, très-sçavantes macquerelles, de faire bonne mine à ce dernier assaut, & s'aident de divers moyens & inventions avec des subtilitez, pour le faire trouver bon à leurs marys, & leur monstrer que jamais il n'y avoit esté fait bresche.

La plus-part s'aident à faire une grande résistance & deffense à cette pointe d'assaut, & à faire des opiniastres jusques à l'extrémité : dont il y a aucuns marys, qui en sont très-contents, & croyent ferme, qu'ils en ont eu tout l'honneur & fait la premiere pointe, comme braves & déterminez soldats, & en font leur conte le lendemain matin, qu'ils sont crestez comme petits cocqs ou jolets, qui ont mangé force millet le soir, à leurs compagnons & amys, & mesme possible à ceux qui ont les premiers entré dans la forteresse sans leur sceu, qui en rient à part leur saoul, & avec les femmes leurs maistresses, qui se vantent d'avoir bien joué leur jeu, & leur avoir donné belle.

Il y a pourtant aucuns marys ombrageux, qui prennent mauvaise augure de ces résistances, & ne se contentent point de les voir si rebelles; comme un que je sçay; qui, demandant à sa femme pourquoy elle faisoit ainsi de la farouche & de la difficultueuse, & si elle le desdaignoit jusques-là : elle, luy pensant faire son excuse, & ne donner la faute à aucun desdain, luy dit qu'elle avoit peur qu'il luy fist mal. Il luy dit : *Donc, vous l'avez esprouvé ; car nul mal ne se peut connoistre, sans l'avoir enduré.* Mais elle, subtile, le niant, dit qu'elle l'avoit ainsi ouy dire à aucunes de ses compagnes, qui avoient esté mariées, & l'en avoient ainsi advisée. *Voilà de beaux advis & entretiens*, dit-il.

Il y a un autre remede dont ces femmes s'advisent, qui est de monstrer le lendemain de leurs nopces leurs linges teints de gouttes de sang qu'espandent ces pauvres filles à la charge dure de leur dépucellement, ainsi que l'on fait en Espagne, qui en monstrent publiquement ledit linge par la fenestre, en criant tout haut : *Virgen la tenemos :* c'est à-dire : *Nous la tenons pour vierge.*

Certes, encore ay-je ouy dire dans Viterbe cette coustume si observée tout de mesme : & d'autant que celles qui ont passé premiérement par les picques, ne peuvent faire cette monstre par leur propre sang, elles se sont advisées, ainsi que j'ai ouy dire, & que plusieurs jeunes Courtisannnes à Rome me l'ont assuré elles-mêmes, pour mieux vendre leur virginité, de teindre ledit linge de gouttes de sang de pigeon, qui est le plus propre de tous : & le lendemain le mary le voit, qui en reçoit un extrême contentement, & croit fortement que ce soit du sang virginal de sa femme ; & le luy semble tel, bien que c'est un galand. Mais il est bien trompé.

Sur quoy je feray ce plaisant conte d'un Gentilhomme, lequel, ayant eu l'esguillette nouée la premiere nuit de ses nopces, & la mariée qui n'estoit pas de ces pucelles très-belles & de bonne part, se doutant bien qu'il deust faire rage, ne faillit, par l'advis de ses bonnes compagnes, ma-

trones, parentes & bonnes amies, d'avoir le linge teint : mais le malheur fut pour elle, que le mary fut tellement noüé ; qu'il ne peut rien faire, encore qu'il ne tînt pas à elle à luy en faire la monstre la plus belle, & se parer au montoir le mieux qu'elle pouvoit, & à coucher beau jeu, sans faire de la farouche, ny nullement de la diablesse, ainsi que les spectateurs, cachés à la mode accoustumée, rapportoient, afin de mieux cacher son pucelage desrobé d'ailleurs; mais il n'y eut rien d'exécuté.

Le soir, à la mode ancienne & accoustumée, le reveillon ayant esté porté ; il y eut un Quidam qui s'advisa, en faisant la guerre aux nopces, comme on fait communément, de desrober le linge, qu'on trouva joliment teint de sang, lequel fut monstré soudain, & crié haut en l'assistance, qu'elle n'estoit plus vierge, & que c'estoit à ce coup que sa membrane virginale avoit esté forcée & rompue. Le mary qui estoit assuré qu'il n'avoit rien fait, mais pourtant qui faisoit du galand & vaillant champion, demeura fort estonné, & ne sceut ce que vouloit dire ce linge teint, sinon qu'après avoir songé assez, se douta de quelque fourbe & astuces putanesques, mais pourtant n'en sonna jamais mot.

La mariée & ses confidentes furent aussi-bien faschées, & estonnées, de quoy le mary avoit fait faux-feu, & que leur affaire ne s'en portoit pas

mieux. De rien pourtant n'en fut fait aucun semblant, jusques au bout de huit jours, que le mary vint à avoir l'esguillette desnoüée, & fit rage & feu, dont d'aise, ne se souvenant de rien, alla publier à toute la compagnie, que c'estoit à bon escient qu'il avoit fait preuve de sa vaillance, & fait sa femme vraye femme & bien damée ; & confessa que, jusques alors, il avoit esté saisi de toute impuissance : de quoy l'assistance sur ce subject en fit divers discours, & jetta diverses sentences sur la mariée, qu'on pensoit estre femme, & par son linge teinturé, & se scandalisa ainsi d'elle-mesme : non qu'elle en fust bien cause proprement ; mais son mary, qui par sa débolesse, flasquesse & molitude, se gasta luy-mesme.

Il y a aucuns marys, qui connoissent à leur premiere nuit le pucelage de leurs femmes, s'ils l'ont conquis ou non, par la trace qu'ils y trouvent : comme un que je connois, lequel ayant espousé une femme en secondes nopces, & luy ayant fait accroire que son premier mary n'y avoit jamais touché par son impuissance, & qu'elle estoit vierge & pucelle aussi-bien qu'auparavant être mariée ; néanmoins il la trouva si vaste & si copieuse en amplitude, qu'il se mit à dire : *Hé ! comment ! Estes-vous cette pucelle* (a) *de Marolles, si serrée*

(a) Vraisemblablement ce proverbe est fondé sur ce

& si étroite qu'on me disoit ? Hé ! vous en avez un grand arpent, & le chemin est tellement grand & battu, que je n'zy garde de m'esgarer. Si fallut-il qu'il passast par-là, & le beust doux comme lait ; car si son mary n'y avoit point touché, comme il estoit vray, il y en avoit bien eu d'autres.

Que dirons-nous d'aucunes meres qui, voyant l'impuissance de leurs gendres, ou qui ont l'éguillette nouée ou autres défectuosités, font les macquerelles douaires, s'en font donner de leurs filles, qui pour gagner leurs à d'autres, & bien souvent engrosser, afin d'avoir des enfants héritiers après la mort du pere ?

J'en connois une qui conseilla bien cela à sa fille, & de fait n'y espargna rien : mais le malheur pour elle fut, que jamais n'en peut avoir.

J'en connois aussi un, qui, ne pouvant rien faire à sa femme, attira un grand laquais qu'il avoit, beau-fils, pour coucher & dépuceller sa femme en dormant, & sauver son honneur par-là ; mais elle s'en apperceut, & le laquais n'y fit rien, qui fut cause qu'ils plaiderent long-temps : finalement, ils se desmarierent.

Le Roy Henry de Castille en fit de mesme ; lequel, ainsi que raconte Baptista Sulquossus (a),

qu'à Marolles près Landrecy il y avoit une abbaye de moines bénédictins. (Ducatiana, Tome II, page 516).

(a) Baptista Fulgosius, dont les *Factorum & Dictorum*

voyant qu'il ne pouvoit faire d'enfants à sa femme, il s'aida d'un beau & jeune Gentilhomme de sa Cour, pour lui en faire; ce qu'il fit; dont, pour sa peine, il luy fit de grands biens, & l'advança en des grandeurs & dignitez: il ne faut douter si la femme ne l'en ayma, & s'en trouva bien. Voilà un bon cocu.

Pour ces esguillettes noüées, il en fut derniérement un procès au Parlement de Paris, entre le sieur de Bray, trésorier, & sa femme, à qui il ne pouvoit rien faire, ayant eu l'esguillette noüée, ou autre deffaut, dont sa femme bien marrie, l'en appella en jugement. Il fut ordonné par la Cour, qu'ils seroient visitez eux deux par grands Médecins experts. Le mary choisit les siens, & la femme les siens, dont en fut fait un fort joli Sonnet en la Cour, qu'une grande Dame me leut elle-mesme, & me le donna ainsi que je disnois avec elle. On disoit qu'une Dame l'avoit fait, d'autres un homme. Le Sonnet est tel:

SONNET.

Entre les médecins, renommez à Paris,
En savoir, en espreuve, en science, en doctrine,
Pour juger le parfait de la coulpe Androgyne,
Par de Bray & sa femme, ont esté sept choisis.

memorabilium, *Libr. IX*, ont été imprimés diverses fois. Ce fait particulier se trouve dans le Chap. III du IX[e] Livre.

De Bray a eu pour luy les trois de moindre prix ;
La Court (a) l'Endormy, Pietre : & sa femme plus fine,
Les quatre plus experts en l'art de Médecine,
Le Grand, le Gros, Duret, & Vigoureux, a pris.

On peut par-là juger qui des deux gagnera ;
Et si le Grand du Court victorieux sera ;
Vigoureux, l'Endormy, le Gros, Duret, de Pictre,

Et de Bray n'ayant point ces deux de son costé,
Estant tant imparfait, que mary ne peut estre,
A faute de bon droit, en sera débouté.

J'ai ouy parler d'un autre mary, lequel, la premiere nuit, tenant embrassée sa nouvelle espousée, elle se ravit en telle joye & plaisir, que s'oubliant en elle-mesme, ne se peut garder de faire un petit mobile tordion de remuement non accoustumé de faire aux nouvelles mariées, & ne dit autre chose : *Ha ! j'en ay !* & continua sa route. Et voilà nos cocus en herbe, dont j'en sçay une milliasse de contes ; mais je n'aurois jamais fait : & le pis que je vois en eux, c'est quand ils espousent la vache & le veau, comme on dit, & qu'ils les prennent toutes grosses.

Comme un que je sçay, qui, s'estant marié avec une jeune, fort belle & honneste Damoiselle, par la faveur & volonté de leur Prince & Seigneur,

(a) Le court.

qui

qui aimoit fort ce Gentilhomme, & la luy fit espouser : au bout de huit jours, elle vint à estre connue grosse; aussi elle le publia, pour mieux couvrir son jeu. Le Prince, qui s'estoit toujours bien douté de quelques amours entre elle & un autre, luy dit : *une telle, j'ay bien mis dans mes tablettes le jour & l'heure de vos nopces. Quand on les confrontera à celuy & celle de vostre accouchement, vous aurez de la honte.* Mais elle, pour ce dire, n'en fit que rougir un peu; & n'en fut autre chose, sinon qu'elle tenoit toujours mine de dame de bien.

Or, il y a d'aucunes filles, qui craignent si fort leurs peres & meres, qu'on leur arracheroit plustost la vie du corps, que le boucon puceau, les craignant cent fois plus que leurs marys.

J'ay ouy parler d'une fort belle & honneste Damoiselle, laquelle estant fort pourchassée du plaisir d'amour de son serviteur, elle luy dit: *Attendez un peu que je sois mariée, & vous verrez comme soubs cette courtine de mariage, qui cache tout, & ventre enflé à descouvert* (a) *nous y ferons à bon escient.*

Une autre estant fort recherchée d'un Grand; elle luy dit: *Sollicitez un peu nostre Prince, qu'il me marie bientost avec celuy qui me pourchasse,*

(a) Découvert.

& me fasse vistement payer mon mariage qu'il m'a promis ; le lendemain de mes nopces, si nous ne nous rencontrons, marché nul.

Je sçay une Dame, qui, n'ayant esté recherchée d'amour que peu de jours avant ses nopces, par un Gentilhomme, parent de son mary, dans six jours après, il en jouyt, pour le moins il s'en vanta : & estoit aisé de le croire ; car ils se monstroient telle privauté, qu'on eust dit que toute leur vie ils avoient esté nourris ensemble : mesme, il en dit des signes & marques qu'elle portoit sur son corps ; & aussi ils continuerent leur jeu long-temps après. Le Gentilhomme disoit, que la privauté qui leur donna occasion de venir-là, ce fut que pour porter une masquarade, s'entre-changerent leurs habillements ; car il prit celuy de sa maistresse, & elle celuy de son amy, dont le mary n'en fit que rire, & aucuns prindrent subject d'y redire & penser mal.

Il fut fait une chanson à la Cour, d'un mary, qui marié le Mardy, & fut cocu le jeudy. C'est bien advancer le temps.

Que dirons-nous d'une fille, ayant esté sollicitée longuement d'un Gentilhomme de bonne Maison & riche, mais pourtant nigaud & non digne d'elle, & par l'advis de ses parents pressée de l'espouser? Elle fit response qu'elle aymoit mieux mourir que de l'espouser, & qu'il se des-

portast de son amour, qu'on ne luy en parlast plus, ny à ses parents; car s'ils la forçoient de l'espouser, elle le feroit cocu : mais pourtant fallut qu'elle passast par-là; car la sentence luy fut donnée par ceux & celles des plus grands, qui avoient sur elle puissance, & mesme de ses parents.

La veille des nopces, ainsi que son mary, la voyant triste & pensive, luy demanda ce qu'elle avoit. Elle luy respondit toute en colere : *Vous ne m'avez jamais voulu croire à vous oster de me poursuivre. Vous sçavez ce que je vous ay tousjours dit, que si je venois par malheur à estre vostre femme, que je vous ferois cocu : & je vous jure que je le feray, & vous tiendray parole.*

Elle n'en faisoit point la petite bouche devant aucune de ses compagnes, & aucuns de ses serviteurs. Assurez-vous que depuis elle n'y a pas failly: & luy monstra qu'elle estoit bien gentille femme; car elle tint sa parole.

Je vous laisse à penser si elle en devoit avoir blasme, puis*qu'un adverty en vaut deux*, & qu'elle l'advisoit de l'inconvénient où il tomberoit. Et pourquoy ne s'en donnoit-il garde? Mais pour cela, il ne s'en soucia pas beaucoup.

Ces filles qui s'abandonnent ainsi si-tost après estre mariées, sont, comme dit l'Italien : *Che la vacca, che hà stata molto tempo ligata, corre*

più che qu'ella che hà havuto sempre piena liberta (a).

Ainsi que fit la premiere femme de Baudoüin, Roy de Hierusalem, que j'ay dit cy-devant, laquelle ayant esté mise en religion de force par son mary, après avoir rompu le cloistre, & en estre sortie, tirant vers Constantinople, mena telle paillardise, qu'elle en donnoit à tous passants, allants & venants, tant gens d'armes, que pellerins vers Hierusalem, sans esgard de sa royale condition : mais le grand jeûne qu'elle en avoit fait durant sa prison, en estoit cause.

J'en nommerois bien d'autres. Or, voilà donc de bonnes gens de cocus ceux-là : comme sont aussi ceux qui permettent à leurs femmes, quand elles sont belles & recherchées de leur beauté, & les abandonnent, pour s'en ressentir, & en tirer de la faveur, du bien, & des moyens.

Il s'en voit fort de ceux-là aux Cours des grands Roys & Princes, lesquels s'en trouvent très-bien; car de pauvres qu'ils auront esté, ou pour engagement de leurs biens, ou pour procès, ou bien pour voyage, ou pour la guerre, sont au tapis, les voilà remontez & aggrandis en grandes charges

(a) C'est-à-dire : *que la vache qui a longtemps été attachée, court plus que celle qui a toujours eu pleine liberté.*

par le trou de leurs femmes, où ils n'y trouvent nulle diminution, mais plustost augmentation : fors en une belle Dame, que j'ay ouy-dire, dont elle en avoit perdu la moitié par accident, qu'on disoit que son mary luy avoit donné la vérole, ou quelques chancres, qui la luy avoient mangée.

Certes, les faveurs & bienfaits des Grands esbranlent fort un cœur chaste, & engendrent bien des cocus.

J'ay ouy-dire d'un Prince estranger (a), lequel ayant esté fait général de son Prince souverain & maistre, en une grande expédition d'un voyage de guerre, qu'il luy avoit commandé, & ayant laissé en la Cour de son maistre sa femme, l'une des plus belles de la Chrestienté, se mit à luy faire si bien l'amour, qu'il l'esbranla, la terrassa, & l'abbatit si bien & si beau, qu'il l'engrossa.

Le mary, tournant au bout de treize ou quatorze mois, la trouva en tel estat, bien marry & fasché contre elle. Ne faut point demander comment ce fut à elle, qui estoit fort habile, à faire ses excuses, & à un sien beau-frere.

(a) François de Lorraine, duc de Guise, tué par Poltrot. Voyez Rem. sur le mot *Adultérin*, pag. 547 du Catholicon d'Espagne, édit. de 1699.

Enfin, elles furent telles, qu'elle luy dit : « Monſieur, l'événement de voſtre voyage en a » eſté cauſe, qui a eſté ſi mal reçeu de voſtre » maiſtre; » (car il n'y fit pas bien certes ſes affaires,) « & en voſtre abſence, l'on vous a » tant preſté de charitez, pour n'y avoir point » fait ſes beſognes, que, ſans que ce voſtre » Seigneur ſe miſt à m'aymer, vous eſtiez perdu; » & pour ne vous laiſſer perdre, je me ſuis » perduë : y va autant & plus de mon honneur, » que du voſtre; pour voſtre advancement, je » ne me ſuis eſpargné la plus précieuſe choſe de » moy : jugez donc ſi j'ay tant failly comme vous » diriez bien; car, autrement, voſtre vie, voſtre » honneur & faveur, y fuſſent eſté en branſle. » Vous eſtes mieux que jamais : la choſe n'eſt » ſi divulguée, que la tache vous en demeure » trop apparente. Sur cela, excuſez-moy, & me » pardonnez. »

Le beau-frere, qui ſçavoit dire des mieux, & qui poſſible avoit part à la groſſeſſe, y en ajouta autres belles & pregnantes paroles, ſi bien que tout ſervit; & par ainſi l'accord fut fait, & furent enſemble mieux que devant, vivants en toute franchiſe & bonne amitié : dont pourtant le Prince leur maiſtre, qui avoit fait la débauche & le débat, ne l'eſtima jamais plus, (ainſi que j'ay ouy-dire,)

comme il en avoit fait, pour en avoir tenu si peu de conte (a) à l'endroit de sa femme, & pour l'avoir beu si doux; tellement qu'il ne l'estima depuis de si grand cœur comme il l'avoit tenue auparavant, encore que, dans son ame, il estoit bien-aise que la pauvre Dame ne pastist point pour luy avoir fait plaisir. J'ay veu aucuns & aucunes excuser cette Dame, & trouver qu'elle avoit bien fait de se perdre, pour sauver son mary, & le remettre en faveur.

Oh! qu'il y a de pareils exemples à celuy-cy, & encore à un d'une grande Dame, qui sauva la vie à son mary, qui avoit esté jugé à mort en pleine Cour, ayant esté convaincu de grandes concussions & malversations en son gouvernement & en sa charge; dont le mary l'en ayma après toute sa vie!

J'ay ouy parler d'un grand Seigneur aussi, qui, ayant esté jugé d'avoir la teste tranchée, si qu'estant sur l'échaffaût, sa grace survint, que (b) sa fille, qui estoit des plus belles, avoit obtenue; & descendant de l'échaffaut, il ne dit autre chose, si-non : *Sauve le bon cas de ma fille, qui m'a si bien sauvé!*

Saint Augustin est en doute, si un citoyen Chres-

(a) Compte.

(b) Diane de Poitiers, plus connue sous le nom de la Duchesse de Valentinois.

tien d'Antioche pécha, quand, pour se délivrer d'une grosse somme d'argent, pour laquelle il estoit estroitement prisonnier, permit à sa femme de coucher avec un Gentilhomme fort riche, qui luy promit de l'acquitter de sa debte.

Si Saint Augustin est de cette opinion, que peut-il donc permettre à plusieurs femmes, veufves & filles qui, pour racheter leurs peres, parents & amis, voire mesme abandonner leur gentil corps sur force inconvénients qui leur surviennent, comme de prison, d'esclavage de la vie, des assauts & prises de villes, bref, une infinité d'autres, jusques à gagner quelquesfois dès capitaines & soldats, pour les bien faire combattre, & tenir leurs partis, ou pour soutenir un long siege, ou reprendre une place? J'en conterois cent subjets, pour ne craindre pour eux, & prostituer leurs chastetez : & quel mal en peut-il arriver, ou scandale, pour cela ? mais un grand bien.

Qui dira donc le contraire, qu'il ne fasse bon estre quelquesfois cocus, puisque l'on en tire telles commoditez du salut de vies, & de rembarquement de faveurs, grandeurs & dignitez? Et bien que j'en connois beaucoup, & en ay ouy parler de plusieurs, qui se sont bien advancés par la beauté & par le devant de leurs femmes.

Je ne veux offenser personne; mais j'oserois

bien dire, que je tiens d'aucuns & d'aucunes, que les Dames leur ont bien servy ; & que certes les valeurs d'aucuns ne les ont tant fait valoir qu'elles.

Je connois une grande & habile Dame, qui fit bailler l'ordre à son mary, & l'eust luy seul avec les deux plus grands Princes de la Chrestienté. Elle luy disoit souvent & devant tout le monde, (car elle estoit de plaisante compagnie, & rencontroit très-bien :) *Ha ! mon amy, que tu eusse couru long-temps sauvette* (a), *avant que tu eusses eu ce diable que tu portes au col !*

J'en ay ouy parler d'un grand du temps du Roy François, lequel, ayant reçu l'ordre, & s'en voulant prévaloir un jour devant feu Monsieur de la Chastaigneraye, mon oncle, il luy dit : *Ha! que vous voudriez bien avoir cet ordre pendu au col, aussi bien comme moy !* Mon oncle, qui estoit prompt, haut à la main, & scalabreur (b) s'il en fut oncques, luy respondit : *J'aymerois mieux estre mort que de l'avoir par le moyen du trou que*

(a) S'entend de la *fauvette rousse*, laquelle étant toute d'une couleur, n'a point de collier, comme en ont plusieurs autres oiseaux. Voyez Belon, Ornith., Liv. VII, C. IV.

(b) *Scabreux*. Les Courtisans avoient peut-être inventé ce mot-là, que *H. Etienne* n'a pourtant pas fait entrer dans ses Dialogues du nouveau langage françois italianisé.

vous l'avez eu. L'autre ne luy dit rien ; car il sçavoit bien à qui il avoit à faire.

J'ay ouy conter d'un grand Seigneur, à qui sa femme ayant sollicité & porté en sa maison la patente d'une des grandes charges du pays où il estoit, que son Prince luy avoit octroyée par la faveur de sa femme ; il ne la voulut accepter nullement, d'autant qu'il avoit sceu que sa femme avoit demeuré trois mois avec le Prince, & non sans soupçon. Il monstra bien par-là sa générosité, qu'il avoit toute sa vie manifestée : toutesfois, il l'accepta, après avoir fait chose que je ne veux dire.

Et voilà comme les Dames ont bien fait autant & plus de Chevaliers, que les batailles, que je nommerois, les connoissant aussi-bien qu'un autre, n'estoit que je ne veux mesdire, ny faire scandale. Et si elles leur ont donné des honneurs, elles leur donnent bien des richesses.

J'en connois un qui estoit pauvre here, lorsqu'il amena sa femme à la Cour, qui estoit très-belle ; & en moins de deux ans ; ils se remirent, & devinrent très-riches.

Encore faut-il estimer ces Dames, qui eslevent ainsi leurs marys en biens, & ne les rendent coquins & cocus tout ensemble : ainsi que l'on dit de Marguerite de Namur, laquelle fut si sotte de s'engager & de donner tout ce qu'elle pouvoit à

Loüis, Duc d'Orléans, luy qui estoit si grand & si puissant Seigneur & frere du Roy, & tirer de son mary tout ce qu'elle pouvoit; si bien qu'il en devint si pauvre, qu'il fut contraint de vendre sa Comté de Bloys audit Monsieur d'Orléans, lequel, pensez qu'il la luy paya de l'argent & de la substance mesme que sa sotte femme luy avoit donnée. Sotte bien estoit-elle, puisqu'elle donnoit à plus grand que soy: & pensez qu'après il se mocqua de l'un & de l'autre; car il estoit bien homme pour le faire, tant il estoit volage, & peu constant en amour.

Je connois une grande Dame, laquelle estant venue fort amoureuse d'un Gentilhomme de la Cour, & luy par conséquent jouissant d'elle, ne luy pouvoit donner d'argent, d'autant que son mary luy tenoit son trésor caché comme un Prestre, luy donna la plus grande partie de ses pierreries, qui montoit à plus de trente mille livres; si bien qu'à la Cour l'on disoit qu'il pouvoit bien bastir, puisqu'il avoit force pierres amassées & accumulées: & puis après, estant venue & escheue à elle une grande succession, & ayant mis la main sur quelques vingt mille escus, elle ne les garda gueres que son galland n'en eust sa bonne part. Et disoit-on, que si cette succession ne luy fust escheue, ne sçachant que luy pouvoir plus donner, elle luy eust donné jusques à sa robbe & chemise: en quoy

tels escroqueurs & escornifleurs sont grandement à blasmer, d'aller ainsi allambiquer & tirer toute la substance de ces pauvres diablesses martelées & encapriées; car la bourse, estant si long-temps revisitée, ne peut demeurer toujours en son enfleure (a), ny en son estre, comme la bourse de devant, qui est tousjours en son mesme estat, & prest à y pescher qui veut, sans y trouver à dire les prisonniers, qui y sont entrez & sortis. Le Gentilhomme, que je dis si bien empierré, vint quelque temps après à mourir; & toutes ses hardes, à la mode de Paris, vinrent à estre criées & vendues à l'encan, qui furent appréciées à cela, & reconnues pour les avoir veues à la Dame, par plusieurs personnes, non sans grande honte de la Dame.

Il y eut un grand Prince, qui aymant une fort honneste Dame, fit acheter une douzaine de boutons de diamants très-brillants, & proprement mis en œuvre avec leurs lettres égyptiennes & hiéroglyfiques, qui contenoient leur sens caché; dont il en fit un présent à sadite maistresse, qui, après les avoir regardez fixement, luy dit qu'il n'en estoit meshuy besoin à elle de lettres hiéroglyfiques, puisque les escritures estoient desja accomplies entre eux deux, ainsi qu'elles avoient esté entre cette Dame & le Gentilhomme cidessus.

(a) Enflure.

J'ay connu une Dame qui disoit à son mary, qu'elle le rendroit plustost coquin que cocu; mais ces deux mots tirant de l'équivoque, un peu l'un de l'autre, assemblerent en elle & à son mary ces deux belles qualitez.

J'ay bien connu pourtant beaucoup & une infinité de Dames, qui n'ont pas ainsi fait; car elles ont plus tenu serré la bourse de leurs escus, que de leur gentil corps : car encore qu'elles fussent grandes Dames, elles ne vouloient donner que quelques bagues, faveurs, & quelques autres petites gentillesses, manchons, ou escharpes, pour porter pour l'amour d'elles, & les faire valoir.

J'en ay connu une Grande, qui a esté fort copieuse & libérale en cela; car la moindre de ses escharpes & faveurs, qu'elle donnoit à ses serviteurs, estoit de cinq cents escus, de mille & trois mille, où il y avoit plus de broderies, plus de perles, plus d'enrichissements, plus de chiffres, de lettres hyéroglyfiques, & belles inventions, que rien au monde n'estoit plus beau. Elle avoit raison, afin que ses présents, après les avoir faits, ne fussent cachés dans un coffre, ny dans des bourses, comme ceux de plusieurs autres Dames; mais qu'ils parussent devant tout le monde, & que son amy les fist valoir, en les contemplant sur sa belle commémoration; & que tels présents en argent sentoient plustost les femmes communes, qui donnent à leurs Ruffiens, que non pas leurs

grandes & honnestes Dames. Quelquesfois aussi ; elle donnoit bien quelques belles bagues, de riches pierreries ; car ces faveurs & escharpes ne se portent pas communément, si-non en un beau & bon jour de feste ; au lieu que la bague au doigt, tient bien mieux & ordinairement compagnie à celuy qui la porte.

Certes, un gentil cavalier doit estre de cette généreuse complexion, de plustost bien servir sa Dame pour les beautez qui la font reluire, que pour tout l'or & l'argent qui vient d'elle.

Quant à moy, je me puis vanter d'avoir servy en ma vie d'honnestes Dames, & non des moindres ; mais si j'eusse voulu prendre d'elles ce qu'elles m'ont présenté, en arracher ce que j'eusse peu, je serois riche aujourd'huy, ou bien en argent ou en meubles, de plus de trente mille escus que je ne suis : mais je me suis tousjours contenté de faire paroistre mes affections, plus par ma générosité que par mon avarice.

Cartainement, il est bien raison, que, puisque l'homme donne du sien dans la bourse de devant de la femme, que la femme de mesme donne du sien dans celle de l'homme ; mais il faut en cela peser tout : car tout ainsi que l'homme ne peut tant jetter & donner du sien dans la bourse de la femme comme elle voudroit, il faut aussi que l'homme ne soit si indiscret de tirer de la bourse

de la femme tant qu'il voudroit : & faut que la loy en soit esgale & mesurée en cela.

J'ay bien veu beaucoup de Gentilshommes perdre l'amour de leurs maistresses, par l'importunité de leurs demandes & avarices ; & les voyant si grands demandeurs & si importuns d'en vouloir avoir, s'en défaisoient gentillement, & les plantoient-là, ainsi qu'il estoit bien employé.

Voilà pourquoy tout noble amoureux doit plustost estre tenté de convoitise charnelle, que pécuniaire ; car quand la Dame seroit par trop libérale de son bien, le mary, le trouvant se diminuer, en est plus marry cent fois, que de dix mille libéralitez qu'elle feroit de son corps.

Or, il y a des cocus qui se font par vengeance : cela s'entend, que plusieurs qui haïssent quelques Seigneurs ou Gentilshommes, ou autres, desquels en ont receu quelque desplaisir ou affront, se vengent d'eux, en faisant l'amour à leurs femmes, & les corrompent, en les rendant gallants cocus.

J'ay connu un grand Prince, lequel, ayant receu quelques traits de rebellion par un sien subjet grand Seigneur, & ne se pouvant venger de luy, d'autant qu'il fuyoit tant qu'il pouvoit, de sorte qu'il ne pouvoit nullement l'attraper : sa femme estant un jour venue à sa Cour, pour solliciter l'accord & les affaires de son marry, le Prince luy

en donna une assignation, pour en conférer un jour dans un jardin, & une chambre là auprès; mais ce fut pour luy parler d'amour. Il en joüit fort facilement sur l'heure, sans grande résistance; car elle estoit de bonne composition: & ne se contenta de la repasser, mais à d'autres la prostitua, jusques aux valets-de-chambre: & par ainsi, disoit le Prince, qu'il se sentoit bien vengé de son subjet, pour luy avoir ainsi récompensé sa femme, & couronné sa teste d'une belle couronne de cornes, puisqu'il vouloit faire du petit Roy & du Souverain: au-lieu qu'il vouloit porter une couronne de fleurs de lys (a), il luy en falloit bailler une belle de cornes.

Ce mesme Prince en fit de mesme, par la persuasion de sa mere, qu'il joüit d'une fille & Princesse. Sçachant qu'elle devoit espouser un Prince, qui luy avoit fait desplaisir, & troublé l'Estat de son frere bien fort, la despucela, & en joüit bravement, & puis dans deux mois fut livrée audit Prince pour pucelle prétendue, & pour femme; dont la vengeance en fut fort douce, attendant une autre plus rude qui vint puis après (b).

J'ay connu un fort honneste Gentilhomme, qui

(a) Cela pourroit bien concerner Henri de Lorraine, duc de Guise, tué à Blois.

(b) Ceci pourroit encore mieux regarder Marguerite du Valois, le Roi de Navarre, le Duc d'Anjou, & la Saint-Barthelemy.

qui, servant une belle Dame & de bon lieu, luy demandant la récompense de ses services & amours, elle luy respondit franchement, qu'elle ne luy en donneroit pas pour un double, d'autant qu'elle estoit très-asseurée qu'il ne l'aymoit tant pour cela, & ne luy portoit point tant d'affection pour sa beauté, comme il disoit; si-non, qu'en joüissant d'elle, il se vouloit venger de son mary, qui luy avoit fait quelque desplaisir, & pour ce il en vouloit avoir ce contentement dans son ame, & s'en prévaloir puis après. Mais le Gentilhomme luy asseurant du contraire, continua à la servir plus de deux ans si fidellement, & de si ardent amour, qu'elle en prit connoissance ample & si certaine, qu'elle luy octroya ce qu'elle luy avoit tousjours refusé: l'asseurant que si, du commencement de leurs amours, elle n'eust eu opinion de quelque vengeance projettée en luy par ce moyen, elle l'eust rendu aussi bien content comme elle fit à la fin; car son naturel estoit de l'aymer & favoriser. Voyez comme cette Dame se sceut bien commander; comme l'amour ne la transporta point à faire ce qu'elle desiroit le plus, sans qu'elle vouloit qu'on l'aimast pour ses mérites, & non pour le subjet de la vindicte.

Feu Monsieur de Gua (a), l'un des parfaits &

(a) Favori de Henri III, & le grand ennemi de Marguerite de Valois.

gallands Gentilshommes du monde & de la Cour, me convia un jour d'aller disner chez luy. Il avoit assemblé une douzaine des plus sçavants de la Cour, entr'autres Monsieur l'Evesque de Dole, de la Maison d'Espinay; Messieurs de Ronsard, de Baïf, des Portes, d'Aubigny, ces deux sont encore en vie, qui m'en pourroient démentir, & d'autres, desquels il ne me souvient, & n'y avoit homme d'espée que Monsieur de Gua & moy : en devisant, durant le disner, de l'amour & des commoditez & incommoditez, plaisirs & desplaisirs, du bien & du mal, qu'il apportoit en sa joüissance; après que chacun eut dit son opinion, & de l'un & de l'autre, il conclud que le souverain bien de cette joüissance gissoit en cette vengeance, & pria un chacun de ces grands personnages d'en faire un quatrain *impromptu ;* ce qu'ils firent. Je les voudrois avoir, pour les insérer icy : sur lesquels Monsieur de Dole, qui disoit & escrivoit d'or, emporta le prix.

Et certes, Monsieur de Gua avoit occasion de tenir cette opinion & proposition contre deux grands Seigneurs que je sçay; leur faisant porter les cornes, par la hayne qu'ils luy portoient; car leurs femmes estoient très-belles : mais en cela, il en tiroit double plaisir, la vengeance & le contentement. J'ay connu force gens qui se sont revanchés & délectez en cela, & qui ont eu cette opinion.

J'ay connu de belles & honnestes Dames, disant & affirmant que, quand leurs marys les avoient maltraitées & rudoyées ou battues, ou fait autre mauvais tour & outrages, leur plus grande délectation estoit de les faire Cornards, & en les faisant, songer à eux, les brocarder, se mocquer & rire d'eux, avec leurs amis; jusques-là de dire, qu'elles en estoient davantage en appétit & certain ravissement de plaisir, qui ne se pouvoit dire.

J'ay ouy-dire d'une belle & honneste femme, à laquelle estant demandé une fois, si elle avoit jamais fait son mary cocu, elle respondit : *Et pourquoi l'aurois-je fait, puisqu'il ne m'a jamais battue, ny menacée?* Comme voulant dire, que s'il eust fait l'un des deux, son champion de devant eust tost fait la vengeance.

Et quant à la mocquerie, j'ay connu une fort belle & honneste Dame, laquelle, estant en ces doux bains de délices & d'aise avec son amy, il luy advint, qu'ayant un pendant d'oreille d'une corne d'abondance qui n'estoit que de verre noir, comme on les portoit alors, il vint, par force de se remuer & entrelasser & folastrer, à se rompre. Elle dit à son amy soudain : *Voyez comme nature est très-bien prévoyante; car pour une corne que j'ay rompue, j'en fais icy une douzaine d'autres*

à mon pauvre cornard de mary, pour s'en parer un jour d'une bonne feste, s'il veut.

Une autre, ayant laissé son mary couché & endormy dans le lit, vint voir son amy avant se coucher; & ainsi qu'il lui eut demandé où estoit son mary, elle luy respondit: *Il garde le lit & le nid du cocu, de peur qu'un autre n'y vienne pondre; mais ce n'est pas à son lit, ny à ses linceuls, ny à son nid, que vous en voulez: c'est à moy qui vous suis venu voir, & l'ay laissé là en sentinelle, encore qu'il soit bien endormy.*

A propos de sentinelle, j'ay ouy faire un conte d'un Gentilhomme de valeur, que j'ay connu, lequel un jour venant en question avec une fort honneste Dame, que j'ay aussi connue; il luy demanda par maniere d'injure, si elle avoit jamais fait le chemin à Saint Mathurin (a). *Ouy*, dit-elle; *mais je n'ay peu jamais entrer dans l'Eglise; car elle estoit si pleine & si bien gardée de cocus, qui ne m'y laisserent jamais entrer: vous qui estiez un des principaux, vous estiez au clocher pour faire la sentinelle, & advertir les autres.*

J'en conterois mille autres risées; mais je n'au-

(a) C'est-à-dire, fait folie de son corps, comme on parle; parce qu'on va en pélérinage à l'église de ce Saint, pour être guéri de la folie.

rois fait : si esperay-je d'en dire ailleurs en quelque coin de ce Livre.

Il y a des cocus qui sont désbonnaires, qui d'eux-mesmes se convient à cette feste de cocuage ; comme j'en ay connu aucuns qui disoient à leurs femmes ; Un *tel est amoureux de vous, je le connois bien : il nous vient souvent visiter ; mais c'est pour l'amour de vous, m'amie : faites-luy bonne chere ; il nous peut faire beaucoup de plaisir : son accointance nous peut beaucoup servir.*

D'autres disent à aucuns : *Ma femme est amoureuse de vous, elle vous ayme, venez la voir, vous luy ferez plaisir, vous causerez & deviserez ensemble & passerez le temps :* ainsi convient-ils les personnes à leurs despens.

Comme fit un jour l'Empereur Adrian, lequel estant en Angleterre, (ce dit sa vie) menant la guerre, eut plusieurs advis comme sa femme, l'Impératrice Sabine, faisoit l'amour à toutes testes à Rome, avec force gallands Gentilshommes Romains. De cas de fortune, elle ayant escrit une lettre de Rome à un jeune Gentilhomme Romain, qui estoit avec l'Empereur en Angleterre, se complaignant qu'il l'avoit oubliée, & qu'il ne faisoit plus compte d'elle, & qu'il n'estoit pas possible qu'il n'eust quelques amours par de-là, & que quelque mignone affectée ne l'eust espris dans les

lacs de sa beauté ; cette lettre d'aventure tomba entre les mains d'Adrian : & comme ce Gentilhomme, quelques jours après, demanda congé à l'Empereur, sous couleur de vouloir aller promptement à Rome pour les affaires de sa maison, Adrian luy dit en se joüant : *Eh bien, jeune homme ; allez-y hardiment ; car l'Impératrice ma femme vous y attend en bonne dévotion.* Quoy voyant le Romain, & que l'Empereur avoit descouvert le secret, & luy en pourroit faire mauvais tour, sans dire adieu, ny autre chose, partit la nuit d'après, & s'enfuyt en Irlande.

Il ne devoit pas avoir grand peur pour cela, comme l'Empereur luy-mesme disoit souvent, estant abreuvé à toute heure des amours débordées de sa femme : *Certainement, si je n'estois Empereur, je me serois bientost défait de ma femme ; mais je ne veux monstrer mauvais exemple.* Comme voulant dire qu'importe aux Grands qu'ils soient-là logés, aussi qu'ils ne se divulguent. Quelle sentence pourtant pour les Grands, laquelle aucuns d'eux ont pratiquée, mais non pour ces raisons ! Voilà comme ce bon Empereur assistoit joliment à se faire cocu.

Le bon Marc-Aurele, ayant sa femme Faustine, une bonne vesse, & lui estant conseillé de la chasser, il respondit : *Si nous la quittons, il faut aussi*

quitter ſon douaire, qui eſt l'Empire : & qui ne voudroit eſtre cocu de meſme, pour un tel morceau, voire moindre?

Son fils, Antonius Verus (dit Commodus) encore qu'il devinſt fort cruel, en diſt de meſme à ceux qui luy conſeilloient de faire mourir ladite Fauſtine ſa mere, qui fut tant amoureuſe & chaude après un gladiateur, qu'on ne la peut jamais guérir de ce chaud mal, juſqu'à ce qu'on s'adviſaſt de faire mourir ce maraud gladiateur, & luy faire boire ſon ſang.

Force marys ont fait & font de meſme que ce bon Marc-Aurele, qui craignent de faire mourir leurs femmes putains, de peur d'en perdre les grands biens qui en procedent; aymans mieux eſtre riches cocus à ſi bon marché, qu'eſtre cocquins.

Hélas! que j'ay connus pluſieurs cocus, qui ne ceſſoient jamais de convier leurs parents, leurs amys, leurs compagnons, de venir voir leurs femmes, juſques à leur faire feſtins, pour les mieux y attirer; & y eſtant, les laiſſer ſeuls avec elles dans leurs chambres, leurs cabinets, & puis s'en aller & leur dire : *Je vous laiſſe ma femme en garde.*

J'en ay connu un de par le monde, que vous euſſiez dit que toute ſa félicité & contentement giſſoit à eſtre cocu, & s'eſtudioit d'en trouver les

occaſions ; & ſur-tout n'oublioit ce premier mot : *Ma femme eſt amoureuſe de vous. L'aymez-vous autant qu'elle vous ayme ?* Et quand il voyoit ſa femme avec ſon ſerviteur, bien ſouvent il emmenoit la compagnie hors de la chambre, pour s'aller promener, les laiſſant tous deux enſemble, leur donnant beau loiſir de traiter leurs amours : & ſi par cas il avoit à faire à tourner preſtement à la chambre, dès le bas du degré il crioit ou il touſſoit, afin qu'il ne trouvaſt les amants ſur le fait ; car volontiers, encore qu'on les ſçache, & qu'on s'en doute, ces veues & ſurpriſes ne ſont gueres agréables, ny aux uns, ny aux autres.

Auſſi ce Seigneur, faiſant un jour baſtir un beau logis, le maiſtre maſſon luy demanda, s'il ne le vouloit pas illuſtrer de corniches ? Il reſpondit : *Je ne ſçay que c'eſt de corniches. Demandez-le à ma femme, qui le ſçait, & qui ſçait l'art de géométrie : & ce qu'elle dira, faites le*

Bien fit pis un que je ſçay, qui, vendant un jour une de ſes terres à un autre, pour cinquante mille eſcus, il en prit quarante-cinq mille en or & argent, & pour les cinq reſtant, il prit une corne de licorne ; grande riſée pour ceux qui le ſceurent. *Comme*, diſoient-ils, *s'il n'avoit aſſez de cornes chez ſoy, ſans adjouſter celle-là.*

J'ay connu un très-grand Seigneur, brave & vaillant, lequel vint à dire à un honneſte Gentil-

homme, qui estoit fort son serviteur, en riant pourtant : *Monsieur un tel, je ne sçay ce que vous avez fait à ma femme ; mais elle est si amoureuse de vous, que jour & nuit elle ne me fait que parler de vous, & sans cesse me dit vos louanges. Pour toute response, je luy dis que je vous connois plustost qu'elle, & que je sçay vos valeurs & mérites qui sont grands.* Qui fut estonné, ce fut ce Gentilhomme ; car il ne venoit que de mener cette Dame sous les bras à Vespres, où la Reyne alloit. Toutesfois, le Gentilhomme s'asseura tout d'un coup & luy dit : *Monsieur, je suis très-humble de Madame vostre femme, & fort redevable de la bonne opinion qu'elle a de moy, & l'honore beaucoup : mais je ne luy fais pas l'amour en bouffonnant, ains beaucoup je luy fais bien la cour par vostre bon advis, que vous me donnastes derniérement ; d'autant qu'elle peut beaucoup à l'endroit de ma maistresse, que je puis espouser par son moyen, & ainsi j'espere qu'elle me sera aidante.*

Ce Prince n'en fit plus autre semblant, si-non que rire, & admonester le Gentilhomme de courtiser sa femme plus que jamais ; ce qu'il fit : estant bien-aise sous ce prétexte de servir une si belle Dame & Princesse, laquelle luy faisoit bien oublier son autre maistresse qu'il vouloit espouser, & ne s'en soucioit gueres, si-non que ce masque bouchoit & déguisoit tout.

Si ne peut-il faire tant, qu'il n'entraſt un jour en jalouſie, que voyant ce Gentilhomme dans la chambre de la Reyne porter au bras un ruban incarnadin d'Eſpagne, qu'on avoit apporté par belle nouveauté à la Cour, & l'ayant taſté & manié, en cauſant avec luy, alla trouver ſa femme, qui eſtoit près du lit de la Reyne, qui en avoit un tout pareil, & de la meſme piece que l'autre : ſi n'en ſonna-t-il pourtant jamais mot, & n'en fut autre choſe : & de telles amours, il en faut ſi bien couvrir les feux par telles cendres de diſcrétion & de bons advis, qu'elles ne ſe puiſſent deſcouvrir; car bien ſouvent le ſcandale ainſi deſcouvert deſpite plus les marys contre leurs femmes, que quand tout ſe fait en cachette, pratiquant en cela le proverbe : *Si non caſtè, tamen cautè* (a).

Que j'ay veu en mon temps de grands ſcandales & de grands inconvénients, pour les indiſcrétions, & des Dames & de leurs ſerviteurs! Que leurs marys s'en ſoucient auſſi peu que rien, mais qu'ils fiſſent bien leurs faits, *ſotto coperte* (b), comme on dit, & ne fuſt point divulgué.

J'en ay connu une, qui tout à trac faiſoit connoiſtre ſes amours & ſes faveurs qu'elle deſpartoit, comme ſi elle n'euſt eu de mary ny fuſt

(a) C'eſt-à-dire : *Sinon chaſtement, du moins finement.*

(b) C'eſt-à-dire : *ſous les couvertes*, ou en cachette.

esté sous aucune puissance; n'en voulant rien croire de l'advis de ses serviteurs & amis, qui luy en monstroient les inconvénients : aussi bien mal luy en prit.

Cette Dame n'a jamais fait ce que plusieurs autres Dames ont fait; car elles ont gentiment traité l'amour, & se sont donné du bon temps, sans en avoir donné de connoissance au monde, sinon quelques soupçons légers, qui n'eussent jamais peu monstrer la vérité aux plus clair-voyants; car elles accostoient leurs serviteurs devant le monde si dextrement, & les entretenoient si acortement, que ny leurs marys, ny leurs espions, n'y eussent sceu mordre. Et quand ils alloient en quelque voyage, ou qu'ils vinssent à mourir, elles couvroient & cachoient leurs douleurs si sagement, qu'on n'y connoissoit rien.

J'ay connu une Dame belle & honneste, laquelle, un jour, qu'un grand Seigneur son serviteur mourut, elle parut en la chambre de la Reyne avec un visage aussi guay & riant, que le jour auparavant. D'aucuns l'en estimoient de cette discrétion, & qu'elle le faisoit, de peur de desplaire & irriter le Roy, qui n'aymoit pas le trespassé. D'aucuns la blasmoient, attribuant ce geste plustost à manquement d'amitié; comme l'on disoit qu'elle n'en estoit gueres bien garnie, ainsi que sont toutes celles qui se meslent de cette vie.

J'ay connu deux belles & honnestes Dames; lesquelles, ayant perdu leurs serviteurs en une fortune de guerre, firent de tels regrets & lamentations, & monstrerent leurs deuils par leurs habits bruns, plus d'eau-benistiers, plus de testes de morts, & de toutes sortes de trophées de la mort en leurs affiquets, joyaux & bracelets qu'elles portoient, qui les scandaliserent fort: & cela leur nuisit grandement; mais leurs marys ne s'en soucioient autrement.

Voilà pourquoy ces Dames se transportent en la publication de leurs amours, lesquelles pourtant on doit louer & priser en leurs constances, mais non en leurs indiscrétions; car pour cela, il leur en fait très-mal: & si telles Dames sont blasmables en cela, il y a beaucoup de leurs serviteurs qui en méritent bien la réprimande aussi-bien qu'elles; car ils contrefont des transis, comme une chevre qui est en gesine, & des langoureux; ils jettent les yeux sur elles, & les envoyent en embassade; ils font des gestes passionnés, des soupirs devant tout le monde; ils se parent des couleurs de leurs Dames trop apparemment; bref, ils se laissent aller à tant de sottes indiscrétions, que les aveugles s'en appercevroient: les uns aussi bien pour le faux que pour le vray; afin de donner à entendre à toute une Cour, qu'ils sont amoureux en bon lieu, & qu'ils ont bonne fortune: & Dieu sçait, possible,

on ne leur en donneroit pas l'aumosne pour un liard, quand bien on en devroit perdre les œuvres de charité.

Je connois un Gentilhomme & Seigneur, lequel, voulant abreuver le monde, qu'il estoit devenu amoureux d'une belle & honneste Dame que je sçay, fit un jour tenir son petit mulet avec deux de ses (a) pages & laquais au-devant sa porte. Par cas fortuit, Monsieur de Strozzi & moy passasmes par-là, & vismes ce mystere de ce mulet, ces pages & laquais. Il leur demanda soudain où estoit leur maistre ? Ils firent response, qu'il estoit dans le logis de cette Dame : à quoy Monsieur de Strozzi se mit à rire & me dire, que sur sa vie, il gageroit qu'il n'y estoit point, & soudain posa son page en sentinelle, pour voir si ce faux amant en sortiroit ; & de-là nous allasmes soudain en la chambre de la Reyne, où nous le trouvasmes, & non sans rire luy & moy : & sur le soir, nous le vinsmes accoster ; & en feignant de luy faire la guerre, nous luy demandasmes où il estoit à telle heure après midy, & qu'il ne s'en sçauroit laver ;

(a) On a vu de nos jours un fameux roué tenir sa voiture à des heures indues devant la porte d'une femme jeune & jolie. Pour faire croire sa bonne fortune, il déshonora cette dame : il en résulta une séparation entr'elle & son mari. D'après ce que dit ici Brantôme, il est clair que depuis longtems la race des roués existe en France.

car nous y avions veu le mulet & ses pages à la porte de cette Dame. Luy faisant la mine d'estre fasché que nous avions veu cela, & de quoy nous luy en faisions la guerre de faire l'amour en ce bon lieu, il nous confessa vrayment qu'il y estoit : mais il nous pria de n'en sonner mot, autrement que nous le metterions en peine, & cette pauvre Dame, qui en seroit scandalisée & mal venue auprès de son mary; ce que nous luy promismes (riants tousjours à pleine gorge, & nous mocquants de luy, encore qu'il fust assez grand Seigneur & qualifié,) de n'en parler jamais, & que cela ne sortiroit de nostre bouche. Si est ce qu'au bout de quelques jours qu'il continuoit ses coups faux avec son mulet trop souvent, nous luy descouvrismes la fraude, & luy en fismes la guerre à bon escient, & en bonne compagnie, dont de honte s'en désista. Car la Dame le sceut par nostre moyen, qui fit guetter un jour le mulet & les pages, les faisant chasser de devant sa porte, comme gueux de l'hostiere; & si fismes mieux: car nous le dismes à son mary, & luy en fismes le conte si plaisamment, qu'il le trouva si bon qu'il en rit luy-mesme à son aise, & dit, qu'il n'avoit pas peur que cet homme-là le fist jamais cocu, & que s'il ne trouvoit ledit mulet & ses pages bien logés à sa porte, qu'il la leur feroit ouvrir & entrer dedans, pour les mettre mieux à couvert & à leur aise, & se garder du chaud, ou du froid, ou de

la pluye. D'autres pourtant le faisoient bien cocu. Et voilà comme ce bon Seigneur, aux despens de cette honneste Dame, de laquelle en estant devenu amoureux, se vouloit prévaloir, sans avoir respect d'aucun scandale.

J'ay connu un Gentilhomme, qui scandalisa par ses façons de faire une fort belle & honneste Dame, de laquelle en estant devenu amoureux quelque temps, & la pressant d'en obtenir ce bon petit morceau gardé pour la bouche du mary, elle luy refusa tout à plat; & après plusieurs refus, il luy dit, comme désespéré: *hé bien, vous ne le voulez pas, & je vous jure que je vous ruineray d'honneur.* Et pour ce faire s'advisa de faire tant d'allées & venues à cachettes, mais non si secrettes, qu'il ne se monstrast à plusieurs yeux exprès, & donnast moyen de s'en appercevoir la nuit & le jour, à la maison où elle se tenoit; braver & se vanter sous main de ses bonnes & fausses fortunes: & devant le monde rechercher la Dame avec plus de privauté qu'il n'avoit occasion de le faire; & parmy ses compagnons faire du galland plus pour le faux que pour le vray: si bien qu'estant venu un soir fort tard en la chambre de cette Dame, tout bouché de son manteau, & se cachant de ceux de la maison, après avoir joué de ces tours, fut soupçonné par le maistre-d'hostel de la maison, qui fit faire le guet: & ne l'ayant peu

trouver, le mary pourtant battit sa femme, & luy donna quelques soufflets ; mais poussé après du maistre d'hostel, qui luy dit que ce n'estoit assez, la tua & dagua, & en eut du Roi fort aisément sa grace. Ce fut grand dommage de cette Dame, car elle estoit très-belle. Depuis, ce Gentilhomme qui en avoit esté cause, ne le porta gueres loin, & fut tué en une rencontre de guerre, par permission de Dieu, pour avoir si injustement osté l'honneur & la vie à cette honneste Dame.

Pour dire la vérité sur cet exemple, & une infinité d'autres que j'ay veus, il y a aucunes grandes Dames, qui ont grand tort d'elles-mesmes, & qui sont les vrayes causes de leur scandale & de leur déshonneur : car elles-mesmes vont attaquer les escarmouches ; & attirent les gallands à elles, & du commencement leur font les plus belles caresses du monde, des privautez, des familiaritez, leur donnent par leurs doux attraits & belles paroles, des espérances ; mais quand il faut venir à ce point, elles les desnient tout à plat. De sorte que les honnestes hommes, qui s'estoient proposez force choses plaisantes de leur corps, se désespérent, & despitent en prenant un congé rude d'elles, les vont deshonorant, & les publient pour les plus grandes vesses du monde, & en content cent fois plus qu'il n'y en a.

Donc, voilà pourquoy il ne faut jamais qu'une honneste

honneste Dame se mesle d'attirer à soy un galland Gentilhomme, & se laisse servir à luy, si elle ne le contente à la fin, selon ses mérites & ses services.

Il faut qu'elle se propose cela, si elle ne veut estre perdue, mesme si elle a affaire à un honneste & galland Gentilhomme: autrement, dès le commencement, s'il la vient accoster, & qu'elle voye que ce soit pour ce point tant désiré à qui il adresse ses vœux, & qu'elle n'aye point d'envie de luy en donner, il faut qu'elle luy donne son congé dès l'entrée du logis; car pour en parler franchement, toutes Dames qui se laissent aymer & servir, s'obligent tellement, qu'elles ne se peuvent dédire du combat: il faut qu'elles y viennent tost ou tard, quoiqu'il tarde.

Mais il y a des Dames qui se plaisent à se faire servir pour rien, si-non pour leurs beaux yeux, & disent qu'elles désirent estre servies, que c'est leur félicité, mais non d'en venir-là; & disent qu'elles prennent plaisir à désirer, & non à exécuter. J'en ay veu aucunes qui me l'ont dit: toutesfois, il ne faut pourtant qu'elles le prennent-là: car si une fois elles se meslent à désirer, sans doute il faut qu'elles en viennent-là à l'exécution: car ainsi la loy d'amour le veut, & que toute Dame le désire, ou souhaite, ou songe de vouloir désirer à soy un homme. Cela est fait, si l'homme le connoist, &

qu'il pourſuive vivement ce qu'il attaque, il en aura, ou pied, ou aiſle, ou plume, ou poil, comme l'on dit.

Voilà donc comme les pauvres marys ſe font cocus par telles opinions des Dames, qui veulent déſirer & non pas exécuter; mais ſans y penſer, elles s'y vont bruſler à la chandelle, ou bien au feu qu'elles ont baſty d'elles-meſmes: ainſi que font les pauvres ſimplettes bergeres, leſquelles, pour ſe chauffer parmy les champs, en gardant leurs moutons & brebis, allument un petit feu, ſans ſonger à aucun mal ou inconvénient; mais elles ne ſe donnent de garde, que ce petit feu en vient quelquefois à allumer un ſi grand, qu'il bruſle tout un pays de landes & taillis.

Il faudroit que telles Dames priniſſent l'exemple, pour ſe faire ſages, de la Comteſſe d'Eſcaldaſor, demeurant à Pavie, à laquelle Monſieur de Leſcun, (a) qui depuis fut appellé le Maréchal de Foix, eſtudiant à Pavie, & pour lors le nommoit-on le Protonotaire de Foix, d'autant qu'il eſtoit dédié à l'Egliſe; mais depuis il quitta la robbe, pour prendre les armes, faiſant l'amour à cette belle Dame: (b) & d'autant que pour lors elle emportoit le prix de la beauté ſur les belles de Lom-

(a) Leſcun, frere de Lautrèc.

(b) Voyez ſon éloge, le XXVIIIe Diſcours des Capitaines François.

bardie, & s'en voyant pressée, & ne le voulant rudement mescontenter, ny donner son congé; car il estoit proche parent de ce grand Gaston de Foix, Monsieur de Nemours, sous le grand renom duquel alors toute l'Italie trembloit: & un jour d'une grande magnificence & feste, qui se faisoit à Pavie, où toutes les grandes Dames, & mesme les plus belles de la ville & d'alentour, se trouverent ensemble, les honnestes Gentilshommes ne manquerent pas aussi de s'y trouver.

Cette Comtesse parut belle entre toutes les autres, pompeusement habillée d'une robbe de satin bleu celeste, toute couverte & semée autant pleine que vuide de flambeaux & papillons voletans à l'entour & s'y bruslans, le tout en broderie d'or & d'argent, ainsi que de tout tems les brodeurs de Milan ont sçeu bien faire par-dessus tous les autres; si bien qu'elle emporta l'estime d'estre le mieux en point de toute la compagnie.

Monsieur le Protonotaire de Foix, la menant danser, fut curieux de lui demander la signification des devises de sa robbe, se doutant bien qu'il y avoit là-dessus quelque sens caché, qui ne luy plaisoit pas. Elle respondit: *Monsieur, j'ay fait faire ma robbe de la façon que les gens d'armes & Cavaliers font à leurs chevaux riotteux & vicieux, & qui ruent & tirent du pied: ils leur mettent sur leur crouppe une grosse sonnette d'argent, afin que,*

par ce signal, leurs compagnons, quand ils sont en campagne & en foule, soient advertis de se donner de garde de ce meschant cheval qui ruë, de peur qu'il ne les frappe. Pareillement, par les papillons voletans & se brusłant dans ces flambleaux, j'advertis les honnestes Gentilshommes, qui me font ce bien de m'aymer, & admirer ma beauté, de n'en approcher trop près, ny en desirer autres choses davantage que la veuë; car ils n'y gagneront rien, non plus que les papillons, sinon desirer & brusler, & n'en avoir rien plus. Cette histoire est escrite dans les *devises de Paul Jove.* Par ainsi, cette Dame advertissoit son serviteur de prendre garde à soy de bonne-heure. Je ne sçay s'il s'en approcha de plus près, ou comme il en fit; mais pourtant, luy ayant esté blessé à mort à la bataille de Pavie, & puis prisonnier, il pria d'estre porté chez cette Comtesse (a), à son logis dans Pavie, où il fut très-bien reçeu & traité d'elle. Au bout de trois jours, il y mourut, avec le grand regret de la Dame, ainsi que j'ay ouy conter à Monsieur de Montluc, une fois que nous estions dans la tranchée de la Rochelle, de nuit, qu'il estoit en ses causeries, & que je luy fis le conte de cette devise, qui m'asseura

(a) Montluc, dans le premier livre de ses mémoires, nomme cette dame la Marquise de Scadatfol: il dit s'être retiré chez elle, & y avoir vu le Maréchal mourir des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Pavie.

avoir veu cette Comtesse très-belle, & qui aymoit fort ledit Mareschal, & fut bien honorablement traité d'elle. Du reste il n'en sçavoit rien si d'autres fois ils avoient passé plus outre. Cet exemple devroit suffire pour plusieurs & aucunes Dames que j'ay alléguées.

Or, y a-t-il des cocus, qui sont si bons, qu'ils font prescher & admonester leurs femmes, par gens de bien & religieux, pour leur conversion & correction; lesquelles, par larmes feintes, & paroles dissimulées, font de grands vœux, promettant monts & merveilles de repentance, & de n'y retourner jamais plus: mais de tels sermens ne durent gueres; car les vœux & larmes de tels Dames valent autant que juremens & reniemens d'amoureux. Comme j'en ay veu & connu une Dame, à laquelle un grand Prince, son Souverain, fit cette escorne d'introduire & apposter un Cordelier d'aller trouver son mary, qui estoit en une province pour son service, comme de soy-mesme, & venant de sa cour, l'advertir des amours folles de sa femme, & du mauvais bruit qui couroit du tort qu'elle luy faisoit; & pour son devoir de son estat & vacation, l'en advertissoit de bonne-heure, afin qu'il mist ordre à cette ame pécheresse. Le mary fut bien esbahy d'une telle ambassade, & doux office de charité. Il n'en fit autre semblant pourtant, si-non de le remercier, & luy donner

espérance d'y pourvoir : mais il n'en traitta point sa femme plus mal à son retour ; car qu'eust-il gagné ? Quand une fois une femme s'est mise à ce train, elle ne s'en destraque, non plus qu'un cheval de poste, qui a accoustumé si fort le gallop, qu'il ne le sçauroit changer en autre train d'aller.

Hé ! combien s'est-il veu d'honnestes Dames qui, ayant esté surprises sur ce fait, tancées, battues, persuadées & remonstrées, tant par force que par douceur, de n'y retourner jamais ! Plus elles promettent, jurent, & protestent de se faire chastes, plus puis après elles pratiquent ce proverbe *passato il pericolo, gabbato il Santo*; (a) & retournent encore plus que jamais en l'amoureuse guerre. Voire qu'il s'en est veu plusieurs d'elles, se sentant dans l'ame quelque ver rongeant, qui d'elles-mesmes faisoient des vœux bien saints & solemnels, mais ne les gardoient gueres, & se repentoient d'estre repenties, ainsi que dit Monsieur du Bellay des Courtisannes repenties : (b) & telles femmes af-

(a) C'est-à-dire : *Le péril passé, l'on se moque du Saint.*

(b) *Joachim du Bellay*, dans sa *Contre-repentie*, f. 444, a. de ses œuvres 1576.

Mere d'amour, suivant mes premiers vœux,
Dessous tes loix remettre je me veux,
Dont je voudrois n'être jamais sortie,
Et me respens de m'estre repentie.

firment qu'il est bien mal-aisé de se deffaire pour tout jamais d'une si douce habitude & coustume, puisqu'elles sont si peu en leurs courtes demeures qu'elles font en ce monde.

Je m'en rapporterois volontiers à aucunes belles filles, jeunes, repenties, qui se sont voilées & recluses, si on leur demandoit, & en foy & en conscience, ce qu'elles en respondroient, & comme elles desireroient bien souvent leurs hautes murailles abbatues, pour en sortir aussi-tost.

Voilà pourquoy il ne faut point que les marys pensent autrement réduire leurs femmes, après qu'elles ont fait la premiere fausse pointe de leur honneur, si-non de leur lascher la bride, & leur recommander seulement la discrétion, & tout guariment de scandale; car on a beau porter tous les remedes d'amour qu'Ovide a jamais appris, & une infinité qui se font encore inventez, ny mesme les authentiques du Maistre François Rabelais, qu'il apprit au vénérable Panurge, n'y serviront jamais rien, ou bien, pour le meilleur, pratiquer un refrain d'une vieille chanson, qui fut faite du temps du Roy François I, qui dit, *qui voudroit garder qu'une femme n'aille du tout à l'abandon, il la faudroit fermer dans une pippe, & en jouir par le bondon.*

Du temps du Roy Henry : il y eut un certain quinquallier qui apporta une douzaine de certains

engins à la Foire S. Germain, pour brider le cas des femmes, (a) qui estoient faits de fer, & ceinturoient comme une ceinture, & venoient à se prendre par le bas, & se fermer en clef, si subtilement faits, qu'il n'estoit pas possible que la femme, en estant bridée une fois, s'en peust jamais prévaloir pour ce doux plaisir, n'ayant que quelques petits trous menus pour servir à pisser.

On dit qu'il y eut quelques cinq ou six marys jaloux & fascheux, qui en achepterent, & briderent leurs femmes de telle façon, qu'elles purent bien dire: adieu bon temps. Si en eut-il une, qui s'advisa de s'accoster d'un serrurier fort subtil en son art, à qui ayant monstré ledit engin, & le sien & tout, son mary estant allé dehors aux champs, il y appliqua si bien son esprit, qu'il luy forgea une fausse clef, que la Dame le fermoit & ouvroit à toute heure, & quand elle vouloit. L'amy n'y trouva jamais rien à redire: & se donna son saoul de ce doux plaisir, en dépit du fat jaloux de mary, pensant de vivre tousjours en franchise de Cocuage. Mais ce meschant serrurier, qui fit la fausse clef, gasta tout; & si fit mieux, à ce qu'on dit; car ce fut le premier qui en tasta, & le fit Cornard: aussi n'y avoit-il danger; car Vénus qui fut la plus belle femme & putaïn du monde, avoit

(a) Ces sortes de cadenats étoient en usage à Venise, dès avant l'année 1512.

Vulcan, ferrurier & forgeron, pour mary, lequel estoit un fort vilain, sale, & boireux, & très-laid.

On dit plus; qu'il y eut beaucoup de gallands & honnestes Gentilshommes de la Cour, qui menacerent de telle façon le quinquallier, que, s'il se mesloit jamais de porter telles ravauderies, qu'on le tueroit, & qu'il n'y retournast plus, & jettast tous les autres qui estoient restez, dans le retrait; ce qu'il fit : & depuis oncques n'en fust parlé dont il fut bien sage; car c'estoit assez pour faire perdre la moitié du monde, à faute de ne le peupler, par tels bridements, ferrures & fermoirs de nature, abominables & détestables ennemis de la multiplication humaine.

Il y en a qui baillent leurs femmes à garder à des eunuques, que l'Empereur Alexandre Severus rejetta fort, avec rude commandement de ne pratiquer jamais les Dames Romaines; mais ils y sont esté attrappez : non qu'ils engendrassent, & les femmes conceussent d'eux; mais en recevoient quelques sentiments & superficies de plaisir légers, quasi approchant du grand parfait : dont aucuns ne s'en soucient point, disant que leur principal marisson de l'adultere de leurs femmes, ne procédoit pas de ce qu'elles s'en faisoient donner, mais qu'il leur faschoit grandement de nourrir & élever & tenir pour enfants ceux qu'ils n'avoient

pas faits : car sans cela, ce fust esté le moindre de leurs soucis, ainsi que j'en ay connu aucuns & plusieurs, lesquels, quand ils trouvoient bons & faciles ceux qui les avoient faits à leurs femmes, à donner un bon revenu, à les entretenir, ne s'en donnoient autrement soucy, ainsi qu'ils conseillent à leurs femmes de leur demander, & les prier de donner pension pour nourrir & entretenir le petit qu'elles ont eu d'eux. Comme j'ay ouy conter d'une grande Dame, laquelle eut Villecouvin, enfant du Roy François I : elle le pria de luy donner ou assigner quelque peu de bien, avant qu'il mourust, pour l'enfant qu'il luy avoit fait ; ce qu'il fit, & luy assigna deux cent mille escus en banque, qui luy profiterent & coururent tousjours d'intérêts, & de change en change : en sorte qu'estant venu grand, il despensoit si magnifiquement & paroissoit en si belle despense & en jeux à la Cour, qu'un chacun s'en estonnoit, & présumoit-on qu'il jouissoit de quelque Dame, qu'on n'eusse point pensé : & ne croyoit-on sa mere nullement ; mais d'autant qu'il ne bougeoit d'avec elle, un chacun jugeoit que la grande despense qu'il faisoit, procédoit de la jouissance d'elle : & pourtant c'estoit le contraire ; car elle estoit sa mere, & peu de gens le sçavoient, encore qu'on ne sceust bien sa lignée & procréation : si ce n'est qu'il vint à mourir à Constantinople ; & son

aubaine, comme bastard, fut donné au Mareschal de Retz, qui estoit fin & subtil à descouvrir tel pot aux roses, mesme pour son profit qu'il eust pris sur la glace, & vérifia la bastardise, qui avoit esté si long-temps cachée, & emporta le don d'aubaine par-dessus Monsieur de Teligny, qui avoit esté constitué héritier dudit Villecouvin.

D'autres disoient pourtant, que cette Dame avoit eu cet enfant d'autre que du Roy, & qu'elle l'avoit ainsi enrichi du sien propre; mais Monsieur de Retz esplucha & chercha tant parmy les banquiers, qu'il y trouva l'argent & les obligations du Roy François I. Les uns disoient pourrant d'autre Prince, non si grand que le Roy, ou d'un autre moindre; mais pour couvrir & cacher tout, & nourrir l'enfant, il n'estoit pas mauvais de supposer tout à Sa Majesté, comme cela se voit en d'autres.

Je croy qu'il y a plusieurs femmes parmy le monde, & mesme en France, que si elles pensoient produire des enfants à tels prix, que les Roys & les grands monteroient aisément sur leurs ventres: mais bien souvent ils y montent, & n'en ont de grandes lipées, dont en ce elles sont bien trompées; car à tel Grand volontiers ne s'addonnent-elles, si-non pour avoir le galardon (a), comme dit l'Espagnol.

(a) *Guerdon, Galardon, qui dardonne, premio ricompensa*, dit le *Franciosini*.

Il y a une fort belle question sur ces enfants puratifs & incertains, à sçavoir, s'ils doivent succéder aux biens paternels & maternels, & que c'est un grand péché aux femmes de les faire succéder; dont aucuns docteurs on dit, que la femme le doit révéler au mary, & en dire la vérité. Ainsi le réfere le docteur subtil : mais cette opinion n'est pas bonne, disent d'autres, parce que la femme se diffameroit elle-mesme en le révélant, & pour autant elle n'y est tenue, car la bonne renommée est un plus grand bien que les biens temporels, dit Salomon.

Il vaut donc mieux que les biens soient occupez par l'enfant, que la bonne renommée se perde; car comme dit un ancien proverbe : *mieux vaut bonne renommé, que ceinture dorée.*

De-là les théologiens tirent une maxime qui dit, que quand deux préceptes & commandements nous obligent, le moindre doit céder au plus grand. Or, est-il que le commandement de garder sa bonne renommée est plus grand que celuy qui concede le bien d'autruy. Il faut donc qu'il soit préféré à celuy là.

De plus, si la femme révele cela à son mary, elle se mét en danger d'estre tuée de luy-mesme; ce qui est fort deffendu, de se pourchasser la mort : non pas mesme n'est permis à une femme de se tuer, de peur d'estre violée, ou après l'avoir

esté; car elle pécheroit mortellement : si-bien qu'il vaut mieux permettre d'estre violée, (si on n'y peut, en criant, ou fuyant, remédier) que se tuer soy-mesme; car le violement du corps n'est point péché, si-non du consentement de l'esprit. C'est la response que fit Sainte-Lucie au Tyran qui la menaçoit de la faire mener au Bordeau. *Si vous me faites*, dit elle, *forcer ma chasteté, je recevray double couronne.*

Pour cette raison, Lucrece est taxée d'aucuns. Il est vrai que Sainte Sabine & Sainte Sofronie, avec d'autres pucelles chrestiennes, lesquelles se sont privées de vie, afin de ne tomber entre les mains des barbares, sont excusées de nos peres & docteurs; disant qu'elles ont fait cela par certain mouvement du S. Esprit.

Par lequel S. Esprit, après la prise de Cypre, une Damoiselle Cypriotte, nouvellement chrestienne, se voyant emmener esclave avec plusieurs autres pareilles Dames, pour estre la proye des Turcs, mit le feu secretement dans les poudres de la galere, si-bien qu'en un moment tout fut embrasé & consommé avec elle, disant : *à Dieu ne plaise, que nos corps soyent pollus & connus par ces vilains Turcs & Sarrasins.* Et Dieu sait, possible qu'il avoit esté desjà pollu, & en voulut ainsi faire la pénitence; si ce n'est que son maistre ne l'avoit voulu toucher, afin d'en tirer plus

d'argent, la vendant vierge, comme l'on est friand de taster en ce pays, voire tous autres, un morceau intacte.

Or, pour retourner encore à la garde noble de ces pauvres femmes, comme j'ay dit, les eunuques ne laissent à commettre adultere avec elles, & faire leurs marys cocus, réservé la procréation à part.

J'ay connu deux femmes en France, qui se mirent à aymer deux chastrez Gentilshommes, afin de n'engrosser point; & pourtant en avoient plaisir, & si ne se scandalisoient. Mais il y a eu des marys si jaloux en Turquie & en Barbarie, lesquels s'estant apperceus de cette fraude, ils se sont advisez de faire chastrer tout à trac leurs pauvres esclaves, & leur couper tout net : dont, à ce que disent & escrivent ceux qui ont pratiqué la Turquie, il n'en réchappe deux de douze, auxquels ils exercent cette cruauté, qu'ils ne meurent; & ceux qui en réchappent, ils les ayment & adorent comme vrays, seurs & chastes gardiens de la chasteté de leurs femmes, & garantisseurs de leur honneur.

Nous autres Chrestiens n'usons point de ces vilaines rigueurs, & par trop horribles, mais au lieu de ces chastrez, nous leur donnons des vieillards sexagénaires, comme l'on fait en Espagne, & mesme à la Cour des Reynes de-là, lesquels j'ay veu gardiens des filles de leur Cour & de leur

ſuite : & Dieu ſait, il y a des vieillards cent fois plus dangereux à perdre filles & femmes, que les jeunes, & cent fois plus inventifs, plus chaleureux & induſtrieux à les gagner & corrompre.

Je croy que telles gardes, pour eſtre chenues, & à la teſte & au menton, ne ſont pas plus ſeures que les jeunes : & les vieilles femmes non plus, ainſi qu'une vieille gouvernante Eſpagnole, conduiſant ſes filles, & paſſant par une grande ſalle, & voyant des membres naturels peints à l'advantage, & fort gros, & demeſurez, contre la muraille, ſe prit à dire : *mira que tan bravos nos los pintam eſtos hombres ; como quien ne los cognoſſieſſe* : & ſes filles ſe tournerent vers elle, & y prirent envie, fors une que j'ay connue, qui, contrefaiſant de la ſimple, demanda à une de ſes compagnes, quels oiſeaux eſtoient ceux-là? Car il y avoit aucuns peints avec des aiſles. Elle lui reſpondit, que c'eſtoient oiſeaux de Barbarie, plus beaux en leur naturel, qu'en peinture : & Dieu ſçait ſi elle n'en avoit point jamais veu ; mais il falloit qu'elle en fiſt la mine.

Beaucoup de marys ſe trompent bien ſouvent en ces gardes ; car il leur ſemble que pourveu que leurs femmes ſoient entre les mains des vieilles, que les unes & les autres appellent leur mere pour titre d'honneur, qu'elles ſont très-bien gardées

sur le devant : & de celles il n'y en a point de plus aisées à suborner & gagner qu'elles; car de leur naturel, estant avaricieuses comme elles sont, elles en prennent de toutes mains, pour vendre leurs prisonnieres.

D'autres ne peuvent veiller tousjours ces belles jeunes femmes, qui sont tousjours en bonne cervelle, & mesme quand elles font l'amour, que la pluspart du temps elles dorment en un coin de cheminée, qu'en leur présence les Cocus se forgent sans qu'elles s'en prennent garde, ny n'en sçachent rien.

J'ay connu une Dame qui le fit une fois devant sa gouvernante si subtilement, qu'elle ne s'en apperceut jamais.

Une autre en fit de mesme devant son mary quasi ivisiblement, comme il joüoit à la prime.

D'autres vieilles ont mauvaises jambes, qui ne peuvent pas suivre au trot leurs Dames, qu'avant qu'elles arrivent au bout d'une allée, ou d'un bois, ou d'un cabinet, leurs Dames ont desrobé leur coup en robbe, sans qu'elles s'en soient apperceues, n'y ayant rien veu, pour estre débiles de jambes, & basses de la veuë.

D'autres vieilles gouvernantes y a-t-il, qui ayant pratiqué le mestier, ont pitié de voir jeusner les jeunes, & leur sont si débonnaires, que d'elles-

mesmes

mesmes leur en ouvrent le chemin, & les en persuadent de l'en suivre, & leur assistent de leur pouvoir.

Aussi l'Aretin disoit, que le plus grand plaisir qu'une Dame qui a passé par-là, peut avoir, & tout son plus grand contentement, c'est d'y faire passer une autre de mesme.

Voilà pourquoy, quand on se veut bien aider d'un bon ministre pour l'amour, on prend & s'adresse-t-on plustost à une vieille maquerelle, qu'à une jeune femme. Aussi tiens-je d'un fort galland homme, qu'il ne prenoit nul plaisir, & le deffendoit expressément à sa femme, de ne hanter jamais compagnie de vieilles, pour estre trop dangereuses, mais avec des jeunes tant qu'elle voudroit; & en alléguoit beaucoup de bonnes raisons, que je laisse aux mieux discourants à discourir.

Et c'est pourquoy un Seigneur de par le monde, que je sçay, confia sa femme (de laquelle il estoit jaloux) à une sienne cousine, fille pourtant, pour luy servir de surveillanre; ce qu'elle fit très-bien, encore que de son costé elle retinst moitié du naturel du chien de l'hortolan (a), d'autant qu'il ne mange jamais des choux du jardin de son maistre, & n'en laissoit manger aux autres; mais

(a) Du jardinier. De l'Italien *Hortolano*, qui vient du Latin *Hortulanus*, de *Hortus*.

celle-cy en mangeoit, & n'en vouloit point faire manger à sa cousine : si est-ce pourtant, que l'autre luy desroboit tousjours quelque coup en cotte, dont elle ne s'en appercevoit, quelque fine qu'elle fust, ou feignoit ne s'en appercevoir.

J'alléguerois une infinité de remedes, dont s'aydent les pauvres cocus, dont usent les pauvres jaloux cocus, pour brider, serrer, gesner, & tenir de court leurs femmes, qu'elles ne fassent le saut : mais ils ont beau pratiquer tous ces vieux moyens qu'ils ont ouy dire, & d'en excogiter de nouveaux; car ils y perdent leurs escrimes : car quand une fois leurs femmes ont mis ce vert-cocquin dans leurs testes, les envoyent à toute heure chez Guillot le songeur (a), ainsi que j'espere en discourir en un chapitre que j'ay à demy-fait, des ruses & astuces des femmes sur ce point, que je confere avec les stratagêmes des astuces militaires des hommes de guerre (b). Et le plus beau remede, seure & douce garde, que le mary jaloux peut donner à sa femme, c'est de la laisser aller en son plein pouvoir, ainsi que j'ay ouy dire à un galland homme marié; estant le naturel de la femme, que tant plus on luy deffend une chose, tant plus

(a) On a appelé *Guillot le Songeur* tout homme songeard, du Chevalier *Guillan le Pensif*, l'un des personnages de l'Amadis.

(b) On n'a point ce discours ou chapitre.

elle desire la faire, & sur-tout en amours, où l'appetit s'eschauffe plus en le deffendant qu'au laisser courre.

Voilà une autre sorte de Cocus dont pourtant il y a question, à sçavoir, si l'on a joüi d'une femme à plein plaisir durant la vie de son mary Cocu, & que le mary vienne à décéder, & que le serviteur vienne après à espouser cette femme veufve, si l'ayant espousée en secondes nopces, il doit porter le nom & titre de Cocu, ainsi que j'ay connu & ouy parler de plusieurs Grands.

Il y en a qui disent qu'il ne peut estre Cocu; puisque c'est luy-mesme qui en fait la faction, & qu'il n'y ayt aucun qui l'aye fait Cocu que luy-mesme, & que ses cornes sont faites de soy-mesme. Toutesfois il y a bien des armuriers qui font des espées, desquelles il sont tuez, où s'entretuent eux-mesmes.

Il y en a d'autres qui disent l'estre réellement Cocu, & de fait, en herbe: pourtant ils en alleguent force raisons; mais d'autant que le procès en est indécis, je le laisse à vuider à la premiere audience qu'on voudra donner pour cette cause.

Si diray-je encore cettui-ci d'une bien grande Dame, mariée encore, laquelle s'est compromise en mariage à celuy qui l'entretient encore, il y a quatorze ans, & depuis ce temps a tousjours attendu & souhaité que son mary mourust. Au

diable s'il a peu mourir encore à son souhait, sinon qu'elle pouvoit bien dire : *maudit soit le mary & le compagnon qui a plus vescu que je ne voulois !* De maladies & indispositions de son corps, il y en a eu prou, mais de mort point.

Si-bien que le Roy Henry III, ayant donné la survivance de l'Estat beau & grand, qu'avoit ledit mary Cocu, à un fort honneste & brave Gentilhomme, me disoit souvent (a) *Y a-t-il deux personnes en ma Cour, ausquelles moult tarde qu'un tel ne meure bientost ; à l'une pour avoir son estat ; à l'autre, pour espouser son amoureuse ; mais l'un & l'autre ont esté jusques icy trompez.*

Voilà commenr Dieu est sage & provident, de n'envoyer point ce que l'on souhaite de mauvais : toutesfois, l'on m'a dit que depuis peu ils font mauvais mesnages, & ont rompu leur promesse de mariage de futur, & bruslé le contract, par grand despit de la femme, & joye du marié prétendu, d'autant qu'il se vouloit pourvoir ailleurs, & ne vouloit plus tant attendre la morr de l'autre mary, qui, se moquant des gens, donnoit assez souvent des allarmes qu'il s'en alloit mourir ; mais enfin, il a survescu le mary prétendu.

Punition de Dieu, certes ! car il ne s'ouyt ja-

(a) Henri III connoissoit sa cour ; & on pouvoit s'en rapporter à lui sur cet article.

mais gueres parler d'un mariage ainſi fait; qui eſt un grand cas & énorme, de faire & accorder un ſecond mariage eſtant le premier en ſon entier.

J'aymerois autant d'une, qui eſt grande, mais non tant que l'autre, que je viens de dire, laquelle, eſtant pourchaſſée d'un Gentilhomme par mariage; elle l'eſpouſa, non pour l'amour qu'elle luy porta, mais pour ce qu'elle le voyoit maladif, attenué, allanguy, & mal diſpoſé ordinairement; & que les Médecins luy diſoient qu'il ne vivroit pas un an, & meſme après avoir couru cette belle femme par pluſieurs fois dedans ſon lit: & pour ce, elle en eſpéroit bientoſt la mort, & s'accommoderoit toſt après ſa mort de ſes biens & moyens, beaux meubles, & grands advantages qu'il luy donnoit par mariage; car il eſtoit très-riche & bien-aiſé Gentilhomme. Elle fut bien trompée; car il vit encore, gaillard, & mieux diſpoſé cent fois qu'avant qu'il l'eſpouſaſt: depuis elle eſt morte. On dit que ledit Gentilhomme contrefaiſoit ainſi du maladif & marmiteux, afin que, connoiſſant cette femme très-avare, elle fuſt eſmue à l'eſpouſer ſous eſpérance d'avoir tels grands biens; mais Dieu là-deſſus diſpoſa tout autrement, & fit brouter la chevre là où elle avoit eſté attachée, en deſpit d'elle.

Que dirons nous d'aucuns, qui eſpouſent des putains & des courtiſannes, qui ont eſté très-

fameuses, comme l'on fait assez coustumiérement en France, mais sur-tout en Espagne & en Italie; lesquels se persuadent de gaguer les œuvres de miséricorde? *Por librar una anima Christiana del Infierno* (a) comme ils disent, en la sainte voye.

Certainement j'ay veu aucuns tenir cette opinion & maxime, que s'ils les espousoient pour ce saint & bon sujet; ils ne doivent tenir rang de Cocus; car ce qui se fait pour l'amour de Dieu, ne doit pas estre converty en opprobre: moyennant aussi que leurs femmes, estant remises en la bonne voye, ne s'en ostent & retournent à l'autre; comme j'en ay veu aucunes en ces deux pays, qui ne se rendoient plus pécheresses après estre mariées, d'autres qui ne s'en pouvoient corriger, mais retournoient broncher dans la premiere fosse.

La premiere fois que je fus en Italie, je devins amoureux d'une fort belle Courtisanne à Rome, qui s'appelloit *Faustine;* & d'autant que je n'avois pas grand argent, & qu'elle estoit en trop haut prix de dix ou douze escus pour nuit, fallut que je me contentasse de la parole & du regard. Au bout de quelque temps, j'y retournay pour la

(a) C'est-à-dire : *Pour delivrer une ame chrétienne de l'Enfer.* En vérité voila une belle dévotion.

deuxiesme fois garny d'argent. Je l'allay voir dans son logis par le moyen d'une seconde, & la trouvay mariée avec un homme de justice en son mesme logis, qui me recueillit de bonne amour, & me contant la bonne fortune de son mariage, & me rejettant bien loin ses folies du temps passé, auxquelles elle avoit dit adieu pour jamais. Je lui monstray de beaux escus François, mourant pour l'amour d'elle plus que jamais. Elle en fut tentée, & m'accorda ce que je voulus : me disant qu'en mariage faisant, elle avoit arresté & concerté (a) avec son mary sa liberté entiére, mais sans scandale pourtant ny déguisement, moyennant une grande somme, afin que tous deux se peussent entretenir en grandeur ; & qu'elle estoit pour les grandes sommes, & s'y laissoit aller volontiers, mais non point pour les petites, Celuy-là estoit bien Cocu en herbe & en gerbe.

J'ay ouy parler d'un Dame de parmy le monde, qui mariage faisant, voulut & arresta, que son mary la laissast à la Cour, pour faire l'amour; se réservant l'usage de sa forest de mort bois, ou bois-mort, comme luy plairoit. Aussi, en récompense, elle luy donnoit tous les mois mille francs pour ses menus plaisirs, & ne se soucia d'autre chose que de se donner du bon temps.

(a) Avec de pareilles conventions un peuple doit être bien vil.

Par ainsi, telles femmes, qui ont esté libres, volontiers ne se peuvent garder qu'elles ne rompent les serrures étroites de leurs portes, quelque contrainte qu'il y ait mesme, où l'or sonne & reluit : tesmoins cette belle fille du Roy Acrise, qui, toute reserrée & renfermée dans sa grosse tour, se laissa un jour aller à ces belles gouttes d'or de Jupiter.

Ha ! que mal-aisément se peut garder, disoit un gallant homme, une femme qui est belle, ambitieuse, avare, convoiteuse d'estre brave, bien habillée, bien diaprée, & bien en point, qu'e le ne donne non du nez, mais du cul, en terre ; quoy qu'elle porte son cas armé, comme l'on dit, & que son mary soit brave, vaillant, & qui porte bonne espée pour le défendre.

J'en ai tant connu de ces braves & vaillants, qui ont passé par-là, dont certes c'estoit grand dommage, de voir ces honnestes & vaillants hommes en venir-là ; & qu'après tant de belles victoires gagnées par eux, tant de remarquables conquestes sur leurs ennemis, & beaux combats démeslez par leur valeur, qu'il faille que parmy les belles feuilles & fleurs de leurs chapeaux triomphants, qu'ils portent sur la teste, l'on y trouve des cornes entremeslées, qui les deshonorent du tout : lesquels néanmoins s'amusent plus à leurs belles ambitions que par leurs beaux combats, honorables charges,

vaillances & exploits, qu'à surveiller leurs femmes, & esclairer leur antre obscur; & par ainsi, arrivent, sans y penser, à la cité & conqueste de Cornuaille, dont c'est grand dommage.

Pourtant, comme j'en ay bien connu un brave & vaillant, qui portoit le titre d'un fort Grand, duquel, un jour se plaisant à raconter ses vaillances & conquestes, il y eut un fort honneste Gentilhomme & grand, son allié & familier, qui dit à un autre : *il nous raconte ici ses conquestes, dont je m'en estonne ; car le cas de sa femme est plus grand que toutes celles qu'il a jamais faites, ni en fera oncques.*

J'en ay bien connu plusieurs autres, lesquels, quelque belle grace, majesté & apparence de leurs valeurs & mérites qu'ils peussent monstrer, si avoient-ils pourtant cette encloueure de Cocu, qui les effaçoit du tout; car telles encoulures & encloueures ne se peuvent cacher & feindre: quelque bonne mine & bon geste qu'on veuille faire, elle se connoist & s'apperçoit à clair; & quant à moy, je n'en ay jamais veu à ma vie aucun de ceux-là, qui n'en eust ses marques, gestes, postures, encolures & encloueures, fors un seulement que j'ay connu, que le plus clair-voyant n'y eust sçeu rien voir ny mordre, sans connoistre sa femme, tant il avoit bonne grace, bonne façon, & apparence honorable & grave.

Je prierois volontiers les Dames qui ont de ces marys si parfaits, qu'elles ne leurs fissent de tels tours & affronts; mais elles me pourront dire aussi : *Et où sont-ils ces parfaits, comme vous dites qu'estoit celuy-là que vous nous venez d'alléguer ?*

Certes, mesdames, vous avez raison : car tous ne peuvent estre des Scipions & des Césars; il ne s'en trouve plus. Je suis d'avis donc que vous suiviez en cela vos fantaisies; car puisque nous parlons des Césars, les plus galands y ont bien passé, & les plus vertueux & parfaits, comme j'ai dit : & comme nous lisons de cet accomply Empereur Trajan, les perfections duquel ne peurent engarder sa femme Plotine, qu'elle ne s'abandonnast de tout à son bon amy Adrien, de laquelle il tira de grandes commoditez, profits & grandeurs, tellement qu'elle fut cause de son advancement. Aussi n'en fut-il ingrat, estant parvenu à sa grandeur : car il l'ayma & honora tousjours si bien, qu'elle estant morte, il en demena si grand deuil, & en conçeut une telle tristesse, qu'il en perdit en peu de temps le boire & le manger, & fut contraint de séjourner en la Gaule Narbonnoise, où il sçeut ces tristes nouvelles, trois ou quatre mois après, pendant lesquels il escrivit au Sénat de colloquer Plotine au nombre des Déesses, & commanda qu'en ses obseques on luy

offrist des sacrifices très-riches & très-somptueux : & cependant il employa le temps à faire bastir & édifier à son honneur & mémoire un très-beau temple près Nemause, dite maintenant Nismes, orné de très-beaux & riches marbres & porfirs, avec autres joyaux.

Voilà donc comment en matiere d'amour, & de ces contentements, il ne faut adviser en rien : aussi Cupidon leur Dieu est aveuglé, comme il paroist en aucunes, lesquelles ont des marys des plus beaux, des plus honnestes & des plus accomplis qu'on sçauroit voir, & néantmoins se mettent à en aymer d'autres, si laids, & si sales, qu'il n'est impossible (a) de plus.

J'en ay veu force, desquelles on faisoit une question : qui est la Dame la plus putain, ou celle qui a un mary fort beau & honneste, & fait un amy laid, maussade, & fort dissemblable à son mary ; ou celle qui a un laid & fascheux mary, & fait un bel amy, bien advenant, & ne laisse pourtant à bien aymer & caresser son mary, comme si c'estoit la beauté des hommes, ainsi que j'ay veu faire à beaucoup de femmes ?

Certainement, la commune voix veut que celle qui a un beau mary, & le laisse pour aymer un amy laid, est bien une grande putain ; ny plus ny

(a) Qu'il est impossible, ou bien qu'il n'est possible.

moins qu'une personne est bien gourmande, qui laisse une bonne viande, pour en manger une bien meschante : aussi cette femme, quittant une beauté pour aymer une laideur, il y a bien de l'apparence qu'elle le fait pour la seule paillardise; d'autant qu'il n'y a rien de plus paillard & plus propre à satisfaire à la paillardise, qu'un homme laid, sentant mieux son bouc puant, ord & lascif, que son homme; & volontiers les beaux & honnestes hommes sont un peu plus délicats, & moins habiles à rassasier une luxure excessive & effrénée, qu'un grand & gros ribaut, barbu, ruraud, & satyre.

D'autres disent que la femme qui ayme un bel amy & un laid mary, & les caresse tous deux, est bien autant putain; parce qu'elle ne veut rien perdre de son ordinaire & pension.

Telles femmes ressemblent à ceux qui vont par pays, & mesme en France, qui estant arrivés le soir à la souppée du logis, n'oublient jamais à demander à l'hoste la mesure du maillier, & faut qu'il l'aye, quand il seroit saoul à plein jusques à la gorge.

Ces femmes de mesme veulent tousjours avoir à leur couche, quoy qu'il soit, la mesure du maillier, comme j'en ai connu une, qui avoit un mary très-bon emboureur de bas : encore la veulent-elles croistre & redoubler en quelque façon que

ce soit; voulant que l'amy soit pour le jour qui esclaire sa beauté, & d'autant plus en fait venir l'envie à sa Dame, & s'en donne plus de plaisir & contentement par l'ayde de la belle lueur du jour : & Monsieur le mary laid est pour la nuit; car comme on dit, que tout chats sont gris de nuit; & pourveu que cette Dame rassasie ses appetits, elle ne songe point si son homme de mary est laid ou beau.

Car comme je tiens de plusieurs, quand on est en ces extases de plaisirs, l'homme ny la femme ne songent point à autre subjet ny imagination, sinon à celuy qu'ils traitent pour l'heure présente: encore que je tienne de bons lieux, que plusieurs Dames ont fait accroire à leurs amys, que, quand elles estoient-là avec leurs marys, elles adoroient leurs amys, & ne songeoient à leurs marys, pour prendre plus de plaisir; & à des marys, ay-je ouy dire ainsi, qu'estant avec leurs femmes, songeoient à leurs maistresses, pour cette mesme raison: mais ce sont abus.

Les philosophes naturels m'ont dit, qu'il n'y a que le seul subjet présent qui les domine alors, & nullement l'absent; & en alléguoient force raisons : mais je ne suis assez bon philosophe, ny sçavant, pour les déduire, & aussi qu'il y a aucunes qui sont sales. Je veux observer la vérécon-

die (a), comme l'on dit. Mais pour parler de ces élections d'amours laides, j'en ay veu force en ma vie, dont je m'en suis estonné cent fois.

Retournant une fois d'un voyage de quelque province estrangere, que je ne nommeray point, de peur qu'on connoisse le subjet duquel je veux parler, & discourant avec une grande Dame de par le monde, parlant d'une autre grande Dame & Princesse, que j'avois veue-là, elle me demanda comme elle faisoit l'amour ? Je lui nommay le personnage, lequel elle tenoit pour son favory, qui n'estoit ny beau, ny de bonne grace, & de fort basse qualité. Elle me fit response : *Vrayment, elle se fait grand tort, & à l'amour un très-mauvais tour, puis qu'elle est si belle & honneste, comme on la tient.*

Cette Dame avoit raison de me tenir ce propos, puis qu'elle n'y contrarioit point, & ne le dissimuloit par effet ; car elle avoit un fort honneste amy & favory d'elle. Et quand tout est bien dit, une Dame ne se fera jamais de reproche, quand elle voudra aymer & faire élection d'un bel objet, ny de tort au mary non plus, quand ce ne seroit autre raison que pour l'amour de leur lignée ; d'autant qu'il y a des marys qui sont si

(a) Assurément on ne se seroit pas douté de la pudeur de Brantôme.

laids, si fats, si sots, si badaux, de si mauvaise grace, si poltrons, si coyons, & de si peu de valeur, que leurs femmes venant à avoir des enfants d'eux & les ressemblant, autant vaudroit-il n'en avoir point du tout; ainsi que j'ay connu plusieurs Dames, lesquelles ayant eu des enfants de tels marys, ils ont esté tous tels que leurs peres; mais en ayant eu aucuns de leurs amys, ont surpassé leurs peres, freres & sœurs en toutes choses.

Aucuns aussi des philosophes, qui ont traité de ce subjet, ont tenu tousjours que les enfants, ainsi empruntez ou desrobez, ou faits à cachette, ou à l'improviste, sont bien plus gallands, & tiennent bien de la façon gentille dont on use à les faire prestement & habilement, que non pas ceux qui se font dans un lit lourdement, pesamment, & à loisir, & quasi à demy-endormis, ne songeant qu'à ce plaisir en forme brutale.

Aussi ay-je ouy dire à ceux qui ont charge des harras des Roys & grands Seigneurs, qu'ils ont veu souvent sortir de meilleurs chevaux desrobez par leur mere, que d'autres faits par la curiosité du maistre du haras, & estalons donnez & apostez: ainsi est-il des personnes.

Combien en ay-je veu de Dames avoir produit des plus beaux & honnestes & braves enfants?

Que si leurs peres putatifs les eussent faits, ils fussent esté vrays veaux & vrais bestes.

Voilà pourquoy les femmes sont bien advisées de s'ayder & accommoder de beaux & bons estalons, pour faire de bonnes races. Mais aussi en ay-je bien veu qui avoient de beaux marys, qui s'aydoient de quelques amys laids & vilains estalons, qui procréoyent de hideuses & mauvaises lignées.

Voilà une des signalées commoditez & incommoditez du Cocuage.

J'ay connu une Dame de par le monde, qui avoit un mary fort laid & impertinent : mais de quatre filles & deux garçons qu'elle eut, il n'y eut que deux qui valussent, estant venus & faits de son amy ; & les autres venus de son nonchalant de mary, (je dirois volontiers chahuant, car il en avoit la mine), furent fort maussades & brutaux.

Les Dames en cela y doivent estre bien advisées & habilles ; car ordinairement les enfants ressemblent à leur pere, & touchent fort à leur honneur, quand ils ne les ressemblent pas. Ainsi que j'ay veu par expérience plusieurs Dames avoir cette curiosité de faire dire & accroire à tout le monde, que leurs enfants ressemblent du tout à leurs peres, & non à elles, encore qu'ils n'en

tiennent

tiennent rien : car c'est le plus grand plaisir qu'on leur sçauroit faire ; d'autant qu'il y a apparence qu'elles ne l'ont emprunté d'autruy, encore qu'il soit le contraire.

Je me suis trouvé une fois en une grande compagnie de Cour, où l'on advisoit le portrait de deux filles d'une très-grande Reyne (a). Chacun se mit à dire son advis, à qui elles ressembloient ; de sorte que tous & toutes dirent qu'elles tenoient du tout de la mere ; mais moy, qui estois très-humble serviteur de leur mere, je pris l'affirmative, & dis qu'elles tenoient du tout du pere ; & que si l'on eust connu & veu le pere, comme moy, l'on me condescendroit. Sur quoy la sœur de cette mere me remercia, & m'en sçeut très-bon gré, & bien fort, d'autant qu'il y avoit aucunes personnes qui le disoient à dessein, pour ce qu'on la soupçonnoit de faire l'amour, & qu'il y avoit quelque poussiere dans sa fluste, comme l'on dit : & par ainsi, mon opinion sur cette ressemblance du pere rhabilla tout. Donc sur ce point, qui aymera quelque dame, & en verra enfants de

(a) Isabelle de France, troisieme femme de Philippe II, avoit deux filles & deux sœurs, dont l'une Marguerite, Reine de Navarre, étoit la bonne amie de Brantôme, & Brantôme avoit vu en Espagne cette Reine, son époux & leurs enfans.

son sang & de ses os, qu'il dise tousjours qu'ils tiennent du pere du tout, bien que non.

Il est bien vray qu'en disant qu'ils ont de la mere un peu, il n'y aura pas tant de mal, ainsi que dit un Gentilhomme de la Cour, mon grand amy, parlant en compagnie de deux Gentilshommes freres, assez favoris du Roy (a), à qui ils ressembloient, au pere ou à la mere? Il respondit que celui qui estoit froid, ressembloit au pere, & l'autre, qui estoit chaud, ressembloit à la mere; par ce brocard le donnant bon à la mere, qui estoit chaudasse; & de fait ces deux enfants participoient de ces deux humeurs froide & chaude.

Il y a une autre sorte de Cocus, qui se forment par le desdain qu'ils portent à leurs femmes, ainsi que j'en ay connu plusieurs, qui, ayant de très-belles & honnestes femmes, n'en faisoient cas, les mesprisoient, & desdaignoient; elles, qui estoient habiles & remplies de courage, & de bonne maison, se sentant ainsi desdaignées, se revengeoient à leur en faire de mesme: & soudain après, bel amour, & de-là à l'effet; car comme dit le reffrain italien & napolitain: *Amor non si vince con altro che con sdegno* (b).

(a) A qui on demandoit.

(b) C'est-à-dire: *L'amour ne se surmonte que par le dédain.*

Car ainsi une femme belle & honneste, & qui se sent telle, & se plaist, voyant que son mary la desdaigne, quand elle luy porteroit le plus grand amour marital du monde, mesme quand on luy prescheroit & proposeroit les commandements de la loy pour l'aymer, si elle a le moindre cœur, elle le plante-là tout à plat, & fait un amy ailleurs, pour la secourir en ses petites nécessitez, & élit son contentement.

J'ay connu deux Dames de la Cour, toutes deux belles-sœurs: l'une avoit espousé un mary, favory, courtisan, & fort habile, & qui pourtant ne faisoit cas de sa femme, comme il devoit, veu le lieu dont elle estoit, & parloit à elle devant le monde comme à une sauvage, & la rudoyoit fort. Elle, patiente, l'endura pour quelque temps, jusques à ce que son mary vint un peu à estre défavorisé: elle espiant & prenant l'occasion au poil & à propos, la luy ayant gardée bonne, luy rendit aussi-tôt le desdain passé, qu'il lui avoit donné, en le faisant gentil Cocu, comme fit aussi sa belle-sœur, prenant exemple à elle, qui ayant esté mariée fort jeune & en tendre âge, son mary n'en faisant cas que comme d'une petite fillaude, ne l'aymoit comme il devoit: mais elle se venant advancer sur l'âge, & à sentir son cœur, en reconnoissant sa beauté, le paya de mesme mon-

noye, & luy fit un présent de belles cornes, pour l'intéreſt du paſſé.

D'autres fois ay-je connu un grand Seigneur, qui ayant pris deux courtiſannes, dont il y en avoit une mere, pour ſes plus grandes délices & amitiés, ne faiſoit cas de ſa femme, encore qu'elle le recherchaſt avec tous les honneurs, amitiez & révérences conjugales, qu'elle pouvoit : mais il ne la pouvoit jamais voir de bon œil, ni embraſſer de bon cœur, & de cent nuits, il ne luy en départoit pas deux. Qu'euſt-elle fait, la pauvrette là-deſſus, après tant d'indignitez, ſi non de faire ce qu'elle fit, de choiſir un autre lit vacquant, & s'accoupler avec une autre moitié, & prendre ce qu'elle en vouloit?

Au moins ſi ce mary euſt fait comme un autre que je ſçay, qui eſtoit de telle humeur, qui, preſſé de ſa femme, qui eſtoit très-belle, & prenant plaiſir ailleurs, luy dit franchement : *Prenez vos contentements ailleurs, je vous en donne congé. Faites de votre coſté ce que vous voudrez faire avec un autre : je vous laiſſe en voſtre liberté, & ne vous donnez peine de mes amours, & me laiſſez faire ce qu'il me plaira. Je n'empeſcheray point vos aiſes & plaiſirs, auſſi n'empeſchez les miens.* Ainſi chacun quitte de-là, tous deux mirent la plume au vent : l'un alla à la droite, l'autre à la

fenestre, sans se souvenir l'un de l'autre; & voilà bonne vie.

J'aymerois autant quelque vieillard maladif, impotent, goutteux, que j'ay connu, qui avoit une femme qui estoit très-belle; & ne la pouvant contenter (comme elle desiroit) disoit un jour: *Je sçay bien, m'amie, que mon impuissance n'est bastante pour vostre gaillard âge. Pour ce, je vous puis estre beaucoup odieux, & qu'il n'est possible que vous me puissiez estre affectionnée femme, comme si je vous faisois les offices ordinaires d'un bon mary, fort & robuste. Mais j'ay advisé de vous permettre, & vous donner totale liberté de faire l'amour, & d'emprunter quelqu'autre, qui vous puisse mieux contenter que moy. Mais, surtout, que vous en elisiez un qui soit discret, modeste, & qui ne vous scandalise point, ny moy aussi, & qu'il vous puisse faire un couple de beaux enfans, lesquels j'aymeray & tiendray comme les miens propres : tellement que tout le monde pourra croire qu'ils sont nos vrays & légitimes enfants, veu que encore j'ay en moy quelques forces vigoureuses, & les apparences de mon corps, pour faire apparoir qu'ils sont miens.*

Je vous laisse à penser si cette belle jeune femme fut aise d'avoir cette agréable, jolie & petite remonstrance, & licence de joüir de cette plaisante liberté, qu'elle pratiqua si bien, qu'en un rien

elle peupla la maison de deux ou trois petits enfants; où le mary, parce qu'il y touchoit quelquesfois & couchoit avec elle, y pensoit avoir part, & le croyoit, & le monde & tout; & par ainsi, le mary & la femme, très-contents, & eurent belle famille.

Voici une autre sorte de Cocus, qui se fait par une plaisante opinion, quand aucunes femmes, c'est à sçavoir, qu'il n'y a rien plus beau, ny plus licite, ny plus recommandable que la charité, disent qu'elle ne s'estend pas seulement aux pauvres qui ont besoin d'estre secourus & assistez des biens & moyens des riches, mais aussi d'ayder à esteindre le feu des pauvres amants langoureux, que l'on voit brusler d'un feu d'amour ardent: car, disent-elles, une chose peut-elle estre plus charitable, que de rendre la vie à un que l'on voit se mourir, & raffraischir du tout celuy que l'on voit se brusler? Ainsi, comme dit ce brave Paladin, le Seigneur de Montauban, soustenant la belle Genieve dans l'Arioste, que celle justement doit mourir, qui oste la vie à son serviteur, & non celle qui la luy donne.

S'il disoit cela d'une fille, à plus forte raison telles charitez sont plus recommandées à l'endroit des femmes que des filles, d'autant qu'elles n'ont point leurs bourses desliées ny ouvertes encore,

comme les femmes, qui les ont, au moins aucunes, très-amples, & propres pour en eslargir leurs charitez.

Sur quoy je me souviens d'un conte d'une fort belle Dame de la Cour. Pour un jour de chandeleur, s'estant habillée d'une robbe de damas blanc, & avec toute la suite de blanc, son serviteur ayant gagné une sienne compagne, qui estoit belle Dame aussi, mais un peu plus âgée & mieux parlante, & ptopre à intercéder pour luy; ainsi que tous trois regardoient un tableau, où estoit peinte une charité toute en candeur & voile blanc, icelle dit à sa compagne : « Vous portez aujour-» d'huy le mesme habit de cette charité; mais » puisque vous la représentez en cela, il faut » aussi la représenter en effet à l'endroit de vos-» tre serviteur, n'estant rien si recommandable » qu'une miséricorde & une charité, en quelque » façon qu'elle se fasse, pourveu que ce soit en » bonne intention pour secourir son prochain. » Usez-en donc : & si vous avez la crainte de » vostre mary & du mariage devant les yeux, c'est » une vaine superstition, que nous autres ne de-» vons avoir, puisque nature nous a donné des » biens en plusieurs sortes, non pour s'en servir » en espargne, comme une sale avare de son tré-» sor, mais pour les distribuer honnestement aux » pauvres souffreteux & nécessiteux. Bien est-il

» vray, que nostre chasteté est semblable à un
» trésor, lequel on doit espargner en choses bas-
» ses; mais pour choses hautes & grandes, il le
» faut despenser en largesse, & sans espargne.
» Tout de mesme faut-il faire de nostre chasteté,
» laquelle on doit eslargir aux personnes de mé-
» rite, vertu & souffrance, & la desnier à ceux
» qui sont vils, de nulle valeur, & de peu de
» besoin. Quant à nos marys, ce sont vrayment
» de belles idoles, pour ne donner qu'à eux seuls
» nos vœux & nos chandelles, & n'en despartir
» point aux autres belles images, car c'est à Dieu
» seul à qui on doit un vœu unique, & non à
» d'autres ».

Ce discours ne desplut point à la Dame, & ne nuisit non plus au serviteur, qui, par un peu de persévérance, s'en ressentit. Tels presches de charité sont dangereux pourtant pour les pauvres marys.

J'ay ouy conter, je ne sçay s'il est vrai (a), aussi ne le veux-je affirmer, qu'au commencement que les huguenots planterent leur religion, faisoient leurs presches la nuit & en cachette, de peur

(a) Brantôme pouvoit assurer hardiment que le fait étoit faux. Il s'agit ici de cet avocat de la place Maubert, chez qui on tenoit des conventicules. L'histoire atteste que les abominations reprochées à ceux qui y assistoient, étoient de pures calomnies.

d'estre surpris, recherchés, & mis en peine, ainsi qu'ils furent un jour en la rue Saint-Jacques à Paris, du temps du Roy Henry II, où de grandes Dames, que je sçay, y allant pour recevoir cette charité, y cuiderent estre surprises. Après que le Ministre avoit fait son presche, sur la fin, il leur recommandoit la charité; & incontinent après on tuoit les chandelles, & là un chacun & chacune l'exerçoit envers son frere & sa sœur chrestienne, se la départant l'un à l'autre selon leur volonté & pouvoir: ce que je n'oserois bonnement asseurer, encore qu'on m'asseurast qu'il estoit vray; mais possible, que cela est pure mensonge & imposture.

Toutesfois, je sçay bien, qu'à Poictiers, pour lors il y avoit la femme d'un Advocat, qu'on nommoit la belle Gotterelle (a) que j'ay veue, qui estoit des plus belles femmes, ayant la plus belle grace & façon, & des plus désirables qui fussent dans la ville pour lors, & pour ce chacun luy jettoit les yeux & le cœur. Elle fut repassée au sortir du presche par les mains de douze escoliers l'un après l'autre, tant au lieu du consistoire, que sous un auvent. Encore ay-je ouy dire, que c'estoit

(a) Cette femme ressemble assez à cette godarde de Blois Huguenote, pendue pour adultère en 1563.

ſous une potence du marché vieux, ſans qu'elle en fiſt aucun bruit, ny autre refus ; mais demandant ſeulement le mot du preſche, les recevoit les uns après les autres courtoiſement, comme des vrays freres. Elle continua envers eux cette aumoſne longt-temps, & jamais elle n'en voulut preſter pour un double à un papiſte, qui empruntant de leurs compagnons huguenots le mot & le jargon de leur aſſemblée, en jouirent. D'autres alloient au preſche exprès, & contrefaiſoient les réformez, pour l'apprendre, afin de jouir de cette belle femme. J'eſtois lors à Poictiers jeune garçon eſtudiant, où pluſieurs bons compagnons qui en avoient eu leur part, me le dirent & me le jurerent : meſme le bruit étoit tel dans la ville. Voilà une plaiſante charité, & une conſcientieuſe femme, de faire ainſi choix de ſon ſemblable en la religion!

Il y a une autre forme de charité qui ſe pratique, & s'eſt pratiquée ſouvent, à l'endroit des pauvres priſonniers qui ſont ès priſons, & privez des plaiſirs des dames, deſquels les géoliers & les femmes qui en ont la garde, ou les caſtellaines, qui ont dans leurs chaſteaux des priſonniers de guerre, en ayant pitié, leur donnent de cela par charité & miſéricorde; ainſi que fit une fois une courtiſanne Romaine à ſa fille, de laquelle un Grand eſtoit extreſmement amoureux, & ne luy

en vouloit pas donner pour un double. Elle luy dit : *E da gli elemosina per misericordia* (a).

Ainsi ces géolieres, castellaines & autres traitent leurs prisonniers, lesquels, bien qu'ils soient captifs & misérables, ne laissent à sentir les piqueures de la chair, comme au meilleur temps qu'ils pourroient voir. Aussi dit-on en vieil proverbe : l'envie en vient de pauvreté, & aussi bien sur la paille ; & sur la dure mesme, Priape hausse la teste comme dans le meilleur lit & le plus doux du monde.

Voilà pourquoy les gueux & les prisonniers, parmy les hospitaux & prisons, sont aussi paillards que les Roys, les Princes & les Grands, dans leurs grands palais & lits royaux & délicats.

Pour en confirmer mon dire, j'allégueray un conte que me fit un jour le Capitaine Beaulieu, Capitaine de galeres, duquel j'ai parlé quelquesfois ; il estoit à feu Monsieur le grand Prieur de France, de la maison de Lorraine, & estant fort aymé de luy, l'allant un jour trouver à Malthe dans une frégatte ; il fut pris des galeres de Sicile, & mené prisonnier au Castel à Mare de Palerme, où il fut tesserré en une prison fort estroite, obscure & misérable, & très-mal traité, l'espace de trois mois. Par cas le Castelain qui estoit Espagnol, avoit deux fort belles filles, qui l'oyant plaindre

(a) C'est-à-dire. *Eh ! fais lui charité par pitié.*

& s'attrifter, demanderent un jour congé au pere, pour le vifiter pour l'honneur de Dieu, qui leur permit librement. Et d'autant que le Capitaine Beaulieu eftoit fort gallant homme, certes, & difoit des mieux, il les fceut fi bien gagner d'abord de cette premiere vifite, qu'elles obtinrent du pere qu'il fortift de cette méchante prifon, & fuft mis en une chambre très-honnefte, & receuft meilleur traitement. Ce ne fut pas tout; car elles obtinrent de l'aller voir tous les jours une fois librement, & caufer avec luy.

Tout cela fe demena fi bien, que toutes deux en furent amoureufes, bien qu'il ne fuft pas beau, & elles très-belles, que fans refpect aucun, ny de prifon plus rigoureufe, ny d'hazar de mort, mais tenté de privautez, il fe mit à jouir de toutes deux bien & beau à fon aife : & dura ce plaifir fans fcandale, & fut fi heureux en cette conquefte l'efpace de huit mois, qu'il n'en arriva aucun fcandale, mal, inconvénient, ny de ventre enflé, ny d'aucune furprife, ny defcouverte; car ces deux fœurs s'entendoient & s'entredonnoient fi bien la main, & fe relevoient fi gentiment de fentinelle, qu'il n'en fut jamais autre chofe : & me jura, car il eftoit fort mon amy, qu'en fa plus grande liberté, il n'euft jamais fi bon temps, ny plus grande ardeur, ny appetit à cela, qu'en cette prifon, qui luy eftoit très-belle, bien qu'on die, n'y en avoir

jamais veu aucunes belles. Et luy dura tout ledit bon temps l'espace de dix-huit mois, que la trefve fut faite entre l'Empereur & le Roy Henry II, que tous les prisonniers sortirent & furent relaschés : & me jura, que jamais il ne se fascha tant, que de sortir de cette si bonne prison; mais bien fasché de laisser ces belles filles, tant favorisé d'elles, qui au départir en firent tous les regrets du monde.

Je luy ay demandé, s'il appréhenda jamais que cet inconvénient fust esté bien descouvert? Il me dit bien qu'ouy, mais non qu'il le craignist : car au pis aller, on l'eust fait mourir; & il eust autant aymé mourir, que rentrer en sa premiere prison.

De plus, il craignoit que s'il n'eust contenté ces honnestes filles, puisqu'elles le recherchoient tant, qu'elles en eussent conceu un tel dédain & despit, qu'il n'en eust eu quelque pire traitement encore; & pour ce, bandant les yeux à tout, il se hazarda à cette belle fortune.

Certes, on ne sçauroit jamais loüer assez ces bonnes filles Espagnolles, si charitables. Ce ne sont pas les premieres, ny les dernieres.

On a dit d'autres fois en nostre France, que le Duc d'Arschot, prisonnier au Bois de Vincennes, se sauva de prison par le moyen d'une honneste Dame, qui toutesfois s'en cuida trouver mal; car

il y alloit du service du Roy (a) : & telles charitez sont reprouvables, qui touchent le party du général; mais fort bonnes & loüables, quand il n'y va que du particulier, & que le seul joly corps s'y expose, peu de mal pour cela.

J'alléguerois force braves exemples à ce sujet, si j'en voulois faire un discours à part, qui n'en seroit trop mal plaisant. Je ne diray que cettuy-cy & puis nul autre, pour estre gentil & antique.

Nous trouvons dans Tite-Live, que les Romains, après qu'ils eurent mis la ville de Capoüe à totale destruction, aucuns des habitants vindrent à Rome, pour représenter au Sénat leurs miseres, les prierent d'avoir pitié d'eux. La chose fut mise en délibération au conseil. Entr'autres qui opinerent, fut Monsieur Attilius Regulus, qui tint qu'il ne leur falloit faire aucune grace : *car il ne se sçauroit trouver aucun Capoüan*, dit-il, *depuis la révolte de leur ville, qu'on peut dire avoir porté le moindre bien d'amitié & d'affection à la République Romaine, que deux honnestes femmes ; l'une Vesta Oppia, Attellane, de la ville d'Attelle, demeurant à Capoüe pour lors ; l'autre, Flancula Cluvia :* qui, toutes deux (b), avoient esté autres-

(a) On accusa la Comtesse de Senozan de l'avoir fait évader, & on lui en fit une affaire.

(b) Dès ce tems-là la dissolution des mœurs étoit donc aussi

fois filles de joye & courtisannes, en faisant le mestier publiquement. L'une n'avoit laissé passer aucun jour, sans faire priere & sacrifices pour le salut & victoires du peuple Romain; & l'autre pour avoir secouru à cachette les pauvres prisonniers de guerre, mourants de faim & de pauvreté.

Certes, voilà des charitez & piétez très-belles : dont, sur ce, un honneste cavalier, une honneste Dame & moy, lisant un jour ce passage, nous nous entendismes soudain, que puisque ces honnestes Dames s'estoient desjà advancées estudiées à de si bons & pieux offices, qu'elles avoient bien passé à d'autres, & à leur départir les charitez de leurs corps; car elles en avoient distribué d'autres fois à d'autres, estant courtisannes, ou possible qu'elles l'estoient encore : mais le livre ne le dit pas, & a laissé le doute-là; car il se peut présumer. Mais quand bien elles eussent discontinué le mesme mestier pour quelque temps, elles le peurent reprendre ce coup-là, n'estant rien si aisé ny si facile à faire : & peut-estre aussi qu'elles y reconnurent & receurent encore quelques-uns de leurs bons amoureux de leurs vieilles connoissances, qui leur avoient autres-fois sauté sur le corps & leur en voulurent encore donner sur quelques

grande que de nos jours; tant il est vrai que les hommes de tous les siècles se ressemblent à quelques modifications près.

vieilles erres; ou du tout aussi, que, parmy les prisonniers, elles en peurent voir aucuns inconnus qu'elles n'avoient jamais veu que cette fois, qu'elles trouvoient beaux, braves vaillants, & de belle façon, qui méritoient bien la charité toute entiere, & pour ce ne leur espargnerent la belle joüissance de leur corps : il ne se peut faire autrement, ainsi en quelque façon que ce fust. Ces honnestes Dames (a) méritoient bien la courtoisie que la République Romaine leur fit, & reconnust fort bien leur affection : car elle les fit rentrer en tous leurs biens, & en joüir aussi paisiblement que jamais; encore plus leur fit sçavoir, qu'elles demandassent ce qu'elles voudroient, elles l'auroient : & pour en parler au vray, si Tire-Live ne fust esté si astraint (comme il ne le devoit) à la vérécondie & modestie, il devoit franchir le mot tout à trac d'elles, & dire qu'elles ne leur avoient espargné leur gentil corps; & ainsi ce passage de l'histoire eust esté plus beau & plus plaisant à lire, sans l'aller abréger, & laisser au bout de la plume le plus beau trait de l'histoire. Voilà ce que nous en discourusmes pour lors.

Le Roy Jean, prisonnier en Angleterre, receut de prime abord plusieurs honnestes faveurs de la Comtesse de Salisbury; & si bonnes, que, ne la

(a) *Peut-être faudroit-il :* Il ne se peut faire autrement Ainsi, en quelque façon que ce fût, ces honnêtes Dames. &c.

pouvant

pouvant oublier, & les bons morceaux qu'elle luy avoit donnez, il s'en retourna la revoir ainsi qu'elle luy fit jurer & promettre.

D'autres Dames y a-t-il, qui sont plaisantes en cela, pour certain point de consciencieuse charité, comme une qui ne vouloit permettre à son amant, tant qu'il couchoit avec elle, qu'il baisast le moins du monde à la bouche : alléguant, par ses raisons, que sa bouche avoit fait le serment de foy & de fidélité à son mary, & ne la vouloit point souiller par la bouche, qui l'avoit fait & presté; mais quand à celle du ventre, qui n'en avoit point parlé, ny moins promis, luy laissoit faire à son bon plaisir, & ne faisoit point de scrupule de la prester, n'estant en puissance de la bouche du haut de s'obliger pour celle du bas, ny celle du bas pour celle du haut non plus; puisque la coustume du droit ordonnoit de ne s'obliger pour autruy, sans consentement & parole & de l'un & de l'autre, ny un seul pour le tout en cela.

Une autre consciencieuse & scrupuleuse, donnant à son amy joüissance de son corps, elle vouloit tousjours faire le dessus, & sousmettre à soy son homme, sans passer d'un seul ïota cette regle; & l'observant estroitement & ordinairement, elle disoit que si son mary ou autre luy demandoit, si un tel luy avoit fait cela, qu'elle peut jurer & renier, & seurement protester, sans offenser Dieu,

que jamais il ne luy avoit fait, ny monté sur elle.

Ce serment sceut-elle si bien pratiquer, qu'elle contenta son mary & autres par ses juremens serrez en leurs demandes, & la creurent, veu ce qu'elle disoit : *mais n'eurent jamais l'advis de demander*, ce disoit-elle, *si jamais elle avoit fait le dessus, sur-quoy l'eussent bien mespris & donné à songer.*

Je pense en avoir encore parlé cy-dessus : mais on ne peut pas se souvenir tousjours de tout, & aussi il y a en cettuy-cy plus qu'en l'autre, s'il me semble.

Coustumiérement, les Dames de ce mestier sont grandement menteuses, & ne disent mot de vérité; (car elles ont tant appris & accoustumé à mentir, ou si elles font autrement, ce sont des sottes, & mal en prend à leurs marys & amants, sur ces subjets & changements d'amour), & à jurer qu'elles ne s'addonnent à d'autres qu'à eux, que quand elles viennent à tomber sur autres subjets de conséquence, ou d'affaire, ou de discours, jamais ne font que mentir, & ne leur peut-on croire.

D'autres femmes ay-je connues & ouy parler, qui ne donnoient à leurs amants leur joüissance, si-non quand elles estoient grosses, afin de n'engrosser de leurs semences; en quoy elles faisoient grande conscience de supposer aux marys un fruict qui n'estoit pas à eux, & les nourrir, alimenter & eslever comme le leur propre. J'en ay encore,

parlé cy-dessus. Mais estant grosses une fois, elles ne pensoient point offenser le mary, ny le faire Cocu, en se prostituant.

Possible aucunes le faisoient, pour les raisons que faisoit Julia, fille d'Auguste, & femme d'Agrippa, qui fut en son temps une insigne prostituée dont son pere enrageoit plus que le mary.

Luy estant demandé une fois, si elle n'avoit point de crainte d'engrosser de ses amys, & que son mary s'en apperceust, & ne l'affolast? Elle respondit : *J'y mets ordre; car je ne reçois jamais personne ny passager dans mon navire, si-non quand il est chargé & plein.*

Voicy encore une autre sorte de Cocus; mais ceux-là sont vrays martyrs, qui ont des femmes laides comme diables d'enfer; qui se veulent mesler de ce doux plaisir, aussi-bien que les belles, ausquelles le seul privilege est deu, comme dit le proverbe : *Les beaux hommes au gibet, & les belles femmes aux bordeaux* (a) : & toutesfois, ces laides charbonnieres font la folie aussi-bien que les autres, lesquelles il faut excuser; car elles sont femmes comme les autres, & ont pareille nature, mais non si belle. Toutesfois, j'ay veu des laides, au moins en leur jeunesse, qui s'apprécient autant pourtant comme les autres, ayant opinion que la femme ne

(a) Proverbe qui marque le peu de liaison qu'il y a entre les dons de la nature & les qualités de l'ame.

vaut autant, si-non ce qu'elle veut se faire valoir & se vendre : aussi qu'en un bon marché toutes denrées & se vendent & se dépositent (a) les unes plus, les autres moins, selon ce qu'on a à faire, & selon l'heure tardifve que l'on vient au marché, après les autres, & selon le bon prix que l'on y trouve; car comme on dit, l'on court tousjours au meilleur marché, encore que l'étoffe ne soit la meilleure, mais selon la faculté du marchand & de la marchandise.

Ainsi, est-il des femmes laides, dont j'en ay veu aucunes qui estoient si chaudes & lubriques, & duites à l'amour aussi-bien que les plus belles, & se mettoient en place marchande, & vouloient s'advancer & se faire valoir tout de mesme.

Mais le pis que je vois en elles, c'est, qu'au-lieu que les marchands prient les plus belles, celles-cy laides prient les marchands de prendre & achepter de leurs denrées, qu'elles leur laissent pour rien & à vil prix : mesme font-elles mieux; car le plus souvent leur donnent de l'argent pour s'accoster de leurs marchandises, & se faire fourbir à eux, dont voilà la pitié; car pour telle fourbisseur, il n'y faut petite somme d'argent; si-bien que la fourbisseure couste plus que ne vaut la personne, &

(a) De l'Italien *dispositare*, c'est-à-dire, que l'on *dispose* & trouve à se défaire des pierreries, comme des meilleures denrées.

la lexive que l'on y met pour la bien fourbir : & cependant, Monsieur le mary demeure Cocu & cocquin d'une laide, dont le morceau est bien plus dur à digérer que d'une belle; outre que c'est une misere extresme, d'avoir autour de ses costez un diable d'enfer couché, au-lieu d'un ange.

Sur quoy j'ay ouy souhaiter à plusieurs gallands hommes une femme belle & un peu putain, plustost qu'une femme laide & la plus chaste du monde; car en une laideur, il n'y loge que toute misere & desplaisir, & nul brin de félicité. En une belle, tout plaisir & félicité y abonde, & bien peu de misere, selon aucuns. Je m'en rapporte à ceux qui ont battu cette sente & chemin.

A aucuns j'ay ouy dire, que, quelques fois, pour les marys, il n'est si besoin aussi qu'ils ayent leurs femmes si chastes; car elles en sont si glorieuses, je dis celles qui ont ce don très-rare, que quasi vous diriez qu'elles veulent dominer, non leurs marys seulement, mais le Ciel, les astres : voire qu'il leur semble, par telle orgueilleuse chasteté, que Dieu leur doive du retour.

Mais elles sont bien trompées; car j'ay ouy dire à de grands docteurs, que Dieu ayme plus une grande pécheresse humiliante & contrite, (comme il fit la Magdeleine), que non pas une orgueilleuse & superbe, qui pense avoir gagné le Paradis,

ſans autrement vouloir miséricorde ny ſentence de Dieu.

J'ay ouy parler d'une Dame ſi glorieuſe pour ſa chaſteté, qu'elle vint tellement à meſpriſer ſon mary, que, quand on luy demandoit ſi elle avoit couché avec ſon mary : *Non* diſoit-elle, *mais il a bien couché avec moy*. Quelle gloire ! Je vous laiſſe donc à penſer, comme ces glorieuſes ſottes & ces femmes chaſtes gourmandent leurs pauvres marys : d'ailleurs, qu'ils ne leur ſçauroient rien reprocher ; & comme font auſſi celles qui ſont chaſtes & riches, d'autant que celle-cy chaſte & riche du ſien, fait de l'impérieuſe, de l'altiere, de la ſuperbe, & de l'audacieuſe, à l'endroit de ſon mary : tellement que, pour la trop grande préſomption qu'elle a de ſa chaſteté, & de ſon devant tant bien gardé, il ne la peut retenir qu'elle ne faſſe de la femme emperiere (a), qu'elle ne brave, & qu'elle ne gourmande ſon mary ſur la moindre faute qu'il fera, comme j'en ay veu aucunes, & ſur-tout ſon mauvais meſnage. S'il joüe, s'il dépend (b), ou s'il diſſipe, elle crie fort, elle tempeſte, & fait que ſa maiſon paroiſt plus un enfer qu'une noble famille ; & s'il faut vendre de ſon bien, pour ſubvenir à un voyage

(a) Impérieuſe.
(b) S'il dépenſe.

de Cour, ou de guerre, ou à ses propres nécessitez, ou à ses petites folies & despenses frivoles, il n'en faut point parler; car la femme a pris telle impériosité sur luy, s'appuyant & se fortifiant sur sa pudicité, qu'il faut que le mary passe par sa sentence, ainsi que dit Juvenal en ses satyres.

Animus uxoris si deditus uni,
Nil unquam invitâ donabis conjuge, vendes
Hoc obstante nihil hac si nolet emetur (a).

Je note bien par ces vers, que telles humeurs des anciennes Romaines correspondoient à aucunes de nostre temps, quant à ce point: mais quand une femme est un peu putain, elle se rend bien plus aisée, plus subjette, plus docile, craintive, & de plus douce & agréable humeur, plus hum-

(a) Tout cela est renversé & estropié. Il faut:

Si tibi simplicitas uxoria, deditus uni,
Est animus. . . . .
. . . .
Nil unquam invitâ donabis conjuge: Vendes
Hoc obstante nihil; nihil, hæc si nolet, emetur.
Juvenal, Sat. VI, IX, 205 & 6, 211 & 12.

C'est-à-dire: « Si vous vous attachez uniquement à votre » femme. . . . . vous ne pourrez rien donner, ni vendre, » ni acheter, à moins qu'elle n'y consente ».

ble, & plus prompte à faire tout ce que le mary veut, & luy condescend en tout; comme j'en ay veu plusieurs telles, qui n'osent gronder, ny crier, ny faire des accariastres, de peur que le mary ne les menace de leurs fautes, & ne leur mette audevant leurs adulteres, & les leur fasse sentir aux despens de leur vie; & si le galland veut vendre quelque bien du leur, les voilà plustost signées au contrat, que le mary ne l'a dit. J'en ay veu, de celles-là, force : bref, elles font ce que leurs marys veulent.

Sont-ils bien gastez ceux-là donc, d'estre cocus de si belles femmes, & d'en tirer de si belles denrées & commoditez, que celles-là? outre le beau & délicieux plaisir qu'ils ont de paillarder avec si belles femmes, & nager avec elles comme dans un beau & clair courant d'eau, & non dans un sale & laid bourbier. Et puisqu'il faut mourir; (disoit un grand Capitaine que je sçay) ne vaut-il pas mieux que ce soit par une belle jeune espée, claire, nette, luisante, & bien tranchante, que par une lame vieille, rouillée, & mal fourbie, là où il faut plus d'émery que tous les Fourbisseurs de la ville de Paris ne sçauroient fournir?

Et ce que je dis des jeunes laides, j'en dis autant d'aucunes vieilles femmes qui veulent être fourbies, & se veulent tenir nettes & claires comme

les plus belles du monde ; (j'en fais ailleurs un discours à part de cela (a) :) & voilà le mal ; car quand leurs marys n'y peuvent vacquer, les maraudes appellent des supplements, & comme estant aussi portées à l'amour, & plus que les jeunes : comme j'en ay veu, qui ne sont pas sur le commencement & mitant prestes d'enrager, mais sur la fin. Et volontiers l'on dit, que la fin en ces mestiers est plus enragée que les deux autres, le commencement & le mitan, pour le vouloir ; car la force & la disposition leur manquent, dont la douleur leur est très-griefve, d'autant que le vieil proverbe dit, que c'est une très-grande douleur & dommage, quand un cul a très-bonne volonté, & que la force luy deffaut.

Si en a-t-il tousjours quelques-unes de ces pauvres vieilles heres, qui passent par Bardot (b), & departent leur largesses aux despens de leurs bourses ; mais celle de l'argent fait trouver bonne & estroite l'autre de leur corps. Aussi dit-on que la libéralité en toutes choses est plus à estimer que l'avarice & la chicheté, fors aux femmes, lesquelles, tant plus libérales sont-elles de leurs cas,

(a) Voyez le discours suivant.

(b) On l'a dit ailleurs : *Bardot* est le synonyme d'Ane. Ici *passer pour Bardot* se dit des vieilles qui sont réduites à laisser passer pour Bardot le galant à qui elles se prostituent.

tant moins sont estimées, & les avares & les chiches tant plus.

Cela, disoit une fois un grand Seigneur de deux grandes Dames sœurs, que je sçay : car l'une estoit chiche de son honneur, & libérale de sa bourse & despense ; & l'autre fort escarte (a) de sa bourse & despense, & très-libérale de son devant.

Or, voicy une autre race de Cocus encore, qui est certes par trop abominable & exécrable devant Dieu & les hommes, qui, amouraschés de quelque bel Adonis, leur abandonnent leurs femmes, pour joüir d'eux.

La premiere fois que je fus jamais en Italie, j'en ouy un exemple à Ferrare, par un conte qui m'y fut fait d'un, qui, espris d'un jeune homme beau, persuada à sa femme d'octroyer sa joüissance audit jeune homme, qui estoit amoureux d'elle, & qu'elle luy assignast jour, & qu'elle fist ce qu'il luy commanderoit. La Dame le voulut très-bien ; car elle ne desiroit manger autre venaison que de celle-là.

Enfin, le jour fut assigné, & l'heure estant venue, sur le point que le jeune homme & la femme estoient en ces doux affaires & alteres, le mary, qui s'estoit caché, selon le concert fait d'entre luy & sa femme, voici qu'il entra, en les prenant sur

(a) *Escharse*, c'est-à-dire mesquine avare.

le fait, approche la dague à la gorge du jeune homme, le jugeant digne de mort sur tel forfait, selon les loix d'Italie, qui sont un peu plus rigoureuses qu'en France.

Il fut contraint d'accorder au mary ce qu'il voulut, & firent eschange l'un de l'autre : le jeune homme se prostitua au mary, & le mary abandonna sa femme au jeune homme ; & par ainsi, voilà un mary Cocu d'une vilaine femme.

J'ay ouy conter dans quelque endroit du monde, (je ne le veux pas nommer), il y eut un mary, & de qualité grande, qui, estant vilainement espris d'un jeune homme qui aymoit fort sa femme, & elle aussi luy, soit ou que le mary eust gagné sa femme, ou que ce fust une surprise à l'improviste, les prenant tous deux couchés & accouplés ensemble, menaçant le jeune homme s'il ne luy complaisoit, l'investit tout couché, & joint, & collé sur sa femme, & en joüit; dont sortit le problême, comme trois amants furent joüissants & contents tous trois en un mesme coup ensemble.

J'ay ouy conter d'une Dame, laquelle estant esperdument amoureuse d'un fort honneste Gentilhomme qu'elle avoit pris pour amy; luy craignant que le mary luy feroit & à elle quelque mauvais tour, elle le consola luy disant : *N'ayez pas peur ; car il n'oseroit rien faire, craignant que je l'accuse de m'avoir voulu user de l'arriere-Venus,*

dont il en pourroit mourir, si j'en disois le moindre mot, & le déferois à la Justice. Mais je le tiens ainsi en eschet & en allarme; si-bien que, craignant mon accusation, il ne m'ose rien dire.

Certes, telle accusation n'eust pas porté moins de préjudice à ce pauvre mary, que de la vie; car les Légistes disent, que la Sodomie se punit pour la volonté : mais possible la Dame ne voulut pas franchir le mot tout à trac, & qu'il n'eust passé plus avant, sans s'arrester à la volonté.

Je me suis laissé conter qu'un de ces ans, un jeune Gentilhomme François, l'un des beaux qui fut esté vu à la Cour long-temps; estant allé à Rome, pour y apprendre ses exercices, comme autres ses pareils, fut regardé d'un bon œil, & par si grande admiration de sa beauté, tant des hommes que des femmes, que quasi on l'eust couru à force : & là où ils le sçavoient aller à la Messe, ou autre lieu publique de congrégation, ne failloient, ny les uns, ny les autres, de s'y trouver pour le voir; si-bien que plusieurs marys permirent à leurs femmes de luy donner assignation d'amours en leurs maisons, afin qu'estant venu & surpris fissent eschange, l'un de sa femme, & l'autre de luy : dont luy en fut donné advis de ne se laisser aller aux amours & volontez de ces Dames, d'autant que le tout avoit esté fait &

aposté pour l'attraper ; en quoy il se fit sage, & préféra son honneur & sa conscience à tous les plaisirs détestables, dont il en acquit une loüange très-digne.

Enfin, pourtant, son escuyer le tua. On en parle diversement pourquoy : dont ce fut un très-grand dommage ; car c'estoit un fort honneste jeune homme, de bon lieu, & qui promettoit beaucoup de luy, autant de sa physionomie, pour ses actions nobles, que pour ce beau & noble trait : car ainsi que j'ay ouy-dire à un fort galland homme de mon temps, & qu'il est aussi vray, nul Bardache ne fut brave, vaillant & généreux, que le grand Jule César ; aussi que par la grande permission divine ; telles gens abominables sont rédigés & mis à sens reprouvez : en quoy je m'estonne, que plusieurs, que l'on a veu tachés de ce meschant vice, ont esté continuez du ciel en grande prospérité ; mais Dieu les attend, & à la fin on en voit ce qui doit estre d'eux.

Certes, de telles abominations, j'en ay ouy parler que plusieurs marys en ont esté atteints bien au vif : car malheureux qu'ils sont & abominables, ils se sont accommodez de leurs femmes plus contre nature qu'autrement, & ne se sont servis du devant, que pour avoir des enfants ; & traitent ainsi leurs belles femmes, qui ont toutes leurs chaleurs en leurs belles parties de la devan-

tiere. Sont-elles pas excuſables, ſi elles font leurs marys Cocus, qui ayment leurs ordres & ſales parties de derriere ?

Combien y a-t-il de femmes au monde, que, ſi elles eſtoient viſitées par des ſages-femmes, médecins & chirurgiens experts, ne ſe trouveroient non plus pucelles par le derriere que par le devant, & qui feroient faire le procès de leurs marys à l'inſtant ; leſquelles le diſſimulent, & ne l'oſent deſcouvrir, de peur de ſcandaliſer, & elles, & leurs marys ? Ou poſſible qu'elles y prennent quelque plaiſir plus grand que nous ne pouvons penſer ; ou bien, pour le deſſein que je viens de dire, pour tenir leurs marys en telle ſubjection, que ſi elles font l'amour d'ailleurs, meſme qu'aucuns marys leur permettent : mais pourtant, tout cela ne vaut rien.

Summa Benedicti (a) dit, que ſi le mary veut connoître ſa partie ainſi contre l'ordre de nature, qu'il peche mortellement ; & s'il veut maintenir, qu'il peut diſpoſer de ſa femme, comme il luy plaiſt, il tombe en déteſtable & vilaine héréſie d'aucuns Juifs & mauvais Rabins ; dont on dit, que *duabus mulieribus apud Synagogam conqueſtis ſe fuiſſe à viris ſuis coïtu ſodomitico cognitas : reſ-*

(a) C'eſt comme s'il y avoit. . . . *Benedicti*, dans ſa ſomme des péchés, dit, &c.

ponsum est ab illis Rabinis, virum esse uxoris Dominum, proindè posse uti eis utcumque libuerit, non aliter quàm is qui piscem emit: ille enim, tam anterioribus, quàm posterioribus partibus ad arbitrium vesci potest.

J'ay mis cela en latin (a), sans le traduire en françois ; car il sonne très-mal à des oreilles bien honnestes & chastes. Abominables qu'ils sont ! Laisser une belle, pure & concédée partie, pour en prendre une vilaine, sale, orde, & deffendue en sens reprouvé !

Et si l'homme veut ainsi perdre la femme, il est permis à elle de se séparer de luy, s'il n'y a autre moyen de le corriger : pourtant, dit-il encore, celles qui craignent Dieu n'y doivent jamais consentir, ains plustost doivent crier à la force, nonobstant le scandale qui en pourroit arriver en cela, & le deshonneur, ny la crainte de mort ; car il vaut mieux mourir, dit la loy, que de consentir au mal. Et dit encore ledit livre une chose que je trouve fort estrange, qu'en quelque mode que le mary connoisse sa femme, mais qu'elle en puisse concevoir, ce n'est point péché mortel, combien qu'il puisse estre véniel : si a-t-il pourtant des méthodes pour cela fort sales & vilaines, selon que

(a) L'auteur auroit encore mieux fait de ne point recueillir ces ordures.

l'Aretin les repréſente en ſes figures, & ne reſſentent rien la chaſteté maritale; bien que, comme j'ay dit, il ſoit permis à l'endroit des femmes groſſes, & auſſi de celles qui ont l'haleine forte & puante, tant de la bouche que du nez: comme j'en ay connu & ouy parler de pluſieurs femmes, leſquelles baiſer & haleiner, autant vaudroit qu'un trou de retrait; ou bien, comme j'ay ouy parler d'une très-grande Dame, mais je dis très-grande, qu'une de ſes Dames luy dit un jour, que ſon haleine ſentoit plus qu'un pot-à-piſſer d'airain; ainſi en uſa-t-elle de ces mots: un de ſes amis & fort privez, & qui s'approchoit près d'elle, me le confirma auſſi; ſi eſt-il vray qu'elle eſtoit un peu ſur l'âge.

Là-deſſus, que peut faire un mary ou un amant, s'il n'a recours à quelque forme extravagante, mais ſur tout qu'elle n'aille point à l'arriere-Venus.

J'en dirois davantage; mais j'ay horreur d'en parler; encore m'a-t-il faſché d'en avoir tant dit; mais ſi faut-t-il quelquefois corriger les vices du monde, pour s'en corriger.

Or, il faut que je die une mauvaiſe opinion que pluſieurs ont eue, & ont encore, de la Cour des Roys, qu'ils ont cru & croyent encore, que les filles & femmes y bronchent fort, voire couſtumiérement: encore bien ſouvent ſont-ils trompez; car il y en a de très-chaſtes, honneſtes & vertueuſes, voire

voire plus qu'ailleurs : & la vertu y habite aussi-bien, voire plus qu'ailleurs, & en tous autres lieux, que l'on doit fort priser pour estre bien à l'espreuve.

Je n'allégueray que ce seul exemple de Madame la Grande-Duchesse de (a) Florence d'aujourd'huy, de la Maison de Lorraine : laquelle estant arrivée à Florence, le soir que le Grand-Duc l'espousa, & qu'il voulut aller coucher avec elle pour la dépuceler, il la fit avant pisser dans un beau urinal de cristal, le plus beau & le plus clair qu'il peut ; & en ayant veu l'urine, il la consulta avec son Médecin, qui estoit un très-grand, très-sçavant, & très-expert personnage, pour sçavoir de luy par cette inspection si elle estoit pucelle ou non. Le Médecin l'ayant bien fixement & doctement inspicée, il trouva qu'elle estoit telle comme quand elle sortit du ventre de sa mere : & qu'il y allast bien hardiment, & qu'il n'y trouveroit point de chemin, nullement ouvert, frayé, ny battu ; ce qu'il fit, & en trouva la vérité telle. Et puis le lende-

(a) Christine de Lorraine, fille du Duc Charles de Lorraine & de Claude de France. Elle avoit été élevée par Catherine de Médicis son aïeule. Ferdinand, grand Duc de Toscane, l'épousa au mois d'Avril 1589. Elle comptoit alors seize ans ; & Riguccio Galluzzi en fait le portrait le plus séduisant. (Lisez son *Istoria del Gran Duoato di Toscana*, *anno* 1589.

main dit en admiration : *Voilà un grand miracle, que cette fille soit ainsi sortie pucelle de cette Cour de France!* Quelle curiosité & quelle opinion? Je ne sçay s'il est vray; mais on me l'a ainsi conté & asseuré pour véritable.

Voilà une belle opinion (a) de nos Cours; mais ce n'est aujourd'huy, ains de long-temps, qu'on tenoit, que toutes les Dames de Paris & de la Cour n'estoient si sages de leurs corps, comme celles du plat-pays, qui ne bougeoient de leurs maisons. Il y a eu des homme si consciencieux, que de n'espouser des filles & femmes qui eussent fort paysé, & veu le monde tant soit peu. Si bien qu'en nostre Guyenne, du temps de mon âge, j'ay ouy dire à plusieurs gallants hommes, & ouy jurer, qu'ils n'espouseroient jamais fille ou femme qui auroit passé le port de ville, pour tirer de longue vers la France. Pauvres fats qu'ils estoient en cela, encore qu'ils fussent fort habiles & gallants en autre chose, de croire que le cocuage ne se logeast dans leurs maisons, dans leurs foyers, dans leurs chambres & cabinets, aussi-bien, & possible mieux, selon la commodité, qu'aux Palais royaux & grandes Villes royales! Car on leur alloit suborner, gagner,

(a) Brantôme devoit savoir mieux que personne si cette opinion étoit fondée; & malheureusement tous les monumens attestent qu'alors la cour de France étoit un cloaque de corruption.

abattre, & rechercher leurs femmes, ou quand ils alloient eux-mesmes à la Cour, à la guerre, à la chasse, à leurs procès, ou à leurs promenoirs, si-bien qu'ils ne s'en appercevoient; & estoient si simples de penser, qu'on ne leur osoit entamer aucun propos d'amours, si non que de mesnageries, de leurs jardinages, de leurs chasses & oyseaux: & sous cette opinion & légere croyance, se faisoient mieux cocus qu'ailleurs; car par-tout, toute femme belle & habile, & aussi tout homme honneste & galland, sçait faire l'amour, & se sçait accommoder. Pauvres fats & idiots qu'ils estoient! Et ne pouvoient-ils pas penser que Vénus n'a nulle demeure fixe, comme jadis en Cypre, en Pafos (a), & Amatonte, & qu'elle habite par-tout, jusques dans les cabanes des pasteurs & girons des bergeres, voire des plus simplettes?

Depuis quelques temps en ça, ils ont commencé à perdre ces sottes opinions; car s'estant apperceus que par-tout y avoit du danger pour ce triste cocuage, ils ont pris femmes par-tout où il leur a pleu, & ont pu: & si ont mieux fait; ils les ont ammenées & envoyées à la Cour, pour les faire valoir ou paroistre en leurs beautez, pour en faire venir l'envie aux uns ou aux autres, afin de se deffendre de cornes.

(a) Paphos.

D'autres les ont envoyées, & menées plaider & ſolliciter leurs procès, dont aucuns n'en avoient nullement, mais faiſoient croire qu'ils en avoient; ou bien, s'ils en avoient, les allongeoient le plus qu'ils pouvoient, pour allonger mieux leurs amours: voire, quelquesfois les marys laiſſoient leurs femmes à la garde du palais, & à la gallerie & ſalle, puis s'en alloient en leurs maiſons, ayant opinion qu'elles feroient mieux leurs beſognes, & en gagneroient mieux leurs cauſes; comme de vray j'en ſçay pluſieurs qui les ont gagnées mieux par la dextérité & beauté de leur devant, que par leur bon droit, dont bien ſouvent en devenoient enceintes; & pour n'eſtre ſcandaliſées, ſi les drogues avoient failly de leur vertu, pour les en garder, s'encouroient vitement en leurs maiſons à leurs marys, feignant qu'elles alloient querir des titres & pieces qui leur faiſoient beſoin, ou alloient faire quelque enqueſte, & que c'eſtoit pour attendre la Saint-Martin, & que durant les vacations, n'y pouvant rien ſervir, alloient au bouc, & voir leurs meſnages & leurs marys. Elles y alloient de vray; mais elles eſtoient bien enceintes.

Je m'en rapporte à pluſieurs Conſeillers, Rapporteurs & Préſidents, pour les bons morceaux qu'ils en ont taſtez des femmes des Gentilshommes.

Il n'y a pas long-temps qu'une très-belle, honneste & grande Dame, que j'ay connue, allant ainsi solliciter son procès à Paris, il y eut quelqu'un qui dit : *Que va-t-elle faire ? Elle le perdra, elle n'a pas grand droit.* L'autre respondit : *Et ne porte-t-elle pas son droit sur la beauté de son devant, comme César portoit le sien sur le pommeau & sur la pointe de son espée ?*

Ainsi se font les Gentilshommes Cocus au Palais, en récompense de ceux que Messieurs les Gentilshommes font sur Mesdames les Présidentes & Conseilleres : dont aussi aucunes de celles-là ay-je veu, qui ont bien vallu sur la monstre autant que plusieurs Dames, Damoiselles & femmes de Seigneurs, Chevaliers, & grands Gentilshommes de la Cour, & autres.

J'ay connu une grande Dame, qui avoit esté très-belle, mais la vieillesse l'avoit effacée. Ayant un procès à Paris, & voyant que sa beauté n'estoit plus pour ayder & solliciter & gagner sa cause, elle mena avec elle une sienne voisine, jeune & belle Dame, & pour ce l'appointa d'une belle somme d'argent, jusques à dix mille escus : & ce qu'elle ne peut, ou eust bien voulu faire elle-mesme, elle se servit de cette Dame, dont elle s'en trouva fort bien ; & la jeune aussi ; & tout en deux bonnes façons.

Il n'y a pas long-temps que j'ay veu une Dame

mere y mener une de ses filles, bien qu'elle fust mariée, pour luy ayder à solliciter son procès, n'y ayant autre affaire, & de fait, elle est très-belle, & vaut bien la sollicitation.

Il est temps que je m'arreste dans ce grand discours de cocuage; car enfin, mes longues paroles tournoyées dans ces profondes eaux & ces grands torrents espouvantables; seroient noyées, & n'aurois jamais fait, ny je n'en pourrois jamais sortir, non plus que d'un grand labyrinthe qui fut autrefois, encore que j'eusse le plus long & le plus fort filet du monde pour guide & sage conduite.

Pour fin, je concluray que si nous faisons des maux, si nous donnons des tourments, des martyres & des mauvais tours à ces pauvres Cocus, nous en portons bien la folle enchere, comme l'on dit, & en payons les triples intérêts : car la plusspart de leurs persécuteurs & faiseurs d'amour, & de ces Damerets, endurent bien autant de maux; car ils sont plus subjets à la jalousie, mesme ils en ont des marys aussi-bien que de leurs corrivals : ils portent des martels de caprices, se mettent au hazard en danger de mort, d'estropiments, de playes, d'affronts, d'offenses & querelles, de craintes, peines de mort; endurent froidures, pluyes, vents & chaleurs. Je ne compte pas la vérole, les chancres & poullains, les maux

& maladies qu'ils y gagnent, aussi-bien avec les grandes que les petites; que bien souvent ils acheptent bien cher ce que l'on leur donne: & le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Tels y en avons-nous veu misérablement mourir, qu'ils estoient bastants pour conquérir tout un Royaume, tesmoin Monsieur de Bussy, le non-pair de son temps, & force autres.

J'en alléguerois une infinité d'autres, que je laisse en arriere, pour finir, dire, & admonester ces amoureux, qu'ils pratiquent le proverbe de l'Italien qui dit: *Che molto guadagna, chi Putana perde* (a).

Le Comte Amédée second de Savoye disoit souvent: *En jeu d'armes & d'amours, pour une joye cent douleurs* (b); usant ainsi de ce mot antique, pour faire mieux sa rime. Disoit-il encore, que la colere & l'amour avoient cela en soy de fort dissemblable, que la colere passe tost, & se deffait fort aisément de sa personne, quand elle y est entrée, mais mal-aisément l'amour.

Voilà comment il se faut garder de cet amour, car elle nous couste bien autant qu'elle nous vaut, & bien souvent en arrive beaucoup de malheurs.

(a) C'est-à-dire, *que qui perd une putain, gagne beaucoup*.

(b) *Douleurs*, selon la vieille rime, c'est-à-dire, *Dolours*.

Et pour parler au vray, la plufpart des Cocus patients ont cent fois meilleurs temps, s'il le fçavoient connoiftre & s'entendre avec leurs femmes, que les agents: & plufieurs en ay-je veu, qu'encore qu'il y allaft de leurs cornes, fe rioient & fe mocquoient de toutes les humeurs & façons de faire de nous autres, qui traitons l'amour avec leurs femmes; & mefme, quand nous avons affaire à des femmes rufées, qui s'entendent avec leurs marys, & nous vendent: comme j'ay connu un fort brave & honnefte Gentilhomme, qui, ayant longuement aymé une belle & honnefte Dame, & eu d'elle la jouiffance qu'il defiroit, il y avoit long-temps, s'eftant un jour apperçeu que le mary & elle fe mocquoient de luy fur quelque trait, il en prit un fi grand defpit, qu'il la quitta, & fit bien; & faifant un voyage lointain, pour en divertir fa fantaifie, ne l'accofta jamais plus, ainfi qu'il me dit: & de telles femmes rufées, fines, & changeantes, il s'en faut donner de garde, comme d'une befte fauvage; car pour contenter & appaifer leurs marys; quittent leurs anciens ferviteurs, & en prennent puis après d'autres, car elles ne s'en peuvent paffer.

Si ay-je connu une fort honnefte & grande Dame, qui a eu cela en elle de malheur, que, de cinq ou fix ferviteurs que je luy ay veus de mon temps avoir, font morts tous, les uns après

les autres; non ſans un grand regret qu'elle en portoit; de ſorte qu'on euſt dit d'elle, que c'eſtoit le cheval de *Sejan*, d'autant que tous ceux qui montoient deſſus, ils mouroient, & ne vivoient gueres: mais elle avoit cela de bon en ſoy & cette vertu, que, quoy qui ait eſté, n'a jamais changé ny abandonné aucun de ſes amis vivants, pour en prendre d'autres; mais eux venants à mourir, elle s'eſt voulu toujours remonter de nouveau, pour n'aller à pied: & auſſi, comme diſent les Légiſtes, qu'il eſt permis de faire valoir les lieux & ſa terre par quiconque ce ſoit, quand elle eſt déguerpie de ſon premier maiſtre: telle conſtance a eſté fort en cette Dame recommandable; mais ſi celle-là a eſté juſques-là ferme, il y en a eu une infinité qui ont bien branſlé.

Auſſi, pour en parler franchement, il ne ſe faut jamais envieillir dans un ſeul trou; & jamais homme de cœur ne le fit: il faut eſtre auſſi-bien adventurier deçà que delà, en amour comme en guerre, & en autres choſes; car ſi l'on ne s'aſſeure que d'une ſeule ancre, venant à ſe décrocher aiſément, on la perd, & meſme quand on eſt en pleine mer, & en une tempeſte, qui eſt plus ſubjecte aux orages & vagues tempeſtueuſes, que non en un calme & en un port.

Et dans quelle plus grande & haute mer ſe ſçauroit-on mieux mettre & naviger, que de faire

l'amour à une seule Dame? Que si de soy elle n'a esté rusée du commencement, nous autres la dressons, & l'affinons par tant de pratiques, que nous menons avec elle, dont bien souvent il nous en prend mal, en la rendant telle pour nous faire la guerre, l'ayant façonnée & aguerrie. Tant y a, comme disoit quelque galland homme, qu'il vaut mieux se marier avec quelque belle femme & honneste, encore que l'on soit en danger d'estre un peu touché de la corne, & de ce mal de cocuage, commun à plusieurs, que d'endurer tant de traverses à faire les autres Cocus.

Contre l'opinion de Monsieur de Gua pourtant, auquel moy ayant tenu propos un jour de la part d'une grande Dame, qui m'en avoit prié pour le marier, me fit cette responsе seulement; qu'il me pensoit de ses plus grands amys, & que je lui en faisois perdre la créance par tels propos, pour luy pourchasser la chose qu'il haïssoit le plus, que le marier, & le faire Cocu, au-lieu qu'il faisoit les autres, & qu'il espousoit assez de femmes l'année, appellant le mariage un putanisme secret, de réputation & de liberté, ordonné par une belle loy: & que le pis en cela aussi que je voy & ay noté, c'est qne la pluspart, voire toutes de ceux qui se sont ainsi delectez à faire les autres Cocus, quand ils viennent à se marier, infailliblement ils tombent en cocuage; & n'en ay jamais veu

arriver autrement, ſelon le proverbe qui dit : *Ce que tu feras à autruy, il te ſera fait.*

Avant que finir, je diray encore ce mot, que j'ay veu faire une diſpute, qui eſt encore indéciſe, en quelles provinces & régions de noſtre chreſtienté & de noſtre Europe, il y a plus de Cocus & de putains.

L'on dit qu'en Italie, les Dames ſont fort chaudes, & par ce, fort putains, ainſi que dit Monſieur de Beze en une épigramme, d'autant que le ſoleil, qui eſt chaud, & donne le plus, y eſchauffe davantage les femmes, en uſant de ce vers :

Credibile eſt ignes multiplicare ſuos (a).

L'Eſpagne eſt de meſme, encore qu'elle ſoit ſur l'Occident ; mais le ſoleil y eſchauffe bien les Dames autant qu'en Orient.

Les Flamandes, les Suiſſes, les Allemandes, Angloiſes & Eſcoſſoiſes, encore qu'elles tirent ſur le midy & ſeptentrion, & ſoient régions froides, ne participent pas moins de cette chaleur naturelle, comme je les ay connues auſſi chaudes que toutes les autres nations.

Les Grecques ont raiſon de l'eſtre ; car elles ſont ſur le Levant. Auſſi ſouhaite-t-on en Italie

(a) C'eſt-à-dire : *Il eſt à croire qu'il multiplie leurs feux.*

Greca in letto : comme de vray elles ont beaucoup de choses & vertus attrayantes en elles, que non sans cause le temps passé elles ont esté les délices du monde, & en ont beaucoup appris aux Dames Italiennes & Espagnolles, depuis le vieux temps jusques à ce nouveau; si bien qu'elles en surpassent quasi leurs anciennes & modernes maistresses : aussi la Reyne & impériere des putains, qui estoit Vénus, estoit Grecque.

Quant à nos belles Françoises, on les a veues le temps passé fort grossieres, & qui se contentoient de le faire à la grosse mode : mais depuis cinquante (a) ans en ça, elles ont emprunté & appris des autres nations tant de gentillesses, de mignardises, d'attraits & de vertus, d'habits, de belles graces, lascivetez ; ou d'elles-mesmes s'y sont si bien estudiées à se façonner, que maintenant il faut dire qu'elles surpassent toutes les autres en toutes façons : & ainsi que j'ay ouy dire, mesme aux estrangers, elles valent beaucoup plus que les autres; outre que les mots de paillardise françois en la bouche sont plus paillards, mieux sonnants, & esmouvants que les autres.

De plus, cette belle liberté Françoise, qui est

(a) C'est-à-dire, depuis le règne de François I, car cette date coincide avec le tems où Brantôme se délectoit à rédiger ses Dames galantes. Voilà un beau trait à placer dans l'histoire du père des lettres.

plus à estimer que tout, rend bien nos Dames plus desirables, accostables, aimables & plus passibles que toutes les autres : & aussi que tous les adulteres n'y sont si communément punis, comme aux autres grandes provinces, par la providence de nos grands sénateurs & législateurs François, qui voyant les abus provenir par telles punitions, les ont un peu bridés, & un peu corrigé les loix rigoureuses du temps passé des hommes, qui s'estoient donnez en cela toute liberté de s'esbattre, & l'ont ostée aux femmes; si-bien qu'il n'estoit permis à la femme innocente d'accuser son mary d'adultere, par aucunes loix impériales & canons, ce dit Cajetan. Mais les hommes fins firent cette loy pour les raisons que dit cette stance Italienne, qui est telle :

Perche di quel che natura concede
Nel vieti tutan dura legge d'honore.
Ella a noi liberal largo ne diede
Com' agli altri animai legge d'amore :
Ma l'huomo fraudulento, e senza fede,
Che fu legislator di quest' errore,
Videndo nostre forze e buona schiena,
Copri la sua debolezza, con la pena (a).

(a) *C'est à dire :* O! trop dure loi de l'honneur, pourquoi nous interdis-tu ce à quoi nous excite la nature? Elle nous accorde aussi abondamment que libéralement, ainsi qu'à tous les animaux, l'usage de l'amour. Mais l'homme

Pour fin, en France il fait bon faire l'amour. Je m'en rapporte à nos authentiques docteurs d'amours, & mesme à nos courtisants, qui sçauront mieux sophistiquer là-dessus que moy: & pour en parler bien au vray, putains par-tout, & Cocus par-tout, ainsi que je le puis bien tester, pour avoir veu toutes ces régions que j'ay nommées, & autres; & la chasteté n'habite pas en une région plus qu'en l'autre.

Si ferai-je encore cette question, & puis plus; qui possible n'a point esté recherché de tout le monde, ny possible songée; à sçavoir si deux Dames amoureuses l'une de l'autre, comme il s'est veu & se voit souvent, couchées ensemble (a), & faisant ce qu'on dit, *Donna con Donna*, en imitant la docte Sappho Lesbienne, peuvent commettre adultere, & entre elles faire leurs marys Cocus?

Certainement, si l'on veut croire Martial en son premier livre des Epigrammes, Epigramme CXIX, elles commettent adultere, où il introduit & parle à une femme nommée Bassa, Tribade,

trompeur & perfide, ne connoissant que trop bien la vigueur de nos reins, a établi cette loi pleine d'erreur, pour cacher ainsi la foiblesse des siens.

(a) Il paroît que ces infamies ne sont pas nouvelles, & que tout au plus nos dames modernes sont les dignes imitatrices de leurs ancêtres.

luy faiſant fort la guerre de ce qu'on ne voyoit jamais entrer d'hommes chez elle, de ſorte qu'on la tenoit pour une ſeconde Lucrece : mais elle vint à eſtre deſcouverte, en ce qu'on y voyoit aborder ordinairement force belles femmes & filles ; & fut trouvé, qu'elle-meſme leur ſervoit & contrefaiſoit d'homme & d'adultere, & ſe conjoignoit avec elles, & uſe de ces mots, *geminos committere cunnos*. Et, s'eſcriant, il dit & donne à ſonger & deviner cette énigme par ce vers latin :

Hic ubi vir non eſt, ut ſit adulterium (a).

Voilà un grand cas, dit-il, que là où il n'y a point d'homme, il y ait de l'adultere.

J'ay connu une courtiſanne à Rome, vieille ruſée s'il en fut oncques, qui s'appelloit Iſabelle de Lune, Eſpagnolle, laquelle prit en telle amitié une jeune courtiſanne qui s'appelloit la Pandore, l'une des belles pour lors de toute Rome, laquelle vint à eſtre mariée avec un ſommelier de Monſieur le Cardinal d'Armagnac, ſans pourtant ſe diſtraire de ſon premier meſtier : mais cette Iſabelle l'entretenoit & couchoit ordinairement avec elle ; & comme desbordée & déſordonnée en paroles qu'elle eſtoit, je luy ay ſouvent ouy dire, qu'elle

(a) C'eſt-à-dire : *Là où il n'y a point d'homme, on commet pourtant l'adultere.*

la rendoit plus putain, & luy faisoit faire des cornes à son mary, plus que tous les Ruffiens que jamais elle avoit eus.

Je ne sçay comment elle entendoit cela, si ce n'est qu'elle se fondast sur cette épigramme de Martial.

On dit que Sappho de Lesbos a esté une fort bonne maistresse en ce mestier; voire dit-on, qu'elle l'a inventé, & que depuis, les Dames Lesbiennes l'ont imitée en cela, & continué jusques aujourd'hui : ainsi que dit Lucian, que telles femmes sont les femmes de Lesbos, qui ne veulent pas souffrir les hommes, mais s'approchent des autres femmes, ainsi que les hommes mesmes; & telles femmes qui ayment cet exercice, ne veulent souffrir les hommes, mais s'adonnent à d'autres femmes, ainsi que les hommes mesmes. Elles s'appellent Tribade, mot grec, dérivé, ainsi que j'ay appris des Grecs, de τρίβω, τρίβειν, qui est autant à dire *fruare*, frayer, ou friquer, ou s'entrefrotter; & Tribades se disent *Fricatrices*, en François Fruatries (a) ou qui font la Fricquarelle (b), mestier de *Donne con Donne*, comme l'on la trouve ainsi aujourd'huy.

Juvenal parle aussi de ces femmes, quand il

(a) *Ou* fricatrices.

(b) *Ou* fricarelle, *comme ci-dessous.*

dit :

dit : *Frictum Griffantis adorat*, parlant d'une pareille *Tribade*, qui adoroit & aimoit la Fricarelle d'une Griffante.

Le bon compagnon Lucian en fait un chapitre, & dit ainsi, que les femmes viennent naturellement à conjoindre comme les hommes, conjoignants des instruments lascifs, obscurs, monstrueux, faits d'une forme stérile ; & ce nom, qui rarement s'entend dire de ces Fricarelles, vacque librement par-tout, & qu'il faille que le sexe féminin soit filenes, qui faisoit faction de certaines amours hommasses, toutesfois il adjouste, qu'il est bien meilleur qu'une femme soit adonnée à une libidineuse affection de faire le masle, que n'est à l'homme de s'efféminer ; tant il se monstre peu courageux & noble. La femme donc, selon cela, qui contrefait aussi l'homme, peut avoir réputation d'estre plus valeureuse & courageuse qu'une autre, ainsi que j'en ay connu aucunes, tant pour leur corps que pour l'ame.

En un autre endroit, Lucien introduit deux Dames, devisantes de cet amour, & une demande à l'autre si une telle avoit esté amoureuse d'elle, & si elle avoit couché avec elle, & ce qu'elle luy avoit fait? L'autre luy respondit librement : « Premiérement, elle me baisa ainsi que font » les hommes, non pas seulement en joignant » les levrês., mais en ouvrant aussi la bou-

» che ; cela s'entend en pigeonne, la langue en » bouche ; & encore qu'elle n'eust point le membre viril, & qu'elle fust semblable à nous » autres, si est-ce qu'elle disoit avoir le cœur, » l'affection, & tout le reste viril : & puis je » l'embrassay comme un homme, & elle me le » faisoit, me baisoit, & allentoit (a) je n'en» tends point bien ce mot, & me sembloit qu'elle » y prist plaisir outre mesure, & cohabitast d'une » certaine façon plus agréable que d'un homme ». Voilà ce qu'en dit Lucian.

Or, à ce que j'ay ouy dire, il y en a en plusieurs endroits & régions force telles Dames Lesbiennes en France, en Italie & en Espagne, Turquie, Grece, & autres lieux, & où les femmes sont recluses, & n'ont entiere liberté. Cet exercice s'y continue fort ; car telles Dames bruslantes dans le corps, il faut bien, disent-elles, qu'elles s'aydent de ce remede, pour se rafraischir un peu, ou du tout qu'elles bruslent.

Les Turques vont aux bains, plus pour cette paillardise, que pour autre chose, & s'y adonnent fort : mesme les courtisannes, qui ont les hommes à commandement & à toute heure, encore usent-elles de ses Fricarelles, s'entre cher-

(a) C'est-à-dire, me faisoit pâmer de plaisir. *Allentir*, dans Nicot, se dit de la douleur, ou des forces qui diminuent ou se ralentissent.

chent & s'entr'aiment les unes les autres ; comme je l'ay ouy dire en Italie & en Espagne. En nostre France, telles femmes sont assez communes : & si dit-on pourtant, qu'il n'y a pas long-temps qu'elles s'en sont meslées ; mesme que la façon en a esté portée d'Italie par une (a) Dame de qualité, que je ne nommeray point.

J'ay ouy conter à Monsieur de Clermont-Tallard le jeune, qui mourut à la Rochelle, qu'estant petit garçon, & ayant l'honneur d'accompagner Monsieur d'Anjou, depuis nostre Roy Henry III, en ses estudes, & estudier avec luy ordinairement, duquel Monsieur de Gournay estoit précepteur, un jour estant à Thoulouse, estudiant avec sondit maistre dans son cabinet, estant assis dans un coin à part, il vit, par une petite fente, (d'autant que les cabinets & chambres estoient de bois, & avoient esté faits à l'improviste & à la haste, par la curiosité de Monsieur le Cardinal d'Armagnac, Archevesque de là, pour mieux recevoir & accommoder le Roy, la Reyne, & toute la Cour) dans un autre cabinet, deux fort grandes Dames, toutes retroussées, & leurs calleçons bas, se coucher l'une sur l'autre, s'entrebaiser en forme de colombe, se frotter, s'entrefrotter,

(a) Seroit-ce Catherine de Médicis? L'auteur de sa vie actions & déportemens l'auroit dit, s'il l'eût su.

s'entre-friquer, bref se remuer fort, paillarder; & imiter les hommes: & dura leur ébattement près d'une bonne heure; s'estant si fort eschauffées & lassées qu'elles en demeurerent si rouges, & si en eau, bien qu'il fist grand froid, qu'elles n'en peurent plus, & furent contraintes de se reposer autant: & disoit qu'il vit joüer ce jeu quelque autre jour, tant que la Cour fut-là, de mesme façon; oncques n'eut plus telle commodité de voir cet ébattement, d'autant que ce lieu le favorisoit en cela, & aux autres il ne peut.

Il m'en contoit encore plus que je n'ose escrire, & me nommoit les Dames. Je ne sçay s'il est vray; mais il me l'a juré & affirmé cent fois par bon serment: & de fait, cela est fort vray-semblable; car telles deux Dames ont bien eu tousjours cette réputation de faire & continuer l'amour de cette façon, & de passer ainsi leur temps.

J'en ay connu plusieurs autres, qui ont traité de mesmes amours, entre lesquelles j'en ay ouy conter d'une de par le monde, qui a esté fort superlative en cela, & qui aimoit aucunes Dames, les honoroit, & les servoit plus que les hommes, & leur faisoit l'amour comme un homme à sa maistresse, & les prenoit avec elle, les entretenoit à pot & à feu, & leur donnoit ce qu'elles vouloient. Son mary en estoit très-aise, & fort content, ainsi que beaucoup d'autres marys que j'ay veus, qui estoient

fort aises que leurs femmes menassent ces amours, plustost que celles des hommes, (n'en pensant leurs femmes moins folles ny putains). Mais je croy qu'ils sont bien trompez : car ce petit exercice, à ce que j'ay ouy dire, n'est qu'un apprentissage pour venir à celuy grand des hommes ; car après qu'elles se sont eschauffées, & mises bien au rut les unes les autres, leur chaleur ne se diminuant pour cela, il faut qu'elles se baignent par une eau vive & courante, qui raffraischit bien mieux qu'une eau dormante, ainsi que je tiens de bons chirurgiens : & veu que qui veut bien panser & guérir une playe, il ne faut pas qu'il s'amuse à la médicamenter, & la nettoyer à l'entour ou sur le bord, mais il la faut sonder jusques au fond, & y mettre une sonde & une tente bien avant.

Que j'en ay veu de ces Lesbiennes, qui, pour toutes leurs fricarelles & entre-frottements, n'en laissent d'aller aux hommes ! Mesme Sapphos, qui en a esté la maistresse, ne se mit-elle pas à aymer son grand amy Faon (a) après lequel elle mouroit ? Car enfin, comme j'ay ouy raconter à plusieurs Dames, il n'y a que les hommes ; & que de tout ce qu'elles prennent avec les autres femmes, ne sont que des tiroüers, pour s'aller paistre de

(a) Phaon.

gorges-chaudes avec les hommes: & ces fricarelles ne leur servent qu'à faute des hommes: que si elles les trouvent à propos, & sans scandales, lairroient bien leurs compagnes, pour aller à eux, & leur sauter au collet.

J'ay connu de mon temps deux belles & honnestes damoiselles de bonne maison, toutes deux cousines, lesquelles ayant couché ensemble dans un mesme lit, l'espace de trois ans, s'accoustumerent si fort à cette fricarelle, qu'après s'estre imaginées que le plaisir estoit assez maigre & imparfait, au prix de celuy des hommes, ne se mirent à le taster avec eux, & en devinrent deux bonnes putains, & confesserent après à leurs amoureux, que rien ne les avoit tant esbranlées ny eschauffées que cette fricarelle, la detestant pour en avoir esté la seule cause de leur desbauches; & nonobstant, quand elles se rencontroient, ou avec d'autres, elles prenoient tousjours quelque repas de cette fricarelle, pour y prendre tousjours plus grand appetit de l'autre avec les hommes. Et c'est ce que dit une fois une honneste damoiselle que j'ay connue, à laquelle son serviteur demandoit un jour, si elle ne faisoit point cette fricarelle avec sa compagne, avec qui elle couchoit ordinairement? *Ah! non*, dit-elle en riant; *j'aime trop les hommes:* mais pourtant elle faisoit l'un & l'autre.

Je sçay un honneste Gentilhomme, lequel desirant un jour à la Cour pourchasser en mariage une fort honneste damoiselle, en demanda l'advis à une sienne parente.

Elle luy dit franchement, qu'il y perdroit son temps; *d'autant*, luy dit-elle, qu'une telle Dame, qu'elle lui nomma, & de qui je sçavois des nouvelles, *ne permettra jamais qu'elle se marie.* J'en connus soudain l'encloüeure, par ce que je sçavois bien qu'elle tenoit cette damoiselle en ses délices à pot & à feu, & la gardoit précieusement pour sa bouche. Le Gentilhomme en remercia sadite cousine de son bon advis, non sans luy faire la guerre en riant, qu'elle parloit ainsi en cela pour elle, comme pour l'autre; car elle en tiroit quelques petits coups en robbe quelquesfois: ce qu'elle nia pourtant.

Ce trait me fit ressouvenir d'aucuns, qui ont ainsi des putains à eux-mesmes, qu'ils ayment tant qu'ils n'en feroient part pour tous les biens du monde, fust à un Prince, à un Grand, fust à leur compagnon, ou à leurs amys, tant ils en sont jaloux, comme un ladre de son barillet; encore le présente-il à boire à qui en veut.

Mais cette Dame vouloit garder cette damoiselle toute pour soy, sans en départir à d'autres: pourtant si la faisoit-elle Cocue à la dérobade avec aucunes de ses compagnes.

On dit que les belettes sont touchées de cet amour, & se plaisent de femelle à femelle à s'entre-joindre & habiter ensemble; si que, par lettres hiéroglyfiques, les femmes, s'entr'aimantes de cet amour, estoient jadis représentées par des belettes.

J'ay ouy parler d'une Dame, qui en nourrissoit tousjours, & qui se mesloit de cet amour, & prenoit plaisir de voir ainsi ses petites bestioles s'entre'habiter.

Voicy un autre point; c'est que ces amours feminines se traitent en deux façons, les unes par fricarelles, & par, comme dit ce Poëte, *geminos committere cunnos.*

Cette façon n'opporte point de dommage, ce disent aucunes, comme on s'aide d'instrument façonné, mais qu'on a voulu appeller des *godemichys* (a).

J'ay ouy conter qu'un grand Prince, se doutant de deux Dames de la Cour, qui s'en aydoient, leur fit faire le guet, si bien qu'il les surprit tellement, que l'une se trouva saisie & accommodée d'un gros entre les jambes, gentiment attaché avec des petites bandelettes à l'entour du corps, qu'il sembloit un membre naturel. Elle en fut si surprise, qu'elle n'eut loisir de le retirer; tellement

(a) Par corruption, pour *gaude mihi.*

que ce Prince la contraignit de luy monſtrer comment elles deux ſe le faiſoient.

On dit que pluſieurs femmes en ſont mortes ; pour engendrer en leurs matrices des apoſtumes faites par mouvemens & frottemens point naturels.

J'en ſçay bien quelques unes de ce nombre, dont c'eſt grand dommage ; car c'eſtoient de très-belles & honneſtes Dames & Damoiſelles, qu'il euſt bien mieux valu qu'elles euſſent eu compagnie de quelques honneſtes Gentilshommes, qui pour cela ne les font mourir, mais vivre & réſuſciter, ainſi que j'eſpere le dire ailleurs : & meſme que pour la guériſon de tel mal, comme j'ay ouy conter à pluſieurs chirurgiens : qu'il n'y a rien plus propre que de les faire bien nettoyer là-dedans par ces membres naturels des hommes, qui ſont meilleurs que des *peſſeres* qu'uſent les médecins & chirurgiens, avec des eaux à ce compoſées ; & toutesfois, il y a pluſieurs femmes, nonobſtant les inconvéniens qu'elles en voyent arriver ſouvent, ſi faut-il qu'elles en ayent de ces engins contrefaits.

J'ay ouy parler & faire un conte, moy eſtant lors à la Cour, que la Reyne-Mere, ayant fait commandement de viſiter un jour les chambres & coffres de tous ceux qui eſtoient logés dans le Louvre, ſans eſpargner Dames & filles, pour ſçavoir s'il y avoit point d'armes cachées, &

mesme des pistolets, durant nos troubles, il y en eut une qui fut trouvée saisie dans son coffre par le Capitaine des Gardes, non point des pistolets, mais de quatre gros godemichys gentiment façonnez, qui donnerent bien de la risée au monde, & à elle bien de l'estonnement.

Je connois la damoiselle: je croy qu'elle vit encore; mais elle n'eut jamais bon visage. Tels instrumens enfin sont très-dangereux. Je feray encore ce conte de deux Dames de la Cour, qui s'entraimoient si fort & estoient si chaudes à leur mestier, qu'en quelque endroit qu'elles fussent, ne s'en pouvoient garder ny abstenir, que pour le moins ne fissent quelques signes d'amourette ou de baiser; ce qui les scandalisoit fort, & donnoit à penser beaucoup aux hommes. Il y en avoit une veufve, & l'autre mariée; & comme la mariée, un jour d'une grande feste & magnificence, se fut fort bien parée & habillée d'une robbe de toile d'argent, ainsi que leur maistresse estoit allée à vespres, elles entrerent dans son cabinet, & sur sa chaise percée se mirent à faire leur fricarelle si rudement & si impétueusement, qu'elle en rompit sous elles; & la dame mariée, qui faisoit le dessous, tomba avec sa belle robbe de toile d'argent à la renverse tout à plat sur l'ordure du bassin; si-bien qu'elle se gasta & souilla si fort, qu'elle ne sçeut que faire, que s'essuyer le mieux qu'elle peut, se trousser, &

s'en aller à grande haste changer de robbe dans sa chambre, non sans pourtant avoir esté apperçeue & bien sentie à la trace, tant elle puoit : dont il en fut ry assez par aucuns, qui en seurent le conte; mesme leur maistresse le sçeut, qui s'en aydoit comme elles, & en rit son saoul. Aussi il falloit bien que cette ardeur les maistrisast fort, que de n'attendre un lieu & un temps à propos, sans se scandaliser. Encore excuse-t-on les filles & femmes veufves, pour aymer ces plaisirs frivoles & vains, aymant mieux s'y adonner & en passer leurs chaleurs, que d'aller aux hommes & se faire engrosser & se deshonorer, ou de faire perdre leur fruit, comme plusieurs ont fait & font; & ont opinion, qu'elles n'en offensent pas tant Dieu, & n'en sont pas tant putains, comme avec les hommes : aussi y a-t-il bien de la différence de jetter de l'eau dans un vase; ou de l'arrouser seulement alentour & au bord. Je m'en rapporte à elles. Je ne suis pas leur censeur, ny leur mary, s'ils le trouvent mauvais : encore que je n'en aye point veu qui ne fussent très-aises que leurs femmes s'amourachassent de leurs compagnes, & qu'ils voudroient qu'elles ne fussent jamais plus adulteres qu'en cette façon; comme de vray, telle cohabitation est bien différente de celle d'avec les hommes : & quoique die Martial, ils n'en sont pas Cocus pour cela. Ce n'est pas texte d'Evangile, que celuy d'un poëte fol.

Donc, comme dit Lucian, il est bien plus beau; qu'une femme soit virile ou vraye Amazone, ou soit ainsi lubrique, que non pas un homme féminin, comme un Sardanapale & Héliogobale, ou autres leurs pareils; car d'autant plus elle tient de l'homme, & d'autant plus elle est courageuse: & de tout cecy je m'en rapporte à la décision du procès.

Monsieur du Gua & moy lisions une fois un petit livre en italien, qui s'intitule, *de la beauté*, fait en dialogue par le Seigneur Angelo Fiorenzolle, Florentin, & tombasmes sur un passage, où il dit, qu'aucunes femelles, qui furent faites par Jupiter au commencement, furent créées de cette nature, qu'aucunes se mirent à aymer les hommes; & les autres la beauté de l'une & de l'autre; mais aucunes purement & saintement, comme de ce genre s'est trouvée de nostre temps, comme dit l'auteur, la très-belle & illustre Marguerite d'Austriche (a), qui ayma la belle Laodamie, forte en guerre; les autres lascivement & paillardement, comme Sappho Lesbienne, & de nostre temps à Rome la grande courtisanne Cecile, Vénitienne: & icelles de nature haïssent à se marier, & fuyent la conversation des hommes tant qu'elles peuvent.

Là-dessus Monsieur du Gua reprit l'auteur;

(a) Née le 10 Janvier 1480, morte le 1 Décembre 1532.

disant que cela estoit faux, que cette belle Marguerite aymast cette belle Dame de pur & saint amour : car puisqu'elle l'avoit mise plustost sur elle que sur d'autres, qui pouvoient estre aussi belles & vertueuses qu'elle, il estoit à présumer, que c'estoit pour s'en servir en ses délices, ny plus ny moins comme d'autres; & pour en couvrir sa lasciveté, elle disoit & publioit, qu'elle l'aymoït saintement, ainsi que nous voyons plusieurs ses semblables, qui ombragent leurs amours par pareils mots.

Voilà ce qu'en dit Monsieur du Gua, & qui voudra outre plus en discourir là-dessus, faire le peut.

Cette belle Marguerite fut la plus belle Princesse qui fust de son temps en la chrestienté. Ainsi beautez & beautez s'entrayment de quelque amour que ce soit, mais du lascif plus que de l'autre.

Elle fut mariée trois fois, ayant en premieres nopces espousé le Roy Charles VIII, & en secondes, Jean, fils du Roy d'Arragon, & en troisiemes, le Duc de Savoye, qu'on appeloit le Beau, si-bien que, de son temps on le disoit le plus beau pair & le plus beau couple du monde : mais la Princesse ne jouit gueres de cette copulation ; car il mourut fort jeune, & en sa plus grande beauté, dont elle en porta des regrets très-extrêmes, & pour ce, ne se remaria jamais.

Elle fit faire bastir cette belle Eglise qui est vers Bourg en Bresse, l'un des plus beaux & des plus superbes bastimens de la chrestienté : elle estoit tante de l'Empereur Charles-Quint, & assista bien son nepveu ; car elle vouloit tout appaiser, ainsi qu'elle & Madame la Régente, au traité de Cambray, firent, où toutes deux se virent & s'assemblerent-là, où j'ay ouy dire aux anciens & aux anciennes, qu'il faisoit beau voir ces deux grandes Princesses.

Corneille Agrippa a fait un traité *de la vertu des femmes*, & tout en louange de cette Marguerite. Le livre en est très-beau, qui ne peut estre autre, pour le subjet, & pour l'auteur, qui est un très-grand personnage.

J'ay ouy parler d'une grande Dame Princesse ; laquelle, parmy ses filles de sa suite, aymoit une par-dessus toutes les autres, & plus que les autres : en quoy on s'estonnoit ; car il y en avoit d'autres qui la surpassoient en tout : mais enfin, il fut trouvé & descouvert qu'elle estoit hermafrodite, qui luy donnoit du passe-temps, sans aucun inconvénient ny scandale. C'estoit bien autre chose qu'à ces Tribades : le plaisir pénétroit un peu mieux.

J'ay ouy nommer une grande, qui est ainsi hermafrodite, & qui a ainsi un membre viril, mais fort petit : tenant pourtant plus de la femme, car je l'ay veue très-belle. J'ay entendu d'aucuns mé-

decins, qui ont veu assez de telles, & sur-tout très-lascives.

Voilà enfin ce que je diray du subjet de ce chapitre, lequel j'eusse peu allonger mille fois plus que je n'ay fait, ayant matiere si ample & si longue, que si tous les Cocus, & leurs femmes qui les font, se tenoient tous par la main, & qu'il s'en peust trouver un cercle, je crois qu'il feroit assez bastant pour entourner & circuir la moitié de la terre.

Du temps du Roy François, on chantoit une vieille chanson, que j'ay ouy conter à une fort honneste & ancienne Dame, qui disoit:

Quand viendra la saison
Que les Cocus s'assembleront
Le mien ira devant, qui portera la banniere;
Les autres suivront après, le vostre sera au derriere.
La procession en sera grande,
L'on y verra une très-belle bande.

Je ne veux pourtant taxer beaucoup d'honnestes & sages Dames mariées, qui se sont comportées vertueusement & constamment en la foy conjugale promise saintement à leurs marys; & espere faire un chapitre à part à leur louange, & faire mentir Maistre Jean de Muns (a), qui, en son *Roman de la Rose*, dit ces mots: *toutes vous autres femmes*

(a) Mehun *ou* Meun.

eſtes ou fuſtes, de fait, ou de volonté, putes : dont il encourut une telle inimitié des Dames de la Cour pour lors, qu'elles, par une conjuration & de l'avis de la Reyne, entreprirent un jour de le foüetter; & le deſpouillerent tout nud; & eſtant preſtes à donner leurs coups, il les pria, qu'au moins celle qui eſtoit la plus grande Putain de toutes, commenceaſt la premiere : chacune, de honte, n'oſa commencer & par ainſi il évita le foüet. J'en ay veu l'hiſtoire repréſentée dans une vieille tapiſſerie des vieux meubles du Louvre.

J'aimerois autant un preſcheur, qui, preſchant un jour en une bonne compagnie, ainſi qu'il repréſentoit les mœurs d'aucunes femmes, & de leurs marys qui enduroient eſtre Cocus d'elles, il ſe mit à crier : *oui, je les connois, & m'en vais jetter ces deux pierres à la teſte des deux plus grands Cocus de la compagnie ;* & faiſant ſemblant de les jetter, il n'y eut homme du Sermon qui n'y baiſſaſt la teſte, ou miſt ſon manteau, ou ſa cappe, ou ſon bras au-devant, pour ſe garder du coup. Mais luy les retenant, leur dit : *ne vous dis-je pas? Je penſois qu'il n'y euſt que deux ou trois Cocus en mon ſermon, mais à ce que je voys, il n'y en a pas un qui ne le ſoit.*

Or, quoy que diſent ces fols : il y a fort ſages, honneſtes & vertueuſes femmes, auſquelles s'il falloit livrer bataille à leurs diſſemblables, elles

l'emporteroient,

l'emporteroient, non pour leur nombre, mais pour la vertu, qui combat & abbat ſon contraire aiſément.

Et ſi ledit Maiſtre Jean de Muns (a), blaſme celles qui ſont de volonté *Putes*, je trouve qu'il les faut pluſtoſt loüer, & exalter juſqu'au ciel, d'autant que ſi elles bruſlent ſi ardemment dans le corps, & dans l'ame, & ne venant point aux effets, font paroiſtre leur vertu, leur conſtance, & la généroſité de leur cœur; aymant pluſtoſt bruſler & ſe conſumer dans leurs propres feux & flammes, comme un phénix rare, que de forfaire, de ſouiller leur honneur, & comme la blanche hermine, qui aime mieux mourir que ſe ſouiller, (deviſe d'une très-grande dame que j'ay connue, mais mal d'elle pratiquée pourtant); puiſqu'eſtant en leur puiſſance d'y pouvoir remédier, ſe commandent ſi généreuſement, & puiſqu'il n'y a plus belle vertu ny victoire, que de ſe commander, & vaincre ſoy-meſme. Nous en avons une hiſtoire très-belle dans les *cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, de cette honneſte dame de Pampelune, qui, eſtant dans ſon ame & de volonté Pute, & bruſlant de l'amour de Monſieur d'Avanes, ſi beau Prince, elle ayma mieux mourir dans ſon feu, que de chercher ſon

(a) Meun.

remede, ainsi qu'elle luy sçeut bien dire en ses derniers propos de sa mort.

Cette honneste & belle dame se donnoit bien la mort très-iniquement & injustement: &, comme j'ouys dire sur ce passage, à un honneste homme & honneste dame, cela ne fut point sans offenser Dieu, puisqu'elle se pouvoit délivrer de la mort, & se la pourchasser & advancer ainsi, cela s'appelle proprement se tuer soy-mesme; ainsi qu'il y a plusieurs de ses pareilles, qui, par ces grandes continences & abstinences de ce plaisir, se procurent la mort, & pour l'ame & pour le corps.

Je tiens d'un très-grand Médecin, (& pense qu'il en a donné telle leçon & instruction à plusieurs honnestes dames), que les corps humains ne se peuvent jamais bien porter, si tous les membres & parties, depuis les plus grandes jusques aux plus petites, ne font ensemblement leurs exercices & fonctions, que la sage nature leur a donnés pour leur santé, & n'en fassent une commune accordance, comme d'un concert de musique; n'estant raison, qu'aucunes desdites parties & membres travaillent, & les autres chaument. Aussi qu'en une République, il faut que tous officiers, artisans, manouvriers, & autres, fassent leur besongne unanimement, sans se reposer, ny se remettre les uns sur les autres, si l'on veut qu'elle

aille bien, & que son corps demeure sain & entier: de mesme est le corps humain.

Telles belles Dames, Putes dans l'ame, & chastes dans le corps, méritent d'éternelles louanges; mais non pas celles qui sont froides comme marbre, molles, lasches, & immobiles plus qu'un rocher, & ne tiennent de la chair, n'ayant aucuns sentimens, (il n'y en a gueres pourtant), qui ne sont point ny belles ny recherchées: & comme dit le Poëte:

...... *Casta quam nemo rogavit;*

C'est-à-dire,

Chaste qui n'a jamais esté priée. Sur quoy je connois une grande Dame, qui disoit à aucunes de ses compagnes qui estoient belles: *Dieu m'a fait une grande grace, de quoy il ne m'a fait belle comme vous autres, Mesdames, car aussi-bien que vous j'eusse fait l'amour, & fusse esté pute comme vous:* à cause de quoy peut-on louer ces belles ainsi que chastes, puisqu'elles sont de telle nature.

Bien souvent aussi sommes nous trompez en telles Dames; car il y en a aucunes, qu'à les voir mesme mineuses, piteuses, marmiteuses, froides, discrettes, serrées & modestes en leurs paroles, & en leurs habits réformez, qu'on les prendroit pour des saintes & très-prudes femmes, qui sont au-

dedans & par volonté, & au-dehors par bons effets, bonnes putains.

D'autres en voyons-nous, qui, par leur gentillesse & leurs paroles folastres, leurs gestes gays, & leurs habits mondains ou affectés, on les prendroit pour fort desbauchées, & prestes pour s'abandonner aussi-tost; mais pourtant, pour leur corps, sont fort femmes de bien devant le monde. En cachette, il s'en faut rapporter à la vérité aussi cachée.

J'en alléguerois force exemples que j'ay veu & sçeu; mais je me contenteray d'amener cettuy-cy, que Tite-Live allegue, & Bocace encore mieux, d'une gentille Dame Romaine, nommée Claude Quintienne, laquelle, paroissant dans Rome pardessus toutes les autres en habits pompeux & peu modestes, & en ses façons gayes & libres, mondaine plus qu'il ne falloit, acquit très-mauvais bruit touchant son honneur: mais le jour venu de la réception de la Déesse Cybille (a), l'esteignit du tout; car elle eut l'honneur & la gloire pardessus toutes les autres, de la recevoir hors du bateau, la toucher, & la transporter à la ville: dont tout le peuple en demeura estonné; car il avoit esté dit, que le plus homme de bien, & la plus femme de bien, estoient dignes de cette charge.

(a) Cybelle.

Voilà comme le monde eſt fort trompé en plusieurs de nos Dames. L'on doit premierement fort les connoiſtre & examiner, avant que les juger, tant d'une que de l'autre ſorte.

Si faut-il, avant que de fermer ce pas, que je die une autre belle vertu & propriété que porte le cocuage, que je tiens d'une fort honneſte & belle Dame de bonne part, au cabinet de laquelle eſtant un jour entré, je la trouvay ſur le point qu'elle venoit d'achever d'eſcrire un conte de ſa propre main, qu'elle me monſtra fort librement; car j'eſtois de ſes amys, & ne ſe cachoit point de moy : elle eſtoit fort ſpirituelle & bien diſante, & fort bien duite à l'amour. Le commencement du conte eſtoit tel :

» Il me ſemble, dit-elle, qu'entr'autres belles
» propriétez que le cocuage peut apporter, c'eſt
» ce beau & bon ſubjet, par lequel on peut bien
» connoiſtre combien gentiment l'eſprit s'exerce
» pour le plaiſir & contentement de la nature hu-
» maine, d'autant que c'eſt luy qui veille, & qui
» invente & façonne l'artifice néceſſaire pour y
» pourvoir, ſans que la nature y fourniſſe que le
» deſir & l'apperit ſenſuel, comme l'on peut ca-
» cher par tant de ruſes & aſtuces qui ſe prati-
» quent au meſtier de l'amour, qui eſt celuy qui
» imprime les cornes : car il faut tromper un mary
» jaloux, ſoupçonneux, & colere; il faut trom-

» per & voiler les yeux des plus prompts à rece-
» voir du mal, & pervertir les plus curieux de la
» connoissance de la vérité; faire croire de la fidé-
» lité là où il n'y a que toute déception; plus de
» franchise, là où il n'y a que dissimulation &
» crainte; & plus de crainte, là où il y a plus
» de licence. Bref, par toutes ces difficultez, &
» pour venir dessus ces discours, ce ne sont pas
» actes à quoy la vertu naturelle puisse parvenir;
» il en faut donner l'advantage à l'esprit, lequel
» fournit le plaisir, & bastit plus de cornes, que
» le corps qui les plante & cheville ».

Voilà les propres mots du discours de cette Dame, sans les changer aucunement, qu'elle fait au commencement de son conte, qui se faisoit d'elle-mesme; mais elle l'adombroit par d'autres noms: & puis, poursuivant les amours de la Dame & du Seigneur avec qui elle avoit affaire, & pour venir là & à la perfection, elle allégue, que l'apparence de l'amour n'est qu'une apparence de contentement. Il est du tout sans forme, jusqu'à son entiere joüissance & possession; & bien souvent l'on croit qu'elle est venue à cette extrémité, que l'on est bien loin de son compte; & pour récompense, il ne reste rien que le temps perdu, duquel l'on porte un extrême regret, (il faut bien penser & noter ces dernieres paroles; car elles portent coup, & de quoy à blasonner). Pourtant, il n'y a

que la joüiſſance en amour, pour l'homme & pour la femme, pour ne regretter rien du temps paſſé : & pour ce, cette honneſte Dame, qui eſcrivoit un conte, donna un rendez-vous à ſon ſerviteur dans un bois, où ſouvent elle s'alloit promener à une fort belle allée, à l'enttée de laquelle elle laiſſa ſes femmes, & l'alla trouver ſous un beau & large cheſne ombrageux; car c'eſtoit en eſté : *Là où*, dit la Dame en ſon conte par ces propres mots, *il ne faut point douter la vie qu'ils demenerent pour un peu, & le bel autel qu'ils dreſſerent au pauvre mary au temple de Ceraton, bien qu'ils ne fuſſent en Delos, qui eſtoit fait tout de cornes : penſez que quelque bon compagnon l'avoit fondé.*

Voilà comment cette Dame ſe mocquoit de ſon mary, auſſi-bien en ſes eſcrits comme en ſes delices & effets. Et qu'on note tous ces mots, ils portent de l'efficace, eſtant prononcés meſme & eſcrits d'une ſi habile & honneſte femme.

Le conte en eſt très-beau, que j'euſſe volontiers mis & inſéré : mais il eſt trop long; car les pourparlers avant que venir-là, ſont beaux & longs : auſſi reprochant à ſon ſerviteur qui la loüoit extrêmement, qu'il y avoit en luy plus d'œuvres de naturelle & nouvelle paſſion qu'aucun bien qui fuſt en elle, bien qu'elle fuſt des belles & honneſtes; & pour vaincre cette opinion, il fallut au ſerviteur faire de grandes preuves de ſon amour, qui ſont

fort bien ſpécifiées en ce conte : & puis, eſtant d'accord, l'on y voit des ruſes, des fineſſes, des tromperies d'amour, en toutes ſortes, & contre le mary, & contre le monde, qui ſont certes très-belles & très-fines.

Je priay cette honneſte Dame de me donner le double de ce conte; ce qu'elle fit très-volontiers : & ne voulut qu'autre le doublaſt qu'elle, de peur de ſurpriſe, que je garde fort précieuſement.

Cette Dame avoit raiſon de donner cette vertu & propriété au cocuage : car avant que ſe mettre à l'amour, elle eſtoit fort peu habile : mais l'ayant traité, elle devint l'une des plus ſpirituelles & habiles femmes de France, tant pour ce ſubjet que pour d'autres. Et de fait, ce n'eſt pas la ſeule que j'ay veue qui s'eſt habilitée pour avoir traité l'amour : car j'en ay veu une infinité très-ſottes & mal-habiles à leur commencement; mais elles n'avoient demeuré qu'un an à l'académie de Cupidon, & de Vénus Madame ſa mere, qu'elles en ſortoient très-habiles & très-honneſtes femmes en tout : & quant à moy, je n'ay jamais veu putain qui ne fuſt très-habile, & qui ne levaſt la paille.

Si feray-je encore cette queſtion, en quelle ſaiſon de l'année ſe fait le plus de Cocus, & laquelle eſt plus propre à l'amour, & à esbranſler une fille, une femme, & une veufve? Certainement, la plus commune voix eſt, qu'il n'y a pour cela que le

printemps, qui esveille les corps & les esprits endormis de l'hyver fascheux & mélancolique : & puisque tous les oiseaux & animaux s'en réjoüissent & entrent tous en amour, les personnes qui ont autre sens & sentiment, s'en ressentent bien davantage ; & sur-tout les femmes, selon l'opinion de plusieurs philosophes & médecins, qui entrent lors en plus grande ardeur & amour, qu'en tout autre temps. Ainsi que j'ay ouy dire à aucunes honnestes & belles Dames, & mesme à une grande, qui ne failloit jamais, le printemps venu, à en estre plus touchée & picquée qu'en autre saison : & disoit qu'elle sentoit la pointe de l'herbe, & hannissoit après, comme les juments & chevaux, & qu'il falloit qu'elle en tastast, autrement elle s'amaigriroit ; ce qu'elle faisoit je vous asseure, & devenoit lors plus lubrique.

Aussi, trois ou quatre amours nouvelles, que je luy ay veu faire en sa vie, elle les a faites au printemps, & non sans cause : car de tous les mois de l'an, Avril & May sont les plus consacrez & dédiez à Vénus, où lors les belles Dames commencent, plus que devant, à s'accommoder, dorloter, & se parer gentiment, se coëffer folastrement, se vestir légérement ; qu'on diroit que tous ces nouveaux changements, & d'habits & de façons, tendent tous à la lubricité, & à peupler la terre de Cocus, marchant dessus, aussi-bien que le ciel &

l'air en produisent de volants en Avril & en May.

De plus, ne pensez pas que les belles femmes, filles & veufves, quand elles voyent de toute part en leurs promenades de leurs bois, de leurs forests, garennes, parcs, prairies, jardins, boccages, & autres lieux recréatifs, les animaux & les oiseaux, s'entrefaire l'amour, lascivement paillarder, n'en ressentent d'estranges picqueures en leur chair, & n'y veulent soudain rapporter les remedes : & c'est l'une des persuasives remonstrances, qu'aucuns amants & aucunes amantes s'entrefont, s'entrevoyant sans chaleurs, ny flamme, ny amour; en leur remonstrant les animaux, tant des champs, que des maisons, comme les passereaux & pigeons domestiques & lascifs, & ne faire que paillarder, germer & engendrer, & foisonner, jusqu'aux arbres & plantes : & c'est ce que sceut dire un jour une gentille Dame Espagnolle à un Cavalier froid, & trop respectueux : *Il gentil Cavallero mira como los amores de todas suertes se tratan y triomfan en este verano, y V. S. queda flaco y abatido!* C'est-à-dire (a) : *Voicy, gentil Cavalier, comme toutes sortes d'amours se menent & triomphent en cette prime; & vous demeurez flasque & abbatu.*

Le printemps passé fait place à l'esté, qui vient après, & porte avec soy ses chaleurs : & ainsi qu'une

(a) *Voyez.*

chaleur amene l'autre, la Dame, par conséquent, double la sienne; & nul rafraichissement ne la luy peut oster: si bien, qu'un bain chaud & trouble de sperme vénérique: ce n'est pas contraire par son contraire se guérir; ains, semblable par son semblable. Car bien que tous les jours elle se baignast & plongeast dans la plus clair fontaine de tout un pays, cela n'y sert, ny quelques légers habillements qu'elle puisse porter pour s'en donner fraischeur, & qu'elle les retrousse tant qu'elle voudra, jusques à laisser les calleçons, & mettre le vertugadin dessus eux, sans les mettre sur le cotillon, comme plusieurs le font-là, c'est le pis: car en tel estat, elles s'en regardent, se ravissent, se contemplent à la belle clarté du soleil, qui se voyant ainsi belles, blanches, caillées, poupines, & en bon point, entrent soudain en rut & tentation; & sur ce, faut aller au masle, ou tout brusler toutes vives, dont on en a veu fort peu; aussi seroient-elles bien sottes: & si elles sont couchées dans leurs beaux lits, ne pouvant endurer, ny couvertes, ny linceuls, se mettent en leurs chemises, retroussées à demy-nues; & les matins, le soleil levant donnant sur elles, & venant à se regarder encore mieux à leur aise de tous costez, & de toutes parts, souhaitent leurs amys, & les attendent; que si par cas ils arrivent sur ce point, sont aussi-tost les bien-venus, pris, & embrassés; *car lors,*

disent-elles, *c'est la meilleur embrassade que d'aucune heure du jour : d'autant*, disoit un jour une Grande, *que le cas est bien confit, à cause du doux chaud & feu de la nuit, qui l'a ainsi cuit & confit, & qu'il en est beaucoup meilleur & savoureux.*

L'on dit pourtant par un proverbe ancien, que Juin & Juillet, la bouche mouillée, & le viril sec; encore met-on le mois d'Aoust : cela s'entend pour les hommes, qui sont en danger quand ils s'eschauffent par trop en ces temps, de mesme quand la chaude canicule domine; à quoy ils doivent adviser : mais s'ils se veulent brusler à leur chandelle, à leur dam.

Les femmes ne courent jamais cette fortune; car tous mois, toutes saisons, tout temps, tout signe, leur sont bons.

Or, les bons fruits de l'esté surviennent, qui semblent devoir rafraischir ces honnestes & chaleureuses Dames. A aucunes j'en ay veu manger peu, & à d'autres prou. Mais pourtant, on n'y a gueres veu de changement de leurs chaleurs, ny aux unes, ny aux autres, pour s'en abstenir, ny pour en manger ; car le pis est, que s'il y a aucuns fruits qui puissent rafraischir, il y a bien force autres qui reschauffent bien autant, ausquels les Dames courent le plus souvent; comme à plusieurs simples, qui sont en leur vertu, & bons & plaisants à manger en leurs potages & sallades, &

comme aux aſperges, aux artichaux, aux truffles, aux morilles, aux mouſſerons & potirons; & aux viandes nouvelles que leurs cuiſiniers, par leurs ordonnances, ſçavent très-bien accouſtrer & accommoder à la friandiſe, & lubricité, & que les médecins auſſi leur ſçavent bien ordonner. Que ſi quelqu'un bien expert & galland entreprend à déduire ce paſſage, il s'en acquitteroit bien mieux que moy.

Au partir de ces bons mangers, donnez-vous garde pauvre amants & marys. Que ſi vous n'eſtes bien préparez, vous voilà deshonnorez; & bien ſouvent l'on vous quitte pour aller au change.

Ce n'eſt pas tout; car il faut, avec ces fruits nouveaux, & fruits des jardins, des champs, y adjouſter de bons grands paſtés, que l'on a inventez depuis quelque temps, avec force piſtaches, pignons, & autres drogues d'apoticaires ſcaldatives; mais ſur-tout de creſtes & roignons de cocq, que l'eſté produit, & donne plus en abondance que l'hyver & autres ſaiſons : & ſe fait auſſi plus grand maſſacre de ces poulets & petits cocqs, qu'en l'hyver, des grands cocqs, n'eſtant ſi bons, & propres que les petits, qui ſont chauds; ardents, & plus paillards, que les grands. Voilà un entr'autres des bons plaiſirs & commoditez que l'été rapporte pour l'amour.

Et de ces paſtez, ainſi compoſez de menuiſail-

les de ces petits cocqs & culs d'artichaux & truffles, & autres friandises chaudes, usent souvent quelques Dames que j'ay ouy dire; lesquelles, quand elles en mangent & y peschent, mettant la main dedans, ou avec la fourchette, ou en rapportant en la bouche, ou l'artichaud, ou la truffle, ou la pistache, ou la creste de cocq, ou autres morceaux, elles disent, avec une tristesse morne, *Blanque;* & quand elles rencontrent les gentils roignons de cocq, & les mettent sous la dent, elles disent d'une allégresse, *Bénéfice;* ainsi qu'on fait à la blanque en Italie, comme si elles avoient rencontré & gagné quelque joyau très-précieux & riche.

Elles en ont cette obligation à Messieurs les petits cocqs & poulets, que l'esté produit avec la moitié de l'automne pourtant, qui nous donne force autres fruits & petites volatilles qui sont cent fois plus chaudes que celles de l'hyver, & de l'autre moitié de l'automne prochaine & voisine de l'hyver, qui bien qu'on les puisse joindre ensemble, & qu'on les doive, si ny peut-on si bien recueillir tous ces bons simples en leur vigueur, ny autre chose comme en la saison chaude, encore que l'hyver s'efforce de produire ce qu'il peut, comme les bonnes cardes, qui engendrent bien de la chaleur & de la concupiscence, soit qu'elles soient cuittes, ou crues, jusques aux petits chardons chauds, dont les asnes vivent & en boudouïnent mieux, que l'esté rend-

durs, & l'hyver rend tendres & délicats, dont l'on en fait de fort bonnes ſalades nouvellement inventées. Et outre tout cela, on fait tant rechercher de drogues chez les apoticaires, drogueurs & parfumeurs, que rien n'y eſt oublié, ſoit pour les paſtés, ſoit pour les bouillons : & n'y trouve-t-on à dire gueres de leur chaleur en hyver par ce moyen & entretenement, tant qu'elles peuvent; *car*, diſent-elles, *puiſque nous ſommes curieuſes de tenir chaud l'extérieur de noſtre corps par des habits peſants & bonnes fourrures, pourquoy n'en ferions-nous de meſme à l'intérieur?* Les hommes diſent auſſi : « Et de quoy leur ſert-il d'adjouſter chaleur » ſur chaleur, comme ſoye ſur ſoye, contre la » pragmatique, & que d'elles-meſmes elles ſont » aſſez chaleureuſes, & qu'à toute heure qu'on » les veut aſſaillir, elles ſont tousjours preſtes de » leur naturel, ſans y apporter aucun artifice? » Que fériez-vous? Poſſible qu'elles craignent que » leur ſang chaud & bouillant ſe perde & ſe reſſerre » dans les veines, & devienne froid & glacé, ſi » on ne l'entretient, ny plus ny moins que celuy » d'un hermite, qui ne vit que de racines ».

Or, laiſſons-les faire : cela eſt bon pour les bons compagnons; car elles eſtant en ſi fréquente ardeur, le moindre aſſaut d'amour, qu'on leur donne, les voilà priſes, & Meſſieurs les pauvres marys Cocus & cornus, comme ſatyres. Encore ſont-elles

mieux les honnestes Dames : elles sont quelquefois part de leurs bons pastés, bouillons & potages à leurs amants, par miséricorde, afin d'estre plus braves, & n'estre attenuez par trop quand ce vient à la besogne, & s'en ressentir mieux & prévaloir plus abondamment, & leur donnent aussi des receptes pour en faire faire en leur cuisine à part : dont aucuns y sont bien trompez, ainsi que j'ay ouy parler d'un galland Gentilhomme, qui, ayant ainsi pris son bouillon, & venant tout gaillard aborder sa maistresse, la menaça qu'il la meneroit beau, & qu'il avoit pris son bouillon, & mangé son pasté. Elle luy respondit : *Vous ne me ferez que la raison ; encore ne sçay-je :* & s'estants embrassez & investis, ces friandises ne luy servirent que pour deux opérations de deux coups seulement. Sur quoy elle luy dit, ou que son cuisinier l'avoit mal servy, ou y avoit espargné des drogues & compositions qu'il y falloit, ou qu'il n'avoit pas pris tous ses préparatifs pour la grande médecine, ou que son corps pour lors estoit mal disposé pour la prendre & la rendre : & ainsi elle se mocqua de luy.

Tous simples pourtant, toutes drogues, toutes viandes, & médecines, ne sont propres à tous; aux uns elles operent, aux autres blanque : encore ay-je veu des femmes, qui mangeant de ces viandes chaudes, & qu'on leur en faisoit la guerre,

que

que par ce moyen il pourroit avoir du débordement ou de l'extraordinaire, ou avec le mary ou l'amant, ou avec quelques pollutions nocturnes, elles disoient, juroient, & affirmoient, que pour tel manger, la tentation ne leur en survenoit en aucune maniere; & qui sçait s'il falloit qu'elles fissent ainsi des rusées?

Or, les Dames, qui tiennent le party de l'hyver, disent que pour les bouillons & mangers chauds, elles en sçavent assez de receptes d'en faire d'aussi bons l'hyver qu'aux autres saisons: elles en font assez d'expériences; & pour faire l'amour, le disent ainsi très-propre: car tout ainsi que l'hyver est sombre, ténébreux, quiete, coy, retiré de compagnie & caché, ainsi faut que soit l'amour, & qu'il soit fait en cachette, en lieu retiré & obscur, soit en un cabinet à part, ou en un coin de cheminée près d'un bon feu, qui engendre bien, s'y tenant de près & long-temps, autant de chaleur vénérique, que le soleil d'esté.

Comme aussi fait-il bon en la ruelle d'un lit sombre, que des autres personnes, cependant qu'elles sont près du feu à se chauffer, pénetrent fort mal-aisément; ou assises sur des coffres & lits à l'escart, faisant aussi l'amour, ou les voyants se tenir près les unes des autres, & pensant que ce soit à cause du froid, & se tenir plus chaudement; cependant font de bonnes choses, les flambeaux à

part bien loin reculez, ou sur la table, ou sur le buffet.

De plus, qui est le meilleur, quand l'on est dans le lit, c'est tous les plaisirs du monde aux amants, & amantes de s'entr'embrasser, de s'entre-joindre, s'entre-serrer & se baiser, s'entre-trousser l'un sur l'autre de peur de froid, non pour un peu, mais pour un long-temps, & s'entr'eschauffer doucement, sans se ressentir nullement du chaud démesuré que produit l'esté, & d'une sueur extréme, qui incommode grandement le déduit de l'amour; car au-lieu de s'entretenir près, & se resserrer & se mettre à l'estroit, il se faut tenir au large, & fort à l'escart : & qui est le meilleur, disent les Dames, par l'advis des médecins, les hommes sont plus propres, ardents, & desduits à cela, l'hyver qu'en l'esté.

J'ay connu d'autres fois une très-grande Princesse, qui avoit un très-grand esprit, & parloit & escrivoit des mieux (a). Elle se mit un jour a faire des stances à la loüange & faveur de l'hyver, & sa propriété pour l'amour. Pensez qu'elle l'avoit trouvé pour elle très-favorable & traitable en cela. Elles estoient très-bien faites, & les ay tenues long-temps en mon cabinet, & voudrois avoir donné

(a) Apparemment *Marguerite de Valois*, premiere femme du Roi *Henry IV*. Elle se mêloit de poësie, & l'on voit des stances de sa façon.

beaucoup & les tenir, pour les insérer icy. L'on y verroit & remarqueroit des grandes vertus de l'hyver, propriétez & singularitez pour l'amour.

J'ay connu une très-grande Dame, & des belles du monde, laquelle veufve de frais, faisant semblant ne vouloir, pour son nouveau habit & estat, aller les après-soupées voir la Cour, ny le bal, ny le coucher de la Reyne, & n'estre estimée trop mondaine, ne bougeoit de la chambre, laissoit aller, ou renvoyoit un chacun ou chacune à la danse, & son fils & tout; se retiroit dans une ruelle; & là son amant, d'autres fois bien traité, aymé, & favorisé d'elle estant en mariage, arrivoit, ou bien ayant souppé avec elle, ne bougeoit, donnant le bon soir à un sien beau-frere, qui estoit de grand garde, & là traitoit & renouvelloit ses amours anciennes, & en pratiquoit de nouvelles pour secondes nopces, qui furent accomplies en l'esté d'après, ainsi que j'ay considéré depuis toutes ces circonstances. Je croy que les autres saisons ne leur fussent esté si propres, que cet hyver, & comme je l'ay ouy dire à une de ces dariolettes.

Or, pour faire fin, je dis & affirme, que toutes saisons sont propres pour l'amour, quand elles sont prises à propos, & selon le caprice des hommes & des femmes qui les surprennent: car tout ainsi que la guerre de Mars se fait en toutes saisons & tout temps, & qu'il donne ses victoires, comme il luy

plaist; & comme aussi il trouve ses gens d'armes bien appareillés & encouragés de donner leur bataille: Vénus en fait de mesme, selon qu'elle trouve ses troupes d'amants & d'amantes bien disposées aux combats, & les saisons n'y font gueres rien; ny leur acception, ny élection, n'y a pas grand lieu; non plus ne servent gueres ces simples, ny leur fruits, ny leurs drogues, ny drogueurs, ny quelque artifice que fassent ny les uns ny les autres, soit pour augmenter leur chaleur, soit pour la rafraischir.

Car, pour le dernier exemple je connois une grande Dame, à qui sa mere, de son petit âge, la voyant d'un sang chaud & bouillant, qui la menoit un jour tout droit au chemin du Bordeau, luy fit user par l'espace de trente ans (a) ordinairement en tous ses repas de jus de vignette, qu'on appelle en France, oseille (b), fust en ses viandes, fust en ses potages, & avec ses bouillons, fust pour

(a) Reine Marguerite, née en 1553, fut sous les aîles de sa mere, jusqu'en 1583, qu'elle fut envoyée à son mari en Gascogne.

(b) Ce que Brantôme appelle ici *Vignette*, n'est l'*Oseille*. C'est l'*Epine-vinette*, *Crespina* en italien, qu'on nomme aussi simplement *Vinette*. *Ménage*, *Or. Fr.*, dit bien qu'en Anjou & en Touraine, l'*Oseille* s'appelle *Vinette*; mais en tout cas, c'est un mot de province, & non pas de toute la France, comme le dit Brantôme.

en boire de grandes escuelles à oreilles, sans autres choses entremeslées : bref, toutes ses sausses estoient jus de vignette. Elle eut beau faire tous ces mysteres réfrigératifs : qu'enfin ç'a esté une très-grandissime & illustrissime putain, & qui n'avoit point besoin de ces pastez que j'ay dit, pour luy donner de la chaleur; car elle en a assez, & si pourtant elle est aussi goulue à les manger que toute autre.

Or, je fais fin, bien que j'en eusse dit davantage, & eusse rapporté davantage de raisons & exemples : mais il ne faut pas tant s'amuser à ronger un mesme os; & aussi que je donne la plume à un autre discoureur qui sçaura soustenir le party des unes & des autres saisons : me rapportant à un souhait & desir, que faisoit une fois une honneste Dame Espagnolle, qui souhaitoit & desiroit de devenir hyver quand sa saison seroit, & son amy un feu, afin quand elle se viendroit chauffer à luy par le grand froid qu'elle auroit, qu'il eust ce plaisir de la chauffer, & elle de prendre sa chaleur, quand elle s'y chaufferoit; & de plus se présenter & se faire voir à luy souvent & à son aise, en se chauffant retroussée, escarquillée, & eslargie de cuisse & de jambes, pour participer à la veue de ses beaux membres cachés sous son linge & habillements de devant; aussi

pour la reſchauffer encore mieux, & luy entretenir ſon autre feu du dedans & ſa chaleur paillarde.

Puis deſiroit venir printemps, & ſon amy un jardin tout en fleurs, deſquelles elle s'en ornaſt ſa teſte, ſa belle gorge, ſon beau ſein, voire s'y vautraſt parmy elles ſont beau corps tout nud entre les draps.

De meſme après deſiroit devenir eſté, & par conſéquent ſon amy une claire fontaine ou reluiſant ruiſſeau, pour la recevoir dans ſes belles & fraiſches eaux, quand elle iroit s'y baigner & eſgayer, & bien à plein ſe faire voir à luy, toucher, retoucher, & manier tous ſes membres beaux & laſcifs.

Et puis, pour la fin, deſiroit, pour ſon automne, retourner en ſa premiere forme, & redevenir femme, & ſon amy homme, pour puis après tous deux avoir l'eſprit, les ſens & la raiſon, à contempler & remémorer tout le plaiſir & contentement paſſé, & vivre en ces belles imaginations & contemplations paſſées, & pour ſçavoir & diſcourir entr'eux quelle ſaiſon leur avoit eſté plus propre & délicieuſe.

Voilà comment cette honneſte Dame départoit & compaſſoit les ſaiſons; en quoy je me remets au jugement des mieux diſcourants, qu'elle des quatre en ſes formes pouvoit eſtre à l'un & à l'autre plus douce & agréable.

Maintenant à bon escient je me départs de ce discours. Qui en voudra savoir davantage, & des diverses humeurs des Cocus, qu'il fasse une recherche d'une vieille chanson, qui fut faite à la Cour, il y a quinze ou seize ans, des Cocus, dont le reffrain est :

Un Cocu mene l'autre, & toujours sont en peine,
Un Cocu l'autre meine.

Je prie toutes les honnestes Dames, qui liront dans ce chapitre aucuns contes, si par cas elles y passent dessus, me pardonner, s'ils sont un peu gras en saupicquets, d'autant que je ne les eusse sçeu plus modestement déguiser, veu la saulce qui leur faut ; & diray bien plus, que j'en eusse allégué d'autres encore bien plus saugreneux & meilleurs, n'estoit qu'en ne les pouvant ombrager bien d'une belle modestie, j'eusse eu crainte d'offenser les honnestes Dames, qui prendront cette peine (a), & me feront cet honneur de lire mes livres ; & si vous diray de plus, que ces contes que j'ay faits icy, ne sont point contes communs de villes ny

(a) Il nous semble que Brantôme ne pouvoit guères en dire davantage ; & que le seul rapport sous lequel on doive lire ses femmes galantes, c'est que ce livre est un tableau fidele de l'horrible dépravation des mœurs de ses contemporains.

villages, mais viennent de bons & hauts lieux; & si ne sont de viles & basses personnes; ne m'estant voulu mesler que de coucher les grands & hauts subjects, encore que j'aye le dire bas: & ne nommant rien, je ne pense pas scandaliser rien aussi.

Femmes qui transformez vos marys en oiseaux,
Ne vous en lassez point: la forme en est très-belle;
Car si vous les laissez en leurs premières peaux,
Ils voudront vous tenir tousjours en curatelle.
Comme hommes, ils voudront user de leur puissance;
Au lieu qu'estans oiseaux, ne vous feront d'offense.

AUTRE.

Ceux qui voudront blasmer les femmes aimables,
Qui font secretement leurs bons marys Cornards,
Les blasment à grand tort, & ne sont que bavards,
Car elles font l'aumosne, & sont fort charitables.
En gardant bien la loy à l'aumosne donner,
Ne faut en hypocrite la trompette sonner.

Vieille rime du jeu d'amour, que j'ay trouvée dans de vieux papiers:

Le jeu d'amour où jeunesse s'esbat,
A un tablier se peut accomparer.
Sur un tablier les Dames on abat;
Puis il convient le trictrac préparer.
Et en celuy ne faut que se parer;

Plusieurs font Jean : n'est-ce pas jeu honneste,
Qui par nature un joueur admoneste,
Passer le temps de cœur joyeusement ?
Mais en défaut de trouver la raye nette,
Il s'en ensuit un grand jeu de tourment.

Ce mot de *raye nette* s'entend en deux façons : l'une, pour le jeu de la *raye nette* du trictrac ; & l'autre, que pour ne trouver la *raye nette* de la Dame avec qui l'on s'esbat, on y gagne bonne vérolle, de bon mal, & du tourment.

Fin du LXIVe Volume.

TABLE

DES MATIERES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

SUITE DES DAMES ILLUSTRES.

DAMES GALANTES.

Fin de la Table.



